

ORCHESTRA PREMAMAN



Société anonyme au capital de 19 203 558 euros

Siège social : 200, avenue des Tamaris, ZAC Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès

398 471 565 R.C.S. Montpellier

DOCUMENT DE REFERENCE 2015

Intégrant le rapport financier annuel



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a enregistré le présent document de référence le 30 juin 2016 sous le numéro R.16-063. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés par l'AMF.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.orchestra-kazibao.com).

TABLE DES MATIERES

1.	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de référence.....	6
1.2	Attestation de la personne responsable.....	6
1.3	Responsables de l'information financière.....	7
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	8
2.3	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	8
2.4	Honoraires des commissaires aux comptes.....	8
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
4.	FACTEURS DE RISQUES	12
4.1	Risques liés au secteur d'activité	12
4.2	Risques opérationnels	13
4.3	Risques liés à l'exécution de la stratégie	18
4.4	Risques financiers	20
4.5	Assurances	23
4.6	Gestion des risques - Organisation	24
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	26
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	26
5.2	Investissements	28
6.	APERCU DES ACTIVITES	31
6.1	Principales activités	31
6.2	Le marché et les concurrents.....	42
6.3	Le cadre réglementaire	46
7.	ORGANIGRAMME.....	48
7.1	Organigramme simplifié.....	48
7.2	Organigramme de la structure de l'actionariat.....	49
7.3	Filiales et participations.....	49
7.4	Principaux flux intra-groupe.....	50
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	51
8.1	Descriptif des propriétés immobilières	51
8.2	Questions environnementales	52
9.	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	53
9.1	Présentation générale.....	53
9.2	Présentation et analyse des comptes de résultats consolidés des exercices clos au 28 février 2015 et 2014.....	55
9.3	Présentation et analyse des comptes de résultats consolidés des exercices clos les 29 février 2016 et 28 février 2015.....	61

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	66
10.1	Présentation générale.....	66
10.2	Passifs financiers et dette financière nette	66
10.3	Flux de trésorerie.....	71
10.4	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	76
10.5	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	77
10.6	Sources de financement	77
11.	INNOVATION, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	78
11.1	Politique d'innovation	78
11.2	Protection de la propriété intellectuelle	78
12.	TENDANCES	80
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	82
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	83
14.1	Evolution de la composition du conseil d'administration et de la direction générale	83
14.2	Le conseil d'administration.....	84
14.3	Direction générale	93
14.4	Déclarations concernant les organes d'administration et de la direction générale.....	96
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	99
15.1	Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale	99
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.....	108
15.3	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux	108
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	109
16.1	Conseil d'administration et direction générale de la Société	109
16.2	Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société	117
16.3	Gouvernement d'entreprise.....	117
16.4	Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	118
16.5	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration.....	125
17.	SALARIES.....	127
17.1	Présentation.....	127
17.2	Participations et stock-options détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale	131
17.3	Accords de participation et d'intéressement	131
17.4	Actionnariat salarié.....	132
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	133
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	133
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires	133
18.3	Contrôle de la Société.....	133

18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	134
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	135
19.1	Conventions avec des parties liées	135
19.2	Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	135
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	147
20.1	Comptes consolidés annuels établis en normes IFRS pour les exercices clos le 29 février 2016 et les 28 février 2015 et 2014, et rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos le 29 février 2016 et les 28 février 2015 et 2014	147
20.2	Comptes annuels pour l'exercice clos le 29 février 2016 et rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 29 février 2016.....	306
20.3	Politique de distribution des dividendes	331
20.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage	331
20.5	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	331
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	332
21.1	Capital social.....	332
21.2	Acte constitutif et statuts	338
21.3	Autre : rapport RSE au 29 février 2016.....	343
22.	CONTRATS IMPORTANTS	373
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	374
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	375
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	376
	Annexe : Table de concordance du rapport financier annuel.....	377

Note

Dans le présent document de référence, les termes « Orchestra-Prémaman » ou la « Société » désignent la société Orchestra-Prémaman, société anonyme dont le siège social est situé au 200, avenue des Tamaris, ZAC Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 398 471 565. Le terme « Groupe » renvoie à Orchestra-Prémaman SA et ses filiales.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

M. Philippe Thirache, Directeur Général.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (cf. table de concordance figurant dans l'annexe) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.1.2 du présent document de référence, qui contient l'observation suivante : *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 1.3 qui présente l'incidence de la correction d'erreur sur les comptes au 28 février 2015.*

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 28 février 2015 présentés au chapitre 20.1.3 du présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.1.4 du présent document de référence, qui contient l'observation suivante : *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 « Autres produits et charges opérationnels non courants » des annexes aux comptes consolidés qui mentionne le produit exceptionnel consécutif à l'acquisition du réseau de magasins Home Market dont le principe de détermination est exposé dans la note 1.4.1 « Goodwill ».*

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 28 février 2014 présentés au chapitre 20.1.5 du présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.1.6 du présent document de référence, qui ne contient pas d'observation.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 29 février 2016 présentés au chapitre 20.2.1 du présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.2.2 du présent document de référence, qui contient l'observation suivante : *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui présente l'incidence de la correction d'erreur sur les comptes au 28 février 2015.*

Fait à Saint-Aunès,
Le 30 juin 2016

Philippe Thirache
Directeur Général

1.3 Responsables de l'information financière

Monsieur Philippe Thirache

Directeur Général

Adresse : 200 Avenue des Tamaris – ZAC Saint Antoine – 34130 Saint Aunès

Téléphone : 04.99.13.08.57

Télécopie : 04.99.13.08.01

Courriel : pthirache@orchestra-premaman.com

Monsieur Jacques Blanchet

Directeur Général Délégué Finances

Adresse : 200 Avenue des Tamaris – ZAC Saint Antoine – 34130 Saint Aunès

Téléphone : 04.99.13.08.77

Télécopie : 04.99.13.08.01

Courriel : jblanchet@orchestra-premaman.com

Madame Carole Richard

Directeur Administratif et Financier

Adresse : 200 Avenue des Tamaris – ZAC Saint Antoine – 34130 Saint Aunès

Téléphone : 04.99.51.56.20

Télécopie : 04.99.13.08.01

Courriel : crichard@orchestra-premaman.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Axiome Audit & Stratégie – 215, rue Samuel Morse, Le Triade 3, 34000 Montpellier
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier)

Représenté par Monsieur Pierrick Belen.

Le cabinet Axiome Audit & Stratégie a été nommé pour la première fois lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001. Il a ensuite été renouvelé lors de l'assemblée générale du 30 août 2007 et lors de l'assemblée générale du 9 juillet 2013 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2019.

- PricewaterhouseCoopers Audit SAS – 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Représenté par Madame Céline Darnet.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA a été nommé pour la première fois lors de l'assemblée générale du 10 juillet 2012, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- Fiduciaire Parisienne d'Expertise et d'Organisation Comptable SA - 46 Boulevard de la Bastille, 75012 PARIS (Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

Représenté par Mr Pierre-Laurent Trial

Le cabinet Fiduciaire Parisienne d'Expertise et d'Organisation Comptable SA a été nommé pour la première fois lors de l'assemblée générale du 30 août 2007. Il a ensuite été renouvelé lors de l'assemblée générale du 9 juillet 2013 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2019.

- Monsieur Yves Moutou – 650, rue Henri Becquerel, 34000 Montpellier
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier)

Monsieur Yves Moutou a été nommé pour la première fois lors de l'assemblée générale du 10 juillet 2012, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018.

2.3 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant

2.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés dans la note 12 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016 inclus au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après sont extraites :

- Pour l'exercice clos au 29 février 2016 : des comptes consolidés IFRS au 29 février 2016 tels que publiés ;
- Pour l'exercice clos au 28 février 2015 : de l'information comparative 2015 des comptes consolidés IFRS au 29 février 2016. Cette information comparative diffère des comptes IFRS au 28 février 2015 publiés du fait de la comptabilisation d'une correction d'erreur (cf. note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence), de l'application rétrospective d'IFRIC 21 (cf. note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence) ainsi que de l'effet de l'application d'IFRS 5 relative aux activités non poursuivies (cf. note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence) ;
- Pour l'exercice clos au 28 février 2014 : de l'information comparative 2014 des comptes consolidés IFRS au 28 février 2015.

Ces principales données financières doivent être lues en parallèle avec les informations présentées au chapitre 9 « Examen du résultat et de la situation financière » et au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de référence.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat :

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-14	28-févr-15*	29-févr-16
	12 mois	12 mois	12 mois
Total produits d'exploitation	458 978	478 067	559 560
Marge brute	237 090	256 555	294 836
Excédent brut d'exploitation courant	46 054	48 697	50 631
Dotations nettes	26 920	25 218	31 859
Résultat opérationnel courant	19 134	23 479	18 772
Autres produits et charges	3 496	19 397	14 393
Résultat opérationnel	22 630	42 876	33 165
Résultat financier	-4 385	-7 814	-3 239
Résultat net des activités poursuivies	13 202	30 292	28 821
Activités non poursuivies	506	-7 859	-5 617
Résultat part du Groupe	13 518	22 089	20 806

**Retraité et corrigé pour comparatif 2016. Se référer à la note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence*

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-14	28-févr-15*	29-févr-16
	12 mois	12 mois	12 mois
Total produits d'exploitation	458 978	478 067	559 560
Excédent brut d'exploitation courant	46 054	48 697	50 631
Taux de marge EBE courant	10,0%	10,2%	9,0%

**Retraité et corrigé pour comparatif 2016. Se référer à la note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence*

Informations financières sélectionnées du bilan :

Données consolidée auditées en K€	Exercice 28-févr-14	Exercice 28-fév-15*	Exercice 29-févr-16
Total actif	344 329	506 775	557 438
Actifs non courants	141 570	186 244	208 264
Dont immobilisations incorporelles (yc Goodwill)	60 783	72 440	77 553
Dont immobilisations corporelles	59 066	92 301	103 380
Dont autres immobilisations	21 721	21 503	27 332
Actifs courants	202 759	313 529	347 708
Dont stocks	118 431	212 038	217 501
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	41 176	42 105	22 844
Total passif	344 329	506 775	557 438
Capitaux propres	74 674	112 225	111 676
Passifs non courants	92 436	127 650	172 274
Dont dettes financières à long terme	79 746	113 052	165 501
Passifs courants	177 220	266 900	273 488

*Retraité et corrigé pour comparatif 2016. Se référer à la note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie :

Données consolidées auditées en K€	Exercice 28-févr-14 12 mois	Exercice 28-fév-15* 12 mois	Exercice 29-févr-16 12 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	59 610	-12 458	10 030
Dont capacité d'autofinancement	34 154	45 122	40 180
Dont variation du BFR	34 485	-51 807	-26 709
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-32 698	-45 068	-41 927
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 723	56 132	18 402
Variation de trésorerie	24 189	-1 394	-13 495

*Retraité et corrigé pour comparatif 2016. Se référer à la note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence

Niveau d'endettement de la Société :

Le Groupe définit :

- la **dette financière nette** comme la somme des passifs financiers, nets des comptes courants actifs des parties liées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers (cf. Note 7.3 des comptes consolidés au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence) ;
- la **dette financière nette retraitée** (correspondant à la définition de l'"Endettement Net Consolidé", retenue pour la mesure des covenants dans les contrats bancaires) comme la dette financière nette telle que définie ci-dessus, retraitée des dépôts et cautions reçus et de la participation des salariés (cf. Note 7.3 des comptes consolidés au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence).

Données consolidées auditées en K€	Exercice 28-févr-14	Exercice 28-févr-15	Exercice 29-févr-16
Passifs financiers (A)	102 272	170 350	201 494
Crédit syndiqué	68 304	72 256	61 764
Emprunt obligataire 2014	0	19 610	19 679
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	0	0	79 386
Dettes bancaires bilatérales	21 125	26 731	25 922
Crédits baux	4 737	4 514	3 813
Comptes courants passifs parties liées	3 000	39 700	0
Dépôts et cautions reçus (D)	5 035	7 299	10 604
Participation salariés (E)	71	240	326
Comptes courants actifs parties liées (B)	-992	-1 849	-19 598
Disponibilités et valeurs mobilières (C)	-41 176	-44 056	-39 287
Autres actifs financiers	0	-1 951	-16 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-41 176	-42 105	-22 844
Dette financière nette (A)+(B)+(C)	60 104	124 445	142 610
Dette financière retraitée (A)+(B)+(C)-(D)-(E)	54 998	116 906	131 680

Réseau de magasins :

En unités	Exercice 28-févr-14	Exercice 28-févr-15	Exercice 28-fév-15*	Exercice 29-févr-16
Points de vente	684	683	644	651
Dont succursales	289	301	269	292
Dont commissionnaires-affiliés	263	261	254	256
Dont franchisés	49	39	39	40
Dont multimarques	83	82	82	63
Surface succursales et affiliés (en m²)	181 833	228 957	213 398	260 662

Aux 29 février 2016 et 28 février 2015, le nombre de points de vente correspond aux points de vente qui génèrent les produits d'exploitation tels que présentés dans les comptes IFRS clos le 29 février 2016 (hors points de vente des activités non poursuivies).*

Au 28 février 2015, le nombre de points de vente correspond aux points de vente qui génèrent les produits d'exploitation tels que présentés dans les comptes IFRS clos le 28 février 2015, tels que publiés en XXX 2015.

Au 28 février 2014, le nombre de points de vente correspond aux points de vente qui génèrent les produits d'exploitation tels que présentés dans les comptes IFRS clos le 28 février 2014.

4. FACTEURS DE RISQUES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage stratégique et opérationnel du Groupe et repose sur une organisation à plusieurs niveaux (se référer au chapitre 16.4 du présent document de référence). Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient potentiellement avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et considère qu'à sa connaissance qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

4.1 Risques liés au secteur d'activité

4.1.1 Risques liés à l'environnement économique

Les activités du Groupe pourraient être impactées par un environnement économique ou politique défavorable en raison de la crise économique au sein de la zone euro. Les marchés sur lesquels opère le Groupe sont corrélés au revenu disponible des ménages. Ainsi le chiffre d'affaires du Groupe dépend des conditions économiques dans les pays où il exerce ses activités, à savoir principalement des pays de la zone euro. La crise économique au sein de la zone euro a eu et continue d'avoir un effet négatif dans les pays qui constituent les principaux marchés du Groupe. La France, la Belgique, la Grèce et l'Espagne représentaient plus de 85% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 29 février 2016.

Bien que le Groupe ait connu des résultats positifs pendant la récente période de récession, et que le marché du prêt à porter pour enfants et la puériculture ait démontré sa relative résilience, le Groupe ne peut exclure que l'évolution de la conjoncture économique puisse avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats, et ses perspectives de croissance et de rentabilité.

4.1.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe opère sur le marché du prêt-à-porter pour enfants et de la puériculture, qui est un marché sans barrières à l'entrée, et sur lequel la concurrence est forte et exerce une pression sur la part de marché et les prix de vente du Groupe. Le Groupe est en concurrence avec les autres groupes de prêt-à-porter enfants et/ou puériculture traditionnels, internationaux et locaux, et les détaillants en ligne.

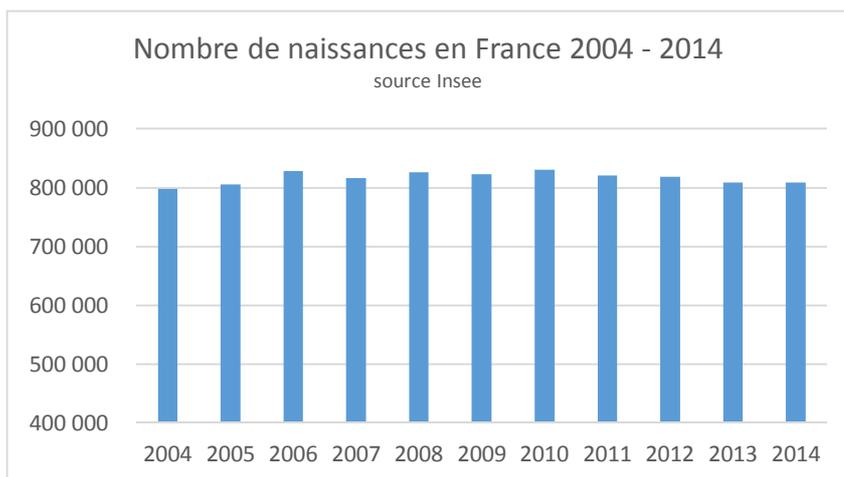
Pour maintenir le volume de ses ventes et conserver ses marges, le Groupe s'appuie sur les atouts qui ont contribué à son succès : le concept Orchestra, qui combine qualité, style et prix compétitifs, l'intégration de toute la « supply chain », notamment de la création et de la logistique, la diversité de ses canaux de distribution, l'internationalisation croissante de son activité et le Club Orchestra qui offre jusqu'à 50% de remise toute l'année aux adhérents.

Pour autant, le Groupe ne peut garantir que la pression concurrentielle forte ne puisse avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats, et ses perspectives de croissance et de rentabilité.

4.1.3 Risques liés à l'évolution démographique

Les activités du Groupe pourraient être impactées par l'évolution démographique des régions dans lequel le Groupe opère. Les marchés de la puériculture, de la maternité et du prêt-à-porter enfant sont directement corrélés au nombre de naissances.

En France, où 65% des ventes du Groupe sont réalisées, l'indicateur conjoncturel de fécondité a évolué de 189 en 2000 à 196 en 2015 et le taux de natalité s'est élevé en moyenne à 11,8%.



La Belgique et le Luxembourg, qui concentrent 13% du chiffre d'affaires du Groupe au 29 février 2015, affichent également des indicateurs positifs avec 11,4 naissances pour 1000 habitants.

Le Groupe opère également dans les pays d'Europe du Sud, tels que l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, qui connaissent une croissance démographique avec des taux de natalité plus faibles, de l'ordre de 9‰¹.

Pour autant, le Groupe ne peut exclure que l'évolution démographique des marchés sur lequel il opère puisse avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats, et ses perspectives de croissance et de rentabilité.

4.1.4 Risques liés aux variations climatique et saisonnière pour le textile

Le secteur du prêt-à-porter est sensible aux conditions climatiques. Le dernier trimestre de l'exercice clos au 29 février 2016 a été fortement marqué dans le commerce par l'hiver exceptionnellement doux en Europe, ce qui a impacté négativement les ventes et les marges du Groupe.

Par ailleurs, le secteur du prêt-à-porter pour enfants dans lequel le Groupe opère est soumis aux variations saisonnières. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe est plus élevé pendant les périodes de rentrée des classes et au printemps.

En outre, des événements exceptionnels échappant au contrôle du Groupe peuvent avoir un effet négatif, comme ce fut le cas en novembre 2015 où les ventes du Groupe ont été impactées en France par la diminution de la fréquentation des magasins suite aux attentats terroristes perpétrés à Paris.

Les difficultés que pourrait rencontrer le Groupe pour faire face aux variations saisonnières, aux variations climatiques et aux événements imprévus peuvent avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats, et ses perspectives de croissance et de rentabilité.

4.2 Risques opérationnels

4.2.1 Risques liés aux fournisseurs et aux fabricants

Le Groupe dépend principalement de tiers pour la confection des produits qu'il commercialise.

Les produits sous marques propres du Groupe (100% du textile et 30% de la puériculture) sont généralement fabriqués sur commande et l'identité et le nombre des fournisseurs peut évoluer en fonction des besoins du Groupe.

S'agissant des fournisseurs, le Groupe s'adresse à près de 110 fournisseurs/agents pour le textile dans près de 500 usines à travers le monde. A noter que ce grand nombre de fournisseurs diminue la dépendance du Groupe à l'égard de ces derniers. Ainsi, le montant des achats effectués auprès des dix, des cinq et du

¹ Source Insee, statistiques-mondiales

premier(s) fournisseur(s) du Groupe représentait respectivement 23,3%, 13,4% et 3,0% du total des achats effectués au titre des collections été et hiver 2015. A titre de comparaison, le montant des achats effectués auprès des dix, cinq et du premier(s) fournisseur(s) du Groupe représentait respectivement 24,0%, 14,5% et 3,3% du total des achats effectués au titre des collections été et hiver 2014.

La répartition à travers l'Asie, l'Europe et l'Afrique permet également au Groupe de repositionner ces sources d'approvisionnement si nécessaire et de ne pas être dépendant.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que ses fournisseurs et fabricants respectent le droit du travail, les lois sur la protection sociale applicables, ainsi que les normes sociales et environnementales acceptables. A titre d'illustration, le Groupe Orchestra-Prémaman est membre de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) depuis décembre 2013. La BSCI est une organisation non-gouvernementale rattachée à l'association du commerce européen et international (FTA) visant à améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement de la distribution. Il s'agit d'une initiative sectorielle qui requiert des adhérents qu'ils diligentent des audits permettant de contrôler les conditions de travail sur les sites de production des fournisseurs. Ces audits sont réalisés par des cabinets extérieurs indépendants accrédités SAAS (Social Accountability Accreditation Services). Ces audits couvrent les thématiques suivantes : relations avec les sous-traitants, heures supplémentaires, salaire minimum, protection sociale, travail des enfants, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, discrimination, harcèlement et abus, santé et sécurité, et garantie du respect des droits de l'Homme.

Cependant, le Groupe ne peut totalement garantir que ses fournisseurs ou fabricants respectent le droit du travail local ainsi que les normes environnementales et éthiques dans le cadre de leurs activités. S'il venait à apparaître que les fournisseurs et fabricants du groupe n'ont pas respecté le droit du travail local ou les normes environnementales ou éthiques, la réputation des marques du Groupe pourrait être affectée. A ce jour, le Groupe n'a jamais eu connaissance de tels manquements et la réputation du Groupe n'en a par conséquent pas été altérée.

Toutefois et malgré la vigilance du Groupe, la survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe et sur sa réputation.

4.2.2 Risques liés aux produits

Le Groupe est responsable des conséquences dommageables liées aux produits qu'il vend sous marques propres ou qu'il distribue. Cette responsabilité peut être engagée tant sur le plan pénal que sur le plan civil.

Dans la mesure où le Groupe a recours à la sous-traitance pour fabriquer ses produits sous marques propres, il dépend par conséquent des fabricants pour garantir que les produits commercialisés sont conformes aux spécifications et normes de qualité appropriées. Ainsi les contrats conclus entre le Groupe et ses fabricants prévoient des clauses relatives au respect des normes et réglementations applicables, des mécanismes d'indemnisation, des garanties concernant la qualification du fabricant (réputation, solidité financière, existence de polices d'assurance adéquates, respect des normes et réglementations applicables, etc.) et des clauses de « retour produits » aux termes desquelles le fabricant s'engage à reprendre les produits sous certaines conditions.

De plus, le Groupe exerce, via ses bureaux d'achat implantés à proximité des sites de fabrication, des contrôles qualité en direct. Cependant, les procédures de contrôle qualité pourraient ne pas détecter un défaut ou une non-conformité, ce qui pourrait affecter négativement la renommée des marques du Groupe dans l'hypothèse d'une commercialisation de produits défectueux pouvant porter préjudice aux clients. De tels défauts et situations de non-conformité pourraient également entraîner un impact défavorable sur les ventes du Groupe et la responsabilité du Groupe pourrait se trouver engagée.

En tant que distributeur, le Groupe doit également prendre toutes mesures utiles pour contribuer au respect de l'ensemble des obligations de sécurité et d'absence d'atteinte à la santé des personnes prévues par les textes législatifs et réglementaires. Un produit sûr est un produit qui ne présente aucun risque, ou qui ne présente que des risques réduits (compatibles avec l'utilisation du produit) et acceptables à l'égard d'une

protection élevée pour la santé et la sécurité des personnes. Lorsqu'un distributeur est informé que des produits destinés aux consommateurs qu'il a mis sur le marché ne répondent pas aux exigences de sécurité et d'impact sur la santé, il doit en informer immédiatement les autorités administratives compétentes, en indiquant les actions qu'il engage afin de prévenir les risques pour les consommateurs.

A la date du présent document, le Groupe n'a pas rencontré de telles situations en lien avec la commercialisation de ses produits sous marques propres ou en tant que distributeur.

La survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait toutefois avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats, ainsi que sur la réputation du Groupe.

4.2.3 Risques liés à l'augmentation des coûts de production

Le prix des matières premières utilisées (comme le coton, la laine ou la viscose) pour fabriquer les produits commercialisés par le Groupe ainsi que les modifications des dispositions réglementaires encadrant la conception des produits, l'augmentation des salaires dans les régions dans lesquelles le Groupe opère, l'évolution des coûts de transport, les législations douanières, les exigences de qualité, et les coûts de l'énergie peuvent affecter sensiblement les coûts de production supportés par les fabricants.

L'augmentation des coûts de production pourrait avoir un impact défavorable sur les marges du Groupe si celui-ci ne pouvait pas répercuter en totalité la hausse sur ses prix de vente.

4.2.4 Risques liés à la hausse du coût de la main d'œuvre

Au 29 février 2016, le Groupe employait 2 108 salariés dans ses points de vente en succursales. Les salariés des magasins en commissions- affiliations, franchises et des enseignes multimarques ne font pas partie des effectifs du Groupe.

Pour les effectifs France du Groupe Orchestra-Prémaman, qui représentent plus de 50% des effectifs du Groupe, l'augmentation moyenne des salaires hors variable sur les 3 dernières années a été contenue entre 1% et 2%, hors changement de poste.

En France, le Groupe n'est pas concerné par la législation sur le travail dominical n'étant pas implanté dans des zones touristiques.

Toutefois, une augmentation des coûts de personnel (hors rémunération variable) résultant de modifications du droit existant, du régime de protection sociale ou de la répercussion d'augmentations générales des salaires dans les régions où le Groupe opère pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

4.2.5 Risques de non-conformité à la réglementation et liés à la sécurité sûreté, la protection des clients et du personnel

Le Groupe est sujet à de nombreuses lois et réglementations, notamment celles relatives au droit du travail, aux droits de douanes, à la protection des consommateurs et des données personnelles, à la responsabilité du fait des produits, à la publicité, aux horaires de travail, aux normes de sécurité, à celles régissant les ERP (Etablissements recevant du public), et à celles liées aux ventes au déballage et aux soldes.

Bien que le Groupe porte une attention particulière au respect de la réglementation en vigueur, il ne peut exclure tout risque de non-conformité. Le non-respect par le Groupe ou certains de ses partenaires, collaborateurs et affiliés de la réglementation pourrait l'exposer à des amendes et autres sanctions pénales ou administratives, telles que le retrait d'autorisations, et également porter atteinte à sa réputation.

En outre, le Groupe pourrait être conduit à engager des frais importants afin de se conformer aux évolutions de la réglementation, en France et/ou à l'étranger, et ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure d'adapter ses activités et son organisation à ces évolutions dans les délais nécessaires et à des coûts raisonnables.

L'incapacité du Groupe à se conformer et à adapter ses activités aux nouvelles réglementations pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

4.2.6 Risques liés à la distribution par des tiers

Le Groupe privilégie le recours à des magasins qu'il exploite directement (succursales) pour distribuer ses produits, ces magasins représentant 53 % du chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 29 février 2016. Il a également recours à des affiliés, des franchisés et des enseignes multimarques.

80% des points de ventes affiliés se situent en France (142 magasins), en Grèce (42 magasins) et en Espagne (21 magasins) au 29 février 2016.

Les franchisés, représentant 40 points de ventes, sont répartis dans le monde.

Les magasins en affiliation sont exploités par des commerçants indépendants propriétaires de leur fonds de commerce, sous la marque du Groupe. Etant indépendants et bien qu'ils soient tenus de suivre la charte du Groupe au travers du « Guide du Savoir Faire » comprenant notamment des exigences en matière de mobilier et d'apparence propre à la marque, le Groupe ne peut garantir, en dépit des contrôles qu'il diligente régulièrement, que tous ses affiliés se conforment strictement aux stratégies commerciales et marketing du Groupe, ce qui pourrait affecter négativement l'image de marque du Groupe et de ses produits.

Par ailleurs, la survenance de désaccords, qu'ils soient liés d'une part à l'interprétation des contrats de distribution au vu des réglementations et jurisprudences existantes et futures, ou d'autre part aux conditions et révisions des contrats de distribution, pourrait dégrader les relations du Groupe avec ses partenaires et donc pénaliser l'activité et le développement dans ces zones (notamment à l'étranger). Toutefois, la forte dispersion du réseau des affiliés et franchisés (256 affiliés, 40 franchisés et 63 magasins multimarques pour 651 points de vente) réduit la portée d'un tel risque. A la date du présent document, le Groupe n'a pas supporté de coûts significatifs résultant de tels litiges commerciaux.

4.2.7 Risques liés à la logistique

Le Groupe sous-traite une partie de la logistique au prestataire de service Orlog (société mise en équivalence dans les comptes du Groupe). Cette société est implantée sur le site de Lauwin Planque sur une surface de 42.000 m² et son activité devrait être transférée sur le site d'Arras fin 2016. Par ailleurs, le Groupe exploite en propre le site de St Aunès d'une surface de 40 000 m² depuis 2012. Enfin, le Groupe a recours à des prestataires extérieurs pour assurer la livraison des marchandises des entrepôts vers les magasins.

En cas de dysfonctionnements de la chaîne logistique, le Groupe pourrait être confronté à des capacités de stockage excédentaires ou, à l'inverse, insuffisantes, à des retards d'approvisionnement de ses points de vente, et à des pertes ou des vols de marchandises.

Par ailleurs, tout dommage ou toute destruction d'un ou plusieurs des entrepôts du Groupe pourrait causer la destruction partielle ou totale des actifs (stocks, immobilisations corporelles). Le Groupe pourrait toutefois bénéficier de sa couverture d'assurance le cas échéant.

La survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un impact important sur la capacité du Groupe à distribuer des produits à ses points de vente et avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe.

4.2.8 Risques liés à la défaillance des systèmes informatiques

La réussite du Groupe dépend de la disponibilité continue et ininterrompue de ses systèmes informatiques, pour traiter, notamment, les transactions effectuées par ses clients, la gestion de ses stocks, ses inventaires, ainsi que les achats et les expéditions de ses produits.

Toute perturbation importante ou tout ralentissement des systèmes du Groupe pourrait provoquer des pertes ou des retards dans le traitement des informations et entraîner des retards de livraison à ses magasins et à ses clients ou des pertes de ventes.

Par ailleurs, les systèmes de sécurité (sauvegarde de données du Groupe ou des données personnelles des clients collectées dans le cadre de la politique marketing, protection des accès, plans d'urgence informatique, prévention de la cybercriminalité) peuvent ne pas s'avérer suffisants en cas de dysfonctionnements.

Enfin, la direction du Groupe utilise des systèmes informatiques pour l'aider à la prise de ses décisions et pour contrôler les résultats des activités du Groupe. En cas de défaillance de ses systèmes, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de générer des reporting financiers et opérationnels, qui sont essentiels pour la prise de décisions ; ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe.

La direction des systèmes d'information du Groupe assure la cohérence de l'ensemble des applications informatiques au sein du Groupe dans une approche coordonnée visant à anticiper des incidents d'exploitation et organiser les plans de secours.

4.2.9 Risques liés au vol et au détournement de fonds

Dans le cours normal de ses activités, et malgré les procédures mises en place pour sécuriser la sauvegarde de ses flux de marchandises, le Groupe s'expose à un risque de vol de produits dans ses points de vente. De plus, le Groupe peut subir des détournements de fonds dans le cadre de ses activités, notamment dans ses points de vente. De tels vols ou détournements, s'ils sont significatifs ou récurrents, pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Toutefois, le taux de démarque inconnue (qui correspond à l'écart de stock -exprimé en prix d'achat hors taxes- rapporté au chiffre d'affaires hors taxes) est faible et s'élève à 0,4% au 29 février 2016.

4.2.10 Risques liés aux contrats de bail

Le succès du groupe repose notamment sur sa capacité à développer et à gérer un réseau de magasins en adéquation avec ses besoins et les attentes de sa clientèle. Le Groupe ne détient aucun actif immobilier en pleine propriété.

Ainsi, chaque année, une partie des contrats de bail conclus par le Groupe pour des emplacements de magasins arrive à échéance. Il est donc possible que le Groupe ne puisse pas prolonger certains de ces contrats et qu'il soit contraint d'abandonner les emplacements ou de renouveler les contrats de bail à des conditions moins favorables, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe. Toutefois, le grand nombre de bailleurs diminue la dépendance du Groupe en la matière.

4.2.11 Risques liés aux procédures et contentieux

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales, notamment en matière de responsabilité civile, de concurrence, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle, environnementale et de discrimination.

Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre d'une ou de plusieurs sociétés du Groupe. Les provisions éventuelles correspondantes (se référer à la note 6 des comptes consolidés au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence), que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée,

susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, autres que celles décrites dans la note 6 des comptes consolidés clos au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

4.2.12 Risques liés à la perte de personnes clés

Le succès et le développement du Groupe dépendent des efforts et de l'expérience du personnel clé et de l'équipe dirigeante réunie autour de Monsieur Pierre Mestre, Président et co-fondateur et Madame Chantal Mestre, Vice-Présidente en charge du Design achat et co-fondatrice. Le départ ou la défaillance d'une personne clé pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe. Toutefois, le Groupe s'appuie sur un comité de direction élargi composé de cadres dirigeants disposant d'une forte expérience dans le secteur du retail avec une complémentarité d'expertises. Il est par ailleurs envisagé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites à destination, entre autres, des membres du comité de direction.

4.2.13 Risques liés aux relations sociales

Le maintien de relations harmonieuses avec les salariés et les institutions représentatives du personnel constitue un enjeu majeur pour le développement du Groupe. Aucun mouvement social n'a, par le passé, perturbé l'exercice des activités du Groupe. Toutefois, le Groupe ne peut garantir qu'un mouvement social puisse perturber l'exercice de ses activités à l'avenir. De tels événements sont susceptibles de provoquer des interruptions d'activités et de nuire à la réputation du Groupe ; plus généralement, leur survenance pourrait avoir un effet défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2.14 Risques liés au contrôle du capital de la Société

Le principal actionnaire de la Société, Yeled Invest, détient 90,55% du capital et 92,82% des droits de vote de la Société au 30 avril 2016. Par ailleurs, à cette même date, 4 administrateurs sur 5 y sont liés. En conséquence, la société Yeled Invest peut influencer sur l'adoption ou le rejet des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires de la Société en assemblée générale ordinaire et/ou en assemblée générale extraordinaire, notamment la nomination ou la révocation des membres du conseil d'administration, l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, ainsi que l'autorisation de procéder à des augmentations de capital, les opérations de fusion ou d'apport ou toute autre décision nécessitant l'approbation des actionnaires de la Société.

4.3 Risques liés à l'exécution de la stratégie

4.3.1 Risques liées à la croissance forte des activités

Du 28 février 2013 au 29 février 2016, le nombre de points de vente du Groupe (succursales et affiliés) a augmenté de 507 à 548². Sur ces 548 points de vente, 292 sont des magasins succursales et 256 sont des magasins affiliés. Le Groupe a l'intention de continuer à se développer, notamment en augmentant ses parts de marché en France et le nombre de ses points de vente à l'international, et ses investissements dans sa plateforme de commerce en ligne.

Le succès du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à identifier des locaux appropriés pour ses points de vente et à négocier des baux à des conditions satisfaisantes, ainsi que d'identifier les bons partenaires pour rejoindre le réseau d'affiliation.

Si cette stratégie de développement du Groupe ne connaît pas le succès attendu ou se met en place de manière plus lente que prévu, sa position concurrentielle, sa rentabilité et sa croissance pourraient être affectées négativement.

² Après retraitement des activités non poursuivies

4.3.2 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance

La stratégie de développement du Groupe devrait s'accompagner d'opérations de croissance externe au travers d'acquisitions d'actifs/entreprises ou d'opérations de partenariats (commissions affiliations, franchises) et ce, dans des zones géographiques où le Groupe souhaite se renforcer.

Le succès du Groupe dépendra, en partie, de sa capacité à identifier des partenaires de qualité pour rejoindre le réseau d'affiliation.

Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être à même, dans un contexte de consolidation du secteur, de mener à terme des opérations de croissance externe pertinentes au regard de ses critères d'investissement.

En outre, la réalisation d'opérations de croissance externe pourrait impliquer un certain nombre de risques liés à l'intégration des activités (réalisation de synergies moins importantes qu'anticipées, dépréciation du goodwill dégagé lors de l'acquisition, augmentation de l'endettement du Groupe, passifs et coûts non anticipés, etc.). Au 29 février 2016, le montant des écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan s'élève à 5 434 K€ sur un total actif de 557 438 K€.

Si cette stratégie de croissance ne connaît pas le succès attendu ou se met en place de manière plus lente que prévu, la position concurrentielle et la rentabilité du Groupe pourraient être affectées négativement.

Concernant l'opération Destination Maternity :

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2016, le Groupe a acquis une participation de l'ordre de 14% dans la société américaine Destination Maternity Corporation (société cotée au NASDAQ), leader national sur le secteur de l'habillement de la femme enceinte. Se référer au chapitre 5.1.5 (Destination Maternity Corporation) du présent document de référence.

Le 15 mars 2016, Orchestra-Prémaman S.A. et Destination Maternity Corporation ont signé un accord de confidentialité par lequel Destination Maternity Corporation s'engage à mettre à disposition d'Orchestra Prémaman des informations confidentielles la concernant, afin de permettre l'évaluation, la négociation, la rédaction de contrats et la poursuite et/ou réalisation d'une opération de rapprochement entre ces deux sociétés (étant précisé que tout projet de rapprochement demeure incertain à ce stade).

En date du 2 mai 2016, la société Orchestra-Prémaman a cédé à la société Yeled Invest la quasi-totalité des titres qu'elle détenait au sein de la société Destination Maternity Corporation, afin de se consacrer pleinement à la mise en œuvre des axes de travail opérationnels et stratégiques qu'elle s'est fixée et de ne pas obérer ses capacités financières pour faire face à son exploitation et à sa croissance. Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

A la date du présent document, les procédures de due-diligence croisées sont toujours en cours et par conséquent le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les conclusions des opérations de due diligences conduites de part et d'autre et donc sur l'issue probable des discussions relatives à un éventuel rapprochement entre les deux groupes.

Se référer à la note 13 des comptes de l'exercice clos le 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence

4.3.3 Risques liés aux activités internationales du Groupe

Le Groupe a mis en place une stratégie de développement à l'international. Bien que la France soit son marché le plus important avec 65% de ses ventes et que son siège social y est implanté, le Groupe s'est développé notamment en Belgique, en Espagne, en Grèce et au Portugal (y compris dans les pays dans lesquels il est présent par partenariats). Le périmètre international des activités du Groupe, qui tend à s'étendre en cohérence avec la stratégie, est un élément de complexité au regard de l'activité, qui conduit le Groupe :

- à devoir s'adapter au marché local, notamment aux goûts des consommateurs, aux comportements d'achat et aux autres facteurs culturels pouvant avoir une incidence sur les ventes ;
- à faire face à des concurrents ayant potentiellement une meilleure connaissance du marché local ;
- à se conformer au cadre législatif et réglementaire local ainsi qu'à ses évolutions ;
- à piloter les risques géopolitiques ;
- à se couvrir contre les fluctuations des devises pour les activités du Groupe en dehors de la zone euro.

La survenance de ou les difficultés à appréhender un ou plusieurs de ces risques pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

4.3.4 Risques liés au commerce électronique et à la vente en ligne

Le Groupe investit depuis plusieurs années dans le marketing et la communication sur ses plateformes de commerce en ligne et prévoit de développer davantage ses offres en ligne dans le futur. Le commerce en ligne a représenté 3% du total du chiffre d'affaires du Groupe au cours de l'exercice clos le 29 février 2016.

Le Groupe peut ne pas réussir à développer son canal de distribution de commerce en ligne à un rythme approprié lui permettant de faire face à la concurrence. Il peut encourir des frais imprévus ou rencontrer des problèmes techniques liés au développement de son canal de distribution en ligne.

Enfin, le Groupe estime que la concurrence sur le commerce en ligne pourrait s'intensifier. Cette concurrence pourrait conduire à une pression sur les prix des produits du Groupe et une perte de parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe.

4.4 Risques financiers

Se référer à la note 7 des comptes consolidés clos au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

4.4.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité du Groupe à honorer et à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. Le Groupe supporte actuellement un endettement significatif. Au 29 février 2016, le montant total des passifs financiers du Groupe s'élevait à 201,5 millions d'euros et comprend notamment :

- 61,8 millions d'euros tirés au titre d'un contrat de crédit syndiqué multidevises à terme et renouvelable en date du 6 mai 2013 avec un pool de 13 banques, qui a fait l'objet d'amendements en date du 10 juillet 2015 dans l'objectif principal de permettre un traitement « pari passu » des emprunts obligataires souscrits par le Groupe ;
- 20 millions d'euros au titre d'un emprunt obligataire auprès d'investisseurs privés depuis novembre 2014 de maturité 6 ans (venant à échéance le 6 novembre 2020) ;
- une dette obligataire complémentaire multi tranches d'un montant total de 80 millions d'euros de maturité 6 et 7 ans sous forme de placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens depuis septembre 2015 ;
- des dettes bancaires bilatérales (escomptes, découverts bancaires, autres emprunts...) pour 25,9 M€.

La capacité du Groupe à honorer ses obligations, à payer les intérêts au titre de ses emprunts ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra de ses

performances opérationnelles futures et pourra être affectée par de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants du Groupe (conjuncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

En cas d'insuffisance de liquidités et afin d'assurer le service de sa dette, le Groupe pourrait être contraint de réduire ou de différer des acquisitions ou des investissements, de céder des actifs, de refinancer son endettement ou de rechercher des financements complémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement ou ses perspectives. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats Crédit syndiqué et obligataires, le Groupe s'est engagé à respecter les ratios financiers suivants (« *covenants* ») à chacune des dates de clôture (28 ou 29 Février) :

(a) ratio d'endettement financier = Endettement Net Consolidé (*correspondant à la notion de dette financière nette retraitée utilisée par le Groupe*) divisé par l'EBITDA (*correspondant à la notion d'EBE courant, telle qu'utilisée par le Groupe*) strictement inférieur à 3,00 ;

(b) ratio de couverture des frais financiers = EBITDA (*correspondant à la notion d'EBE courant, telle qu'utilisée par le Groupe*) divisé par le montant des Charges Financières Consolidées (*correspondant à la ligne Coût financier net du compte de résultat consolidé*) strictement supérieur à 5,00 ;

(c) ratio de gearing = Endettement Net Consolidé Consolidé (*correspondant à la notion de dette financière nette retraitée utilisée par le Groupe*) divisé par le montant des Fonds Propres Consolidés strictement inférieur à 1,25.

Par le passé, le Groupe a toujours respecté les covenants. Pour l'exercice clos le 29 Février 2016, la situation du Groupe au regard de ses covenants est la suivante :

- Ratio d'endettement financier = 2,60 < 3 ;
- Ratio de remboursement des charges financières = 7,37 > 5 ;
- Ratio de gearing = 1,20 < 1,25.

Par ailleurs, les contrats prévoient des clauses spécifiques limitant la capacité du groupe à réaliser certaines opérations (voir 10.2.1- Autres engagements et clauses restrictives).

Ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, à procéder à des acquisitions stratégiques, des investissements ou des alliances, à restructurer son organisation ou à financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les créanciers concernés pourraient mettre fin à leur engagement et/ou exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles. Ce type d'événements pourrait avoir un effet défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.

Comme cela a été le cas pour les exercices clos les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014, le Groupe estime que pour l'exercice en cours, ses besoins de financement comprendront principalement ses dépenses d'investissements, ses paiements d'intérêts et ses remboursements d'emprunts.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.4.2 Risque de change

Le Groupe paie principalement ses achats textiles en dollars et yuans et ses achats puériculture en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays principalement en euros. Il se trouve donc exposé de façon significative au risque de change pour son activité textile.

La société Orchestra-Prémaman, qui réalise la quasi-totalité des achats textile du Groupe, a effectué des transactions comptabilisées pour des montants de 254 millions d'euros pour l'exercice clos le 28 février 2015 (montant incluant un fort effet de constitution de stocks) et 206 millions d'euros pour l'exercice clos le 29 février 2016. Ces opérations ont été réalisées, au 28 février 2015 et au 29 février 2016, en euros à hauteur respectivement de 24% et 30%, en USD à hauteur respectivement de 68% et 46% et en RMB à hauteur respectivement de 8% et 24%. La répartition des achats textile dans les différentes devises est susceptible d'évoluer, en fonction des sources d'approvisionnement d'une part, et des opportunités de privilégier la devise jugée la plus pertinente pour commercer par la société et ses fournisseurs d'autre part.

Pour cette activité textile, « un cours budget » (c'est-à-dire une fixation de la parité euro/devise d'achat) est fixé par saison avant la campagne d'achats afin de préserver la marge du Groupe. Des couvertures sont ensuite mises en place sur la totalité de l'exposition, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné et une échéance donnée.

Les instruments de couvertures sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations d'achat textile portant sur les 3 saisons futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Pour la partie USD, le montant des couvertures en cours au 29 février 2016 est de 236 M USD pour un engagement maximum de 376 M USD, dont la valeur de marché au 29 février 2016 est de +3,1 M€ avec des échéances allant du 1^{er} mars 2016 au 29 janvier 2018.

Pour la partie CNH (RMB), le montant des couvertures en cours au 29 février 2016 est de 361 M CNH (RMB) pour un engagement maximum de 454 M CNH (RMB), dont la valeur de marché au 29 février 2016 est de +1,1 M€ avec des échéances allant du 1^{er} mars 2016 au 15 février 2017.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finance du Groupe et son adjoint, directement rattachés au Directeur Général, et se traduit par un reporting régulier des opérations de change en portefeuille.

4.4.3 Risques liés aux taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt sur :

- ses passifs financiers (se référer au chapitre 10.2 du présent document de référence) à hauteur de 95,1 millions d'euros ; en effet, à l'exception des emprunts obligataires à taux fixes pour 99,1 millions d'euros, et des dettes bancaires bilatérales à taux fixes conclues avec BPI France pour 7,3 millions d'euros, les passifs financiers sont soumis à des taux d'intérêt indexés sur l'EURIBOR ou l'EONIA et augmentés d'une marge ;

- les avances en comptes courants accordées par la filiale Orchestra Participation aux sociétés partenaires (se référer au chapitre 10.2 du présent document de référence) à hauteur de 7,4 millions d'euros, soumises à des taux d'intérêt indexés sur l'EURIBOR et augmentés d'une marge.

Au 29 février 2016, l'encours de la dette nette à taux variable du Groupe s'élève ainsi à 87,7 millions d'euros.

L'EURIBOR ou l'EONIA pourraient augmenter à l'avenir, entraînant une charge d'intérêts supplémentaire pour le Groupe, réduisant les flux de trésorerie disponibles pour les investissements et limitant sa capacité à honorer le service de ses dettes.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers En milliers d'euros	29/02/2016			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	Théorique	Réel (*)	Théorique	Réel (*)
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-877	-697	0	0
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	877	0	0	0

(*) Compte tenu de taux d'intérêts réels négatifs au 29 février 2016 d'une part, et de la fixation de taux « plancher » à 0 dans les contrats concernés d'autre part. Calcul effectué sur la base d'un taux EURIBOR 3 mois = -0,205% au 29 février 2016.

4.4.4 Risque de crédit

Au 29 février 2016, le réseau de distribution du Groupe est réparti en 292 points de ventes succursales et 359 points de ventes répartis entre 256 affiliés, 40 franchisés et 63 multimarques.

Pour l'activité Succursales, les clients du Groupe Orchestra sont les clients finaux (consommateurs). Aussi la concentration du risque crédit est très faible.

Pour l'activité Affiliés, Franchisés et Multimarques, les clients du groupe Orchestra sont les franchisés, multimarques et affiliés eux-mêmes. Le risque d'impayés est couvert pour les principaux franchisés à l'international par des polices d'assurance spécifiques. En complément de ces couvertures, des garanties bancaires et autres garanties personnelles sont exigées. Le chiffre d'affaires TTC généré par les 10 plus importants points de ventes affiliés s'élève à 31,9 millions d'euros au 29 février 2016, soit moins de 5% du chiffre d'affaires global.

4.5 Assurances

4.5.1 Présentation générale

Les polices souscrites par le Groupe ont été souscrites à des conditions adaptées à la dimension et à la typologie des risques du Groupe. Les assurances souscrites couvrent un large éventail de risques mais sont néanmoins soumises à des limitations usuelles. Par ailleurs, tous les sinistres ne sont pas pris en charge par les polices d'assurance et le Groupe ne peut donc exclure que certains risques ne soient pas couverts en totalité et/ou qu'il ait à payer des franchises. De plus, la survenance de plusieurs incidents au cours d'une même année et les demandes d'indemnisations importantes y afférentes peuvent avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, le coût de ces polices peut croître au regard de l'historique de réclamations du Groupe ou en répercussion à une hausse générale des prix sur le marché des assurances. Aussi, le Groupe ne peut garantir qu'il parviendra à conserver son niveau de couverture actuel, le cas échéant à un coût raisonnable.

4.5.2 Principaux programmes d'assurance

Les principaux contrats souscrits par la Société et ses filiales sont les suivants :

- Pour l'ensemble du Groupe : responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels et tous dommages confondus à hauteur de 10 millions d'euros (franchise inférieure à 1.000 €) ;
- Entrepôts : assurance multirisques couvrant l'incendie et les risques annexes, le vol, le bris de glaces, le bris de machine et les pertes d'exploitation ; le montant des capitaux garantis s'élève à :

- 100 millions d'euros pour les marchandises ;
- 11 millions d'euros pour les matériels ;
- 140 millions d'euros pour les pertes d'exploitation ;

Etant entendu qu'en cas de sinistre, ces trois garanties individuelles (marchandises, matériels et pertes d'exploitation) sont plafonnées dans le cadre d'une limitation contractuelle d'indemnité de 100 millions d'euros (franchise inférieure à 1 000 €) : pour un sinistre donné, l'assureur indemniserait donc la Société jusqu'à 100 M€, pour couvrir à la fois les marchandises, les matériels et les pertes d'exploitation.

- Marchandises transportées : assurance couvrant l'ensemble des flux de marchandises de tous points du monde à tous points du monde, et par tous moyens de transport, garantissant un montant maximum de 2,5 millions d'euros par voyage (et assorti d'une franchise de 500 €) ;

- Magasins (France) : assurances multirisques couvrant les bâtiments, matériels, marchandises, vol, bris de glace, bris de machine, la perte du fonds de commerce et la perte d'exploitation ; le montant des capitaux garantis s'élève à :

- 1.5 million d'euros par magasin pour les marchandises ;
- 0.9 million d'euros par magasin pour les matériels ;
- 140 millions pour les pertes d'exploitation, avec une limitation contractuelle d'indemnité de 2 millions d'euros par magasins ;

Etant entendu qu'en cas de sinistre, ces trois garanties individuelles (marchandises, matériels et pertes d'exploitation) sont plafonnées dans le cadre d'une limitation contractuelle d'indemnité de 10 millions d'euros (franchise inférieure à 1 000 €) : pour un sinistre donné, l'assureur indemniserait donc la Société jusqu'à 10 M€, pour couvrir à la fois les marchandises, les matériels et les pertes d'exploitation.

Le Groupe considère que la couverture des différents risques ci-dessus lui permet d'éviter toute perte significative en cas de sinistre majeur.

Par ailleurs, la société a également souscrit :

- un contrat d'assurance-crédit auprès d'Eurexel pour les opérations de négoce France et Export ;
- un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux auprès de la société AIG Europe à hauteur de 4 millions d'euros ;
- un contrat d'assistance pour le personnel en déplacement à l'étranger ;
- une assurance flotte (véhicules roulants et élévateurs) ;
- une assurance « homme-clé » (qui prendra fin le 20 février 2017).

Le montant total annuel des primes versées au titre de l'ensemble des contrats d'assurance est de l'ordre d'1,3 million d'euros.

4.6 Gestion des risques - Organisation

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée à chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions du Groupe

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable - et non une certitude - quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur ;
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

Au sein du Groupe, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne qui vise à s'assurer que les mesures et procédures adéquates pour pallier les risques identifiés sont mises en œuvre.

Les procédures de gestion des risques et de contrôle interne sont présentées au sein du chapitre 16 du présent document de référence.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale et pour nom commercial : ORCHESTRA-PREMAMAN.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 398 471 565.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 6 octobre 1994, soit jusqu'au 5 octobre 2093, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

L'exercice social se clôture au 28 février de chaque année (le 29 février en année bissextile).

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique et législation régissant ses activités

La Société est une Société Anonyme régie par le droit français et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Les coordonnées du siège social de la Société sont les suivantes :

Adresse : 200 avenue des Tamaris, ZAC Saint Antoine, 34130 Saint Aunès.

Téléphone : +33 (0)4 99 13 08 00

Les actions Orchestra-Prémaman sont admises sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0010160564 (KAZI).

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société

Chantal et Pierre Mestre fondent la société Orchestra en juillet 1995.

• 1995 - 1999 : la naissance d'un groupe dédié à l'habillement pour enfants

- 1995 : Création d'Orchestra, magasin Homme-Femme-Enfant en centre-ville sur 55 m², Orange, Apt, Salon ;
- 1996 : Premier magasin Mode enfant à Mâcon et premier magasin en centre commercial, à Saint-Jean de Védas ;
- 1997 : Premier magasin grand format en centre commercial.

• 1999 - 2009 : le développement des franchises et du réseau en périphérie des villes

- 1999 : Début de la franchise et introduction de la chaussure ;
- 2001 : Rapprochement avec Kazibao et acquisitions de Dipaki puis de Babycare Suisse ;
- 2002 : Premier magasin mixte textile / puériculture à la Praille en Suisse ;
- 2005 : Début du développement en périphérie.

• **2009 – 2015 : l'accélération de la croissance - Club Orchestra, puériculture, mégastores, Belgique**

- 2009 : Test du concept Club Orchestra³ à Nîmes ;
- 2011 : Déploiement généralisé du concept Club Orchestra ;
- 2012 : Ouverture du premier mégastore puériculture, maternité et mode enfantine en France ;
- 2012 : Acquisition du groupe belge Prémaman présent dans 35 pays, société spécialisée dans la puériculture ;
- 2013 : Acquisition de Baby2000, marque-enseigne belge de 6 magasins spécialisée dans les articles de puériculture et les vêtements pour enfants ;
- 2014 : Rachat de Home Market, filiale belge de Saint Maclou, dont les magasins correspondaient au format recherché par le Groupe pour développer rapidement sa présence en Belgique et au Luxembourg.

Le 10 mars 2016, le groupe a fait l'acquisition de Autour de bébé Suisse, société composée de 6 magasins dont 5 seront transformés en magasins Orchestra (surface de vente additionnelle de 5 400 m²).

• **2015 – 2016 : Destination Maternity Corporation**

En date du 29 octobre 2015, le Groupe a envoyé une lettre au conseil d'administration de Destination Maternity proposant un possible rapprochement entre Orchestra et DM, société cotée au NASDAQ et leader national sur le secteur de l'habillement de la femme enceinte. L'offre initiale d'Orchestra proposait l'acquisition de 100 % des titres de DM rémunérés pour partie en numéraire (à hauteur de 25 millions d'€) et pour partie en actions Orchestra Prémaman. Les termes de l'offre tenaient compte d'une prime de fusion de 45 % par rapport au cours de bourse de Destination Maternity. Par ailleurs, la réalisation de l'opération était conditionnée à la réalisation d'un audit confirmatoire satisfaisant pour le Groupe et à la négociation d'un accord de rapprochement acceptable pour les deux parties.

Le 14 décembre 2015, le Groupe a annoncé, dans une déclaration auprès de la SEC, avoir acquis environ 13 % des actions ordinaires de la société américaine Destination Maternity Corporation et suite au rejet de sa proposition initiale par DM, a réitéré les termes et les modalités de l'offre initiale du 29 octobre 2015.

Le 8 février 2016, le Groupe Orchestra a présenté une offre révisée, assortie des mêmes conditions que précédemment, améliorant les termes de la proposition initiale en augmentant la composante numéraire (37,5 m€). Selon les termes de cette offre révisée, il était proposé aux actionnaires de DM de recevoir une rémunération totale par action DM de 2,664 USD et 0,0596 action Orchestra. Par ailleurs, le Groupe Orchestra a indiqué son intention d'avoir une double place de cotation (New York et Paris)⁴. Cette offre formulée par le Groupe n'a pas été retenue par le Board de Destination Maternity.

Le 15 mars 2016, Orchestra-Prémaman S.A. et Destination Maternity Corporation ont signé un accord de confidentialité réciproque par lequel Destination Maternity Corporation (et réciproquement Orchestra-Prémaman S.A.) s'engage à mettre à disposition d'Orchestra Prémaman S.A. (réciproquement de Destination Maternity Corporation) des informations confidentielles la concernant, afin de permettre l'évaluation, la négociation, la rédaction de contrats et la poursuite et/ou réalisation d'une opération de rapprochement entre ces deux sociétés.

Sous réserve des droits de résiliation usuels, Orchestra-Prémaman s'est également engagée à s'abstenir de certaines activités de "solicitation de proxy" (par exemple, tentative d'obtenir des représentants au sein du board of directors/d'influencer la composition du board of directors) ainsi que d'activités similaires et de

³ Se référer au chapitre 6 du présent document de référence qui décrit le Concept Club Orchestra

⁴ En l'état actuel des réflexions du Groupe, et en l'absence d'engagement finalisé avec Destination Maternity, ce sujet pourrait rester un point de négociation

toute déclaration à caractère diffamatoire ou dénigrant visant Destination Maternity Corporation ou ses dirigeants ou administrateurs.

Sous réserve de toute stipulation contraire dans le Confidentiality Agreement, cet accord prendra fin à la première des deux dates suivantes : (i) la date de conclusion d'un accord définitif portant sur une opération ou (ii) le 1er janvier 2017.

En date du 2 mai 2016, la société Orchestra-Prémaman a cédé à la société Yeled Invest la quasi-totalité des titres qu'elle détenait au sein de la société Destination Maternity Corporation, afin de se consacrer pleinement à la mise en œuvre des axes de travail opérationnels et stratégiques qu'elle s'est fixée et de ne pas obérer ses capacités financières pour faire face à son exploitation et à sa croissance. Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

A la date du présent document, les procédures de due-diligence croisées sont toujours en cours et par conséquent le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les conclusions des opérations de due diligences conduites de part et d'autre et donc sur l'issue probable des discussions relatives à un éventuel rapprochement entre les deux groupes.

Le Groupe s'est engagé à communiquer, en concertation avec la cible, sur toute évolution des négociations, dans le respect de ses intérêts légitimes, qui serait de nature à permettre la bonne information du marché.

Les communiqués sont accessibles à partir du lien suivant :

- [Communiqué du 14/12/2015](#) ;

(<http://www.orchestra-kazibao.com/wp-content/uploads/2015/12/2015-12-14-COMMUNIQUE-14-12-2015.pdf>)

- [Communiqué du 08/02/2016](#) ;

(<http://www.orchestra-kazibao.com/wp-content/uploads/2016/02/2016-02-08-COMMUNIQUE.pdf>)

- [Communiqué du 11/03/2016](#) ;

(<http://www.orchestra-kazibao.com/wp-content/uploads/2016/03/Communiqué-du-11-03-2016.pdf>)

- [Communiqué du 2/05/16](#).

(<http://www.orchestra-kazibao.com/wp-content/uploads/2016/05/2016-05-02-COMMUNIQUE.pdf>)

Se référer à la note 13 des comptes de l'exercice clos le 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Comme décrit au chapitre 6.1 du présent document de référence, l'activité du Groupe s'articule autour de plusieurs modes de distribution et notamment :

- les succursales qui sont des points de vente pour lesquelles les actifs sont détenus par le Groupe ;
- les magasins en affiliation qui sont exploités par des commerçants indépendants qui supportent eux-mêmes les travaux et agencements des points de vente et les risques d'exploitation.

Les investissements opérationnels réalisés par le Groupe sont composés principalement d'investissements en immobilisations corporelles dans le cadre de l'ouverture de nouvelles succursales et de la rénovation des

succursales existantes, et en immobilisations incorporelles dans le cadre de la conception des collections et des développements informatiques.

Au cours des 3 derniers exercices, des investissements majeurs ont été réalisés :

- en France, avec l'ouverture de 57 succursales et la rénovation de 16 magasins ;
- en Belgique, avec l'ouverture de 28 succursales et la rénovation de 16 magasins ;
- en Espagne, avec l'ouverture de 8 succursales et la rénovation de 3 magasins.

Investissements (en K€)	Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015	Exercice 2015/2016
Immobilisations incorporelles			
Investissements	14 221	18 783	19 736
Incidence des variations de périmètre	2 547	4 301	-
Immobilisations corporelles			
Investissements	28 897	60 700	37 393
Incidence des variations de périmètre	4 930	26 057	-
TOTAL	50 595	109 841	57 129

- **Exercice 2013/2014**

- Les investissements en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais de collection pour 8,2 M€, des logiciels pour 2,5 M€ et des droits au bail pour 1,7M€. Les incidences des variations de périmètre correspondant à la juste de valeur du droit au bail de Baby 2000 pour 1,8M€.
- Les investissements en immobilisations corporelles incluent 23,4 M€ d'agencements de magasins exploités en succursales. Les incidences des variations de périmètre sont essentiellement liées à l'acquisition de Baby 2000 pour 1,1 M€.
- 60% des investissements de l'exercice (hors variation de périmètre) concernent des ouvertures ou rénovations de magasins.

- **Exercice 2014/2015**

- Les investissements en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais de collection pour 9,0 M€, des logiciels pour 2,2 M€ et des droits au bail pour 1,5 M€. Les incidences des variations de périmètre sont essentiellement composées de la juste de valeur du droit au bail de Home Market pour 3,4 M€.
- Les investissements en immobilisations corporelles incluent 45,4 M€ d'agencements de magasins exploités en succursales. Les incidences des variations de périmètre sont essentiellement liées à l'acquisition de Home Market en Belgique (38 magasins, dont les surfaces commerciales varient entre 800 m² et 2 000 m²).
- 57% des investissements de l'exercice (hors variation de périmètre) concernent des ouvertures ou rénovations de magasins.

- **Exercice 2015/2016**

- Les investissements en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais de collection pour 9,1 M€, des logiciels pour 8,2 M€ et des fonds commerciaux et droits au bail pour 2,1 M€. A la fin de l'exercice, les immobilisations incorporelles en cours pour 7,6 M€ concernent essentiellement des projets informatiques.
- Les investissements en immobilisations corporelles concernent essentiellement des agencements de magasins exploités en succursales.
- 66% des investissements de l'exercice (hors variation de périmètre) concernent des ouvertures ou rénovations de magasins.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le Groupe a ouvert 11 magasins succursales au cours des mois de mars et avril 2016 dont 5 en France.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016/2017, le Groupe ouvrira un nouvel entrepôt à Arras à partir de l'été 2016 dont le bail débutera en juillet 2016. La capacité de stockage s'étendra sur 48 000 m² extensible à 120 000 m² pour accompagner la croissance du Groupe sur les prochaines années (voir chapitre 6.1.5.3 du présent document de référence). L'entrepôt d'Arras remplacera les plateformes de Bruxelles (Belgique) et Lauwin-Planque (France). Les investissements prévus sont de l'ordre de 2,5 M€ et correspondent aux agencements intérieurs.

Le Groupe privilégie l'autofinancement comme méthode de financement de ces investissements et du besoin en fonds de roulement qui en découle. Toutefois, le Groupe a accès à des financements externes, notamment via les lignes de crédit du contrat de crédit syndiqué souscrit par le Groupe en date du 6 mai 2013 et qui a fait l'objet d'amendements en date du 10 juillet 2015. Se référer au chapitre 10.2 du présent document de référence pour plus de détail sur le contrat de crédit syndiqué souscrit par le Groupe.

5.2.3 Principaux investissements futurs

Le Groupe a pris des engagements fermes d'ouvrir 20 magasins jusqu'en 2018 représentant près de 19 M€ en investissements et travaux dont 18 M€ en France, et 1 M€ en Belgique.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

Fondé en 1995 par Chantal et Pierre Mestre, le Groupe Orchestra est un acteur international de la vente de détail de vêtements d'enfants et de produits de puériculture. Le groupe se démarque par l'originalité de ses collections et par le concept unique et innovant de ses magasins qui proposent, sous un même toit, une expérience « one stop shopping » tournée vers l'enfant allant de la mode maternité à la mode enfants et aux produits de puériculture.

Aujourd'hui la marque présente plus de 3 500 modèles de vêtements, chaussures et accessoires par saison et renouvelle de manière régulière son offre en magasin avec plus de 100 nouveaux modèles mis en rayon chaque semaine.

Depuis toujours, le développement du Groupe s'est construit sur des réseaux de distribution complémentaires : les succursales qui regroupent 292 magasins dans 12 pays et les partenaires commissionnaires affiliés qui exploitent 256 magasins implantés dans 11 pays.

Le succès d'Orchestra est accentué depuis 6 ans par la création du Club Orchestra, un programme de fidélité qui permet à ses membres de bénéficier toute l'année jusqu'à 50% de réduction sur toutes les collections.

Depuis 2012, Orchestra est devenu un acteur majeur sur le marché européen de la puériculture grâce notamment à des opérations de croissance externe comme l'acquisition du groupe Prémaman ou encore Baby 2000. Cette stratégie de croissance et de développement dans la puériculture fait suite au succès du 1^{er} mégastore ouvert à Saint-Aunés, concept de magasin proposant tout un univers autour du bébé.

Aujourd'hui la gamme de produits du Groupe est composée de vêtements et chaussures enfants de 0 à 14 ans, de la mode maternité et des produits de puériculture.

Les trois offres sont distribuées au travers de 3 concepts stores :

- Des magasins textiles, où sont vendues exclusivement des collections textiles et chaussures enfant 0-14 ans ;
- Des magasins mixtes regroupant les univers du textile, de la mode maternité et de la puériculture ;
- Des mégastores qui regroupent les univers du textile, de la mode maternité et de la puériculture pour une expérience « one-stop-shopping », tous les achats sous le même toit.

Le Groupe pilote ses activités en France et à l'international au travers :

- Des succursales du Groupe ;
- Des commissionnaires affiliés ;
- Du négoce ;
- Et de l'ouverture depuis 2008 d'un site-web « shop-orchestra.com ».

Les activités du groupe en France représentent près de 65 % du chiffre d'affaires du Groupe au 29 février 2016 contre 96% en 2000. Le Groupe a renforcé sa présence à l'international et est présent aujourd'hui dans 38 pays.

6.1.1 Le réseau de distribution⁵

Le réseau de distribution se présente comme suit :

En unités	Exercice 28-févr-14	Exercice 28-févr-15	Exercice 29-févr-16
Points de vente	684	683	651
Dont succursales	289	301	292
Dont commissionnaires-affiliés	263	261	256
Dont franchisés	49	39	40
Dont multimarques	83	82	63
Surface succursales et affiliés (en m²)	181 833	228 957	260 662

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé via quatre modèles de distribution. Le chiffre d'affaires par canal de distribution se présente comme suit (se référer à la note 4 des comptes consolidés clos au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence) :

Canal de distribution	Chiffre d'affaires Exercice clos le 28/02/14	Chiffre d'affaires Exercice clos le 28/02/15	Chiffre d'affaires Exercice clos le 29/02/16
Succursales	249 446	267 726	290 708
Commissionnaires- affiliés	194 078	219 667	244 999
Négoce	2 735	7 680	5 941
Web	11 795	15 798	16 813
Siège / Divers (1)	922	2 375	1 099
Total	458 977	513 246	559 560

Données en milliers d'euros

(1) Correspondant principalement à la facturation des catalogues puériculture aux fournisseurs

6.1.1.1 Les succursales

Les succursales sont des magasins en propre appartenant au groupe Orchestra.

Les magasins en propre, bien qu'ils nécessitent un investissement capitalistique plus important, constituent le canal prédominant du Groupe, en cela qu'ils assurent au Groupe Orchestra d'avoir la maîtrise des implantations géographiques et le contrôle total du concept commercial des produits distribués.

Nombre de points de vente :

Pays	Au 28 février 2014	Au 28 février 2015	Au 29 février 2016
France	141	149	152
Belgique	75	67	50

⁵ Les chiffres présentés au 28 février 2015 sont avant reclassement des activités non poursuivies de 2016 tels que présentés dans les comptes IFRS publiés au 28 février 2015.

Espagne	38	44	43
Grèce	16	19	22
Autre	19	22	25
Total	289	301	292

Le chiffre d'affaires réalisé au travers de ce canal représente 52% du chiffre d'affaires du Groupe au 28 février 2015 comme au 29 février 2016.

6.1.1.2 Les commissionnaires-affiliés

Les affiliés font partie du réseau de distribution du Groupe en France et sont principalement situés dans des villes françaises de taille moyenne où le Groupe ne possède pas de magasins en propre. Le Groupe a également recours à des affiliés en Europe notamment en Grèce et en Espagne.

Les magasins en affiliation sont exploités par des commerçants indépendants dans le cadre de contrats de commissions-affiliation. Les affiliés portent les investissements corporels du magasin et recrutent leur propre personnel. Par ailleurs, les magasins en affiliation sont tenus de respecter le concept commercial du Groupe en reproduisant la même disposition des agencements, la même signalétique et atmosphère des autres points de vente. Alors que les frais de personnel et les frais de location sont à la charge des affiliés, le Groupe Orchestra conserve en revanche la propriété des marchandises commercialisées au travers de ce canal de distribution.

Le groupe reverse aux commissionnaires-affiliés un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par ces derniers.

Nombre d'affiliés :

Pays	Au 28 février 2014	Au 28 février 2015	Au 29 février 2016
France	123	132	142
Grèce	43	43	42
Espagne	36	26	21
Autre	61	60	51
Total	263	261	256

Le chiffre d'affaires réalisé au travers de ce canal représente 44% du chiffre d'affaires du Groupe au 28 février 2015 comme au 29 février 2016.

6.1.1.3 Le négoce et le web

Ces deux canaux de distribution représentent en cumul 4% du chiffre d'affaires du Groupe au 28 février 2015 comme au 29 février 2016.

Le négoce représente les ventes du groupe au sein de magasins franchisés et de magasins multimarques, correspondant à des magasins au sein desquels le commerçant ne distribue pas exclusivement des produits de la gamme Orchestra-Prémaman.

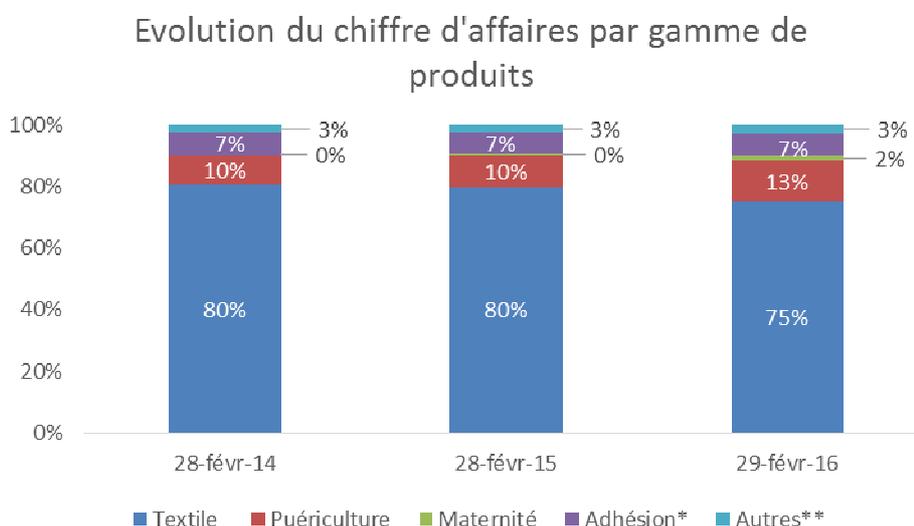
Le site web ouvert en 2008 en France puis déployé en cours d'exercice 2015/2016 sur d'autres pays représentés, au 29 février 2016, 3% du chiffre d'affaires du Groupe. Les clients du site web ont la possibilité de se faire livrer à domicile (en supportant des frais de port) ou de se faire livrer gratuitement en point de vente (60% du chiffre d'affaires ventes Web et 69% des articles commandés) permettant ainsi au groupe de faire venir les clients en magasin pour réaliser des ventes additionnelles.

6.1.2 Les produits du groupe

Le groupe commercialise une large gamme de produits autour de 3 axes :

- La collection textile et chaussures Enfants (activité historique du groupe depuis plus de 20 ans) ;
- La collection mode maternité lancée il y a 4 ans suite à l'acquisition du groupe Prémaman ;
- La collection puériculture renforcée suite à l'acquisition du groupe Prémaman.

La répartition du chiffre d'affaires entre ces 3 gammes de produits se répartit comme suit sur les trois derniers exercices :



* correspond aux ventes de Cartes Club

** correspond aux services et marchandises vendues aux affiliés (mobilier, informatique...)

Le chiffre d'affaires mode maternité reste marginal en pourcentage du chiffre d'affaires mais affiche une forte progression en valeur passant de 0,2 M€ au 28 février 2014 à 7,3 M€ au 29 février 2016.

6.1.2.1 La collection textile et chaussures enfants

La collection enfants Orchestra cible les enfants de la naissance à 14 ans. Elle inclut des vêtements, des chaussures, des accessoires et des produits cosmétiques.

Orchestra conçoit l'intégralité des collections vendues ; ainsi 100% des produits vendus sont de marque Orchestra. Les collections se démarquent par leur caractère original, gai et coloré. Plus de 3 500 modèles sont imaginés par saison (soit 7 000 produits par an) dont 310 modèles de chaussures. Le positionnement de la marque se caractérise par une politique de prix attractive, pour des produits combinant style et fantaisie.

Orchestra assure un renouvellement permanent de l'offre en magasin avec plus de 100 nouveautés par semaine.

Cette gamme de produit représente 70 millions de pièces vendues par an au 29 février 2016.

6.1.2.2 La collection mode maternité

Cette collection est constituée en intégralité des vêtements de la marque Prémaman.

Bien que nouvelle au sein du groupe Orchestra (moins de 4 ans), la marque Prémaman dispose d'une expertise de plus de 60 ans pour habiller les femmes enceintes.

Alliant confort et style, les collections maternité Prémaman sont conçues pour s'adapter aux besoins de la femme enceinte et ce, tout au long de sa grossesse.

Prémaman privilégie des lignes confortables et des vêtements 2-en-1 à porter avant et après la grossesse. La marque s'adresse à une clientèle à la recherche de produits qui combinent le style et un prix attractif.

6.1.2.3 La collection puériculture

Suite à l'acquisition de Prémaman en avril 2012, le Groupe a renforcé son activité de distribution de produits puériculture en France.

La gamme puériculture s'articule autour de la marque propre du Groupe Prémaman pour 30% des références et 70% de produits d'autres marques incontournables de la puériculture via des partenariats forts avec les plus grandes marques de la puériculture (Chicco, Bébé Confort...).

Ainsi le Groupe propose l'ensemble des produits indispensables de la puériculture et référence plus de 10.000 modèles (dont 200 poussettes, 50 mobiliers de chambre et 100 chaises hautes).

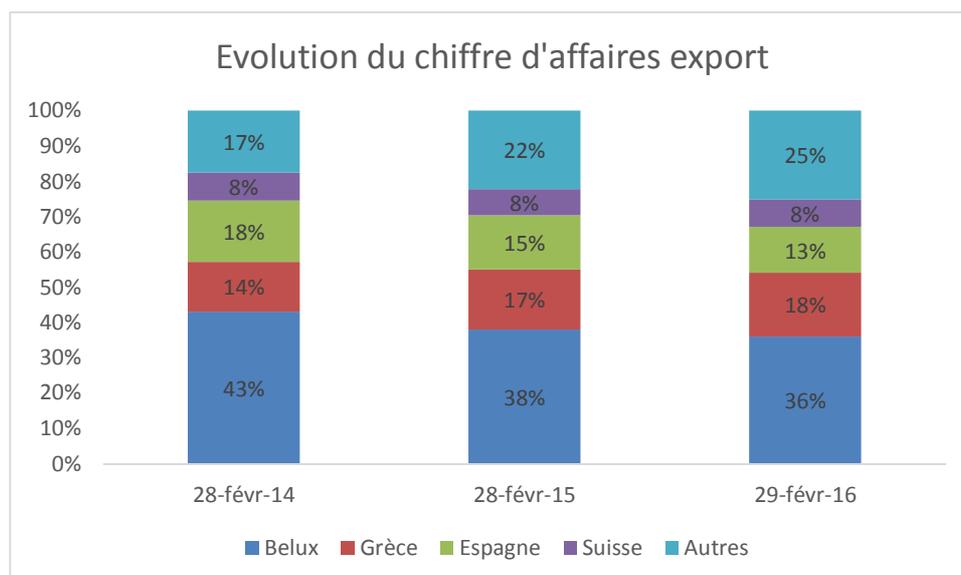
6.1.3 La présence géographique

Le Groupe a lancé son activité en France il y a 20 ans et se développe depuis quelques années, au travers d'opérations de croissance externe et de croissance organique via l'ouverture de magasin, à l'international.

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'International entre 2000 et 2016 est la suivante :



Au cours des trois derniers exercices, la répartition du chiffre d'affaires à l'international dans les principaux pays était la suivante :



La présence du Groupe à l'international se traduit par l'ouverture de magasins en propre (succursales) et d'affiliés (commissionnaires-affiliés). Par ailleurs, le développement à l'international se fait par des accords de franchise (achats/reventes) et de négoce. Ainsi le réseau international Orchestra est passé de 5 magasins en 2000 à 357 au 29 février 2016.

Ce réseau de 357 magasins se compose de 140 succursales, 114 magasins affiliés, 40 franchises et 63 magasins multimarques.

6.1.4 Les formats d'espace de vente

Le réseau de magasins du Groupe (succursales et affiliés) s'articule autour de trois profils différents de magasins :

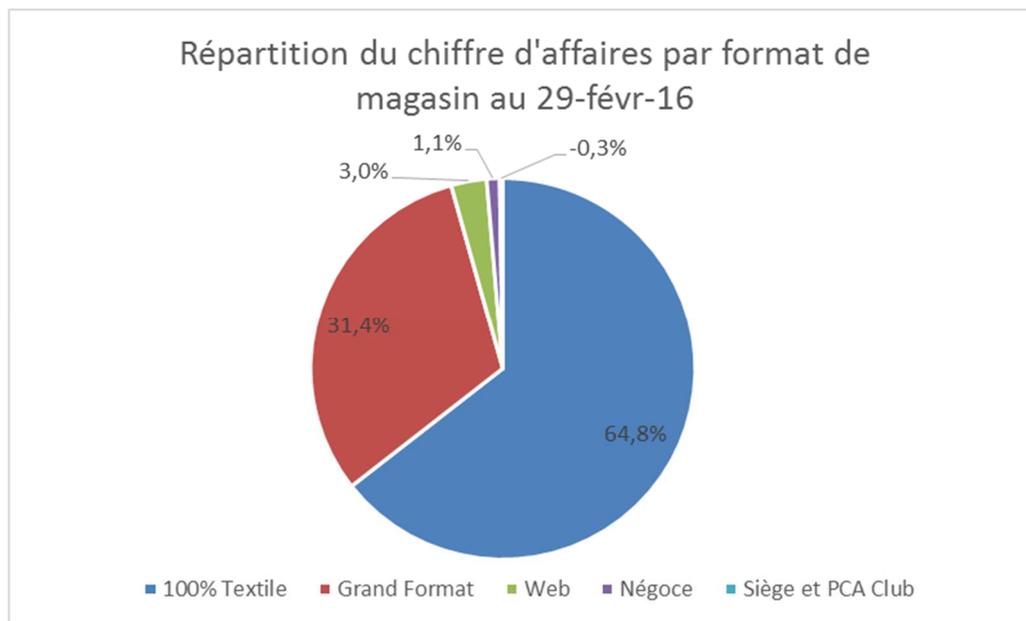
- Des magasins textiles, où sont vendues exclusivement des collections textiles et chaussures enfant 0-14 ans ;
- Des magasins mixtes regroupant les univers du textile, de la mode maternité et de la puériculture ;
- Des mégastores qui regroupent les univers du textile, de la mode maternité et de la puériculture pour une expérience « one-stop-shopping », tous les achats sous le même toit.

Ces trois formats différents permettent au Groupe d'optimiser la captation de clients en fonction des spécificités géographiques et démographiques.

Type de magasins	Magasin Textile	Magasin Mixte	Mégastore
Surface (en m ²)	de 250 à 500	de 850 à 1 500	de 1 600 à 5 000
Zone de chalandise (en nombre d'habitants)	≈ 50 000	≈ 150 000	> 150 000
Gamme proposée	Textile	Textile et puériculture	Textile et puériculture
Nombre de magasins au 29 février 2016	457	75	16

Le format historique du Groupe est le magasin 100% textile. La stratégie du Groupe est de développer les magasins mixtes et des mégastores déclinant le concept de « one-stop-shopping » proposant toute la gamme de textile maman et enfant ainsi qu'une très large gamme d'articles de puériculture dans un même établissement.

Ainsi au 29 février 2016, la répartition du chiffre d'affaires par format de magasin est la suivante :



Les PCA (produits constatés d'avance) font référence à l'étalement sur 12 ou 24 mois du chiffre d'affaires réalisé au travers de la carte Club Orchestra. Dans ce schéma, le chiffre d'affaire des cartes vendues est intégré dans chacune des 3 rubriques 100% Textile, Grand Format et Web, et la variation des produits constatés d'avance (qui constitue une charge) est incluse dans cette rubrique Siège et PCA Club, d'où le chiffre d'affaires négatif.

6.1.5 Une connaissance approfondie de l'intégralité de la chaîne de valeur

Le Groupe Orchestra est présent sur toute la chaîne de valeur, du design des produits à la distribution de ces derniers.

6.1.5.1 La conception (« design »)

Le Groupe conçoit l'intégralité de ses modèles textiles et maman.

Ainsi 30 designers basés en France, Belgique, Hong-Kong et à l'île Maurice créent environ 7 000 modèles de vêtements par an et 620 modèles de chaussures. Dans la mesure où le Groupe assure la création, la conception et le design des produits qu'il commercialise, il n'est pas en situation de dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats industriels. La direction du design est assurée depuis la création du Groupe par Chantal Mestre (Vice-Présidente du conseil d'administration).

Les modèles créés couvrent deux collections par an, Automne/Hiver et Printemps/Été, et suivent les tendances de la mode. Les collections par thématiques, qui sont la marque de fabrique d'Orchestra, sont complétées de modèles basiques très compétitifs. Le groupe investit environ 2,2% du chiffre d'affaires Textile en dépenses de recherche et développement, soit 7.9 M€.

Les modèles « designés » sont vérifiés par 20 modélistes avant le lancement des séries de production.

Cette organisation permet au Groupe une autonomie totale sur les collections de vêtements distribués dans son réseau. La maîtrise de l'intégralité de la chaîne de valeur permet de contrôler, en amont des lancements de production, que les vêtements correspondent au design initial.

6.1.5.2 L'approvisionnement (« sourcing »)

Le Groupe recourt majoritairement à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Les fabricants font l'objet d'une sélection rigoureuse par le Groupe.

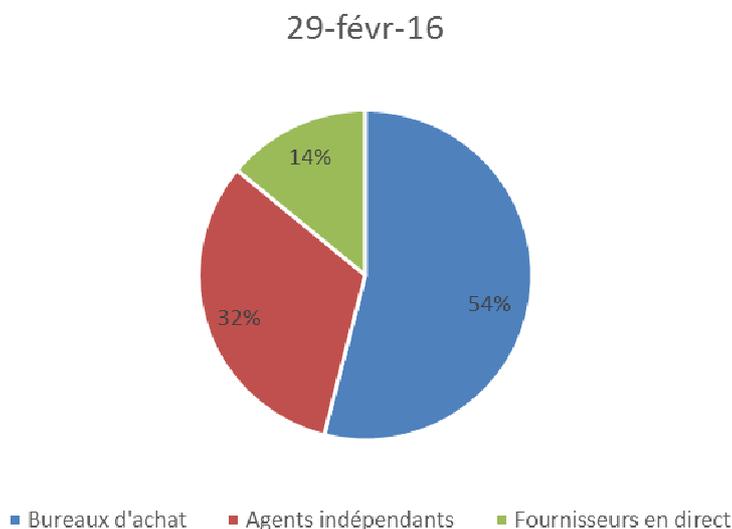
Le Groupe veille à diversifier sa base géographique de fournisseurs afin de limiter son exposition à l'inflation et à l'évolution des taux de change (notamment au Bangladesh, en Inde ou à Madagascar).

Cette base de fournisseurs pérenne et diversifiée permet aussi de minimiser la dépendance du Groupe à ses fournisseurs et d'atténuer le risque de discontinuité d'approvisionnement. A titre d'illustration, aucun fournisseur n'alimente le Groupe pour plus de 10% du total de ses achats. Par ailleurs les 10 premiers fournisseurs du Groupe représentent 23% des achats au titre des collections 2015. Le Groupe s'appuie ainsi sur près de 217 fournisseurs dont 110 pour le textile et 117 pour la puériculture.

Les relations du Groupe avec ses fournisseurs se font par l'intermédiaire :

- Des 6 bureaux d'achats appartenant au Groupe qui doivent s'assurer que les fournisseurs respectent les spécifications des produits et le code de conduite du BSCI (Business Social Compliance Initiative) ;
- D'agents indépendants ;
- Et d'achats directs auprès des fournisseurs.

La répartition des achats entre ces canaux d'approvisionnement se présente comme suit :



Relation entre le Groupe et les agents indépendants

Représentant plus 1/3 des achats de textile, ce moyen de sourcing reste incontournable dans l'organisation de la chaîne d'approvisionnement des achats du Groupe. Les agents s'engagent à effectuer le suivi des références qui leurs sont confiées et sont les garants du contrôle et de la bonne conformité des produits. En cas de demande expresse, les agents font également vérifier chaque expédition par un bureau tiers indépendant.

Relation entre le Groupe et les fournisseurs

Le Groupe Orchestra-Prémaman est membre de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) depuis décembre 2013. La BSCI est une organisation non-gouvernementale rattachée à l'association du commerce européen et international (FTA) visant à améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement de la distribution. Il s'agit d'une initiative sectorielle qui requiert des adhérents qu'ils diligentent des audits permettant de contrôler les conditions de travail sur les sites de production des fournisseurs. Ces audits sont réalisés par des cabinets extérieurs indépendants accrédités SAAS (Social Accountability Accreditation Services).

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place un cahier des charges reprenant les recommandations du BSCI et s'assure de sa correcte prise en compte. Par ailleurs, le Groupe exerce via ses bureaux d'achat des contrôles qualités en directe sur les usines.

6.1.5.3 La distribution

Les plateformes logistiques

Le Groupe est en cours de réalisation d'investissements significatifs afin d'implanter un outil logistique alliant l'efficacité à la rationalisation des coûts.

A la date du présent document de référence, le Groupe dispose de 4 plateformes logistiques à Montpellier, Saint Jean de Vedas (Hérault), Lauwin-Planque (Nord) et Bruxelles.

Toutefois, les sites de Lauwin-Planque et Bruxelles vont être transférés sur la plate-forme d'Arras en cours de construction. Le groupe disposera alors d'un outil logistique cible en 2017 réparti entre Montpellier, Saint Jean de Vedas pour les fournitures commerciales des magasins et Arras (en cours de construction).

La plateforme de Montpellier (ouverte en 2011) a une capacité de stockage de 40 000 m² permettant de traiter près de 120 000 pièces par jour.

La plateforme d'Arras ouvrira en fin d'année 2016 (début du bail le 1^{er} juillet 2016). Elle dispose d'une surface de 42 000 m² avec une extension potentielle de 120 000 m². Cette plateforme ne sera pas opérée par le Groupe mais par la société Orlog détenue à 40% par Orchestra.

La distribution au client final

La distribution au client se réalise via 4 canaux (cf. 6.1.1) et sous 3 formats de magasins (cf. 6.1.4).

La distribution au travers des 4 canaux de distribution permet de mitiger les risques (risques sur les investissements et charges fixes non supportés via le réseau d'affiliés) et de développer le réseau tant en France qu'à l'international.

6.1.6 Les atouts et la stratégie du groupe

6.1.6.1 Les atouts

Une offre de produits exclusive (marques Orchestra et Prémaman)

Les atouts du groupe sur l'offre de produits s'appuient sur :

- Une distribution exclusive des marques Orchestra et Prémaman ;
- Un positionnement stylistique différenciant avec des collections gaies et colorées ;
- Une gamme de produits très large et sans cesse renouvelée ;
- Une gamme de produits puériculture couvrant tous les besoins de la jeune maman.

Le Club Orchestra

Le groupe a lancé en 2010 un programme de fidélité dénommé « le Club Orchestra ».

Pour adhérer au Club, les clients doivent verser une cotisation de 30 € par an (TTC) qui leur permet de réaliser leurs achats tout au long de l'année en bénéficiant de réductions de 50% sur toute la gamme textile, 30% sur les chaussures et jusqu'à 20% sur la gamme puériculture.

Le succès de ce programme s'est traduit par une croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires de 31% entre 2010 et 2015 et par un nombre d'adhérents passant de 432 000 en 2010 à 1 678.000 en 2015.

Les détenteurs de la carte Club ont une fréquence d'achat plus importante.

Les atouts de la carte Club pour le Groupe sont notamment :

- La grande fidélité de la clientèle ;
- Un plus fort volume de ventes ;
- Une cotisation annuelle encaissée par le Groupe ;
- Une forte réduction des effets de la saisonnalité propre à la majorité des enseignes du retail.

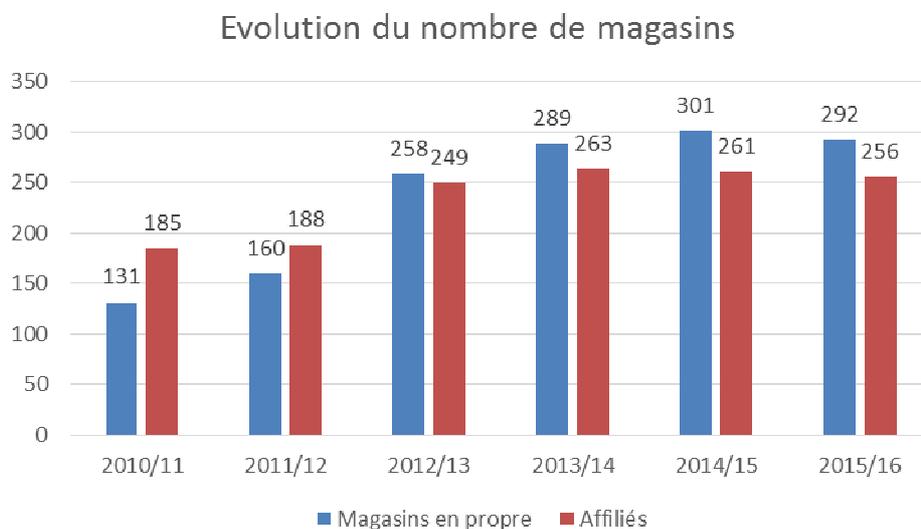
La clientèle

La clientèle du groupe est fidèle et relativement captive avec les caractéristiques suivantes :

- Une moyenne de 1,8 enfant par client ;
- 49% des clients ont au moins un enfant de moins de 2 ans et 67% ont au moins un enfant qui a entre 3 et 8 ans. Compte tenu de la gamme de produits couvrant les enfants de 0 à 14 ans, cette clientèle représente un fort niveau de captivité ;
- 69% des clients membres du Club ont renouvelé leur carte au moins une fois et 38% plus de 3 fois. Par ailleurs, 60% des clients recommandent l'adhésion au Club Orchestra.

Un réseau en pleine expansion et une surface des magasins en hausse

Depuis 2010, le réseau de magasins du Groupe est en croissance :

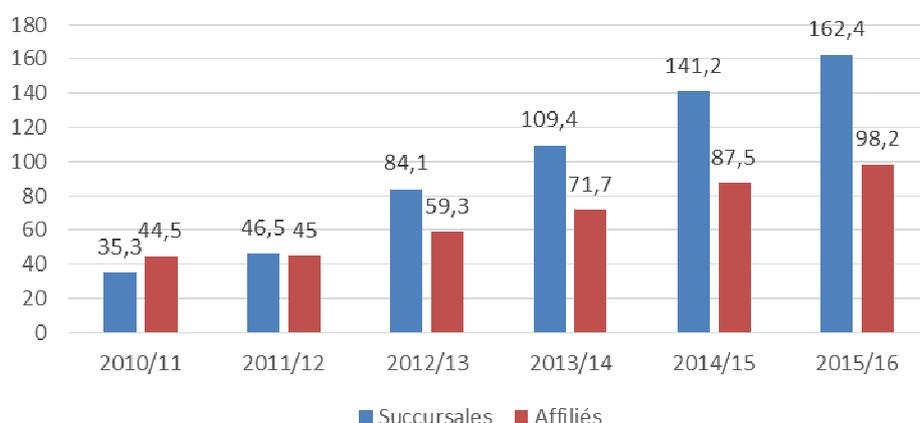


La croissance du réseau sur les premières années est liée au développement du réseau en France et à des opérations de croissance externes (notamment en Belgique).

La stagnation du nombre de points de vente sur les trois dernières années est principalement liée :

- A la restructuration du parc de magasins en Belgique en 2014 et 2015, qui a entraîné la fermeture d'environ 70 magasins, partiellement compensée par l'ouverture de magasins mixtes (incluant le réseau Home Market) ;
- Le transfert en France des magasins textile vers des formats textiles et puériculture (concept one-stop-shopping) qui permet, avec un réseau plus concentré, de couvrir une surface plus grande à loyer moindre et de capter une zone de chalandise plus importante.

Evolution de la surface consolidée des magasins
(en milliers de m²)



Une équipe managériale expérimentée et visionnaire avec un fort esprit d'entreprise

Le fort succès du Groupe, lancé par Pierre et Chantal Mestre, est porté aujourd'hui par une équipe managériale composée de cadres dirigeants dotés d'une forte expertise et qui contribue à la dynamique du groupe.

Le fort développement tant en France qu'à l'international du Groupe n'a pas impacté la culture entrepreneuriale et la fierté d'appartenance au Groupe de l'ensemble des salariés.

L'intégration de toute la supply chain

De la création à la distribution, la supply chain est entièrement maîtrisée :

- Le groupe conçoit l'intégralité de ses modèles textiles et chaussures enfants et maman ;
- Le groupe recourt à un nombre important de fournisseurs différents et dispose de bureaux d'étude intégrés en charge du contrôle qualité des produits ;
- Le groupe dispose d'un outil logistique intégré avec à terme deux surfaces de stockage d'environ 40 000 m² chacune ;
- La distribution des produits au travers de succursales et de commissionnaires-affiliés permet une totale maîtrise des produits distribués. Pour ce faire, le groupe a développé 3 types de magasins différents et a développé le concept des « one-stop-shopping » permettant d'offrir une très large gamme de produits dans des zones de chalandise importante.

6.1.6.2 La stratégie

L'objectif du Groupe est de poursuivre son développement tant en France qu'en Europe afin de devenir leader dans le secteur.

Les piliers de la stratégie du Groupe sont les suivants :

Le développement du réseau

Le Groupe entend poursuivre sa stratégie de développement multicanal (tant au niveau des gammes de magasins que du réseau de distribution entre succursales et affiliés).

La volonté de Groupe est également de développer la croissance des ventes internet notamment via les ventes « clic & collect » pour lesquelles le client va chercher sa commande dans un point de vente du Groupe.

Le développement de l'offre puériculture

Le Groupe distribue déjà 10 000 références dans le segment de la puériculture. L'objectif du Groupe est d'élargir la gamme via notamment l'élargissement de la gamme à des jouets « 1^{er} âge » pour enfants et des produits de grande consommation (alimentation, couches, soins....).

Ainsi le groupe entend augmenter le nombre de clients, la fidélité des clients et enfin la rentabilité.

Le développement de l'offre en marques propres

A ce jour, la vente de l'offre textile est réalisée à 100% en marques propres du Groupe (Orchestra et Prémaman). Pour l'activité puériculture, les ventes en marques propres Groupe représentent 30% ; la volonté du Groupe est d'atteindre 50% des ventes puériculture au travers des marques du Groupe.

Le développement de la croissance externe et organique

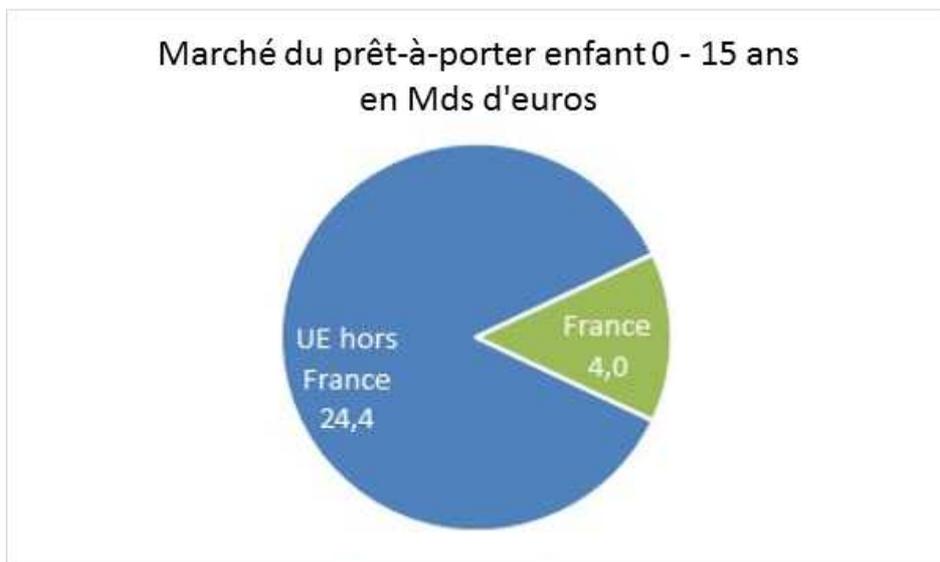
Le Groupe va continuer à développer son implantation internationale, tant par l'ouverture de magasins que par des opérations potentielles de croissance externe.

6.2 Le marché et les concurrents

6.2.1 Le marché du textile et de la puériculture

Le marché du textile

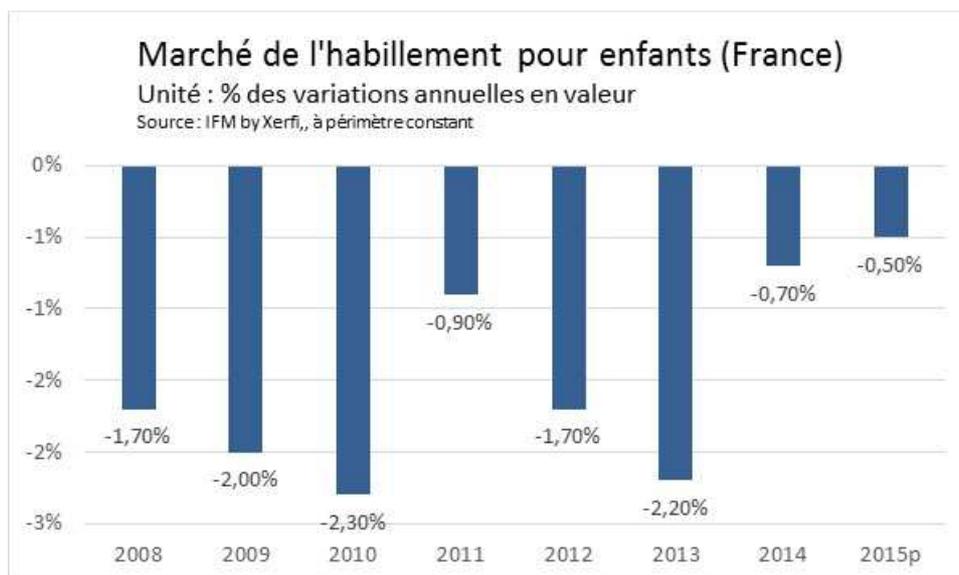
Le marché de l'habillement représente 24,6 milliards d'euros en France dont 4,1 milliards pour la mode enfantine en 2011 (source étude Xerfi publiée en Mars 2015, dernières données disponibles). Il s'agit d'un marché concurrentiel avec une forte pression sur les prix de vente et l'émergence régulière de nouveaux acteurs.



Sources : données 2011 issues d'une étude Xerfi publiée en Mars 2015 pour la France / extrapolation par le Groupe pour les chiffres sur l'Union Européenne

Les facteurs de succès qui favorisent la progression du marché sont une bonne résilience par rapport au marché du prêt-à-porter en général et un besoin croissant des consommateurs. En effet, l'enfant a un besoin de renouvellement fréquent de l'habillement, ce qui crée un besoin régulier de fréquentation des enseignes. De plus, la démographie relativement dynamique en France assure la pérennité du marché.

Pour autant, le marché de l'habillement enfant est en stagnation. En effet, le développement du marché de l'occasion et de la consommation collaborative, couplé à la baisse du pouvoir d'achat des ménages et à la recherche de bonnes affaires, ralentissent la croissance du secteur. Enfin la tendance générale de baisse des prix sur les articles de prêt-à-porter pénalise les professionnels du secteur.



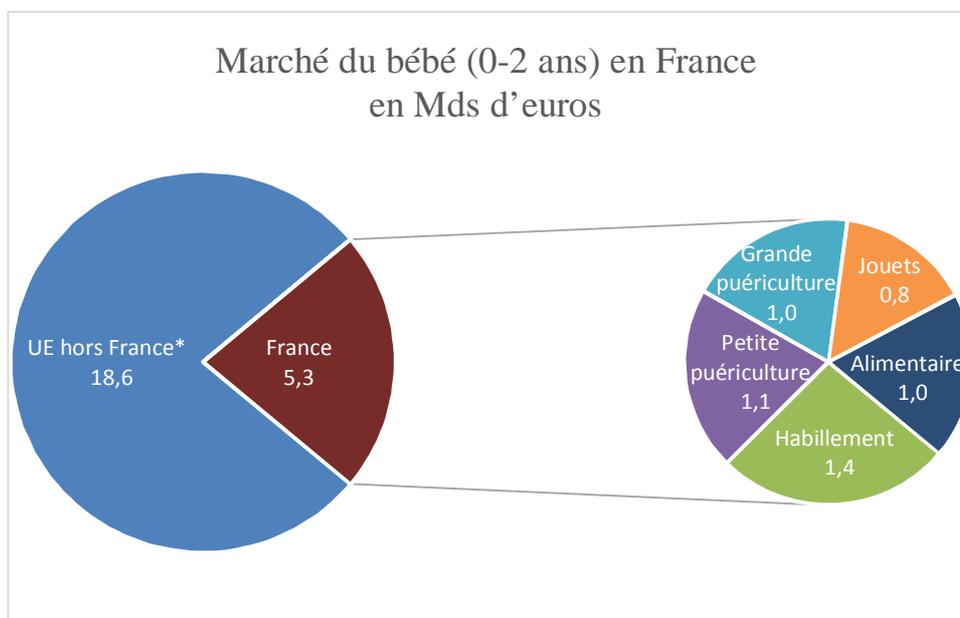
La digitalisation des ventes et le déploiement des stratégies « clic & collect » permettent aux principaux acteurs du secteur de s'approprier le canal web afin de concurrencer le marché de l'occasion qui se déploie en ligne.

Enfin, le caractère très concurrentiel du secteur a entraîné une réorganisation des canaux de distribution. Certains modèles tendent à décliner, c'est le cas notamment des distributeurs multimarques, en perte de vitesse dans le prêt-à-porter au profit des enseignes spécialisées qui se développent, notamment en centre-ville. Les grandes surfaces alimentaires sont également en perte de parts de marché en raison de l'expérience

shopping relativement pauvre qu'elles proposent (mise en rayon, taille des points de vente, proximité avec l'alimentaire etc.)

Le marché du bébé (0-2 ans)

Le marché du bébé est un marché mature qui pèse 5,3 milliards d'euros (source étude Xerfi publiée en Mars 2015). Il comprend l'habillement, la petite puériculture (biberons, tétines, bavoirs), la grande puériculture (poussettes, matelas, baignoires), les jouets et enfin la nourriture pour bébé.



Source : données 2011 issues d'une étude Xerfi publiée en Mars 2015 pour la France / extrapolation pour les chiffres sur l'Union Européenne

La croissance du marché est soutenue par la dynamique démographique. En France, où 65% des ventes du Groupe sont réalisées, l'indicateur conjoncturel de fécondité a évolué de 189 en 2000 à 196 en 2015 et le taux de natalité s'est élevé en moyenne à 11,8‰. La Belgique et le Luxembourg, qui concentrent 12,2% du chiffre d'affaires du Groupe au 29 février 2016, affichent également des indicateurs positifs avec 11,4 naissances pour 1000 habitants. Seuls les pays d'Europe du Sud, tels que l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, connaissent une croissance démographique avec des taux de natalité de l'ordre de 9‰ (source Insee, statistiques-mondiales).

De manière générale, le marché de la puériculture montre une bonne résistance à la baisse de pouvoir d'achat des ménages, le confort du bébé restant prioritaire dans l'arbitrage des besoins du foyer.

Des modifications dans les modes de consommation ralentissent toutefois cette croissance, notamment le développement du marché de l'occasion et l'émergence de la consommation collaborative, qui poussent les acteurs du marché à faire évoluer leur concept. De plus, les comportements d'achats ont évolué vers une recherche quasi systématique de la bonne affaire, ce qui conduit les consommateurs à se tourner vers les enseignes pratiquant des prix compétitifs.

En France, le taux d'équipement des foyers est d'en moyenne 16 produits de puériculture, 60% du budget étant alloué à la grosse puériculture et au mobilier de la chambre. La tendance à la digitalisation du commerce s'applique également au secteur de la puériculture avec une intensification des achats sur internet de la part des consommateurs.

6.2.2 Les concurrents

Les concurrents sur le marché du textile

Sur son secteur, le Groupe est en concurrence avec des acteurs opérant sur divers canaux de distribution :

- les chaînes de grande diffusion telles que La Halle aux Vêtements, Kiabi, Gémo ;
- les chaînes spécialisées en prêt-à-porter enfant (Petit Bateau, Okaïdi, DPAM, Sergent Major etc.) ;
- les chaînes spécialisées en prêt-à-porter mixte (Zara, H&M, Gap...) ;
- les grandes surfaces alimentaires (Carrefour, Monoprix, Auchan) ;
- la vente à distance (ventes par correspondance type La Redoute et ventes sur internet) ;
- les indépendants multimarques ;
- les Grands Magasins.

Plus précisément, les acteurs dans le circuit spécialisé du prêt-à-porter enfants proposant le même positionnement prix que le groupe Orchestra sont principalement les enseignes Okaïdi-Obaïbi, Du Pareil Au Même (DPAM), Sergent Major, La Compagnie des Petits et Z.

Les concurrents sur le marché de la puériculture

Compte-tenu de la diversité des produits distribués en puériculture, on recense de nombreux acteurs à la fois dans la distribution généraliste (Grande distribution, Grands Magasins) et dans la distribution spécialisée (Natalys, Verbaudet, Bébé 9, Toy's R Us, etc.)

Les principaux acteurs du marché de la puériculture en France proposant un positionnement similaire au groupe Orchestra sont les enseignes Aubert, Bébé 9, Autour de Bébé, New Baby. A l'export, les concurrents sont Mother Care, Babies R US, Prénatal, Baby Shop.

6.2.3 Les dépendances éventuelles

Le Groupe opère sur un marché dont la performance globale est conditionnée par des facteurs qui ne peuvent être totalement maîtrisés par le Groupe. Des dépendances peuvent apparaître sur le marché et altérer la performance des différents acteurs, en dépit de leur stratégie commerciale.

Conditions météorologiques

Les conditions climatiques peuvent impacter significativement les ventes de textile dans les pays où sont distribuées des collections textiles qui suivent une saisonnalité marquée (hivers rigoureux, étés chauds) comme en Europe.

Aussi, un hiver peu rigoureux influera négativement sur la vente des collections automne/hiver, notamment en limitant les ventes des grosses pièces telles que les manteaux ou les mailles.

De même, une saison estivale marquée par de basses températures ou des pluies aura un impact négatif significatif sur les ventes des collections printemps/été.

Natalité

Le marché du prêt-à-porter infantile et de la puériculture est dépendant du taux de natalité. En Europe, certains pays souffrent d'un déficit des naissances ce qui réduit la taille du marché. La France est épargnée par cette tendance mais le taux de natalité reste un risque non maîtrisé qui conditionne les performances du Groupe.

Enfin, il convient de préciser que le niveau d'aides octroyées par les Etats peut également influencer sur les volumes de ventes du secteur, notamment en France où la politique d'allocation aux familles s'est durcie.

6.3 Le cadre réglementaire

En tant que distributeur, à travers ses points de vente et ses différents sites internet, le Groupe est soumis à un ensemble de règles contraignantes qui régissent la vente et les relations entre commerçants et consommateurs (étiquetage, conditions de vente, réglementation des pratiques déloyales, etc.) et, plus généralement, le fonctionnement de ses magasins (jours d'ouverture, périodes de soldes, autorisations administratives d'ouverture, réglementation des établissements recevant du public, accessibilité, sécurité, etc.).

6.3.1 Responsabilité du fait des produits

Le Groupe, en tant que vendeur et distributeur, est responsable des conséquences dommageables liées aux produits qu'il vend ou qu'il distribue. Cette responsabilité peut être engagée tant sur le plan pénal que sur le plan civil.

Par ailleurs, les contrats conclus entre le Groupe et ses fournisseurs prévoient en principe des clauses relatives au respect des normes et réglementations applicables, des mécanismes d'indemnisation, des garanties concernant la qualification du fournisseur (réputation, solidité financière, existence de polices d'assurance adéquates, respect des normes et réglementations applicables, etc.) et des clauses de « retour produits » aux termes desquelles le fournisseur s'engage à reprendre les produits sous certaines conditions.

Le Groupe, en tant que distributeur, doit prendre toutes mesures utiles pour contribuer au respect de l'ensemble des obligations de sécurité et d'absence d'atteinte à la santé des personnes prévues par les textes législatifs et réglementaires. Un produit sûr est celui qui ne présente aucun risque, ou qui ne présente que des risques réduits (compatibles avec l'utilisation du produit) et acceptables à l'égard d'une protection élevée pour la santé et la sécurité des personnes.

Lorsqu'un distributeur est informé que des produits destinés aux consommateurs qu'il a mis sur le marché ne répondent pas aux exigences de sécurité et d'impact sur la santé, il doit en informer immédiatement les autorités administratives compétentes, en indiquant les actions qu'il engage afin de prévenir les risques pour les consommateurs.

Les distributeurs doivent également s'interdire de fournir des produits dont ils savent, sur la base des informations en leur possession et en leur qualité de professionnel, qu'ils ne satisfont pas aux obligations de sécurité prévues par les textes.

Enfin, les distributeurs doivent participer au suivi de la sécurité des produits mis sur le marché par la transmission des informations concernant les risques liés à ces produits, par la tenue et la fourniture des documents nécessaires pour assurer leur traçabilité, ainsi que par la collaboration aux actions engagées par les producteurs et les autorités administratives compétentes, pour éviter les risques.

6.3.2 Réglementation relative à la protection des données personnelles

Dans le cadre de son activité, le Groupe collecte et traite des données à caractère personnel concernant notamment les clients des magasins et les utilisateurs des sites Internet.

En France, la CNIL dispose de pouvoirs de contrôle, d'investigation, d'injonction et de sanction de nature administrative. Le non-respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés peut faire l'objet de sanctions pénales.

6.3.3 Réglementation des horaires d'ouverture

Dans la quasi-totalité des pays d'implantation du Groupe, les heures d'ouverture et de fermeture des magasins sont réglementées, notamment durant le week-end et les jours fériés.

6.3.4 Réglementation des ventes au déballage, soldes et liquidations

En tant que distributeur, le Groupe est soumis à un ensemble de règles contraignantes qui régissent les ventes au déballage, soldes et liquidations. Notamment, la réglementation prévoit une interdiction générale des pratiques commerciales déloyales à l'égard des consommateurs, telle que la revente à perte.

6.3.5 Commerce international et droit de douane

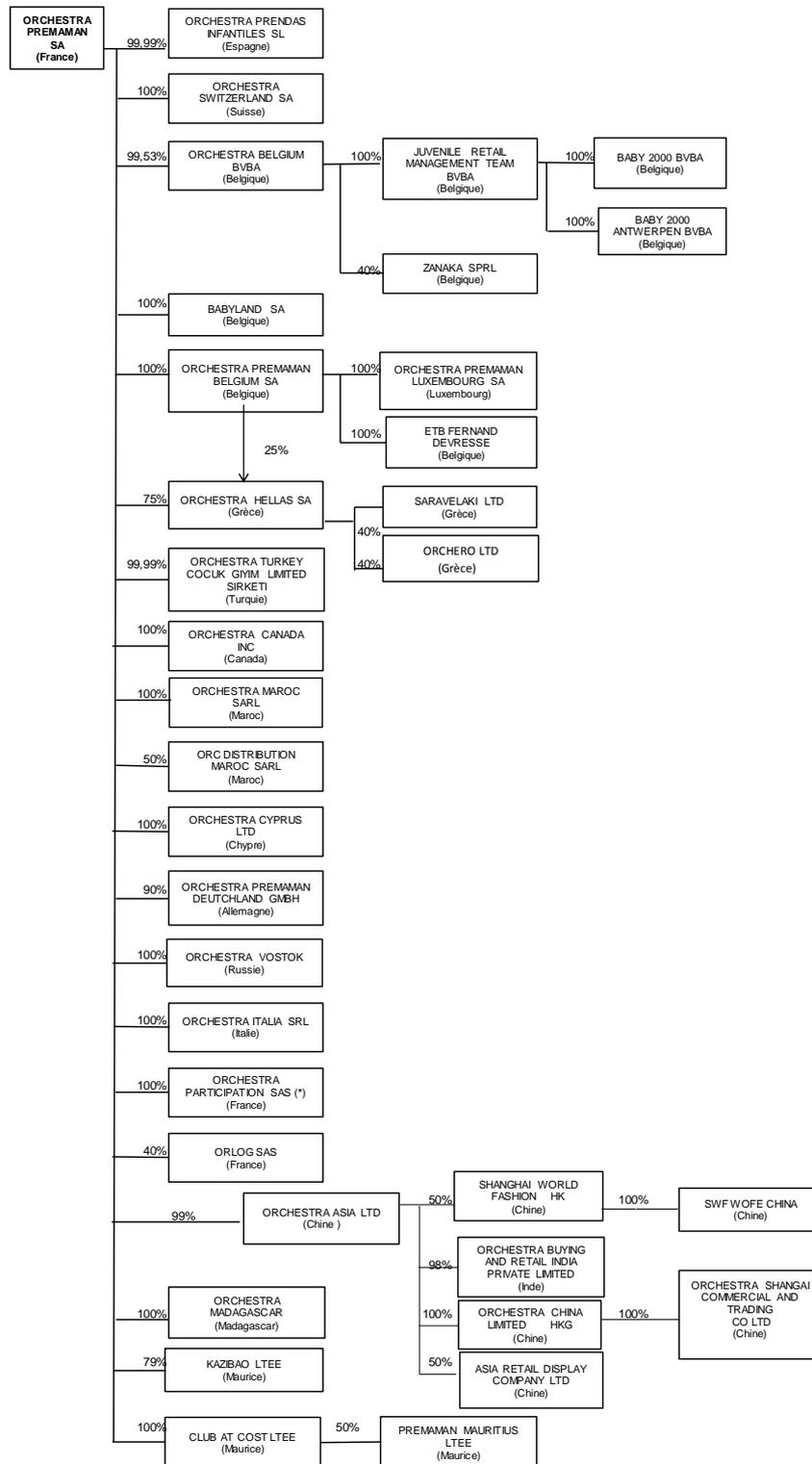
Les produits du Groupe sont fabriqués principalement en Asie pour le textile (88% des produits textiles). La distribution s'effectue principalement en Europe, et plus minoritairement en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique.

Au sein du marché européen, les principes de libre-circulation des biens s'appliquent. Concernant l'import et l'export des biens depuis des pays qui ne sont pas membres de l'Union Européenne, le Groupe est soumis aux réglementations nationales et européennes en matière de douanes et de commerce extérieur.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme simplifié⁶

L'organigramme suivant présente l'organisation simplifiée du Groupe au 29 février 2016. Les pourcentages indiqués s'appliquent à la fois en capital et en droits de vote.

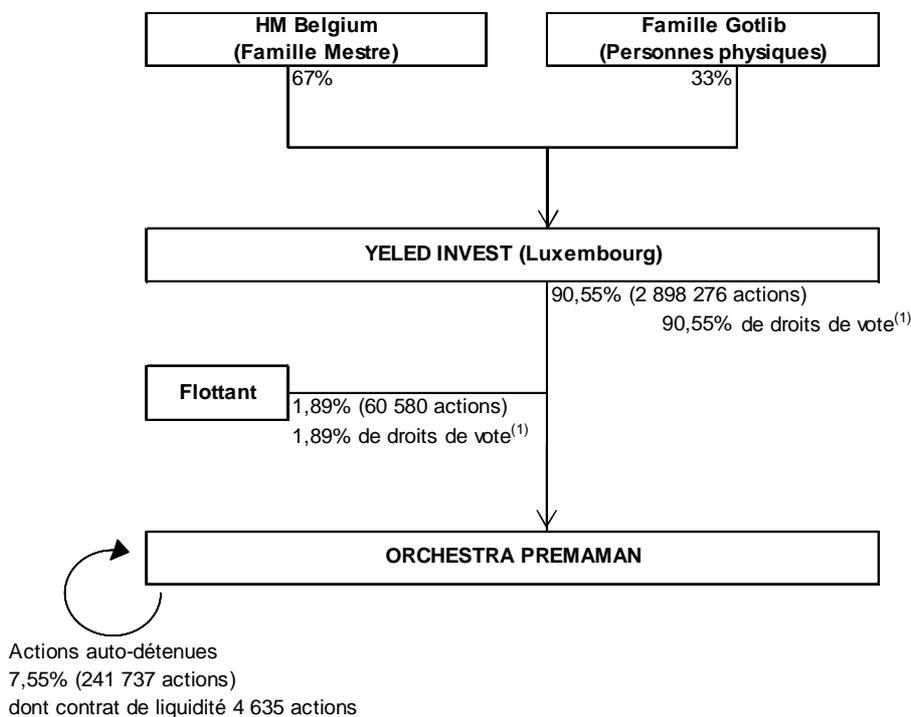


(*) : Orchestra Participation détient des participations dans les affiliés

⁶ La liste des sociétés consolidées est fournie en Note 3.4 des comptes consolidés au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence

7.2 Organigramme de la structure de l'actionariat

L'organigramme suivant présente la structure de l'actionariat du Groupe au 29 février 2016 :



(1) : En application de la loi Florange du 29 mars 2014, les actions détenues au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double depuis le 3 avril 2016. En conséquence, les droits de vote de Yeled Invest s'élèvent à 92,82% au 30 avril 2016, et ceux des minoritaires à 1,61%

7.3 Filiales et participations

La société Orchestra-Prémaman est la société mère du groupe dont les principales filiales directes ou indirectes au 29 février 2016 sont décrites ci-après :

- Orchestra-Prémaman

Orchestra-Prémaman SA est une société opérationnelle ayant pour objet la création, la fabrication, l'achat et la vente de tous articles se rapportant à l'habillement enfants et la puériculture. La Société tient un rôle de pivot dans l'activité textile du Groupe : elle centralise en effet les achats textiles et redistribue aux autres filiales du Groupe. La contribution de cette filiale au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 29 février 2016 s'élève à 377,8 M€.

- Orchestra-Prémaman Belgium

La société Orchestra-Prémaman Belgium SA est une société opérationnelle détenue à 100% par la Société. Orchestra-Prémaman Belgium SA tient le rôle de pivot dans l'activité puériculture du Groupe : elle centralise en effet les achats puériculture et redistribue aux autres filiales du Groupe. La contribution de cette filiale au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 19 février 2016 s'élève à 59,3 M€.

- Orchestra Hellas

La société Orchestra Hellas SA est une société opérationnelle qui exploite les magasins et distribue les activités textiles et puériculture sur le territoire grec. La contribution de cette filiale au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 29 février 2016 s'élève à 37,5 M€.

- Orchestra Switzerland

La société Orchestra Switzerland est une société opérationnelle qui exploite les magasins et distribue les activités textiles et puériculture sur le territoire suisse. La contribution de cette filiale au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 29 février 2016 s'élève à 16,2 M€.

- Orchestra Prendas Infantiles

La société Orchestra Prendas Infantiles est une société opérationnelle qui exploite les magasins et distribue les activités textiles et puériculture sur le territoire espagnol. La contribution de cette filiale au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 29 février 2016 s'élève à 26,6 M€.

- Filiales asiatiques

Les filiales du Groupe situées en Asie (Chine, Inde, Hong Kong) sont des bureaux d'achats appartenant au Groupe chargés notamment de la sélection des fournisseurs et de la confection des collections en amont et du contrôle des fournisseurs (qualité, audit sécurité....) en aval. La société Asia Retail Display est chargée de l'approvisionnement en agencements et consommables.

7.4 Principaux flux intra-groupe

Les principaux flux intragroupes concernent :

- des flux financiers entre la Société et ses filiales. Orchestra-Prémaman centralise le financement du Groupe et redistribue à ses filiales par l'intermédiaire d'avances en compte courant ;
- des services de support à la conception et à la production notamment avec la société Orchestra Asia (pour des services de création) et la société Orchestra-Prémaman Belgium (pour le processus de contrôle qualité) ;
- des flux relatifs aux services et supports aux achats avec les bureaux d'achats en Asie et à l'Ile Maurice et les filiales Orchestra Asia, Orchestra Shanghai World Fashion et Kazibao ;
- des ventes de marchandises-textile par Orchestra-Prémaman à l'ensemble de ses filiales exploitant des magasins, et des ventes de marchandises-puériculture par Orchestra Prémaman Belgium à l'ensemble des sociétés du Groupe exploitant des magasins ;
- des flux liés aux approvisionnements en mobiliers et consommables que la Société achète principalement auprès de la filiale Asia Retail Display et qu'elle revend ensuite aux filiales de distribution.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Se référer à la note 5 des comptes consolidés au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

8.1 Descriptif des propriétés immobilières

Tous les biens immobiliers (sièges sociaux, magasins, entrepôts...) dont le Groupe dispose pour les besoins de ses activités sont loués en location simple. Les propriétés immobilières détenues par la Société sont non significatives et ne sont pas exploitées dans le cadre de ses activités.

Le tableau suivant résume les surfaces commerciales occupées par le Groupe au 29 février 2016 dans les différents pays où la Société dispose de succursales.

Pays	Nombre de magasins (*)	Surfaces commerciales (en m²)
France	155	85 570
Belgique	52	49 504
Espagne	43	9 125
Grèce	22	10 613
Suisse	13	4 760
Russie	3	1 368
Chine	3	945
Luxembourg	3	1 999
Turquie	2	470
Maurice	1	1 212
Martinique	1	295
Canada	1	203
Allemagne	1	251
TOTAL	300	166 315

(*) : succursales uniquement

Le tableau ci-dessous présente également les principaux entrepôts et bureaux occupés par le Groupe au 29 février 2016.

Pays	Entrepôt / Bureaux	Nombre de sites	Surface totale occupée (en m²)
France	Bureaux	3	5 595
	Entrepôt	4	81 472
Belgique	Bureaux	1	1 800
	Entrepôt	1	16 000

Le tableau ci-dessous présente le montant des loyers et charges locatives pour les périodes des exercices clos le 28 février 2015 et le 29 février 2016.

<i>en K€</i>	Exercice 2014/2015*	Exercice 2015/2016
Loyers et charges locatives	33 066	42 184

** Les données 2014/2015 présentées dans le tableau ci-dessus sont retraitées et corrigées des éléments présentés dans le paragraphe introductif du chapitre 9 du présent document de référence.*

8.2 Questions environnementales

Compte tenu des activités du Groupe et de ses actifs immobilisés corporels actuels, le Groupe estime qu'il n'existe pas de questions environnementales pouvant influencer de manière significative l'utilisation de ses immobilisations corporelles.

Par ailleurs la société publie chaque année un rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Les rapports RSE relatifs aux exercices clos les 28 février 2014 et 2015 sont disponibles sur le site internet du Groupe. Le rapport RSE relatif à l'exercice clos le 29 février 2016 sera mis à disposition des actionnaires dans les délais légaux.

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes consolidés annuels du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos au 29 février 2016, 28 février 2015 et 28 février 2014. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats du Groupe pour les exercices clos les 29 février 2016, 28 février 2015 et 28 février 2014 avec les états financiers du Groupe et les notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 20 du présent document de référence et toute autre information financière figurant dans le présent document de référence.

Il est précisé que :

- Les éléments financiers relatifs à l'exercice clos au 29 février 2016 sont issus des comptes consolidés IFRS au 29 février 2016 tels que publiés ;
- Les éléments financiers relatifs à l'exercice clos au 28 février 2015 sont issus de l'information comparative 2015 des comptes consolidés IFRS au 29 février 2016. Cette information comparative diffère des comptes IFRS au 28 février 2015 publiés du fait de la comptabilisation d'une correction d'erreur (cf. note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence), de l'application rétrospective d'IFRIC 21 (cf. note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence) ainsi que de l'effet de l'application d'IFRS 5 relative aux activités non poursuivies (cf. note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence) ;
- Les éléments financiers relatifs à l'exercice clos au 28 février 2014 sont issus de l'information comparative 2014 des comptes consolidés IFRS au 28 février 2015.

9.1 Présentation générale

9.1.1 Introduction

Le Groupe est un acteur international en forte croissance dans la vente de détail de mode pour enfants, femmes enceintes et puériculture. Les produits textile du Groupe sont commercialisés sous la marque Orchestra. Le matériel de puériculture est distribué en partie sous la marque Prémaman et en partie sous des marques de puériculture du marché.

9.1.2 Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats

Certains facteurs clés ainsi que certains événements passés et opérations ont eu et pourraient avoir à l'avenir une incidence sur l'activité et les résultats du Groupe présentés ci-dessous. Les principaux facteurs qui impactent les résultats du Groupe sont (i) les variations de taux de change, (ii) les conditions météorologiques, (iii) l'ouverture de nouveaux points de ventes et (iv) la baisse de la fréquentation des magasins.

(i) Les variations de taux de change

Le chiffre d'affaires de la société est réalisé en euros pour sa quasi-totalité, toutefois les achats de marchandises sont libellés partiellement en devises étrangères, à savoir le dollar américain (USD) ou le yuan chinois (CNY), notamment pour l'activité textile.

Compte-tenu de son exposition à ce risque de change, le Groupe a mis en œuvre une stratégie de couverture sous forme de contrats de change à terme visant à réduire cette exposition. Cette stratégie est décrite dans les comptes consolidés de l'exercice clos au 29 février 2016 dans la note 7.5 « instruments financiers ». Les états financiers du Groupe sont présentés en euros. Bien que certaines filiales étrangères reportent dans une autre devise que l'euro, le risque de change résultant de la conversion des états financiers des filiales lors de leur remontée au Groupe peut être qualifié de faible.

(ii) Les conditions météorologiques

Les résultats du Groupe peuvent être affectés par des conditions météorologiques défavorables. Les hivers doux (tels que l'hiver 2015-2016) pénalisent notamment les ventes des collections automne/hiver, principalement sur les grosses pièces telles que les manteaux et les chandails. De même, des mauvaises conditions météorologiques sur les périodes estivales ont un effet négatif sur les ventes des collections printemps/été.

(iii) L'ouverture de nouveaux points de vente

Une part importante de la croissance du chiffre d'affaires est liée à l'expansion du parc de points de ventes (magasins à enseigne / succursales et affiliés) en France et à l'international.

Au 28 février 2011, on recensait 321 points de vente contre 548 au 29 février 2016 après retraitement des activités non poursuivies. La création de nouveaux modèles de distribution de type mégastore induit des investissements plus importants avec un retour sur investissement attendu à horizon 3 ans contre un retour sur investissement d'1 an sur les magasins textiles.

(iv) La baisse de la fréquentation des magasins

Le climat géopolitique tendu du fait des attaques terroristes en France et en Belgique au cours des derniers mois impacte défavorablement le taux de fréquentation des points de vente.

Pour renouer avec la fréquentation, la société peut être amenée à intensifier le niveau de solde consenti, ce qui dégrade le niveau de marge.

Il est rappelé que les facteurs de risques sont présentés au chapitre 4 du présent document de référence.

9.1.3 Définitions des agrégats présentés

- Les *Produits d'exploitation* se composent des ventes de produits et de services à des tiers. Les remises, ristournes et provisions pour retour sont comptabilisées en diminution du produit des activités ordinaires. Le produit des activités ordinaires réalisé par les commissionnaires affiliés est comptabilisé avant la déduction de la commission versée à ces derniers. Cette commission est comptabilisée en charges externes.
Le produit des activités ordinaires est réalisé au travers de plusieurs segments : les succursales, les commissions-affiliations, le négoce, le web et siège + divers.
- Les *Achats consommés* sont composés notamment du coût d'achat des produits finis ainsi que des droits de douane et des coûts de transport et logistique pour les marchandises entrant (des usines vers les entrepôts du groupe).

Les variations des stocks sont l'autre composante principale de ce poste. Le Groupe possède les stocks détenus dans ses magasins et dans les points de vente exploités par ses affiliés, de la date d'expédition du stock par le fabricant jusqu'à la date de vente du produit au client final.

En général, les achats et les variations de stocks sont impactés, outre par le volume des marchandises achetées, par les fluctuations des taux de change (en particulier l'évolution de la parité du dollar américain), ainsi que par le mix produits.

- La *Marge brute* correspond au montant des produits des activités ordinaires diminué des achats consommés. Le *taux de marge brute* correspond à la marge brute rapportée aux produits des activités ordinaires.
- Les *Charges externes* se composent notamment des frais de location, des commissions reversées aux commissionnaires-affiliés, des frais de transport des entrepôts vers les magasins et des dépenses de marketing.

Les dépenses de location couvrent les loyers du réseau de magasins succursales et en location gérance, des centres logistiques et du siège social.

- Les *Charges de personnel* comprennent principalement des salaires et traitements. En outre, les charges de personnel comprennent les charges de sécurité sociale ainsi que les dépenses liées au mécanisme de participation aux bénéfices du Groupe. Le coût des salariés des affiliés n'est pas inclus dans les charges de personnel.
- Les *Dotations nettes* sont composées de l'amortissement régulier du matériel (en particulier le mobilier, les installations et le matériel informatique dans les magasins et les entrepôts), ainsi que de la dépréciation des immobilisations incorporelles (principalement les licences informatiques). Les provisions se composent principalement des provisions sur actif circulant, des provisions pour risques, des provisions pour engagements de retraite et des provisions pour litiges.
- Les *Autres produits et charges opérationnels* regroupent les éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, n'entrent pas dans le cycle d'exploitation habituel du groupe.
- Le *Résultat financier* comprend les éléments financiers reconnus dans le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice, y compris les intérêts à payer sur les frais financiers calculés par la méthode des intérêts effectifs (principalement les découverts sur compte courant et les financements à moyen-long terme) et les gains et pertes de change.
- L'*Impôt sur les sociétés* comprend les impôts exigibles, la CVAE et les impôts différés. L'impôt sur les résultats est comptabilisé en bénéfice net ou perte nette de l'exercice, à moins qu'il soit déclenché par des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés passifs correspondants sont également comptabilisés en capitaux propres.

9.2 Présentation et analyse des comptes de résultats consolidés des exercices clos au 28 février 2015 et 2014

A la clôture de l'exercice, il a été relevé une erreur dans la comptabilisation des écarts de change sur les dettes fournisseurs en devises au 28 février 2015 dans le cadre de la valorisation de ces dernières au taux de couverture. Le résultat au 28 février 2015 a donc été majoré de 13 025 milliers d'euros avant impôt, soit un impact positif de 8 638 milliers d'euros sur le résultat net. La comptabilisation de la correction d'erreur est décrite dans la note 1.3 des états financiers clos le 29 février 2016.

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-14	28-févr-15
	12 mois	12 mois *
Produits des activités ordinaires	458 977	513 246
Autres produits	1	7
Produits d'exploitation	458 978	513 253
Achats consommés	221 888	240 268
Marge brute	237 089	272 978
Taux de marge brute	51,7%	53,2%
Charges externes	134 687	156 714
Impôts et taxes	5 001	4 874
Charges de personnel	51 916	63 140
Autres charges	-568	-348
Excédent brut d'exploitation courant	46 054	48 605
Dotations nettes	26 920	27 776
Résultat opérationnel courant	19 134	20 829
Autres produits et charges opérationnels	3 496	19 645
Résultat opérationnel	22 630	40 474
Quote-part des sociétés mises en équivalence	642	759
Résultat financier	-4 385	-7 814
Impôt sur les sociétés	-5 685	-4 728
Résultat net des activités poursuivies	13 202	28 691
Résultat net des activités non poursuivies	506	-6 261
Résultat net consolidé	13 708	22 430
- Part du Groupe	<i>13 518</i>	<i>22 085</i>
- Part revenant aux minoritaires	<i>191</i>	<i>345</i>

* retraité de la correction d'erreur sur l'impact de change

9.2.1 Produits des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires du Groupe pour les exercices clos les 28 février 2014 et 28 février 2015 s'analyse comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-14	28-févr-15
	12 mois	12 mois
Succursales	249 446	267 726
Commission-affiliation	194 078	219 667
Négoce	2 735	7 680
Internet	11 795	15 798
Siège + Divers	922	2 375
Total Produits des activités ordinaires	458 977	513 246

Les produits des activités ordinaires se sont élevés à 513,2 M€ au 28 février 2015, à comparer au montant de 459,0 M€ réalisé au 28 février 2014. Ils sont principalement générés par les succursales qui pèsent pour 52,2% du total au 28 février 2015, ainsi que par les affiliés qui contribuent à hauteur de 42,8%.

Données [consolidées] auditées en K€	Exercice 28-févr-14 12 mois	Exercice 28-févr-15 12 mois
France	296 098	331 740
International	162 879	181 506
Total Produits des activités ordinaires	458 977	513 246

L'activité enregistre une croissance de 12% en France (où le Groupe a réalisé 65% de son produit des activités ordinaires annuel) et de 11.5% à l'international.

Au 28 février 2015, le parc de magasins comptait 601 unités sous enseigne Orchestra (succursales, commissions-affiliation et franchises) dont 281 en France.

Activité Succursales

L'augmentation du produit des activités ordinaires de 18,3 M€ (+7,3%) de l'activité Succursales est portée principalement par l'évolution du parc de magasins succursales, en hausse de 11 magasins sur l'exercice clos au 28 février 2015 par rapport à l'année précédente.

L'activité à parc de magasins constant⁷ connaît une légère baisse d'activité avec un repli de 4,4 M€ (environ 1,7% du chiffre d'affaires au 28 février 2014).

Activité Commission-affiliation

L'activité Commission-affiliation est en hausse de 25,6 M€ (+13.2%), principalement du fait de la hausse de la surface commerciale sur ces magasins (en lien avec la montée en puissance des grands formats).

L'activité à parc de magasins constant présente une croissance de 0,2 M€.

9.2.2 Achats consommés

Les achats consommés représentent une charge de 240,3 M€ au 28 février 2015, soit 46.8% du chiffre d'affaires, à comparer à une charge de 221,9 M€ au 28 février 2014, soit 48.3% du produit des activités ordinaires.

Ainsi la marge brute du groupe ressort à 273,0 M€ au 28 février 2015, contre 237,1 M€ au 28 février 2014, soit une progression de +15.1%.

Le taux de marge brute passe ainsi de 51,7% à la fin de l'exercice précédent à 53,2% à la fin de cet exercice. Cette hausse du taux de marge brute reflète principalement l'effet de change favorable sur les prix d'achat moyens du groupe.

9.2.3 Charges externes

Les charges externes représentent 30,5% du chiffre d'affaires, soit une charge de 156,7 M€ au 28 février 2015 contre une charge de 134,7 M€ au 28 février 2014 (soit 29,3% du chiffre d'affaires).

⁷ Pour l'exercice 2014/2015, l'activité à parc de magasins constant correspond à l'activité du parc de magasins 2013/2014 duquel ont été retraitées les sorties de magasins sur l'exercice 2014/2015 en accord avec IFRS 5.

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-14	28-févr-15
	12 mois	12 mois
Locations et charges locatives	32 141	38 774
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	71 530	77 313
Transport	12 083	16 234
Entretien et réparations	4 578	5 566
Publicité et marketing	5 391	7 950
Autres	8 962	10 875
Total charges externes	134 687	156 714

La hausse des charges externes de 22,0 M€ provient principalement d'une augmentation des dépenses de location pour 6,6 M€ et des frais de transport pour 4,1 M€, en lien avec la croissance de l'activité et du parc de magasins, ainsi que de la hausse du poste rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour 5,8 M€ du fait notamment de l'augmentation de la commission versée aux affiliés. En outre, le groupe a accentué ses dépenses de publicité et de marketing impactant ainsi à la hausse les charges externes de 2,6 M€. Cette croissance s'explique par la volonté du groupe d'accroître la notoriété de l'enseigne et de communiquer sur les nouveaux concepts de magasins (mégastores).

9.2.4 Impôts et taxes

La charge d'impôts et taxes s'élève à 4,9 M€ au 28 février 2015 contre 5,0 M€ au 28 février 2014.

9.2.5 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 63,1 M€ au 28 février 2015, contre 51,9 M€ au 28 février 2014, soit une augmentation de +21,6% entre les deux exercices.

La croissance des charges de personnel est principalement liée à celle de l'effectif qui évolue comme suit :

Effectifs par fonction	Exercice	Exercice
	28-févr-14	28-févr-15
	12 mois	12 mois
Fonctions supports	527	523
Logistique	198	232
Magasin	1 650	1 953
Total	2 375	2 708

La hausse de l'effectif moyen de 14% s'explique notamment par la croissance du parc de magasins. Les salariés *Magasin* correspondent aux employés des magasins succursales.

9.2.6 Dotations nettes

Les dotations nettes s'élèvent à 27,8 M€ au 28 février 2015 contre 26,9 M€ au 28 février 2014.

Elles se composent principalement de dotations aux amortissements pour respectivement 27,2 M€ et 23,6 M€ au 28 février 2015 et 2014. L'augmentation des dotations aux amortissements est liée à la hausse des investissements et du fait de l'élargissement du parc de magasins exploités par le Groupe. Ainsi, les investissements significatifs réalisés sur le parc de magasins en Belgique contribuent à hauteur de 3,3 M€ à la hausse des amortissements.

Les dotations nettes intègrent également :

- 0,6 M€ de dotations nettes sur actif circulant au 28 février 2014 contre 1,0 M€ au 28 février 2015, liées principalement aux dotations nettes sur les stocks ;
- 2,1 M€ de dotations exceptionnelles sur immobilisations incorporelles au 28 février 2014, liées à la provision pour dépréciation de certains magasins espagnols et belges du Groupe.

9.2.7 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au 28 février 2015 constituent un produit de 19,6 M€, contre un produit de 3,5 M€ au 28 février 2014.

Ils s'analysent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-14	28-févr-15
	12 mois	12 mois
Badwill	1 160	21 912
Résultat sur cessions d'actifs	2 867	412
Autres	-531	-2 678
Autres produits et charges opérationnels	3 496	19 645

Au 28 février 2015, ce poste intègre notamment 21,9 M€ de badwill sur l'acquisition du groupe Home Market provenant notamment de la mise à la juste valeur des immeubles et droit aux baux du groupe minorés de la provision pour restructuration. La charge Autres de -2,6 M€ correspond principalement à une charge au titre de la taxe écoemballages et des droits de douane relatifs aux années antérieures.

Au 28 février 2014 ce poste intègre le badwill lié à l'acquisition du groupe Baby 2000 et à la cession d'actifs immobiliers du groupe Prémaman.

9.2.8 Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 7,8 M€ au 28 février 2015 contre une charge de 4,4 M€ au 28 février 2014.

Il se décompose comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-14	28-févr-15
	12 mois	12 mois
Coût de l'endettement financier net	-3 835	-5 386
Autres produits financiers	3 286	5 216
Autres charges financières	-3 836	-7 643
Total résultat financier	-4 385	-7 814

L'augmentation du coût de l'endettement financier qui passe de 3,9 M€ à 5,4 M€ s'explique :

- par la hausse de l'avance de l'actionnaire ;
- par l'émission d'un emprunt obligataire de 20 M€ en Novembre 2014 au taux de 6,25%, dans le cadre d'une structuration du financement du Groupe.

L'augmentation des produits financiers qui passent de 3,3 M€ à 5,2 M€ s'explique en partie par la hausse des gains de change pour 1,2 M€ (0,3 M€ au 28 février 2014 vs. 1,5 M€ au 28 février 2015).

Les autres charges financières sont en croissance de 3,8 M€, passant de 3,8 M€ à 7,6 M€, du fait notamment des pertes de change en hausse de 4 M€ (passant de 2,1 M€ à 6,1 M€).

9.2.9 Résultat net des activités non poursuivies

Les activités non poursuivies ont constitué une charge de 6,3 M€ au 28 février 2015 contre un produit de 0,5 M€ au 28 février 2014.

Données consolidées auditées	Exercice
en K€	28-févr-15
	12 mois
Produits des activités ordinaires	5 852
Produits d'exploitation	5 852
Achats consommés	5 241
Charges externes	3 723
Impôts et taxes	323
Charges de personnel	5 021
Autres charges	0
Excédent brut d'exploitation courant	-8 456
Dotations nettes	1 786
Résultat opérationnel courant	-10 241
Autres produits et charges opérationnels	636
Résultat opérationnel	-9 605
Résultat financier	121
Impôt sur les sociétés	3 223
Résultat net des activités non poursuivies	-6 261

Les activités non poursuivies au 28 février 2015 sont principalement liées à la fin de l'activité Home Market durant la période transitoire (avant la transformation des magasins en enseigne Orchestra). La charge de 6,3 M€ comprend notamment des charges de personnel (montant de 5 M€) et des dépenses de loyers pendant la période transitoire.

9.2.10 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt ressort à 4,7 M€ au 28 février 2015 contre 5,7 M€ au 28 février 2014. La charge d'impôt exigible ressort à 10 M€ au 28 février 2015 contre 9 M€ au 28 février 2014. Elle intègre la charge de CVAE pour 1,8 M€ au 28 février 2015 et 1,1 M€ au 28 février 2014.

Le Groupe a constaté un produit d'impôt différé de 5,4 M€ au 28 février 2015 contre 3,3 M€ au 28 février 2014.

9.3 Présentation et analyse des comptes de résultats consolidés des exercices clos les 29 février 2016 et 28 février 2015

Comptes de résultat consolidés comparatifs des exercices clos au 29 février 2016 et 28 février 2015 :

Données consolidées auditées en K€	Exercice 28-févr-15 12 mois **	Exercice 29-févr-16 12 mois
Produits des activités ordinaires	478 059	559 560
Autres produits	7	0
Produits d'exploitation	478 067	559 560
Achats consommés	221 504	264 724
Marge brute	256 555	294 836
Taux de marge brute	53,7%	52,7%
Charges externes	146 536	172 918
Impôts et taxes	4 464	6 203
Charges de personnel	57 215	65 143
Autres charges	-348	-59
Excédent brut d'exploitation courant	48 697	50 631
Dotations nettes	25 218	31 859
Résultat opérationnel courant	23 479	18 772
Autres produits et charges opérationnels	19 397	14 393
Résultat opérationnel	42 876	33 165
Quote-part des sociétés mises en équivalence	759	-243
Résultat financier	-7 814	-3 239
Impôt sur les sociétés	-5 529	-861
Résultat net des activités poursuivies	30 292	28 821
Résultat net des activités non poursuivies	-7 859	-5 617
Résultat net consolidé	22 433	23 204
- Part du Groupe	22 089	20 806
- Part revenant aux minoritaires	345	2 398

** L'information comparative relative à l'exercice clos le 28 février 2015 dans les comptes clos au 29 février 2016 a été retraitée de l'impact IFRS 5 et IFRIC 21 et corrigée de l'erreur sur les écarts de conversion (voir note 1.3 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016)

9.3.1 Produits des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires du Groupe pour les exercices clos les 28 février 2015 et 29 février 2016 s'analyse comme suit :

Données [consolidées] auditées en K€	Exercice 28-févr-15 12 mois	Exercice 29-févr-16 12 mois
Succursales	237 458	290 708
Commission-affiliation	214 748	244 999
Négoce	7 680	5 941
Internet	15 798	16 813
Siège + Divers	2 375	1 099
Total Produit des activités financières	478 059	559 560

Les produits des activités ordinaires se sont élevés à 559,6 M€ au 29 février 2016, à comparer au montant de 478,1 M€ réalisé au 28 février 2015, soit une hausse de 17,0%.

Ils sont principalement générés par les succursales qui pèsent pour 52,0% du total au 29 février 2016 (vs. 49,7% sur l'exercice précédent) ainsi que par les affiliés qui contribuent à hauteur de 43,8% (vs. 44,9% sur l'exercice précédent).

Données [consolidées] auditées en K€	Exercice 28-févr-15 12 mois	Exercice 29-févr-16 12 mois
France	329 597	361 258
International	148 462	198 302
Total Produits des activités ordinaires	478 059	559 560

L'activité enregistre une croissance de 9,6% en France, principalement du fait de l'accroissement du parc de magasins, et de 33,6% à l'international, notamment en Belgique (suite à la restructuration et au développement du réseau) et en Grèce (du fait des ouvertures de magasins sur l'exercice).

Au 29 février 2016, le parc de magasins comptait 588 unités sous enseigne Orchestra (succursales, commissions-affiliation et franchises) dont 294 en France.

Activité Succursales

L'augmentation du produit des activités ordinaires de 53,3 M€ (+22,4%) de l'activité Succursales est portée principalement par l'évolution du parc de magasins succursales, en hausse de 23 magasins sur l'exercice clos au 29 février 2016 par rapport à l'année précédente (292 vs. 269). Cette hausse est présentée hors magasins cédés dans la performance historique au 29 février 2016 et 28 février 2015. Le nombre de succursales compris dans la ligne « résultat net des activités non poursuivies » est de 30.

L'activité à parc de magasin constant⁸ connaît une légère baisse d'activité avec un repli de -4% par rapport à l'exercice précédent.

Activité Commission-affiliation

L'activité Commission-affiliation est en hausse de 30,3 M€ (+14,1%), également en lien avec la croissance du parc de 2 magasins (256 vs. 254 à la fin de l'exercice précédent). Cette hausse est présentée hors magasins cédés dans la performance historique au 29 février 2016 et 28 février 2015. Le nombre de magasins en commission-affiliation compris dans la ligne « résultat net des activités non poursuivies » est de 8.

L'activité à parc de magasins constant est en recul de -4% par rapport à l'exercice précédent.

9.3.2 Achats consommés

Les achats consommés représentent une charge de 264,7 M€ au 29 février 2016, soit 47,3% du produit des activités ordinaires, à comparer à une charge de 221,5 M€ au 28 février 2015, soit 46,3% du produit des activités ordinaires.

Ainsi la marge brute du groupe ressort à 294,8 M€ au 29 février 2016, contre 256,6 M€ au 28 février 2015, soit une progression de +14,9%.

Le taux de marge brute diminue de 53,7% à la fin de l'exercice précédent à 52,7% à la fin de cet exercice. Cette baisse du taux de marge brute reflète principalement une évolution du mix produit et un effet de change sur les prix d'achat moyens moins favorables.

⁸ Pour l'exercice 2015/2016, l'activité à parc de magasins constant correspond à l'activité du parc de magasins 2014/2015 duquel ont été retraitées les sorties de magasins sur l'exercice 2015/2016 en accord avec IFRS 5

9.3.3 Charges externes

Les charges externes représentent 30,9% du chiffre d'affaires, soit une charge de 172,9 M€ au 29 février 2016, contre une charge de 146,5 M€ au 28 février 2015 (soit 30,7% du chiffre d'affaires).

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-15	29-févr-16
	12 mois	12 mois
Locations et charges locatives	33 066	42 184
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	75 784	82 870
Transport	15 276	18 130
Entretien et réparations	4 466	6 929
Publicité et marketing	7 467	13 334
Autres	10 477	9 470
Total charges externes	146 536	172 918

La hausse des charges externes de 26,4 M€ provient principalement d'une augmentation des dépenses de location pour 9,2 M€ en lien avec la croissance du parc de magasins, de la hausse du poste rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour 7,1 M€ du fait notamment de l'augmentation de la commission versée aux affiliés, de la hausse des dépenses de publicité et de marketing impactant ainsi à la hausse les charges externes de 5,9 M€. Cette croissance s'explique par la volonté du groupe d'accroître la notoriété de l'enseigne et de communiquer sur les nouveaux concepts de magasins. Enfin, les postes transport et entretien augmentent de 2,9 M€ et 2,5 M€ en lien avec la croissance de l'activité et du parc de magasins.

9.3.4 Impôts et taxes

La charge d'impôts et taxes s'élève à 6,2 M€ au 29 février 2016 contre 4,5 M€ au 28 février 2015.

9.3.5 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 65,1 M€ au 29 février 2016, contre 57,2 M€ au 28 février 2015, soit une augmentation de +13,9% entre les deux exercices.

La croissance des charges de personnel est principalement liée au renforcement des équipes siège et de la structure de management, ainsi qu'à celle de l'effectif qui évolue comme suit :

Effectifs par fonction	Exercice	Exercice
	28-févr-15	29-févr-16
	12 mois	12 mois
Fonctions supports	523	549
Logistique	232	175
Magasin	1 812	2 051
Total	2 567	2 775

Les données du tableau ci-dessus sont retraitées des activités non poursuivies.

La hausse de l'effectif de 8,1% s'explique principalement par la croissance du parc de magasins (hausse du nombre de salariés *Magasin* de 13,2% ; les salariés *Magasin* correspondant aux employés des magasins succursales).

9.3.6 Dotations nettes

Les dotations nettes s'élèvent à 31,9 M€ au 29 février 2016 contre 25,2 M€ au 28 février 2015.

Elles se composent principalement de dotations aux amortissements pour respectivement 32,2 M€ et 25,4 M€ au 29 février 2016 et au 28 février 2015. L'augmentation des dotations aux amortissements est en lien avec celle des investissements et de la croissance du parc de magasins exploités par le groupe.

9.3.7 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au 29 février 2016 constituent un produit de 14,4 M€, contre un produit de 19,4 M€ au 28 février 2015.

Ils se décomposent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-15	29-févr-16
	12 mois	12 mois
Badwill	21 912	192
Résultat sur cessions d'actifs	412	19 017
Autres	-2 927	-4 816
Autres produits et charges opérationnels	19 397	14 393

En 2016, ce poste intègre notamment 19,0 M€ de résultat sur cession d'actifs lié à la cession, par la filiale Orchestra Asia à l'actionnaire de contrôle Yeled Invest, d'un bloc de participations minoritaires au sein de sociétés de production industrielle textile de la zone Océan Indien. La charge Autres de -4,8 M€ correspond principalement à des dépréciations et sorties d'actifs et des honoraires sur croissance externe.

En 2015, ce poste intégrait notamment 21,9 M€ de badwill sur l'acquisition du groupe Home Market provenant notamment de la mise à la juste valeur des immeubles et droit aux baux du groupe minorés de la provision pour restructuration. La charge Autres de -2,9 M€ correspond principalement à une charge au titre de la taxe écoemballages et des droits de douane relatifs aux années antérieures.

9.3.8 Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 3,2 M€ au 29 février 2016 contre une charge de 7,8 M€ au 28 février 2015.

Il se décompose comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice	Exercice
en K€	28-févr-15	29-févr-16
	12 mois	12 mois
Coût de l'endettement financier net	-5 386	-6 869
Autres produits financiers	5 216	6 713
Autres charges financières	-7 643	-3 084
Total résultat financier	-7 814	-3 239

L'augmentation du coût de l'endettement financier qui passe de 5,4 M€ à 6,9 M€ est dû à l'effet année pleine des intérêts sur l'emprunt obligataire souscrit en Novembre 2014 et à la souscription des emprunts Euro PP en juillet et septembre 2015 respectivement au taux de 4,031% et 4,34%.

L'augmentation des produits financiers qui passent de 5,2 M€ à 6,7 M€ s'explique principalement par la hausse des gains de change pour 2,3 M€ (3,7 M€ au 29 février 2016 vs. 1,5 M€ au 28 février 2015).

Les autres charges financières diminuent de 7,6 M€ à 3,1 M€, du fait d'une forte réduction des pertes de change de 3,6 M€ (2,5 M€ au 29 février 2016 vs. 6,1 M€ au 28 février 2015).

9.3.9 Résultat net des activités non poursuivies

Les activités non poursuivies ont constitué une charge de 5,6 M€ au 29 février 2016 contre une charge de 7,9 M€ au 28 février 2015.

Données consolidées auditées	Exercice
en K€	29-févr-16
	12 mois
Produits des activités ordinaires	12 235
Produits d'exploitation	12 235
Achats consommés	7 956
Charges externes	7 917
Impôts et taxes	496
Charges de personnel	5 143
Autres charges	-70
Excédent brut d'exploitation courant	-9 208
Dotations nettes	754
Résultat opérationnel courant	-9 962
Autres produits et charges opérationnels	1 513
Résultat opérationnel	-8 449
Résultat financier	23
Impôt sur les sociétés	2 809
Résultat net des activités non poursuivies	-5 617

Les activités non poursuivies au 29 février 2016 sont essentiellement liées à une réorganisation des réseaux français et belge.

Les activités non poursuivies au 28 février 2015 telles que présentées dans le comparatif des comptes au 29 février 2016 sont composées :

- du résultat des activités non poursuivies présentés dans les comptes publiés au 28 février 2015 et correspondant au flux de la période transitoire du réseau Home Market (pour 6,2 M€) ;
- du retraitement rétrospectif des activités non poursuivies au 29 février 2016 (pour 1,7 M€).

9.3.10 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt ressort à 0,9 M€ au 29 février 2016 contre 5,5 M€ au 28 février 2015. La charge d'impôt exigible ressort à 3,4 M€ au 29 février 2016 contre 10,1 M€ au 28 février 2015. Elle intègre la charge de CVAE pour 1,7 M€ au 29 février 2016 et 1,8 M€ au 28 février 2015. Cette diminution de la charge d'impôt s'explique principalement par le résultat fiscal déficitaire de la société Orchestra SA au 29 février 2016 contre un résultat fiscal bénéficiaire au 28 février 2015.

Le Groupe a constaté un produit d'impôt différé de 2,6 M€ au 29 février 2016 contre 4,6 M€ au 28 février 2015.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Voir également la note 7 de l'annexe aux états financiers établis selon les normes IFRS et figurant au chapitre 20.1.1 du document de référence.

10.1 Présentation générale

Les principaux besoins de financement du Groupe concernent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses remboursements d'emprunts et ses paiements d'intérêts.

La principale source de liquidités régulières du Groupe est constituée de ses flux de trésorerie opérationnels. La capacité du Groupe à générer dans le futur de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe (notamment les facteurs de risques décrits au chapitre 4.4 du présent document).

Le Groupe utilise sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie pour financer ses besoins courants.

La trésorerie du Groupe est libellée en euros.

Le Groupe se finance également par le recours à l'endettement, principalement constitué par :

- un crédit syndiqué multidevises à terme et renouvelable, mis en place en Mai 2013 et ayant fait l'objet d'un avenant en juillet 2015, d'une durée de 6 ans ;
- une émission obligataire, réalisée en Novembre 2014, de maturité 6 ans sous forme de placement privé ;
- une émission obligataire multi tranches, réalisée en Juillet et Septembre 2015, de maturité 6 et 7 ans sous forme de placement privé (Euro PP).

Le Groupe a eu principalement recours aux sources de financement suivantes :

- les flux nets de trésorerie générés par les activités, qui se sont élevés respectivement à 59,6 millions d'euros, -12,5 millions d'euros et 10,0 millions d'euros, pour les exercices clos les 28 février 2014, 2015 et le 29 février 2016 ;
- l'endettement, qui comprend essentiellement le crédit syndiqué souscrit au cours de l'exercice clos le 28 février 2014 pour un montant de 69 millions d'euros, l'emprunt obligataire souscrit au cours de l'exercice clos le 28 février 2015 pour un montant de 20 millions d'euros, l'emprunt obligataire souscrit au cours de l'exercice clos le 29 février 2016 pour un montant de 80 millions d'euros et les prêts BPI souscrits en 2016 pour un montant de 6 millions d'euros.

10.2 Passifs financiers et dette financière nette

Les passifs financiers du Groupe s'élevaient respectivement à 102,3 millions d'euros, 170,3 millions d'euros et 201,5 millions d'euros aux 28 février 2014, 2015 et au 29 février 2016.

Le Groupe définit :

- la **dette financière nette** comme la somme des passifs financiers, nets des comptes courants actifs des parties liées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers (cf. Note 7.3 des comptes consolidés au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence) ;
- la **dette financière nette retraitée** (correspondant à la définition de l'"Endettement Net Consolidé", retenue pour la mesure des covenants dans les contrats bancaires) comme la dette financière nette telle que définie ci-dessus, retraitée des dépôts et cautions reçus et de la participation des salariés (cf. Note 7.3 des comptes consolidés au 29 février 2016 présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence).

Données consolidées auditées en K€	Exercice 28-févr-14	Exercice 28-févr-15	Exercice 29-févr-16
Passifs financiers (A)	102 272	170 350	201 494
Crédit syndiqué	68 304	72 256	61 764
Emprunt obligataire 2014	0	19 610	19 679
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	0	0	79 386
Dettes bancaires bilatérales	21 125	26 731	25 922
Crédits baux	4 737	4 514	3 813
Comptes courants passifs parties liées	3 000	39 700	0
Dépôts et cautions reçus (D)	5 035	7 299	10 604
Participation salariés (E)	71	240	326
Comptes courants actifs parties liées (B)	-992	-1 849	-19 598
Disponibilités et valeurs mobilières (C)	-41 176	-44 056	-39 287
Autres actifs financiers	0	-1 951	-16 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-41 176	-42 105	-22 844
Dettes financière nette (A)+(B)+(C)	60 104	124 445	142 610
Dettes financière retraitée (A)+(B)+(C)-(D)-(E)	54 998	116 906	131 680

Les principaux éléments constituant les passifs financiers du Groupe sont détaillés ci-après.

10.2.1 Crédit syndiqué

Le Groupe a conclu, avec un pool de 13 banques, un contrat de crédit syndiqué multidevises à terme et renouvelable en date du 6 mai 2013, qui a fait l'objet d'amendements en date du 10 juillet 2015, dans l'objectif principal de permettre un traitement « *pari passu* » des emprunts obligataires souscrits par le Groupe.

Lignes de crédit

L'avenant au contrat prévoit des lignes de crédit d'un montant total à l'origine de 108,5 millions d'euros, sous forme :

- d'un prêt amortissable de 18,6 millions d'euros ;
- d'un montant de 39,9 millions d'euros, dégressif sur la durée du contrat, pouvant être tiré sous forme d'avances ;
- d'un crédit revolving d'un montant de 30 millions d'euros, mobilisable en euros sur toute la durée du contrat ;
- d'un crédit revolving d'un montant équivalent à 20 millions d'euros, dégressif sur la durée du contrat, mobilisable en US dollars.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des lignes de crédit du crédit syndiqué, à compter du 29 février 2016, compte tenu des amortissements et réductions de lignes à cette date :

En millions d'euros

Crédit syndiqué - Montants mobilisables	29/02/2016	29/02/2017	29/02/2018	29/02/2019
Prêt amortissable	12,4	9,3	6,2	3,1
Avances	31,2	22,4	13,7	5,0
Revolving en euros	30,0	30,0	30,0	30,0
Revolving en US dollars	20,0	15,0	12,5	10,0
Total crédit syndiqué avant amortissement	93,6	76,7	62,4	48,1

Le montant des tirages sur le crédit syndiqué au 29 février 2016 se présente comme suit :

En millions d'euros

Crédit syndiqué - Montants mobilisés	29/02/2016
Prêt amortissable	12,4
Avances	31,2
Revolving en euros	-
Revolving en US dollars	19,6
Sous-total avant amortissements en conso	63,2
Impact du coût amorti	- 1,5
Total crédit syndiqué	61,8

A la date d'enregistrement du présent document, le montant total disponible au titre du crédit syndiqué s'établit à 76,7 millions d'euros, compte tenu des amortissements et réductions de lignes intervenus à la date anniversaire du 6 mai 2016.

Intérêts

Les lignes de financement contractées en vertu du crédit syndiqué portent intérêt à un taux variable, indexé sur l'EURIBOR ou l'EONIA (retenus pour 0 en cas de valeur négative), et augmenté dans chaque cas de la marge applicable.

La marge applicable est ajustée par référence au ratio d'endettement financier de la façon suivante :

R1 = Ratio d'endettement financier	Prêt amortissable	Avances	Revolving en euros	Revolving en US dollars
R1 > 2,50	2,15%	1,85%	1,23%	2,10%
2,00 < R1 < 2,50	1,90%	1,60%	1,08%	1,85%
1,50 < R1 < 2,00	1,70%	1,40%	0,96%	1,65%
1,00 < R1 < 1,50	1,50%	1,20%	0,84%	1,45%
R1 < 1,00	1,25%	0,95%	0,69%	1,20%

A la date d'enregistrement du présent document, le Groupe supporte des taux d'intérêts équivalents aux taux de marge (compte tenu de taux EURIBOR et EONIA retenus pour 0) correspondant à la ligne d'un ratio R1 compris entre 1,00 et 1,50, soit respectivement : 1,50%, 1,20%, 0,84% et 1,45%.

Compte tenu de l'évolution du ratio R1 à la date du 29 février 2016, le Groupe supportera des taux d'intérêts équivalents aux taux de marge (compte tenu de taux EURIBOR et EONIA retenus pour 0) correspondant à la ligne d'un ratio R1 supérieur à 2,50, soit respectivement : 2,15%, 1,85%, 1,23% et 2,10%.

Sûretés

Dans le cadre de la signature de l'avenant N°1 en date du Juillet 2015, les banques du pool ont renoncé aux sûretés initialement consenties par Le Groupe (nantissements de fonds de commerce et de marques) ; à ce jour, le contrat de crédit syndiqué ne bénéficie donc plus d'aucune sûreté.

Engagements de respecter des ratios financiers (« covenants »)

Le Groupe s'est engagé à ce que les ratios suivants soient respectés à chacune des dates de clôture (28 ou 29 Février) :

- (a) ratio d'endettement financier = Endettement Net Consolidé (tel que défini au chapitre 10.2) divisé par l'EBITDA (correspondant à l'excédent brut d'exploitation courant dans les états financiers du groupe tels que présentés au chapitre 20.1 du présent document de référence) strictement inférieur à 3,00 ;
- (b) ratio de couverture des frais financiers = EBITDA (correspondant à l'excédent brut d'exploitation courant dans les états financiers du groupe tels que présentés au chapitre 20.1 du présent document de référence) divisé par le montant des Charges Financières Consolidées strictement supérieur à 5,00 ;
- (c) ratio de gearing = Endettement Net Consolidé (tel que défini au chapitre 10.2) divisé par le montant des Fonds Propres Consolidés (correspondant aux capitaux propres consolidés du groupe retraité de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de change) strictement inférieur à 1,25.

Le Groupe a toujours respecté les covenants dans le passé ; pour l'exercice clos le 29 Février 2016, les covenants sont également respectés et s'élèvent à :

- Ratio d'endettement financier = 2,60 < 3;
- Ratio de remboursement des charges financières = 7,37 > 5 ;
- Ratio de gearing = 1,20 < 1,25.

Autres engagements et clauses restrictives

Le crédit syndiqué contient certains engagements de ne pas faire, qui interdisent à la Société et à certaines de ses filiales (sous réserve de certaines exceptions) de, notamment :

- changer d'activité ;
- consentir des prêts ;
- conclure une opération de fusion ou opération de restructuration similaire ;
- céder des actifs significatifs ;
- réaliser des opérations de croissance externe qui ne porteraient pas sur un magasin ou une chaîne de magasins dans le but de les exploiter dans le cadre de l'activité du Groupe ;
- dépasser les limites des montants annuels d'investissement au titre des exercices fiscaux clos les 28 février 2017, 2018 et 2019 fixées respectivement à 41,973 millions d'euros, 43,111 millions d'euros et 43,493 millions d'euros ;
- dépasser les limites d'endettement complémentaire suivantes :
 - o 25 millions d'euros pour l'endettement bancaire complémentaire ;
 - o 100 millions d'euros pour l'endettement non bancaire, hors comptes courants des associés ;
 - o 40 millions d'euros pour les comptes courants des associés ;
- distribuer des dividendes à ses actionnaires alors que le Ratio d'endettement financier excèderait 2.50 (post distribution de dividendes) ;
- pour l'emprunteur et ses filiales, accorder des sûretés.

Cas de remboursement anticipé et d'exigibilité anticipée

Le contrat prévoit un cas de remboursement anticipé au gré des prêteurs en cas de changement de contrôle du Groupe, et un certain nombre de cas d'exigibilité anticipée relativement usuels pour ce type de financement, incluant notamment les défauts de paiement, le non-respect des engagements financiers ou de toute autre obligation ou déclaration, des défauts croisés, procédures collectives et insolvabilité.

Engagements par signature

Le contrat de crédit syndiqué prévoit également une ligne utilisable sous forme d'engagements par signature (du type crédits documentaires ou cautions bancaires) d'un montant de 68,5 millions d'euros utilisable sur une période de 5 ans (du 6 mai 2013 au 6 mai 2018).

Les utilisations à la date de clôture figurent dans le tableau des engagements hors bilan ; à la date du 29 février 2016, ces engagements étaient les suivants :

- lettres de crédit : 8,5 M€ ;
- crédits documentaires : 28,3 M€ ;
- avals, cautions et garanties données : 12,7 M€.

10.2.2 Emprunt obligataire 2014

Le Groupe a procédé en novembre 2014 à une émission obligataire auprès d'investisseurs privés d'un montant de 20 millions d'euros de maturité 6 ans (venant à échéance le 6 novembre 2020).

Ces obligations portaient intérêts au taux de 6,25 % l'an à leur date d'émission (les intérêts annuels versés le 6 novembre 2015 l'ont été au taux de 6,25%) ; compte tenu de la signature de l'avenant N°1 au contrat de crédit syndiqué intervenue le 10 juillet 2015, et de l'obtention en conséquence de la levée définitive des restrictions relatives au remboursement anticipé des obligations et à l'octroi de sûretés, le Groupe a obtenu, à compter du 6 novembre 2015, l'application d'une clause de step-down de 150 points de base ramenant le taux d'intérêt annuel des obligations à 4,75% l'an.

Le taux d'intérêt annuel pourrait être amené à varier dans le temps, à la hausse (clauses de step-up de 50 points de base) en cas de non-respect des covenants et en cas de changement de contrôle du Groupe, et à la baisse (clause de step-down de 50 points de base) en cas de retour au respect des covenants, postérieur à une période de non-respect.

A l'identique du crédit syndiqué, cette émission obligataire ne bénéficie d'aucune sûreté.

Par ailleurs, cette émission obligataire est assortie :

- des mêmes engagements de respecter des ratios financiers (« covenants ») que ceux décrits aux points (a) et (c) du paragraphe Engagements de respecter des ratios financiers figurant au chapitre 10.2.1 ;
- d'autres engagements et clauses restrictives, à savoir conclure une opération de fusion ou opération de restructuration similaire, céder des actifs significatifs et accorder des sûretés ;
- de cas de remboursement anticipé et d'exigibilité anticipée identiques à ceux décrits au paragraphe Cas de remboursement anticipé et d'exigibilité anticipée du chapitre 10.2.1.

Le Groupe peut également rembourser à tout moment la totalité des obligations en circulation à un prix correspondant à la somme :

- du plus élevé des montants suivants: (i) valeur nominale des obligations et (ii) somme des valeurs actualisées des paiements prévus restant dus sur la base d'un taux d'actualisation égal au taux annuel de rendement majoré de 0,5% ;
- des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement volontaire.

10.2.3 Emprunt obligataire Euro-PP 2015

Le Groupe a finalisé en septembre 2015 une émission obligataire complémentaire multi tranches d'un montant total de 80 millions d'euros de maturité 6 et 7 ans sous forme de placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens.

L'émission obligataire est composée d'une tranche de 41,5 millions d'euros de maturité 6 ans (venant à échéance le 22 juillet 2021) avec un coupon de 4,031% payable annuellement, et d'une autre tranche de 38,5 millions d'euros de maturité 7 ans (venant à échéance le 22 juillet 2022) avec un coupon de 4,340% payable annuellement. Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché libre d'Euronext à Paris.

A l'identique du crédit syndiqué, cette émission obligataire ne bénéficie d'aucune sûreté.

Par ailleurs, cette émission obligataire est assortie des mêmes engagements que l'emprunt obligataire 2014 décrit au chapitre 10.2.2.

Le Groupe peut également rembourser à tout moment la totalité des obligations en circulation à un prix correspondant à la somme :

- du plus élevé des montants suivants: (i) valeur nominale des obligations et (ii) somme des valeurs actualisées des paiements prévus restant dus sur la base d'un taux d'actualisation égal au taux annuel de rendement majoré de 0,5% ;
- des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement volontaire.

10.3 Flux de trésorerie

10.3.1 Flux de trésorerie du groupe pour les exercices clos les 28 février 2014 et 2015

Les données au 28 février 2015 correspondent aux données 2015 publiées impactées d'une correction d'erreur relative à l'écart de change (cf. note 1.3 des comptes clos au 29 février 2016 tel que présenté au chapitre 20.1 du présent document de référence).

	Exercice clos au 28 février	
	2014 12 mois	2015 12 mois
en K€		
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	59 610	-12 458
Flux de trésorerie d'investissements	-32 698	-45 068
Flux de trésorerie de financement (y compris impact variation de change)	-2 723	56 132
Variation nette de la trésorerie	24 189	-1 394
Trésorerie à l'ouverture	10 272	34 461
Trésorerie à la clôture	34 461	33 067

10.3.1.1 Flux nets de trésorerie générés par l'activité

en K€	Exercice clos au 28 février	
	2014 12 mois	2015 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	13 708	22 430
Capacité d'autofinancement	34 154	45 116
Variation du besoin en fonds de roulement	34 485	-51 801
Impôts sur le résultat payé	-9 029	-5 773
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	59 610	-12 458

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité pour les exercices clos le 28 février 2014 et le 28 février 2015 se sont élevés respectivement à 59 610 K€ et -12 458 K€ soit une variation de -72 068 K€. Cette évolution s'explique principalement par :

- la variation du besoin en fonds de roulement qui est passée de 34 485 K€ à -51 801 K€ au 28 février 2015. Cette variation s'explique par :
 - o une augmentation des stocks de 88 326 K€. Cette forte augmentation est liée notamment à l'ouverture de 42 000 m² de surfaces additionnelles, à des anticipations d'achats sur la collection textile été, et à la montée en puissance de l'activité puériculture ;
 - o une augmentation des dettes d'exploitation de 48 142 K€ sous l'effet des dettes fournisseurs dont la variation provient de l'anticipation d'achats sur les collections textile et puériculture.
- Compensée par une augmentation de la capacité d'autofinancement de 10 962 K€ s'expliquant principalement par des gains sur le dénouement d'instruments dérivés pour 13 044 K€. En effet, sur l'exercice clos au 28 février 2015, le groupe a procédé à des dénouements anticipés d'instrument de couverture de change pour profiter des variations de dollars favorables sur l'exercice. A chaque dénouement d'instrument de couverture, le groupe a souscrit auprès de ses banques un nouvel instrument de couverture afin de toujours limiter ses risques de couverture sur la variation du dollar.

L'impôt payé sur le résultat s'élève à -9 029 K€ pour l'exercice clos au 28 février 2014 et à -5 773 K€ pour l'exercice clos au 28 février 2015.

10.3.1.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

en K€	Exercice clos au 28 février	
	2014 12 mois	2015 12 mois
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-44 125	-81 283
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	15 907	36 528
Incidences des variations de périmètre	-4 480	-314
Flux de trésorerie d'investissements	-32 698	-45 069

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés à -32,7 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 28 février 2014 et à -45,1 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 28 février 2015.

Le flux d'investissement liés aux acquisitions d'immobilisations pour l'exercice clos le 28 février 2015 s'élève à 81,3 M€ contre 44,1 M€ pour l'exercice précédent. Il se décompose en :

- 18,8 M€ d'investissements incorporels au 28 février 2015 contre 14,2 M€ au 28 février 2014. Les investissements sont composés principalement de frais de collections, droit au bail, licences et logiciels. Sur l'exercice clos le 28 février 2015, ce montant est composé également pour 5,9 M€ de projets informatiques en cours.
- 60,7 M€ d'investissements corporels au 28 février 2015 contre 28,9 M€ au 28 février 2014 liés essentiellement au développement du réseau de magasins. Ce montant est supérieur à l'exercice précédent du fait de l'importance de la restructuration du réseau de magasins en Belgique suite aux acquisitions successives depuis 3 ans.
- 1,6 M€ d'investissements financiers au 28 février 2015 contre 1 M€ au 28 février 2014 composé principalement de dépôts et cautionnements.

Pour l'exercice clos au 28 février 2015, le groupe a procédé à des cessions d'immeubles du réseau Home Market expliquant ainsi une partie significative des encaissements de 36,5 M€.

Au 28 février 2014, les incidences de variation de périmètre sont liées à l'acquisition du réseau Baby 2000. Les flux au 28 février 2015 sont liés à l'acquisition du réseau Home Market.

10.3.1.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

en K€	Exercice clos au 28 février	
	2014	2015
	12 mois	12 mois
Augmentation de capital	-4 262	0
Variation de l'auto-contrôle	-5 683	-24
Nouveaux emprunts	59 874	60 818
Dépôts et cautionnements reçus	1 910	2 263
Crédit Bail	799	-223
Autres financements net	-2 073	10 190
Remboursements d'emprunts	-43 965	-7 293
Intérêts financiers nets versés	-3 729	-5 386
Dividendes versés	-5 439	-7 729
Incidences des variations de change	-156	3 516
Flux de trésorerie de financement	-2 723	56 132

La trésorerie nette provenant des activités de financement représentait un encaissement net de 56,1 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 28 février 2015, contre un décaissement net de 2,7 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 28 février 2014.

Le groupe a bénéficié sur l'exercice clos au 28 février 2015 de l'emprunt obligataire de 20 M€ souscrit en novembre 2014 et d'une avance en compte courant des sociétés mères pour un montant de 39,7 M€. La variation du poste « autres financements nets » s'explique par une augmentation du tirage des dettes en devises (dans le cadre du crédit syndiqué) pour 6,7 M€ et une augmentation du montant escompté de 3,5 M€. Au 28 février 2014 ce poste traduit une consommation de trésorerie de 2,1 M€ principalement lié à la baisse à fin février 2014 du montant de créances escomptées.

L'augmentation des intérêts financiers nets est en lien avec la hausse de la dette financière.

Les flux de l'exercice clos au 28 février 2014 de 44 M€ au titre des remboursements d'emprunt sont liés au remboursement d'un crédit syndiqué arrivant à échéance au cours du mois de mai 2013 et la mise en place concomitante d'un nouvel emprunt syndiqué.

Les dividendes versés sont principalement liés aux dividendes versés par la société Orchestra à ses actionnaires.

10.3.2 Flux de trésorerie du groupe pour les exercices clos les 28 février 2015 et 2016

Les données au 28 février 2015 correspondent aux données comparatives 2015 des comptes consolidés IFRS au 29 février 2016. Cette information comparative diffère des comptes IFRS au 28 février 2015 du fait de la comptabilisation d'une correction d'erreur relative à l'écart de change (cf. note X des comptes clos au 28 février 2016 tel que présenté au chapitre 20.1 du présent document de référence), de l'application rétrospective d'IFRIC 21 ainsi que de l'effet de l'application d'IFRS 5 relative aux activités non poursuivies.

en K€	Exercice clos au 28/29 février	
	2015 12 mois	2016 12 mois
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-12 458	10 030
Flux de trésorerie d'investissements	-45 068	-41 927
Flux de trésorerie de financement (y compris impact variation de change)	56 132	18 402
Variation nette de la trésorerie	-1 394	-13 495
Trésorerie à l'ouverture	34 461	33 067
Trésorerie à la clôture	33 067	19 572

10.3.2.1 Flux nets de trésorerie générés par l'activité

en K€	Exercice clos au 28/29 février	
	2015 12 mois	2016 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 433	23 204
Capacité d'autofinancement	45 122	40 180
Variation du besoin en fonds de roulement	-51 807	-26 709
Impôts sur le résultat payé	-5 773	-3 441
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-12 458	10 030

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité pour les exercices clos le 28 février 2015 et le 29 février 2016 se sont élevés à respectivement à -12 458 K€ et 10 030 K€ soit une hausse de 22 488 K€. Cette variation est principalement liée à la variation du BFR sur l'exercice au 28 février 2015 qui a généré une sortie de trésorerie pour 51 807 K€.

La génération de trésorerie liée à l'activité au 29 février 2016 s'explique principalement par :

- Une capacité d'autofinancement de 40,2 M€ en lien avec l'EBE courant dégagé par le Groupe ;
- L'impact négatif de la variation du besoin en fond de roulement qui s'élève à -26 709 K€ au 29 février 2016. Ce montant s'explique par :
 - o une variation des créances d'exploitation de -9 356 K€ qui s'explique par l'augmentation des créances client en lien avec la croissance de l'activité, notamment celles des commissionnaires-affiliés ;

- o une variation des stocks de -4 379 K€ expliquée par la croissance du nombre de points de vente ;
- o une diminution des dettes d'exploitation de - 9 060 K€.

L'impôt payé sur le résultat s'élève à -3 441 K€ pour l'exercice clos au 29 février 2016 et s'élevait à - 5 773 K€ pour l'exercice clos au 28 février 2015.

10.3.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

en K€	Exercice clos au 28/29 février	
	2015 12 mois	2016 12 mois
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-79 647	-57 129
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers et de participation	-1 636	-17 861
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	36 529	33 271
Autres incidences des variations de périmètre	-314	-208
Flux de trésorerie d'investissements	-45 068	-41 927

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés à -45 068 K€ au cours de l'exercice clos au 28 février 2015 et à -41 927 K€ au cours de l'exercice clos au 29 février 2016, soit une variation de 3 141 K€.

Le flux d'investissement liés aux acquisitions d'immobilisations pour l'exercice clos le 29 février 2016 s'élève à -57 129 K€ contre -79 647 K€ pour l'exercice précédent. Il se décompose en :

- 19,7 M€ d'investissements incorporels au 29 février 2016 contre 18,8 M€ au 28 février 2015. Les investissements sont composés principalement de frais de collections, droit au bail, licences et logiciels. Sur les exercices au 28 février 2015 et 29 février 2016, ce montant est composé également pour respectivement 5,9 M€ et 7 M€ de projets informatiques en cours.
- 37,4 M€ d'investissements corporels au 29 février 2016 contre 60,7 M€ au 28 février 2015.

Le flux d'investissements lié aux acquisitions d'actifs financiers et de participation est un décaissement de -17 861 K€ sur l'exercice clos au 29 février 2016 et est principalement lié à l'acquisition des titres Destination Maternity pour 16,4 M€. Ces titres ont fait l'objet d'un engagement de vente à l'actionnaire majoritaire d'Orchestra Prémaman, la société Yeled. Se référer au chapitre 5.1.5 (Destination Maternity Corporation) du présent document de référence.

Pour l'exercice clos au 29 février 2016, le Groupe a notamment procédé :

- à la cession, par sa filiale Orchestra Asia à l'actionnaire de contrôle Yeled Invest, d'un bloc de participations minoritaires au sein de sociétés de production industrielle textile de la zone Océan Indien pour 21,3 M€ ;

- à la cession du solde du portefeuille de titres Retail Estates pour un montant de 5,1 M€ dont 4,1 M€ au bénéfice de la société HM Belgium ;

- et à la cession par sa filiale Devresse à la société Retail Estates des murs du dernier magasin Home Market ;

expliquant une partie significative des encaissements de 33,3 M€.

10.3.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

en K€	Exercice clos au 28/29 février	
	2015 12 mois	2016 12 mois
Augmentation de capital	0	0
Variation de l'auto-contrôle	-24	-1 708
Nouveaux emprunts	60 818	86 490
Dépôts et cautionnements reçus	2 263	3 305
Crédit Bail	-223	-700
Autres financements net	10 190	-1 529
Impact variations de dérivés	0	-2 434
Remboursements d'emprunts	-7 293	-51 160
Intérêts financiers nets versés	-5 386	-6 373
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-7 458	-8 642
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	-270	-386
Incidence variation de change	3 516	1 539
Flux de trésorerie de financement	56 132	18 402

La trésorerie nette provenant des activités de financement représentait un encaissement net de 18 402 K€ au cours de l'exercice clos au 29 février 2016, contre un encaissement net de 56 132 K€ au cours de l'exercice clos au 28 février 2015.

Les flux de trésorerie des nouveaux emprunts s'expliquent principalement par :

- L'émission d'un emprunt obligataire en juillet 2015 pour 80 M€ ;
- Un emprunt auprès de la BPI pour 6 M€.

La variation du poste « autres financements nets » s'explique par une augmentation du tirage des dettes en devises (dans le cadre du crédit syndiqué) pour 1 M€ et une diminution du montant escompté de 24 M€.

Les remboursements d'emprunts soit 51,2 M€ sont liés :

- Au remboursement du compte courant d'actionnaire pour 39,7 M€ ;
- Au remboursement du crédit syndiqué conformément à l'échéancier initial pour 11,8 M€.

L'augmentation des intérêts financiers nets est en lien avec la hausse de la dette financière notamment l'émission de l'emprunt obligataire pour 80 M€ rémunéré à environ 4%.

Les dividendes versés sont principalement liés aux dividendes versés par la société Orchestra à ses actionnaires.

10.4 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Voir la note 7 de l'annexe aux comptes établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 20.1.1 du document de référence.

10.5 Restriction à l'utilisation des capitaux

Du fait des engagements de ne pas faire pris par le Groupe au titre de son crédit syndiqué (se référer au chapitre 10.2.1 du présent document de référence), le Groupe ne peut dépasser les limites de montants annuels d'investissement suivantes :

- 41,973 millions d'euros au titre de l'exercice fiscal clos le 28 février 2017 ;
- 43,111 millions d'euros au titre de l'exercice fiscal clos le 28 février 2018 ;
- et 43,493 millions d'euros au titre de l'exercice fiscal clos le 28 février 2019.

10.6 Sources de financement

Au 29 février 2016, le montant de la trésorerie et équivalents du Groupe était de 22 844 K€ pour une consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement (y compris impact de la variation de change) de -13 495 K€ sur l'exercice 2016/2015.

Au 28 février 2015, le montant de la trésorerie et équivalents du Groupe était de 42 105 K€ pour une consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement (y compris impact de la variation de change) de -1 394 K€ sur l'exercice 2015/2014.

Au 28 février 2014, le montant de la trésorerie et équivalents du Groupe était de 41 176 K€ pour une génération nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement (y compris impact de la variation de change) de 24 189 K€ sur l'exercice 2014/2013.

11. INNOVATION, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 Politique d'innovation

En raison de son activité, le Groupe ne mène pas d'activités de recherche et développement, à l'exception des frais de collection tels que présentés aux chapitres 5.2 et 11.2.2.1 du présent document de référence.

11.2 Protection de la propriété intellectuelle

11.2.1 Brevets et demandes de brevets

Le Groupe est titulaire au 29 février 2016 d'une famille de brevets dénommés « pantalon Evolutif » (brevet FR 15 51618, déposé le 25 02 15). Le Groupe a déposé, le 25 février 2016, une demande de brevet Européen EP 16 157 366, sous priorité de la demande Française FR 15 51618. Ce brevet concerne une invention relative à un pantalon de grossesse évolutif dont le principe de conception permet d'accompagner la femme enceinte tout au long de sa grossesse et après l'accouchement.

11.2.2 Les marques et domaines

Le Groupe détient un portefeuille de 189 marques enregistrées et protégées à travers le monde et particulièrement en France, Belgique, Suisse, Grèce et Espagne. Les marques ainsi déposées correspondent essentiellement aux noms Orchestra, Prémaman, Verchant, Pomme Framboise et Babycare.

- 18 marques font l'objet d'une protection en France au titre d'un dépôt national ;
- 155 marques font l'objet d'une protection à l'étranger : 11 marques ont été déposées au niveau international et 144 marques ont été déposées nationalement à l'étranger ;
- 14 marques font l'objet d'une protection communautaire.

Le Groupe dispose également d'un portefeuille d'environ 25 noms de domaine.

La politique du Groupe en matière de propriété intellectuelle est centrée sur la protection de ses marques et de ses noms de domaine. Cette politique donne lieu soit à des dépôts ou réservations locales, soit à des dépôts ou réservations dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent ou souhaite préserver ses droits.

Le Groupe met en œuvre une politique active de protection de ses marques et noms de domaine qui justifie qu'il soit actuellement en procédure précontentieuse et contentieuse avec de nombreuses sociétés qui tentent de déposer ou utilisent des marques sous des appellations susceptibles de créer un risque de confusion avec les produits vendus par le Groupe. Cette veille active à la protection des marques est assurée par la direction générale et Juridique au siège en France et par des conseils spécialisés en propriété intellectuelle en France comme à l'étranger. Elle est relayée à l'étranger par la présence en local des Directeurs Pays. Le Groupe connaît principalement des risques afférents à des dépôts de marque frauduleux, des détections de contrefaçons de marques et des contentieux liés aux droits d'auteur. Le Groupe procède notamment à la signification de courriers de mises en demeure ainsi qu'à la notification d'oppositions administratives auprès des offices en charge de la protection et de la défense des droits de Propriété Intellectuelle en France comme à l'étranger. Le Groupe met en œuvre des recours judiciaires en vue d'obtenir le rejet des marques déposées en fraude de ses droits. Sont dressés des constats d'huissiers des catalogues des collections créés. Le Groupe négocie des accords de coexistence.

11.2.2.1 Frais de collection et savoir-faire

Dans le cadre de la conception des modèles, le Groupe emploie une trentaine de designers qui imaginent et conçoivent chaque année 7 000 nouveaux modèles de prêt-à-porter développés autour de 340 thèmes différents, ainsi que plus de 300 modèles de chaussures et de très nombreuses références d'accessoires. Le Groupe propose ainsi à ses clients une centaine de nouvelles références chaque semaine, soit une gamme

d'articles bien plus large que ses concurrents. Les design et styles développés répondent à l'image de marque du Groupe dont les collections sont originales et colorées.

Par ailleurs, le Groupe emploie environ 200 personnes au sein de sa fonction achat implantées dans 5 pays : France, Chine (Shanghai, Hong Kong), Inde (Delhi, Bangalore), Bangladesh (Dakha) et Ile Maurice. Ces équipes assurent la sélection des fournisseurs, le suivi des achats et productions et la conformité des produits dans le respect des procédures Groupe.

Le montant des frais de collection pour l'exercice clos au 29 février 2016 s'élève à 9,1 M€.

12. TENDANCES

Lors de l'annonce de ses résultats pour l'exercice clos le 29 février 2016, le Groupe Orchestra-Prémaman a confirmé ses objectifs à horizon 2019 :

« Le Groupe Orchestra-Prémaman, fort de sa bonne résilience dans un environnement défavorable et des résultats encourageants de ses nouveaux formats de magasins, confirme ses ambitions fortes et raisonnées à moyen terme (communiqué du 11 Mars dernier) et confirme ses objectifs d'atteinte à l'horizon 2019 d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 1 milliard d'euros et d'une marge d'EBE Courant (Excédent Brut d'Exploitation Courant rapporté au chiffre d'affaires) comprise entre 9 et 10%. »

En date du 30 juin 2016, le Groupe Orchestra-Prémaman a publié son information financière relative au premier trimestre de l'exercice 2016/2017 :

**Progression du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016/2017
(hors activités non poursuivies) : + 8,7%**

Forte croissance de l'activité Puériculture : + 71,5%

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{er} TRIMESTRE 2016-2017 (données non auditées) (1^{er} mars 2016 au 31 mai 2016)

IFRS - En M€ Non audité	1er Trimestre 2016/2017	1er Trimestre 2015/2016		T1 2016/2017 vs. T1 2015/2016	
		Publié	Retraité des activités non poursuivies	Publié	Retraité des activités non poursuivies
Succursales	78,9	72,8	69,1	8,3%	14,1%
Commissions-affiliations	61,9	61,7	60,8	0,3%	1,7%
Internet	4,5	3,7	3,7	21,9%	21,9%
Négoce & Divers	3,3	3,1	3,1	8,5%	8,5%
Chiffre d'affaires consolidé	148,5	141,3	136,7	5,1%	8,7%
dont France	90,8	88,6	88,0	2,5%	3,2%
dont Belux	20,7	19,8	16,3	4,7%	27,1%
dont International (hors Belux)	37,0	32,9	32,4	12,5%	14,2%
Activités non poursuivies	0,9		4,6		

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2016/2017, qui couvre la période allant du 1^{er} mars 2016 au 31 mai 2016, le Groupe Orchestra-Prémaman a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 148,5 M€, en progression de + 8,7% par rapport à la même période de l'exercice précédent retraitée des activités non poursuivies.

Le premier trimestre de l'année a été marqué par un printemps froid et pluvieux en Europe, qui a impacté négativement les ventes, et des mouvements de grèves en France, qui ont conduit les clients à retarder leurs achats (effet de report observé sur le mois de juin 2016).

Néanmoins, le Groupe conserve sa capacité de croissance compte tenu :

- de l'augmentation du nombre de points de vente sous enseigne Orchestra exploités en succursales et en commission-affiliations (566 au 31 mai 2016 contre 548 au 29 février 2016),
- de la forte progression de l'activité puériculture : + 71,5% sur le 1er trimestre 2016/2017 ; le chiffre d'affaires de l'activité puériculture s'élève à 24,6 M€ et représente désormais 16,5% de l'activité globale (contre 10,5% au 1^{er} trimestre 2015).

L'activité est portée par l'arrivée en régime de croisière des premiers magasins Grand Format (magasins « mixtes et mégastores » de plus de 800 m²) et regroupant sous un même toit le vêtement pour enfants, la

maternité et la puériculture, ouverts dans les zones péri-urbaines périphériques par le Groupe depuis 2013. Le chiffre d'affaires réalisé par ces magasins s'établit pour le premier trimestre 2016/2017 à 45,0 M€ en progression de 40,9% par rapport à l'exercice précédent.

Le parc de magasins textile (300 à 500 m²), a quant à lui réalisé un chiffre d'affaires de 100,4 M€ (y compris l'activité web) sur le premier trimestre, soit une baisse de 5,5%.

L'activité enregistre une croissance de 3,2% en France (où le groupe a réalisé 61,1% de son chiffre d'affaires de la période) et de 18,6% à l'international, porté par une forte progression de 27,1% sur le Belux qui s'appuie désormais sur un réseau totalement restructuré et rénové.

L'activité commission-affiliations est en hausse de 1,7% et celle des succursales progresse de 14,1%. Ces deux canaux de distribution principaux représentent 94,7% du chiffre d'affaires consolidé de la période.

Au 31 mai 2016, le Groupe compte plus de 1,7 million de porteurs de cartes Club, en hausse de 6,7% par rapport au 31 mai 2015. Le Groupe continue de réaliser près de 91% de son chiffre d'affaires auprès des clients membres du Club.

L'activité web est en forte croissance sur le trimestre avec une progression du chiffre d'affaires de + 21,9%.

PARC DE MAGASINS (données non auditées)

En nombre et milliers de m ² Non audité	31/05/2016		29/02/2016		Evolution 31/05/2016 vs. 29/02/2016	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Succursales	308	179	292	162	16	17
Commissions-affiliations	258	105	256	98	2	7
Total	566	284	548	260	18	24
Textiles	459	152	457	150	2	2
Mixtes et mégastores	107	132	91	110	16	22
Total	566	284	548	260	18	24
dont France	304	169	294	156	10	13
dont Belux	63	54	61	52	2	2
dont International (hors Belux)	199	61	193	52	6	9
Activités non poursuivies	8	n/a	8	n/a	-	-

Au total sur le 1^{er} trimestre 2016/2017, le parc de magasins (en succursales et commission-affiliations) a progressé de 18 unités et d'environ 24.000 m², en ligne avec la moyenne des années précédentes. Les magasins Grand format (mixtes et mégastores) représentent désormais 46,4% de la surface commerciale du parc et un total de 107 magasins.

Le Groupe dispose encore de gisements de croissance importants sur ses marchés afin de mettre en œuvre sa stratégie de développement de magasins Grand Format regroupant sous un même toit le vêtement pour enfants, la maternité, et la puériculture.

Prochain communiqué :
Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre
2016/2017, le 30 septembre 2016
après clôture de la bourse.

Contacts :
ACTIFIN – Stéphane RUIZ
01 56 88 11 15
sruiz@actifin.fr

ORCHESTRA-PREMAMAN

Société anonyme au capital de 19.203.558 €

Siège social : 200 avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.
398 471 565 R.C.S. MONTPELLIER

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et repris au chapitre 16.1.1.2 du présent document de référence.

M. Pierre Mestre est le Président du conseil d'administration.

La direction de la Société est assurée par M. Philippe Thirache en qualité de Directeur Général et par Messieurs Stéphane Mangin, Jacques Blanchet et Franck Rouquet en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Messieurs Stéphane Mangin, Jacques Blanchet et Franck Rouquet sont également salariés de la Société et occupent respectivement les fonctions de Directeur Général Délégué Puériculture, Directeur Général Délégué Finance et Directeur Commercial Groupe.

14.1 Evolution de la composition du conseil d'administration et de la direction générale

Nom	Fonction au 28 février 2014	Evolution sur l'exercice 2014/2015	Fonction au 28 février 2015
Conseil d'administration			
Pierre MESTRE	Président		Président
Chantal MESTRE	Administratrice		Administratrice
Marcel GOTLIB	Administrateur		Administrateur
Charles GOTLIB	Administrateur		Administrateur
Aurélie MESTRE-FAUVEL	Administratrice		Administratrice
Direction générale			
Agathe BOIDIN	Directrice Générale		Directrice Générale
Chantal MESTRE	Directeur Général Délégué		Directeur Général Délégué
Thierry GOSSELIN	Directeur Général Délégué	démission le 30 octobre 2014	
Emmanuel LOCATI	Directeur Général Délégué	démission le 25 février 2015	
Stéphane MANGIN		nomination le 30 octobre 2014	Directeur Général Délégué
Jacques BLANCHET		nomination le 30 octobre 2014	Directeur Général Délégué

Nom	Fonction au 28 février 2015	Evolution sur l'exercice 2015/2016	Fonction au 29 février 2016	Evolution sur l'exercice 2016/2017	Fonction à la date du document de référence
Conseil d'administration					
Pierre MESTRE	Président		Président		Président
Chantal MESTRE	Administratrice	Nomination Vice-Présidente le 3 nov. 2015	Administratrice et Vice-Présidente		Administratrice et Vice-Présidente
Marcel GOTLIB	Administrateur		Administrateur		Administrateur
Charles GOTLIB	Administrateur		Administrateur		Administrateur
Aurélié MESTRE-FAUVEL	Administratrice	Démission le 18 février 2016			
Agathe BOIDIN		Nomination le 18 février 2016 ⁹	Administratrice	Nomination Vice-Présidente le 1 ^{er} mars 2016	Administratrice et Vice-Présidente
Direction générale					
Agathe BOIDIN	Directrice Générale	démission en date du 29 février 2016	Directeur Général		
Chantal MESTRE	Directeur Général Délégué	Démission le 3 nov. 2015			
Stéphane MANGIN	Directeur Général Délégué		Directeur Général Délégué	Confirmation le 1 ^{er} mars 2016	Directeur Général Délégué
Jacques BLANCHET	Directeur Général Délégué		Directeur Général Délégué	Confirmation le 1 ^{er} mars 2016	Directeur Général Délégué
Philippe THIRACHE				Nomination à compter du 1 ^{er} mars 2016	Directeur Général
Franck ROUQUET				Nomination à compter du 1 ^{er} mars 2016	Directeur Général Délégué

14.2 Le conseil d'administration

14.2.1 Composition du conseil d'administration

A la date du présent document de référence, le conseil d'administration est composé comme suit :

⁹ Le conseil d'administration du 18 février 2016 a coopté Mme Agathe Boidin en tant qu'administrateur en remplacement de Mme Aurélié Mestre Fauvel et pour la durée du mandat restant à courir de Mme Mestre Fauvel (soit jusqu'à l'Assemblée Générale prévue en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 29 février 2016). La cooptation de Mme Agathe Boidin en tant qu'administratrice sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Nom, âge, nationalité	Principale fonction dans la Société	Date de première nomination	Date de début de mandat	Echéance du mandat	Adresse professionnelle
Pierre MESTRE 53 ans Nationalité française Nombre d'actions de la Société détenues : 1 action (en détention directe) ¹⁰	Président du conseil d'administration	2 août 2001 en tant qu'administrateur 23 août 2012 en tant que Président	9 juillet 2013 en tant qu'administrateur 23 août 2012 en tant que Président	Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019 (pour les mandats d'administrateur et de Président)	Chaussée de Haecht, 1475, 1130 Bruxelles, Belgique
Chantal MESTRE 53 ans Nationalité française Nombre d'actions de la Société détenues : 1 action (en détention directe) ¹¹	Administratrice et Vice-Présidente du conseil d'administration Directeur Général Délégué jusqu'au 3 novembre 2015	2 août 2001	9 juillet 2013 pour le mandat d'administrateur 3 novembre 2015 pour la fonction de Vice-Présidente	Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019 (pour les mandats d'administrateur et de Vice-Présidente)	Chaussée de Haecht, 1475, 1130 Bruxelles, Belgique
Marcel GOTLIB 53 ans Nationalité belge Nombre d'actions de la Société détenues : 1 action (en détention directe) ¹²	Administrateur	2 août 2001	9 juillet 2013	Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019	Hoge Heerweg 32, Sint Niklaas 9100 (Belgique)
Charles GOTLIB 56 ans Nationalité belge Nombre d'actions de la Société détenues : 1 action (en détention directe) ¹³	Administrateur	10 février 2011 (cooptation par le conseil, ratifiée par l'assemblée générale du 13 juillet 2011)	10 juillet 2012	Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018	Hoge Heerweg 32, Sint Niklaas 9100 (Belgique)

¹⁰ M. Pierre Mestre détient 1 action de la Société en détention directe et 1 721 450 actions en détention indirecte (au travers de la société HM Belgium SPRL)

¹¹ Mme Chantal Mestre détient 1 action de la Société en détention directe et 220 400 actions en détention indirecte (au travers de la société HM Belgium SPRL)

¹² M. Marcel Gotlib détient 1 action de la Société en détention directe et 239 106 actions en détention indirecte (au travers de la société Yeled Invest SA)

¹³ M. Charles Gotlib détient 1 action de la Société en détention directe et 239 106 actions en détention indirecte (au travers de la société Yeled Invest SA)

Nom, âge, nationalité	Principale fonction dans la Société	Date de première nomination	Date de début de mandat	Echéance du mandat	Adresse professionnelle
Agathe BOIDIN 44 ans Nationalité française Nombre d'actions de la Société détenues : 708	Administratrice et Vice-Présidente du conseil d'administration Ex-Directrice Générale (du 23 août 2012 au 29 février 2016)	18 février 2016 (cooptation en remplacement de Aurélie Mestre-Fauvel pour le mandat d'administrateur) 1 ^{er} mars 2016 (pour la fonction de Vice-Présidente)	18 février 2016 (pour le mandat d'administrateur) 1 ^{er} mars 2016 (pour la fonction de Vice-Présidente)	Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016 (pour le mandat d'administrateur et de Vice-Présidente)	ORCHESTRA PREMAMAN SA – ZAC St Antoine – 200 Avenue des Tamaris – 34130 St Aunès

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au chapitre 14.2.3).

Les liens familiaux existants entre les membres du conseil d'administration et les dirigeants sont les suivants :

- M. Pierre Mestre et Mme Chantal Mestre sont mariés et Mme Aurélie Mestre-Fauvel est leur fille ;
- Messieurs Marcel Gotlib et Charles Gotlib sont frères.

En dehors de ces éléments, il n'existe aucun lien familial entre les différents mandataires sociaux et dirigeants.

Le Groupe n'a pas souhaité nommer d'administrateur indépendant au sens des dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-Medef mis à jour en novembre 2015 ou du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext publié en décembre 2009. En effet, le conseil d'administration estime que la nomination d'un indépendant n'est pas opportune pour l'instant et réexaminera la situation régulièrement à l'avenir. Par ailleurs, la Société considère que ces codes de gouvernement d'entreprise ne sont pas adaptés à son mode de fonctionnement. Plutôt que de se référer à l'un de ces codes, le conseil d'administration a préféré adopter une approche concrète et pragmatique de la gouvernance de la Société. Pour plus de précisions, se référer au chapitre 16.3 du présent document de référence.

A la date du présent document de référence, le conseil d'administration ne comprend pas de censeur. Il est toutefois prévu qu'un censeur, M. Jean-Claude Yana, soit nommé lors de la prochaine assemblée générale prévue le 29 juillet 2016. Cette nomination a pour objectif de permettre au conseil de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de M. Yana (dont la biographie est décrite ci-dessous). Le chapitre 16.1.1.2 du document de référence décrit les dispositions statutaires relatives au censeur.

Biographie de M. Yana :

M. Jean-Claude Yana a été associé des sociétés Sybel Informatique (de 1989 à 1996) et Président de Business Soft (de 1996 à 1999). Il rejoint Orchestra-Kazibao en 1999 où il occupera successivement les fonctions d'administrateur, Président et Directeur Général Délégué. M. Yana a également été associé dans le cabinet de conseil en stratégie Affectio Societatis et dans le fonds de private equity E-Partners (spécialisé dans le secteur des technologies) ainsi que Conseiller du Commerce Extérieur de la France entre 2003 et 2012. Il est actuellement Président de la société Financière JC Yana Inc.

Evolution du conseil d'administration sur l'exercice 2015/2016 :

Le conseil d'administration, réuni le 3 novembre 2015, a pris acte de la démission de Mme Chantal Mestre de ses fonctions de Directeur Général Délégué et a désigné Mme Mestre au poste de Vice-Présidente du conseil d'administration à compter du même jour.

Conformément au Règlement intérieur du conseil (décrit au chapitre 16.1.1.1), le rôle de Vice-Présidente consiste notamment à assister le Président dans ses attributions en matière de bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société, présider éventuellement les séances du conseil en cas d'absence ou d'empêchement du Président et porter à l'attention du conseil des situations de conflits d'intérêts identifiées.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 18 février 2016 a pris acte de la démission de Mme Aurélie Mestre Fauvel de ses fonctions d'administratrice (prenant effet à compter de cette date).

Afin de permettre la nomination d'un nouveau Directeur Général et renforcer ainsi l'équipe dirigeante, ce même conseil a constaté la démission de Mme Agathe Boidin de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 29 février 2016 et décidé de coopter Mme Agathe Boidin en tant qu'administratrice à compter du 18 février 2016 en remplacement de Mme Aurélie Mestre Fauvel et ce pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière (soit jusqu'à l'assemblée générale prévue en 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 29 février 2016). La cooptation de Madame Agathe Boidin en tant qu'administratrice sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale Ordinaire (prévue le 29 juillet 2016).

Mme Agathe Boidin a également été nommée Vice-Présidente du conseil d'administration à compter du 1^{er} mars 2016. Elle a notamment en charge le développement d'Orchestra-Prémaman en Amérique du Nord, et le contrôle des objectifs et réalisations du groupe.

En outre, il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire d'augmenter le nombre d'administrateurs et de proposer la nomination de Mme Aurélie Mestre Fauvel en qualité d'administratrice.

Nom, âge, nationalité	Principale fonction dans la Société	Date de première nomination	Date de début de mandat	Echéance du mandat	Adresse professionnelle
Aurélie MESTRE FAUVEL 31 ans Nationalité française Nombre d'actions de la Société détenues : 32	Administratrice (jusqu'au 18 février 2016)	10 février 2011 (cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 13 juillet 2011)	10 février 2011 (cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 13 juillet 2011)	Démission actée lors du conseil d'administration du 18 février 2016	CLUBATCOST LTD / KAZIBAO LTD, Business Park East 3-4, Beau Plan, Pamplemousses, MAURITIUS

14.2.2 Autres mandats sociaux

- Autres mandats en cours au 29 février 2016 :

Nom	Société - Mandat/fonction
Pierre MESTRE	<u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> BABY 2000 - Co-gérant BABY 2000 ANTWERPEN - Co-gérant BABYLAND - Administrateur CLUB AT COST Ltd - Directeur

	<p>ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE - Administrateur délégué JRMT - Co-gérant KAZIBAO Ltd - Directeur OPI - Gérant ORCHESTRA Asia Ltd - Administrateur ORCHESTRA BELGIUM - Dirigeant ORCHESTRA CHINA - Directeur ORCHESTRA CYPRUS - Directeur ORCHESTRA HELLAS - Directeur ORCHESTRA INDIA - Directeur ORCHESTRA PREMAMAN Belgium - Administrateur délégué ORCHESTRA PREMAMAN Luxembourg – Administrateur ORCHESTRA TURQUEY - Directeur VETEMENTS ORCHESTRA Canada INC. - Président</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> FINANCIERE MESTRE BELGIUM SPRL - Gérant FINANCIERE MESTRE CHINA - Administrateur FINANCIERE MESTRE HONG KONG - Administrateur FMBG SPRL - Gérant HM BELGIUM SPRL - Gérant SARL DICO POCKET - Gérant SAS FINANCIERE MESTRE - Président SAS VERCHANT - Président SCEA Domaine de Verchant - Gérant</p>
Chantal MESTRE	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE – Administrateur</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> FINANCIERE MESTRE Belgium SPRL - Gérant HM BELGIUM SPRL – Gérant FINANCIERE MESTRE CHINA – Administratrice FINANCIERE MESTRE HONG KONG - Administratrice</p>
Marcel GOTLIB	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> GESTICO BVBA – Gérant SHANGHAI WORLD FASHION ltd – Gérant</p>

	<p>VEGOTEX France SAS – Président GOFINCO SA - Administrateur</p>
Charles GOTLIB	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> VEGOTEX INTERNATIONAL NV – Administrateur GOFATRA BVBA – Gérant GOFATRA INTERNATIONAL NV – Administrateur 32 INVEST NV – Administrateur NATRIMO NV – Administrateur GOSOLEIL BVBA – Gérant</p>
Agathe BOIDIN	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> BABY 2000 - Co-gérant BABY 2000 Antwerpen - Co-gérant BABYLAND - Administrateur délégué ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE - Administrateur JRMT - Co-gérant ORC DISTRIBUTION MAROC - Gérante ORCHESTRA CYPRUS - Directrice ORCHESTRA HELLAS - Directrice ORCHESTRA MAROC – Gérante ORCHESTRA PREMAMAN Belgium - Administrateur ORCHESTRA PREMAMAN Luxembourg - Administrateur ORCHESTRA TURQUIE - Directrice SAS BOILOV – Présidente ORCHESTRA PREMAMAN DEUTSCHLAND GmbH – Gérante ORCHESTRA SWITZERLAND, Présidente</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> SAS BOGO - Président SAS FINANCIERE MESTRE - Directrice Générale SCI ALENCON - Gérante SCI COSNE SUR LOIRE - Gérante SCI EPINAL - Gérante SCI LE2P - Gérante SCI MONDEVILLE - Gérante SCI SARNELLY - Gérante SCI ST MAUR - Gérante</p>

	SCI VERCHANT – Gérante
Aurélie MESTRE FAUVEL Administratrice (jusqu'au 18 février 2016)	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> KAZIBAO LTEE – Directrice CLUB AT COST Ltd – Directrice ORCHESTRA MADAGASCAR LTD – Directrice</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> HASHTAG MANIA Ltd - Gérante SCI IMMOBILIERE MF – Gérante</p>

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Société - Mandat/fonction
Pierre MESTRE	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> ORCHESTRA PREMAMAN (Ex ORCHESTRA KAZIBAO) – Président Directeur Général BABYDIS – Administrateur DALMIEL INC – Vice-Président BABY 2000 HASSELT – Co-gérant FIMITOBEL - Administrateur délégué ORCHESTRA SWITZERLAND – Président</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> SCI DE L' AIRE ET DU CROS - Gérant SCI SAINT-AUNES RETAIL PARC – Gérant FINANCIERE MESTRE SARL – Gérant SCI GARROS – Gérant SCI MAS INGRIL – Gérant SNC RDME – Gérant SCI ST AUNES LOGISTIQUE – Gérant SCA MAS DE VERCHANT - Gérant</p>
Chantal MESTRE	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> Directrice Générale Déléguée</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> SCI FIGUIERES – Gérante SCI MESTRE CASTELNAU 2000 – Gérante</p>

	<p>SCI ROLAND – Gérante SCI SARNELLY – Gérante IMM BE GE TEXTIL HANDEL KG - Gérante</p>
Marcel GOTLIB	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> GONATRA BVBA – Gérant</p>
Charles GOTLIB	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> GONATRA BVBA – Gérant</p>
Agathe BOIDIN	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> ORCHESTRA PREMAMAN BELGIUM - Administrateur délégué BABYDIS – Administrateur délégué AU FURET – Gérante FIMITOBEL – Administrateur BABY 2000 HASSELT – co-gérant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> SCI PARC DE BELLEGARDE - Gérante SCI JVM - Gérante SCI MEP - Gérante</p> <p><u>Dans d'autres structures :</u> ASSOCIATION LADIES CIRCLE FRANCE – Trésorière nationale SCI AUTUN - Gérante</p>
Aurélie MESTRE FAUVEL Administratrice (jusqu'au 18 février 2016)	<p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Prémaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> FINANCIERE MESTRE SARL - Gérante</p>

14.2.3 Biographie des membres du conseil d'administration

Biographies des membres du conseil d'administration :

- **M. Pierre MESTRE**. - Président du conseil d'administration :

Après des études de Sciences Economiques et un BTS Action commerciale, Pierre MESTRE débute sa carrière comme Directeur des achats dans une société de cadeaux et de vêtements.

Deux ans plus tard, il rejoint le groupe Zannier, leader européen du vêtement pour enfant (Absorba, Kickers, Floriane, Z..) qui lui confie la création de la filiale allemande. Pendant 5 ans, il en assurera la Direction commerciale et le développement, ainsi que la gestion administrative et financière.

Fort de cette expérience, il initie le concept ORCHESTRA en 1995 et crée la société dont il assure la Présidence.

- **Mme Chantal MESTRE** – Administratrice et Vice-Présidente du conseil d'administration :

Après avoir exercé 5 ans comme infirmière libérale, elle participe à la création en Allemagne de la filiale de Zannier, où elle est plus particulièrement chargée de la Direction Produits et Achats.

En 1995, elle suit son époux, Pierre MESTRE, dans la grande aventure de création d'Orchestra. A la création de la société, elle est en charge du choix et de l'approvisionnement des produits. A partir de 1998, elle signe ses premières lignes exclusives Orchestra et dirige les fonctions de stylisme, modélisme et achats.

Elle a occupé la fonction de Directrice Générale Déléguée avant d'être nommée Vice-Présidente le 3 novembre 2015.

- **M. Marcel GOTLIB** – Administrateur :

M. Marcel GOTLIB a intégré, à l'âge de 20 ans, l'entreprise familiale VEGOTEX International (secteur textile). Au cours de sa carrière, il a assumé différentes fonctions et a accompagné le développement de cette société qui est aujourd'hui un acteur de premier plan dans l'import de vêtements.

- **M. Charles GOTLIB**- Administrateur :

M. Charles GOTLIB a intégré l'entreprise familiale VEGOTEX International il y a 30 ans. Il a occupé différentes fonctions et a accompagné le développement de l'entreprise. Monsieur Charles GOTLIB assure aujourd'hui la fonction d'administrateur de VEGOTEX International.

- **Mme Agathe BOIDIN** - Administratrice et Vice-Présidente du conseil d'administration depuis le 1^{er} mars 2016, auparavant Directrice Générale (jusqu'au 29 février 2016) :

Diplômée de l'E.S.L.S.C.A. et titulaire du diplôme d'expertise comptable, Agathe BOIDIN débute sa carrière comme auditeur financier au sein du cabinet de conseil Coopers and Lybrandt (devenu PWC) avant de devenir contrôleur financier chez DIM. En 2000, elle rejoint les équipes du Groupe Orchestra Kazibao en tant que Directeur Administratif et Financier.

Agathe devient Directeur Général Délégué en charge des opérations du Groupe Orchestra en 2010. Pierre MESTRE la nomme Directeur Général en 2012 après l'acquisition de l'enseigne belge Prémaman.

Agathe a exercé sa fonction de Directrice Générale jusqu'au 29 février 2016, avant d'être nommée administratrice et Vice-Présidente du conseil d'administration à compter du 1^{er} mars 2016.

Biographies des anciens membres du conseil d'administration :

- **Mme Aurélie MESTRE FAUVEL** - Administratrice jusqu'au 18 février 2016 :

Après des études de Commerce, Gestion et de Droit, Aurélie MESTRE débute sa carrière en tant que Responsable de la Communication de Club At Cost, filiale du Groupe Orchestra. Deux ans plus tard elle intègre le service Achats du Groupe Orchestra en tant que Coordinatrice de la Direction des Achats, avant que ne lui soit confié le développement du Bureau d'Achats de l'Ile Maurice et de Madagascar. Elle en assure la direction et le développement depuis octobre 2012.

14.3 Direction générale

A la date du présent document de référence, la direction générale de la Société est assurée par :

- M. Philippe Thirache en qualité de Directeur Général (depuis le 1^{er} mars 2016 et succédant à Mme Agathe Boidin) et
- Messieurs Stéphane Mangin, Jacques Blanchet et Franck Rouquet en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

14.3.1 Composition de la direction générale

A la date du présent document de référence, la direction générale est composée comme suit :

Nom, âge, nationalité, adresse professionnelle, nombre d'actions détenues	Principale fonction dans la Société	Date de première nomination et début de mandat	Echéance du mandat	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années
<p>Philippe THIRACHE</p> <p>47 ans Nationalité française</p> <p>ORCHESTRA PREMAMAN SA – ZAC St Antoine – 200 Avenue des Tamaris – 34130 St Aunès</p> <p>Nombre d'actions de la Société détenues : 0</p>	Directeur Général	Nomination lors du conseil d'administration le 18 février 2016 avec prise d'effet le 1 ^{er} mars 2016	Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019	<p>Mandats exercés au 1^{er} mars 2016 : Néant</p> <p>Mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui sont échus : Néant</p>
<p>Stéphane MANGIN</p> <p>48 ans Nationalité française</p> <p>ORCHESTRA PREMAMAN – Chaussée de Haecht, 1475, 1130 Bruxelles, Belgique</p> <p>Nombre d'actions de la Société détenues : 0</p>	<p>Directeur Général Délégué</p> <p>(en charge des activités puériculture et du commerce Belgique)</p>	<p>Première nomination à compter du 30 octobre 2014</p> <p>Confirmation de son mandat lors de la nomination de M. Thirache à compter du 1^{er} mars 2016</p>	Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019	<p>Mandats exercés au 29 février 2016 : Administrateur de la société Etb Fernand DEVRESSE</p> <p>Mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui sont échus : Administrateur de FIMITOBEL</p>

Nom, âge, nationalité, adresse professionnelle nombre d'actions détenues	Principale fonction dans la Société	Date de première nomination et début de mandat	Echéance du mandat	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années
<p>Jacques BLANCHET</p> <p>54 ans Nationalité française</p> <p>ORCHESTRA PREMAMAN SA – ZAC St Antoine – 200 Avenue des Tamaris – 34130 St Aunès</p> <p>Nombre d'actions de la Société détenues : 0</p>	<p>Directeur Général Délégué</p> <p>(en charge de l'activité financière et juridique)</p>	<p>Première nomination à compter du 30 octobre 2014</p> <p>Confirmation de son mandat lors de la nomination de M. Thirache à compter du 1^{er} mars 2016</p>	<p>Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019</p>	<p>Mandats exercés au 29 février 2016 :</p> <p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Premaman :</u> ORCHESTRA PREMAMAN LUXEMBOURG – Administrateur</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> Néant</p> <p>Mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui sont échus :</p> <p><u>Dans les sociétés du groupe Orchestra Premaman :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés cotées :</u> Néant</p> <p><u>Dans des sociétés non cotées :</u> Administrateur et gérant de plusieurs filiales contrôlées par le Groupe MR BRICOLAGE</p>
<p>Franck ROUQUET</p> <p>46 ans Nationalité française</p> <p>ORCHESTRA PREMAMAN SA – ZAC St Antoine – 200 Avenue des Tamaris – 34130 St Aunès</p> <p>Nombre d'actions de la Société détenues : 0</p>	<p>Directeur Général Délégué</p> <p>(en charge de l'activité Commerce France et Etranger hors Belgique)</p>	<p>Nomination lors du conseil d'administration le 18 février 2016 avec prise d'effet le 1^{er} mars 2016</p>	<p>Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019</p>	<p>Mandats exercés au 1^{er} mars 2016 : Néant</p> <p>Mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui sont échus : Néant</p>

Evolution de la direction générale sur l'exercice 2015/2016 et sur l'exercice 2016/2017 :

Comme évoqué au chapitre 14.2.1, le conseil d'administration du 3 novembre 2015 a pris acte de la démission de Mme Chantal Mestre de ses fonctions de Directeur Général Délégué et l'a désignée au poste de Vice-Présidente du conseil d'administration à compter du même jour.

Par ailleurs, le conseil d'administration, réuni le 18 février 2016, a

- pris acte de la démission de Mme Agathe Boidin de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 29 février 2016 (Mme Agathe Boidin étant cooptée pour remplacer Mme Aurélie Mestre Fauvel dans ses fonctions d'administratrice) ;
- décidé de nommer M Philippe Thirache en tant que nouveau Directeur Général à compter du 1er mars 2016, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2019. M. Thirache aura pour principale mission le déploiement opérationnel de la stratégie du groupe, définie en accord avec le conseil d'Administration, et sera le garant de l'atteinte des objectifs fixés.

Lors de ce même conseil, il a également été décidé de confirmer Messieurs Stéphane Mangin et Jacques Blanchet dans leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués et de nommer M. Franck Rouquet au poste de Directeur Général Délégué à compter du 1er mars 2016.

Les mandats des Directeurs Généraux Délégués arriveront à échéance au moment de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

14.3.2 Biographie des membres de la direction générale

Biographies des membres de la direction générale :

- **M. Pierre MESTRE**. - Président du conseil d'administration :

Se référer au chapitre 14.2.3 du présent document de référence.

- **M. Philippe THIRACHE** – Directeur Général (depuis le 1^{er} mars 2016) :

En 1991, après un diplôme d'IUT, Philippe Thirache démarre sa carrière chez Carrefour.

Il intègre Kiabi en 1993. Il débute en magasin, devient Directeur de magasin, puis Directeur Régional et ensuite Directeur Général de Kiabi Italie en 2006. Il participe au redressement de la filiale et participe à son développement pendant 5 ans.

En 2011, il prend la direction générale de Kiabi France, et participe au développement de l'enseigne devenue leader du textile en France.

Philippe Thirache a rejoint le groupe Orchestra Prémaman, en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 1er mars 2016. Il a pour principale mission le déploiement opérationnel de la stratégie du groupe.

- **M. Stéphane MANGIN** – Directeur Général Délégué Puériculture :

Stéphane Mangin a une expérience de 20 années à la FNAC. Après un début de carrière en tant que responsable de rayon, il est nommé Directeur de magasin en 2000. Il évolue ensuite progressivement, jusqu'à devenir responsable de l'un des plus grands magasins FNAC.

Fort de cette expérience en France, il part quelques années en Grèce pour développer l'enseigne. A son retour, il accède au poste de Directeur Commercial et Logistique Belgique.

En 2011, il est promu Directeur de la filiale Belgique, poste qu'il a tenu jusqu'à son arrivée dans le Groupe Orchestra Prémaman.

Stéphane Mangin a pour principale mission de développer l'activité puériculture, en proposant notamment une gamme de produits puériculture sous marque propre Prémaman.

- **M. Jacques BLANCHET** - Directeur Général Délégué Finance :

Après de nombreuses années dans l'audit chez Ernst & Young, Jacques Blanchet a rejoint le Groupe Mr Bricolage durant 15 ans. En qualité de Directeur Financier, il a notamment participé à de nombreuses opérations de croissance et au montage d'opérations financières complexes. Depuis 2011, Jacques avait évolué au poste de Directeur Général Délégué en charge des Finances, des SI et du Développement France et International.

En octobre 2014, Jacques Blanchet a rejoint Orchestra en qualité de Directeur Général Délégué Finance pour le Groupe.

- **M. Franck ROUQUET** - Directeur Général Délégué Commerce :

Franck Rouquet a rejoint le groupe début janvier 2016 au poste de Directeur Commercial Groupe et a été nommé Directeur Général Délégué Commerce à compter du 1^{er} mars 2016. Il a en charge les services développement, travaux/concept, marketing, e-commerce, l'ensemble des équipes commerciales France (magasins textile et Grand Format), et les filiales étrangères (autres que la Belgique).

Après 16 années au sein du groupe Auchan (où il a occupé les fonctions de Directeur de magasin, Directeur Régional, Directeur groupe achats produits frais, puis co-responsable du nouveau concept « Simply Market »), il a été nommé Directeur de réseau supermarchés.

Il a ensuite intégré le groupe Carrefour en 2009 en tant que Vice-Président « Carrefour City » & « Carrefour Market » pour lancer la business unit des supermarchés au Middle-East.

14.4 Déclarations concernant les organes d'administration et de la direction générale

Les membres de la direction générale ne sont pas actionnaires, directement et indirectement, de la Société. En revanche, Messieurs Pierre Mestre, Marcel Gotlib, Charles Gotlib et Mesdames Chantal Mestre, Agathe Boidin et Aurélie Mestre-Fauvel sont actionnaires, directement et indirectement, de la Société (se référer au chapitre 17.2. du présent document de référence)

Les règles de conduite applicables en matière de conflits d'intérêts sont exposées au chapitre 16.1.1.1 du présent document de référence.

A ce jour, les conflits d'intérêts potentiels dont la société a connaissance sont les suivants :

- Certains administrateurs sont liés par des liens familiaux : M. Pierre Mestre et Mme Chantal Mestre sont mariés et Mme Aurélie Mestre-Fauvel est leur fille ; Messieurs Marcel Gotlib et Charles Gotlib sont frères ;
- Pierre et Chantal Mestre et Messieurs Marcel et Charles Gotlib sont indirectement les actionnaires majoritaires du Groupe au travers de la société luxembourgeoise Yeled Invest (cf. chapitres 7.2 et 18.3) ;
- Les trois Directeurs Généraux Délégués (Messieurs Stéphane Mangin, Jacques Blanchet et Franck Rouquet), Mme Agathe Boidin (administratrice et ex-Directrice Générale) et Mme Aurélie Mestre-Fauvel (administratrice jusqu'au 18 février 2016) sont liés à la société par des contrats de travail ;

- Pierre Mestre, Chantal Mestre, Aurélie Mestre-Fauvel, Agathe Boidin et Jacques Blanchet détiennent des mandats dans des filiales du groupe Orchestra Prémaman. La liste de ces mandats figure ci-avant (cf. chapitre 14.2.2) ;
- Pierre Mestre, Chantal Mestre, Marcel et Charles Gotlib et Agathe Boidin sont actionnaires et/ou gérants de sociétés qui réalisent des transactions sur la durée avec le Groupe. En particulier :
 - o Certaines sociétés dont ils sont gérants ou actionnaires indirects sont des sociétés qui louent des magasins, des entrepôts ou des bureaux à Orchestra Prémaman ou à des filiales du Groupe. Notamment, l'entrepôt d'Arras mentionné aux chapitres 5 et 6 sera loué à la Société par la SCI Arras, filiale à 67% de HM Belgium Sprl (détenue par Pierre et Chantal Mestre) et à 33% par Gofatra Bvba (détenue par Marcel et Charles Gotlib). Les loyers sont conclus aux conditions de marché ;
 - o Marcel et Charles Gotlib sont actionnaires indirects (et Marcel Gotlib est gérant) de la joint-venture Shanghai World Fashion Limited (SWF)¹⁴, bureau d'achats en Chine et au Bangladesh qui réalise une partie de son activité avec le Groupe ;
 - o Marcel Gotlib est actionnaire indirect et Charles Gotlib est administrateur et actionnaire indirect de la société VEGOTEX International avec laquelle la société Orchestra Prémaman a signé un contrat d'approvisionnement depuis 2004. La charge comptabilisée sur l'exercice au titre de ce contrat est de 24,7 M€ ;
- Ils sont également actionnaires et/ou gérants de sociétés qui ont réalisées des transactions ponctuelles avec le Groupe, notamment :
 - o Pierre et Chantal Mestre et Messieurs Marcel et Charles Gotlib sont actionnaires de la société Yeled Invest qui a racheté à la Société un bloc de participations minoritaires au sein de sociétés de production industrielle textile de la zone Océan Indien (Karina International, Ciel Textile et IE Trust Industry) ainsi que les titres Destination Maternity Corporation le 2 mai 2016 (les modalités de la cession des titres Destination Maternity Corporation sont présentées dans la note 13 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 ainsi que dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au chapitre 19)
 - o La Société a cédé des titres Retail Estates aux sociétés HM Belgium (contrôlée par Pierre et Chantal Mestre, et à 32 Invest NV et Gofatra International NV (contrôlées par Marcel et Charles Gotlib).
- Pierre Mestre et Chantal Mestre sont actionnaires indirects des sociétés Financière Mestre Hong-Kong et Financière Mestre China (et auparavant Financière Mestre Belgium) qui facturent (ou ont facturé) des honoraires de prestations de services au groupe Orchestra Prémaman (cette convention est décrite au chapitre 15.1)

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des membres du conseil d'administration et de la direction générale, tels que visés aux chapitres 14.2 et 14.3 ci-dessus.

Les transactions avec les parties liées sont présentées dans la note dédiée des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016, et les conventions réglementées liant les membres du conseil d'administration ou de la direction générale à Orchestra-Prémaman ou à l'une de ses filiales, sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, présenté au chapitre 19.2 du présent document de référence.

¹⁴ La société SWF est une joint-venture détenue à 50% par le Groupe et 50% par GOFINCO (société contrôlée par Marcel et Charles Gotlib)

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale de la Société a été nommé.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document de référence, aucune restriction acceptée par les personnes visées aux chapitres 14.2 et 14.3 ci-dessus du présent document de référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société. Il est précisé toutefois que des actions détenues par Yeled Invest font l'objet d'un nantissement (se référer au chapitre 21.1.7.4 du présent document de référence).

Enfin, à la connaissance de la Société, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale (tels que visés aux chapitres 14.2 et 14.3 ci-dessus) au cours des 5 dernières années:

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Au cours des trois derniers exercices la Société était constituée sous la forme juridique d'une société anonyme à conseil d'administration.

Les tableaux relevant de la Position-Recommandation AMF n°2014-14 relative au guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes, et précisant l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux, sont présentés ci-dessous :

- **Tableau Numéro 1** : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social¹⁵

En €	Exercice 2014/2015	Exercice 2015/2016
Pierre MESTRE – Président du conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	110 997	105 997
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total (1)	110 997	105 997
Agathe BOIDIN – Directrice Générale (jusqu'au 29 février 2016) et Vice-Présidente du conseil d'administration à compter du 1er mars 2016		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	393 760	369 719
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total	393 760	369 719

¹⁵ Sur la base des rémunérations brutes avant impôt.

En €	Exercice 2014/2015	Exercice 2015/2016
Chantal MESTRE – Directeur Général Délégué (jusqu’au 3 novembre 2015) et Vice-Présidente du conseil d’administration (depuis cette date)		
Rémunérations dues au titre de l’exercice (détaillées au tableau 2)	5 400	4 875
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l’exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l’exercice	0	0
Total (1)	5 400	4 875
Stéphane MANGIN– Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l’exercice (détaillées au tableau 2)	132 404	215 570
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l’exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l’exercice	0	0
Total	132 404	215 570
Jacques BLANCHET– Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l’exercice (détaillées au tableau 2)	131 266	276 698
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l’exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l’exercice	0	0
Total	131 266	276 698

- (1) Il est précisé que Chantal et Pierre Mestre sont gérants des sociétés Financières Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd qui ont conclu une convention de prestations de services avec la Société Orchestra-Prémaman SA décrite ci-après.

- **Tableau Numéro 2 :** Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social¹⁶

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 29 février 2016 et 28 février 2015 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

En €	Exercice 2014/2015		Exercice 2015/2016	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Pierre MESTRE – Président du conseil d’administration				
Rémunération fixe	104 997	104 997	99 997	99 997
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	110 997	110 997	105 997	105 997
Agathe BOIDIN – Directrice Générale (jusqu’au 29 février 2016) et Vice-Présidente du conseil d’administration à compter du 1er mars 2016				
Rémunération fixe	261 545	261 545	273 042	273 042
Rémunération variable annuelle (1)	126 865	94 365	88 828	94 500
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (4)	5 350	5 350	7 849	7 849
Total	393 760	361 260	369 719	375 391
Chantal MESTRE – Directeur Général Délégué (jusqu’au 3 novembre 2015) et Vice-Présidente du conseil d’administration (depuis cette date)				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	5 400	5 400	4 875	4 875
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	5 400	5 400	4 875	4 875
Stéphane MANGIN – Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	111 021	111 021	176 639	176 639
Rémunération variable annuelle (2)	12 351	0	19 320	21 591
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-

¹⁶ Sur la base des rémunérations brutes avant impôt

En €	Exercice 2014/2015		Exercice 2015/2016	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (4)	9 032	9 032	19 611	19 611
Total	132 404	120 053	215 570	217 841

Jacques BLANCHET– Directeur Général Délégué

Rémunération fixe	99 282	99 282	245 545	245 545
Rémunération variable annuelle (3)	31 069	0	26 318	41 052
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (4)	915	915	4 835	4 835
Total	131 266	100 197	276 698	291 432

- (2) Au titre de l'exercice 2015/2016, la rémunération variable annuelle d'Agathe Boidin pouvait atteindre 100% de sa rémunération brute annuelle si tous les objectifs de performance étaient atteints (75% sur l'exercice 2014/15). Ces critères de performance étaient fixés comme suit : un tiers lié à l'atteinte de l'EBE courant consolidé et du résultat net consolidé budgétés, un tiers lié à la performance de l'EBE courant consolidé (en pourcentage du chiffre d'affaires) et un tiers lié au respect des covenants « Dette nette/EBE courant consolidé », « EBE courant consolidé / Frais financiers » et « Dette nette / capitaux propres ». A compter du 1^{er} mars 2016, sa rémunération variable annuelle pourra atteindre trois mois de salaire brut, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la Présidence. Les objectifs seront pour un tiers basés sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur des objectifs du service et un tiers sur des objectifs personnels.
- (3) La rémunération variable de Stéphane Mangin peut atteindre 42 000 € annuel brut. Elle est basée pour un tiers sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur les résultats de la Business unit Puériculture et un tiers sur des objectifs personnels.
- (4) Jacques Blanchet perçoit une rémunération variable pouvant atteindre trois mois de salaire brut, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la direction générale. Les objectifs sont pour un tiers basés sur l'excédent brut d'exploitation du Groupe, un tiers sur des objectifs du service et un tiers sur des objectifs personnels.
- (5) Avantages en nature : Agathe Boidin, Jacques Blanchet et Stéphane Mangin bénéficient d'un véhicule de fonction. Stéphane Mangin bénéficie en complément :
- d'une prise en charge des frais de scolarisation (frais d'inscription) de ses enfants mineurs dans une école internationale en Belgique à concurrence de 7 000 € par an,
 - d'une couverture supplémentaire « soin de santé » pour lui et sa famille,
 - d'une couverture complémentaire « prévoyance » (décès et incapacité/invalidité) pour lui.

Convention de prestations de services

Une convention de prestations de services lie la Société Orchestra Prémaman SA (et ses filiales) et les sociétés Financière Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd, dont Mr et Mme Mestre sont gérants. Cette convention a été signée en mars 2012¹⁷.

A ce jour, cette convention prévoit la facturation d'honoraires en contrepartie de services rendus en matière notamment de stratégie d'entreprise, de design, création et sourcing des collections, de stratégie marketing et commerciale, et de stratégie financière. Selon le dernier avenant signé en septembre 2015, ces honoraires sont calculés en fonction des critères suivants :

- Une part fixe annuelle égale à 995.656€, indexée chaque année au 28 février sur l'IPCH Zone Euro ;
- Une part variable déterminée en fonction de 3 indicateurs : l'accroissement de la marge brute consolidée, le niveau de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et le montant du résultat net consolidé.

Il est précisé que le conseil d'administration, dans sa séance du 26 août 2015, a autorisé la révision de la répartition des honoraires de prestations de services entre les différentes entités du Groupe ainsi que la modification de la répartition de la facturation en provenance des sociétés Financière Mestre (sans modification des règles de calcul des honoraires). Préalablement à cette date, cette convention prévoyait que les honoraires soient facturés par les sociétés Financière Mestre Hong-Kong, Financière Mestre China et Financière Mestre Belgium.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes consolidés de la Société Orchestra Prémaman au titre de cette convention de prestations de services s'est élevée à 3 062 906 €.

Le 29 février 2016, le conseil a autorisé la révision de la convention d'honoraires de prestations de services afin de supprimer, à compter du 1^{er} mars 2015 et pour son application future, la clause prévoyant que le montant des honoraires de prestations de services de l'année ne puisse varier à la baisse de plus de 10 % par rapport aux 12 mois précédents, et de laisser s'appliquer pleinement la clause de variabilité.

Cette convention est également présentée dans le rapport spécial des conventions et engagements réglementées présenté dans le chapitre 19.2 du présent document de référence.

Rémunérations des nouveaux membres de la direction générale

Le conseil d'administration, réuni le 18 février 2016, a décidé de nommer M Philippe Thirache en tant que nouveau Directeur Général à compter du 1^{er} mars 2016, succédant ainsi à Mme Agathe Boidin.

La rémunération de M. Philippe Thirache, approuvée par le conseil d'administration du 18 février 2016, se compose de la manière suivante pour l'exercice 2016/2017 :

- Une rémunération annuelle fixe de 260.000 € bruts, payables en 12 mensualités égales, portée à 282.000 € bruts, payables en 12 mensualités égales lors du conseil d'administration du 12 mai 2016 ;
- Une rémunération variable annuelle comprise entre 30.000 € et 60.000 € bruts, portée à 70.500 € bruts lors du conseil d'administration du 12 mai 2016 et déterminée sur la base d'objectifs préalablement définis et fixés en ce qui concerne l'exercice 2016/2017 par le conseil d'administration du 12 mai 2016. Ces critères de performance sont fixés comme suit : un tiers lié à l'atteinte de l'EBE courant consolidé et du résultat net consolidé budgétés, un tiers lié à la performance de l'EBE courant consolidé (en pourcentage du chiffre d'affaires) et un tiers lié au

¹⁷ Cette convention remplace une convention signée initialement en octobre 2002 et conclue à l'époque entre la Société Orchestra Prémaman et la SAS Financière Mestre (dont Pierre Mestre était associé et Président).

respect des covenants « Dette nette/ EBE courant consolidé », « EBE courant consolidé / Frais financiers » et « Dette nette / capitaux propres ». La constatation de la réalisation de ces objectifs et la fixation du montant de la rémunération variable seront effectuées par le conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016/2017 ;

- Un véhicule de fonction ;
- Un régime de prévoyance et de mutuelle dont bénéficient les cadres de la société, assurance GSC (Garantie sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise) dans la limite d'un montant annuel de 8.000 € ;
- Une assurance responsabilité civile de mandataire social et une assurance de protection juridique dans le cadre de la responsabilité pénale ;
- Une indemnité de rupture de fin de mandat dont les modalités sont les suivantes : en cas de cessation du mandat social par révocation de ses fonctions de Directeur Général (sauf en cas de faute lourde impliquant une intention de nuire à la Société), la Société devra lui verser une indemnité d'un montant égal à la somme des rémunérations fixes et complémentaires sur objectifs, brutes (hors intéressement annuel additionnel sur objectifs), perçues au cours des 12 derniers mois précédant la cessation de son mandat social. Le versement de cette indemnité sera conditionné à l'atteinte d'au moins 2 des 3 critères suivantes (mesurés sur 2 semestres glissants) à la date de prise d'effet de la cessation de mandat social : un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 600 millions d'euros, un EBE courant consolidé supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé et un ratio de levier (dette financière nette / EBE courant) inférieur à 3,5.

Le conseil a également décidé de lui consentir ultérieurement une attribution gratuite d'actions d'une valeur globale de 220 000 € (sous réserve du respect de conditions de performance) dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites qui sera proposé à la prochaine assemblée générale¹⁸ et dont les modalités seront précisées postérieurement par le conseil d'administration.

Lors de ce même conseil (du 18 février 2016), il a également été décidé de

- (i) confirmer les mandats de Messieurs Stéphane Mangin et Jacques Blanchet (en maintenant inchangées leurs rémunérations au titre de leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués) et
- (ii) nommer M. Franck Rouquet au poste de Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} mars 2016.

La rémunération de M. Franck Rouquet, approuvée par le conseil d'administration du 18 février 2016, est constituée d'une rémunération brute annuelle fixe de 12.000 € au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

M. Franck Rouquet dispose également :

- d'un contrat de travail pour une rémunération fixe annuelle de 270.000€ bruts, à laquelle s'ajoute une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 3 mois de rémunération, payable semestriellement, sur la base d'objectifs fixés par la direction en début de chaque semestre, et
- d'un véhicule de fonction.
- **Tableau Numéro 3** : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

¹⁸ Il sera soumis à la prochaine assemblée générale une nouvelle autorisation à donner au conseil en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre du régime issu de la « Loi Macron ».

En €	Exercice 2014/2015		Exercice 2015/2016	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Marcel GOTLIB – Administrateur				
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Autres rémunérations				
Total	6 000	6 000	6 000	6 000
Charles GOTLIB – Administrateur				
Jetons de présence	5 700	5 700	6 000	6 000
Autres rémunérations				
Total	5 700	5 700	6 000	6 000

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués comme suit (y compris pour le Président) :

- un montant fixe de 3000 € et
- un montant variable maximum de 3000 € déterminé en fonction de leur assiduité aux séances du d'administration.

- **Tableau Numéro 4** : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant. Il n'existe pas de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

- **Tableau Numéro 5** : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant. Il n'existe pas de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

- **Tableau Numéro 6** : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Néant. Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours des deux derniers exercices. Il est précisé que la Société envisage de mettre en place un programme d'attribution d'actions gratuites qui sera proposé à la prochaine assemblée générale et dont les modalités seront précisées ultérieurement par le conseil d'administration.

- **Tableau Numéro 7** : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant. Il n'existe pas de programme d'attribution d'actions gratuites.

- **Tableau Numéro 8** : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant. Il n'existe pas de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

- **Tableau Numéro 9** : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant. Il n'existe pas de plans d'options souscription ou d'achat d'actions.

- **Tableau Numéro 10** : Historique des attributions gratuites d'actions.

Néant. Il n'existe pas de programme d'attribution d'actions gratuites.

- **Tableau Numéro 11** : Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre MESTRE – Président du conseil d'administration Date début mandat : 2 août 2001 Renouvellement : 9 juillet 2013 Fin mandat : 2019		X		X		X		X
Philippe THIRACHE – Directeur Général (à compter du 1er mars 2016) Date début mandat : 1 ^{er} mars 2016 Renouvellement : Néant Fin mandat : 2019		X		X	X (2)			X
Agathe BOIDIN – Directrice Générale (jusqu'au 29 février 2016) et Vice-Présidente du conseil d'administration à compter du 1^{er} mars 2016 Date début mandat : 18 février 2016 Renouvellement : Néant Fin mandat : 2016	X (1)			X		X		X

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Chantal MESTRE – Directeur Général Délégué (jusqu'au 3 novembre 2015) et Vice-Présidente du conseil d'administration (depuis cette date) Date début mandat : 2 août 2011 Renouvellement : 9 juillet 2013 Fin mandat : 2019		X		X		X		X
Stéphane MANGIN – Directeur Général Délégué Date début mandat : 30 octobre 2014 Renouvellement : Néant Fin mandat : 2019	X (1)			X		X		X
Jacques BLANCHET – Directeur Général Délégué Date début mandat : 30 octobre 2014 Renouvellement : Néant Fin mandat : 2019	X (1)			X	X (3)			X
Franck ROUQUET – Directeur Général Délégué (depuis le 1 ^{er} mars 2016) Date début mandat : 1 ^{er} mars 2016 Renouvellement : Néant Fin mandat : 2019	X (1)			X		X		X

- (1) Agathe Boidin, Stéphane Mangin, Jacques Blanchet et Franck Rouquet cumulent leur mandat social avec un contrat de travail. Ce cumul a été jugé acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionnariat du Groupe et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du Groupe.
- (2) M. Thirache bénéficie d'une indemnité de rupture de fin de mandat dont les modalités sont les suivantes : en cas de prise d'effet, par anticipation ou à terme, de la cessation du mandat social de M. Thirache, par révocation de ses fonctions de Directeur Général de la Société (sauf pour ce qui, en droit du travail, serait considéré comme faute lourde impliquant en conséquence une intention de nuire à la Société), la Société devra verser une indemnité d'un montant égal à la somme des rémunérations fixes ou complémentaires sur objectifs, brutes (hors intéressement annuel additionnel sur objectifs), perçues au cours des 12 derniers mois précédant la cessation de son mandat social.
- (3) Le contrat de travail de Jacques Blanchet prévoit, en cas de licenciement dans les 5 premières années suivant l'embauche (soit jusqu'au 6 octobre 2019), le versement d'une indemnité équivalente à 3 mois de salaire (calculée comme l'indemnité légale ou conventionnelle) en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, soit un montant estimé à 68 649 € à la clôture du 29 février 2016.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux non-salariés.

En dehors des engagements conclus avec M. Thirache et M. Blanchet (présentés au chapitre 15.1), la Société n'a pas accordé ni conclu d'engagements au titre de primes d'arrivée ou de départ au profit des membres actuels du conseil d'administration et des dirigeants.

15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Néant. Il n'existe pas de programme d'attribution d'actions gratuites, ni de plans d'options souscription ou d'achat d'actions.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration et direction générale de la Société

La composition détaillée du conseil d'administration et de la direction générale figure aux chapitres 14.2 et 14.3 du présent document de référence.

Par décision en date du 23 août 2012, le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a nommé plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

Ainsi, à la date du présent document de référence, la Société est représentée à l'égard des tiers par :

- Monsieur Pierre Mestre en tant que Président du conseil d'administration,
- M. Philippe Thirache en tant que Directeur Général et
- Messieurs Stéphane Mangin, Jacques Blanchet et Franck Rouquet en tant que Directeurs Généraux Délégués.

16.1.1 Conseil d'administration

16.1.1.1 Fonctionnement et activité du conseil d'administration sur l'exercice 2015/2016

Les statuts de la société (articles 14 à 22) définissent la composition et les missions du conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité (voir chapitre 16.1.1.2).

A la date du présent document de référence, le conseil d'administration est composé comme suit :

- M. Pierre Mestre, Président,
- Mme Chantal Mestre, Vice-Présidente
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib,
- Mme Agathe Boidin, Vice-Présidente (qui remplace Mme Aurélie Mestre-Fauvel depuis le 18 février 2016).

A la date du présent Document de référence, le conseil d'administration ne comprend pas de censeur. Il est toutefois prévu qu'un censeur, M. Jean-Claude Yana, soit nommé lors de la prochaine assemblée générale prévue le 29 juillet 2016. Le censeur sera convoqué aux réunions du conseil d'administration dans les mêmes conditions que les membres du conseil d'administration et bénéficiera dans ce cadre d'un droit d'information préalable aux réunions du conseil dans les mêmes conditions que les membres du conseil d'administration. Il assurera, à chaque séance, les fonctions de scrutateur, et il assistera aux réunions du conseil avec voix consultative seulement (voir chapitre 16.1.1.2 du document de référence contenant les dispositions statutaires concernant le censeur).

Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été adopté le 12 mai 2016 afin de préciser notamment le rôle du conseil d'administration, les missions du Président et du Vice-Président, l'organisation et les modalités de participation aux réunions du conseil ainsi que les obligations des membres du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Pour cela, il se fait communiquer tous les documents qu'il estime utile. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait

se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Le règlement intérieur fixe également le principe de l'évaluation régulière du fonctionnement du conseil.

Ce règlement intérieur est accessible sur le site internet de la Société. Il est prévu d'en faire une revue régulière et, le cas échéant, de le compléter ou le modifier, pour s'adapter au contexte réglementaire.

Conflit d'intérêts

L'obligation de loyauté et de non-concurrence est requise de tous les administrateurs, qu'ils soient exécutifs ou non.

Chaque administrateur ne doit en aucun cas agir pour son intérêt propre contre celui de la Société. Il doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société, correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

En cas de situation laissant apparaître un conflit entre l'intérêt social et l'intérêt personnel direct ou indirect de l'administrateur (ou des actionnaires qu'il représente), il en informe le conseil d'administration et s'abstient de prendre part aux débats et de voter sur la convention réglementée le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du code de commerce.

Le conseil d'administration est particulièrement attentif à l'existence de conventions réglementées avec un administrateur, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, les actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou avec une société la contrôlant (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise, et à la mise en œuvre des procédures particulières prévues par les articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

Les transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Les situations de conflits d'intérêts potentiels dont la société a connaissance sont listées au chapitre 14.4 de présent document de référence.

Les conventions réglementées liant les membres du conseil d'administration ou de la direction générale à Orchestra-Prémaman ou à l'une de ses filiales, sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, présenté au chapitre 19.2 du présent document de référence.

Réunions du conseil sur l'exercice 2015/2016

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2016, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 9 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 93%.

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 7 jours avant le conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés une semaine avant la séance (voire 78 heures au plus tard) pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances.

Les membres du conseil d'administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspectives du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Le conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société. La situation du groupe et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ses réunions.

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le conseil a débattu au cours de l'exercice 2015/2016 de toutes les opérations majeures conduites, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique...).

Au cours de l'exercice 2015/2016, le conseil a en particulier :

- arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 28 février 2015 ;
- arrêté le rapport de gestion du conseil d'administration et fixé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2015 (avec une distribution de dividendes) pour proposition à l'assemblée générale du 24 juillet 2015 ;
- examiné les comptes consolidés semestriels clos le 31 août 2015 ;
- adopté le budget de l'exercice clos le 28 février 2017 ;
- fixé l'ordre du jour et arrêté le projet des résolutions soumis à l'assemblée générale du 24 juillet 2015 ;
- réexaminé les conventions règlementées conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'était poursuivie ;
- analysé et approuvé les réponses aux questions posées par des actionnaires préalablement à l'assemblée générale ;
- décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale Mixte du 24 juillet 2015 ;
- autorisé la signature d'avenants au contrat de crédit syndiqué et de contrats d'émissions obligataires Euro-PP ;
- examiné à plusieurs reprises la situation du Groupe (évolution des résultats, prévisions d'atterrissage...) et ses perspectives de développement (notamment les opérations envisagées de croissance externe) ;
- procédé à des nominations au sein du conseil et de la direction générale (cf. chapitre 14 du présent document de référence) et fixé la rémunération du nouveau Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ; et
- autorisé la conclusion de plusieurs conventions : notamment la conclusion d'un bail commercial avec la SCI Arras pour la location d'un entrepôt à Arras (en cours de construction), la cession d'actions Retail Estates aux sociétés HM Belgium, 32 Invest NV et Gofatra International NV, la cession d'actifs non stratégiques et de titres Destination Maternity Corporation à Yeled Invest, et la modification des conventions d'honoraires de prestations de services (ces conventions sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, présenté au chapitre 19 du présent document de référence).

Faisant suite à l'identification d'une erreur de comptabilisation d'écarts de change sur les dettes fournisseurs dans les comptes IFRS au 28 février 2015, le conseil d'administration s'est réuni en date du 4 mai 2016 et a examiné le projet de comptes au 29 février 2016 après correction d'erreur et a défini un plan d'action (voir chapitre 16.4.5 du présent document de référence) et les modalités d'information du marché.

En date du 12 mai 2016, le conseil a arrêté les comptes IFRS au 29 février 2016.

Limitations de pouvoirs du Président :

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le conseil d'administration de la Société.

16.1.1.2 Dispositions statutaires relatives au conseil d'administration (article 14 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de la prochaine assemblée statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions réglementaires ou statutaires est nulle ; toutefois, et sauf dispositions différentes de la loi, cette nullité n'entraîne pas celles des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

De même, dans le cas de nominations faites à titre provisoire par le Conseil, conformément au paragraphe 3 des statuts, et à défaut de ratification par l'Assemblée des actionnaires, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil demeurent valables.

Actions d'administrateurs (article 15 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société inscrite en compte selon la forme nominative.

Bureau du conseil (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de soixante-dix ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Délibérations du conseil (article 17 des statuts)

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens y compris tous moyens de télécommunication, et même verbalement.

Des administrateurs, constituant au moins le tiers des membres du conseil, peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Le président est lié par les demandes qui lui sont adressés en vertu des deux alinéas précédents.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Pouvoirs du conseil (article 18 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, si elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le Directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil répartit librement entre ses membres les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Censeurs (article 19 des statuts)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, âgés de 70 ans au plus tard au jour de leur nomination. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les censeurs sont nommés pour une durée de trois ans, leurs fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Sous réserve de la limite d'âge ci-dessus fixée, les censeurs sont renouvelables dans leurs fonctions seulement deux fois. Ils peuvent être révoqués à tout moment sans indemnité, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les fonctions des censeurs sont gratuites. Les censeurs peuvent recevoir, en remboursement des frais qu'ils sont amenés à exposer dans l'exercice normal de leurs fonctions, des indemnités fixées par le Conseil d'administration. Si le Conseil délègue aux censeurs ou à l'un d'eux une mission particulière, il peut leur allouer, outre un budget pour sa réalisation, une indemnité en rapport avec l'importance de la mission confiée.

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts, des lois et règlements.

Les censeurs exercent, auprès de la société, une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci. Ils examinent les comptes annuels et leurs annexes, et peuvent procéder au contrôle des pièces comptables. Ils présentent à ce sujet leurs observations à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires lorsqu'ils le jugent utile.

Ils sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration et bénéficient d'un droit d'information dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les administrateurs. Ils assurent, à chaque séance, les fonctions de scrutateur. Ils prennent part également aux délibérations avec voix consultative, mais leurs voix ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Rémunération des administrateurs, du Président, des Directeurs Généraux et des mandataires du conseil d'administration (article 21 des statuts)

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

2 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs généraux est déterminée par le Conseil d'Administration.

Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

3 - Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs.

Dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 22 des statuts.

Conventions entre la société et un administrateur ou un Directeur Général (article 22 des statuts)

Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le Directeur général, l'un des Directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables dans les cas prévus par la loi.

16.1.2 Direction générale

16.1.2.1 Fonctionnement de la direction générale

A la date du présent document de référence, la direction générale de la Société est assurée par :

- M. Philippe Thirache en qualité de Directeur Général (depuis le 1^{er} mars 2016 et succédant à Mme Agathe Boidin) et
- Messieurs Stéphane Mangin, Jacques Blanchet et Franck Rouquet en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Les statuts de la société (articles 20 à 22) définissent les modalités d'exercice de la direction générale, les modalités de nomination et les missions du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, leurs rémunérations ainsi que l'étendue de leur responsabilité (voir chapitres 16.1.1.2 et 16.1.2.2).

Limitations de pouvoirs du Directeur Général :

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration du 18 février 2016 a décidé que les décisions suivantes devraient faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration :

- Investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 500.000 euros par opération ;
- Emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 1.000.000 euros ;
- Crédits consentis par la Société pour une somme supérieure à 500.000 euros par opération ;

- Embauche de tout salarié dont la rémunération brute annuelle serait supérieure à 120.000 euros bruts ;
- Toute décision d'agir en justice au nom de la Société dans le cas où le montant du litige serait supérieur à 50.000 euros.

16.1.2.2 Dispositions statutaires relatives à la direction générale (article 20 des statuts)

1. Choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration relative au choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale peut être remise en cause à tout moment par la Conseil d'Administration.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

2. Directeur Général.

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de Directeur général, il procède à la nomination du Directeur général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur général.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le Directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3. Directeurs Généraux Délégués.

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les Directeurs généraux, délégués doivent être âgés de moins de soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur général délégué concerné sera réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

En accord avec le Directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

16.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société

M. Pierre Mestre et Mme Chantal Mestre sont liés à la Société au travers d'une convention de prestations de services, conclue entre la Société Orchestra Prémaman SA (et ses filiales) et les sociétés Financière Mestre Hong Kong Ltd et Financière Mestre China Ltd, dont M. et Mme Mestre sont gérants. Cette convention est décrite au chapitre 15.1 du présent document de référence.

16.3 Gouvernement d'entreprise

L'adoption d'un code de référence en matière de gouvernement d'entreprise (tels que les Codes AFEP/MEDEF ou Middlenext) n'est pas une obligation. En effet, l'article L. 225-37 du Code de commerce institue une faculté pour les sociétés cotées sur Euronext de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de l'élaboration de leur rapport du Président. Néanmoins, il n'en fait nullement obligation et prévoit d'ailleurs le cas de sociétés ne se référant à aucun Code.

Dans ce cadre, un certain nombre de sociétés ont choisi, à l'instar du Groupe, de ne se référer à aucun code de gouvernance.

- Au cas particulier, le conseil a pris connaissance de chacun des deux Codes de gouvernance mais les a jugé tous deux inadaptés aux spécificités de la Société pour les raisons suivantes : le code AFEP-MEDEF est destiné aux grandes entreprises et semble inadapté aux sociétés des compartiments B et C d'Euronext Paris ayant un fort actionnariat de référence et notamment familial ;
- le code Middlenext, bien qu'établi pour des valeurs moyennes et petites contrôlées par des actionnaires historiques, formule des recommandations générales qui ne tiennent pas compte de la spécificité d'organisation de chaque société.

Ainsi, plutôt que de se référer à un code de gouvernance édictant des grands principes et des recommandations génériques, le conseil a préféré adopter une approche concrète et pragmatique de la gouvernance de la Société.

Toutefois, en matière de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, le Conseil, lors de sa réunion du 25 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Par ailleurs, au-delà des exigences prévues par la loi, la Société s'est fixée différentes règles en matière de gouvernement d'entreprise, notamment :

- la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général, le Président étant assisté par des Vice-Présidentes et le Directeur Général étant assisté par des Directeurs Généraux Délégués ;
- la prise en considération d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein du conseil d'administration, lequel comporte aujourd'hui 3 hommes et 2 femmes (soit un taux de féminisation de 40%) ;
- les réunions du conseil d'administration, dont l'organisation, la fréquence et la durée permettent aux administrateurs d'examiner en détail les points abordés à l'ordre du jour.

Enfin, dans le cadre de ses réflexions sur la gouvernance de la Société, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre une évaluation des travaux du conseil, sur la base de questionnaires transmis à chacun des administrateurs. Cette évaluation a porté notamment sur la composition du conseil, l'organisation et la fréquence des réunions, les sujets à l'ordre du jour et la qualité des discussions, ainsi que l'accès à l'information des administrateurs. Les résultats de cette évaluation feront fait l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil.

16.4 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code du Commerce, le Président de votre Conseil d'Administration vous présente ci-dessous les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 12 mai 2016 et transmis aux commissaires aux comptes.

16.4.1 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

L'adoption d'un code de référence en matière de gouvernement d'entreprise (tels que les Codes AFEP/MEDEF ou Middlenext) n'est pas une obligation. En effet, l'article L. 225-37 du Code de commerce institue une faculté pour les sociétés cotées sur Euronext de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de l'élaboration de leur rapport du Président. Néanmoins, il n'en fait nullement obligation et prévoit d'ailleurs le cas de sociétés ne se référant à aucun Code.

Dans ce cadre, un certain nombre de sociétés ont choisi, à l'instar de notre groupe, de ne se référer à aucun code de gouvernance.

Au cas particulier, le conseil a pris connaissance de chacun des deux Codes de gouvernance mais les a jugé tous deux inadaptés aux spécificités de la société pour les raisons suivantes :

- le Code AFEP/MEDEF est destiné aux grandes entreprises et semble inadapté aux sociétés des compartiments B et C ayant un fort actionnariat de référence et notamment familial

- le Code Middlenext, bien qu'établi pour des valeurs moyennes et petites contrôlées par des actionnaires historiques, formule des recommandations générales qui ne tiennent pas compte de la spécificité d'organisation de chaque société.

Ainsi, plutôt que de se référer à un Code de gouvernance édictant des grands principes et des recommandations génériques, le conseil a préféré adopter une approche concrète et pragmatique de la gouvernance de la société.

Toutefois, en matière de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, le Conseil, lors de sa réunion du 25 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Par ailleurs, au-delà des exigences prévues par la loi, la société s'est fixé différentes règles en matière de gouvernement d'entreprise, notamment :

- la dissociation des fonctions du Président et du directeur général, le Président étant assisté par des Vice-présidentes et le directeur général étant assisté par des directeurs généraux délégués,

- la prise en considération d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein du Conseil d'Administration, lequel comporte aujourd'hui 3 hommes et 2 femmes, soit un taux de féminisation de 40%, dans le respect de la loi en termes de parité au sein du conseil (qui requiert un taux de 40%),

- les réunions du Conseil d'Administration, dont l'organisation, la fréquence et la durée permettent aux administrateurs d'examiner en détail les points abordés à l'ordre du jour.

Enfin, dans le cadre de ses réflexions sur la gouvernance de la Société, le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre une évaluation des travaux du Conseil, sur la base de questionnaires transmis à chacun des administrateurs. Cette évaluation a porté notamment sur la composition du Conseil, l'organisation et la fréquence des réunions, les sujets à l'ordre du jour et la qualité des discussions, ainsi que l'accès à l'information des administrateurs. Les résultats de cette évaluation feront l'objet d'un débat lors d'un prochain Conseil.

16.4.2 Le Conseil d'administration

Les statuts de la société (articles 14 à 21) définissent la composition et les missions du Conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

Composition du Conseil d'administration au 29 février 2016 :

- M. Pierre Mestre, Président,
- Mme Chantal Mestre, Vice-Présidente
- Mme Agathe Boidin, Vice-Présidente
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib

Mission générale de contrôle et de surveillance

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2016, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 9 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 93%.

Le nombre de réunions du Conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le Conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Accès à l'information

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 7 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés une semaine avant la séance (voire 78 heures au plus tard) pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspectives du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Le Conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société. La situation du groupe et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ses réunions.

Activité du Conseil en 2015/2016

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu au cours de l'exercice 2015/2016 de toutes les opérations majeures conduites, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique...).

Le Conseil a en particulier :

- arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 28 février 2015 ;
- arrêté le rapport de gestion du Conseil d'administration et fixé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2015 (avec une distribution de dividendes) pour proposition à l'Assemblée Générale du 24 juillet 2015 ;
- examiné les comptes consolidés semestriels clos le 31 août 2015 ;
- adopté le budget de l'exercice clos le 28 février 2017 ;
- fixé l'ordre du jour et arrêté le projet des résolutions soumis à l'Assemblée Générale du 24 juillet 2015 ;
- réexaminé les conventions règlementées conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'était poursuivie ;
- analysé et approuvé les réponses aux questions posées par des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale ;
- décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2015 ;
- autorisé la signature d'avenants au contrat de crédit syndiqué et de contrats d'émissions obligataires Euro-PP
- examiné à plusieurs reprises la situation du Groupe (évolution des résultats, prévisions d'atterrissage...) et ses perspectives de développement (notamment les opérations envisagées de croissance externe) ;
- procédé à des nominations au sein du Conseil et de la direction générale et fixé la rémunération du nouveau directeur général et des directeurs généraux délégués ; et

- autorisé la conclusion de plusieurs conventions : notamment la conclusion d'un bail commercial avec la SCI Arras pour la location d'un entrepôt à Arras (en cours de construction), la cession d'actions Retail Estates aux sociétés HM Belgium, 32 Invest NV et Gofatra International NV, la cession d'actifs non stratégiques et de titres Destination Maternity Corporation à Yeled Invest, et la modification des conventions de prestations de services conclues avec les sociétés Financière Mestre.

Limitations de pouvoirs du Président

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'Administration de la Société.

Limitations de pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration du 18 février 2016 a décidé que les décisions suivantes devraient faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- Investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 500.000 euros par opération ;
- Emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 1.000.000 euros ;
- Crédits consentis par la Société pour une somme supérieure à 500.000 euros par opération ;
- Embauche de tout salarié dont la rémunération brute annuelle serait supérieure à 120.000 euros bruts ;
- Toute décision d'agir en justice au nom de la Société dans le cas où le montant du litige serait supérieur à 50.000 euros.

Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration en date de ce jour a entériné le règlement intérieur, dont le projet avait été remis aux administrateurs en séance du 4 mai dernier.

Celui-ci définit notamment le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du conseil et des comités spécialisés institués en son sein, ainsi que les devoirs et les obligations faites aux administrateurs (notamment en termes de détention d'informations privilégiées et de prévention des délits et manquements d'initiés) ; il fixe également le principe de l'évaluation régulière du fonctionnement du conseil.

Ce règlement intérieur est accessible sur le site internet de la société ; il est prévu d'en faire une revue régulière et, le cas échéant, de le compléter ou le modifier, pour s'adapter au contexte réglementaire.

16.4.3 Participation aux Assemblées Générales

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

16.4.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

Conformément à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA sont décrits dans le rapport de gestion.

16.4.5 Contrôle interne et de gestion des risques

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions de la Société

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable – et non une certitude - quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

Dans le cadre du processus d'arrêté des comptes 2015/2016, la société vient d'identifier une erreur de comptabilisation relative aux comptes de l'exercice précédent 2014/2015 concernant les écarts de change des dettes fournisseurs en devises pour une valeur de 6,5 millions d'euros, comptabilisée en produits (écarts de conversion passifs) au lieu de charges (écarts de conversion actifs).

Pour éviter qu'une telle erreur se reproduise, le Conseil d'Administration dans sa séance du 4 Mai 2016 a demandé à la Direction Générale du groupe de mettre en place sans délai :

- une nouvelle procédure de détermination des taux de change à utiliser par les équipes comptables
- un contrôle par la Direction Trésorerie Groupe à chaque clôture des opérations de conversion réalisée par la Direction Comptable France,
- un reporting régulier sur les risques de change, les opérations de couverture, l'impact de l'évolution des devises sur la marge et le résultat financier du groupe, à l'attention du Conseil d'Administration et/ou du Comité d'Audit,

sachant que ces mesures pourront être mises en œuvre et pilotées grâce aux renforts de compétences récemment réalisés : recrutements d'un Directeur de la Trésorerie Groupe d'une part, et un Adjoint au Directeur Administratif et Financier d'autre part, et grâce aux nouveaux outils informatiques qui vont être déployés pour la gestion de la trésorerie.

16.4.5.1 L'environnement de contrôle

Au sein du Groupe Orchestra Prémaman, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne

Les valeurs et principes d'actions

Le concept ORCHESTRA s'est développé autour de notre charte de services auprès des consommateurs. Cette charte constitue un élément essentiel de nos contrats de partenariats avec nos franchisés et fait ainsi l'objet d'un contrôle strict dans son application.

Nos équipes commerciales s'attachent donc à ce que la qualité de service dans tous les points de vente à l'enseigne ORCHESTRA, partout dans le monde, soit irréprochable. La Direction Générale Déléguée, en charge du commerce, centralise l'ensemble de l'information et en assure le contrôle.

Les principes et règles de déontologie boursière sont quant à elle systématiquement rappelées lors des Comités de Direction mensuels, et particulièrement lorsque des informations confidentielles sont à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les transactions effectuées par les mandataires sociaux du groupe sont déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers.

L'attachement éthique au respect des droits de l'individu

Soucieux de veiller au respect des employés de sous-traitants de fabrication – et plus particulièrement des enfants – la société a mis en place un code de conduite annexé au cahier des charges régissant ses relations avec ses sous-traitants de fabrication.

Ce code de conduite dispose notamment que tous les fabricants des produits de la société et leurs sous-traitants :

- n'utiliseront pas le travail infantile ;

- offriront aux salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, assureront au minimum l'accès correct à l'eau potable et aux équipements sanitaires, la sécurité contre l'incendie et un éclairage et une aération adéquates.

Dès lors, la société s'autorise à prendre part, directement ou par le biais d'agents qu'elle aura désignés, à des activités de surveillance par l'inspection sur site, à l'improviste, des installations de fabrication pour confirmer le respect de ce code de conduite. Ce contrôle est piloté par un Directeur Général Délégué, en charge des achats.

Les risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis mensuellement sous l'autorité du Directeur Général Délégué Finances par la Direction Juridique, qui s'assure du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts du Groupe.

Le service juridique veille à l'application du droit du travail sur l'ensemble des succursales, à la protection des marques dans le monde et au respect du droit de la distribution auprès de ses partenaires.

Elle se fait assister en tant que de besoin par des experts externes.

Par ailleurs, a été mise en place à la Direction Générale une consigne systématique et immédiate que toutes les lettres recommandées avec accusé de réception soient reçues de manière centralisée. Copie de la première page est systématiquement adressée chaque jour au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

Les risques informatiques

La gestion des risques informatiques de la Société repose essentiellement sur les procédures formalisées de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle automatique de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre déportée en dehors des sites de sauvegarde.

16.4.5.2 Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur Général Délégué Finances, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion ;

La fonction comptable assure la production des comptes et les déclarations fiscales et douanières de la société mère et des filiales. Elle assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable.

La fonction contrôle de gestion assure le contrôle des stocks, le suivi du budget d'achat, la validation des marges et des prix de vente ainsi que le reporting mensuel et le suivi budgétaire.

Le reporting comptable

Les tableaux de gestion et de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de la société s'articulent autour de trois composantes fondamentales, à savoir :

- le business plan à trois ans ;
- le processus budgétaire et la révision semestrielle ;
- le reporting mensuel.

Chaque année, un business plan est établi avec le Directeur Général qui intègre les choix stratégiques du Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire – établi sur le dernier trimestre de l'exercice – s'attache à déterminer mensuellement par division et point de vente un budget d'exploitation et d'investissement pour l'année à venir, en tenant compte des projections d'ouvertures (aussi bien sous forme de succursales que de franchisés). Ces prévisions sont appréhendées au moins six mois à l'avance compte tenu de nos cycles de production et la prudence dans notre politique d'achats et de gestion des stocks. Ce budget fait l'objet d'une révision semestrielle qui tient compte de l'arrêté comptable du 31 août.

Le reporting mensuel s'affiche alors comme une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il analyse l'évolution précise de l'activité et du carnet de commande prévisionnel, constate le niveau de consommation du budget des charges et alerte sur les anomalies. Il s'accompagne de tableaux de bord de suivi plus spécifiques comme la masse salariale des succursales, le suivi des réceptions / livraisons ou l'évolution du carnet d'achats...

La convergence des systèmes d'information comptable et de gestion

Le renforcement de l'efficacité et de la fiabilité de l'information pour plus de réactivité accompagne les nouvelles exigences réglementaires IFRS.

Sous la responsabilité du Directeur Général Délégué en charge de la Direction financière, le progiciel Sbase d'Hypérior a été mis en place et permet une analyse multidirectionnelle plus pertinente et un rapprochement plus aisé des données comptables et des données de gestion de Columbus, utile à la fois pour le service Contrôle de Gestion que pour le service de Gestion des Stocks.

La société est toujours soucieuse de renforcer son équipe comptable afin d'augmenter les compétences internes et renforcer la qualité de la tenue de la comptabilité.

16.4.6 Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération perçue par les mandataires sociaux se compose soit d'un salaire, fixé par le Président et/ou soit d'honoraires de management calculés selon une convention préalablement autorisée par le Conseil d'Administration, et/ou soit de jetons de présence.

16.4.6.1 Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs résulte de l'attribution de jetons de présence

La répartition des jetons de présence se fait selon les modalités suivantes :

- la moitié est allouée en fonction de l'assiduité aux séances du Conseil d'Administration.
- l'autre moitié est une partie fixe.

16.4.6.2 Rémunération des Directeurs Généraux Délégués

Trois Directeurs Généraux Délégués disposent d'un contrat de travail assorti d'un véhicule de fonction.

En application de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que les Dirigeants seront tenus de conserver au minimum 20% des actions issues des levées d'Options au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le détail de leurs rémunérations est repris dans le rapport de gestion.

A Saint Aunès, le 12 mai 2016

Le Président

16.5 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

Aux Actionnaires

ORCHESTRA-PREMAMAN

200, avenue des Tamaris

ZAC SAINT-ANTOINE

34130 SAINT-AUNES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ORCHESTRA-PREMAMAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 29 février 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Montpellier, le 3 juin 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Gianni Darnet

Pierrick Belen

17. SALARIES

La politique du Groupe Orchestra-Prémaman en matière de ressources humaines accompagne le développement du Groupe à travers notamment la mise en place de ses politiques de recrutement et de formation, tout en portant une attention particulière à la qualité du dialogue social.

Au 29 février 2016, plus de 80% des effectifs sont constitués de salariés en contrat à durée indéterminée, témoignant de la volonté du Groupe d'assurer une stabilité à ses salariés. De même, le Groupe mène une démarche active de professionnalisation des salariés via des contrats d'alternance qui représentent 4% des contrats.

La politique de formation est un axe majeur de la politique de développement du Groupe qui s'est traduit en 2013 par la création d'une école de formation interne et par une hausse du budget alloué à la formation (784K€ en 2015 contre 540K€ pour l'exercice précédent).

17.1 Présentation

17.1.1 Nombre et répartition des salariés

Répartition géographique

Le tableau ci-dessous présente l'évolution au cours des trois dernières années des effectifs de clôture du Groupe correspondant à l'ensemble des contrats à l'exclusion des contrats de stage et d'intérim.

	Effectif au 28/02/14	Effectif au 28/02/15	Effectif au 29/02/16
France	1279	1442	1499
Hors France	1096	1266	1333
TOTAL	2375	2708	2832

Au cours de l'exercice, le Groupe a enregistré une augmentation globale de ses effectifs de +5% par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique de la façon suivante :

- une politique d'ouverture de magasins soutenue, qui a vu le parc de magasins (hors activités non poursuivies) s'accroître de 23 unités, dont 15 en France,
- la finalisation de la restructuration du réseau belge, qui a conduit à la fermeture de points de vente entraînant une réduction des effectifs de 9%) ;
- dans les autres pays, par le développement de nouvelles filiales en Allemagne et en Russie, et le renforcement des équipes des bureaux d'achats.

La part de salariés présents à l'international est en constante augmentation, traduction de l'évolution du Groupe vers un modèle international. Elle s'élève à 46% au 29 février 2016.

Répartition par fonction

Le tableau ci-dessous présente, par unité de travail, la répartition des effectifs du Groupe sur les trois périodes :

	Effectif au 28/02/14			Effectif au 28/02/15			Effectif au 29/02/16		
	Fonctions supports	Logistique	Magasin	Fonctions supports	Logistique	Magasin	Fonctions supports	Logistique	Magasin
France	240	166	873	302	176	964	305	123	1071
Hors France	287	32	777	221	56	989	244	52	1037
TOTAL	527	198	1650	523	232	1953	549	175	2108

Suite à une période de recrutement important au sein des fonctions support du siège social sur la période 2014/2015, l'effectif s'est stabilisé au cours de l'exercice 2015-2016.

La diminution de l'effectif logistique en France (-30%) et en Belgique (-24%), constatée au cours de l'exercice a pour principale explication la réaffectation d'une partie de l'activité supply chain sur un nouveau site basé à Lauwin Planque dans le Nord de la France, sous-traitée auprès d'un prestataire logistique.

Enfin la campagne d'ouverture de magasins menée au cours de l'exercice 2015-16 a contribué significativement à l'augmentation des effectifs évoluant en magasin (+8%).

Répartition hommes-femmes

Le tableau ci-dessous présente la répartition hommes-femmes au sein du Groupe.

	Effectif au 28/02/14		Effectif au 28/02/15		Effectif au 29/02/16	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
France	239	1040	285	1157	274	1225
Hors France	226	870	280	986	279	1054
TOTAL	465	1910	565	2143	553	2279

Le Groupe a un effectif majoritairement féminin. Cette singularité s'explique en grande partie par le secteur d'activité sur lequel il opère, le commerce, et plus particulièrement l'univers du prêt à porter pour enfant et produits de puériculture. Le Groupe se situe dans la moyenne observée sur le secteur en matière de parité et reste cependant vigilant à cultiver la diversité dans les profils recrutés.

Au 29 février 2016, l'effectif du Groupe Orchestra-Prémaman comptait 2 279 femmes, soit 80% et 553 hommes.

En France, le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle comptant pour l'année 2014 étant arrivée à échéance, les représentants du personnel ainsi que la Direction confirment au travers de la signature d'un nouveau plan leur attachement au principe fondamental de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes au sein de la société.

Répartition par type de contrat

Les efforts du Groupe pour favoriser l'emploi à durée indéterminée sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

	Effectif au 28/02/14			Effectif au 28/02/15			Effectif au 29/02/16		
	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants
France	1057	152	70	1182	195	65	1242	177	80
Hors France	950	130	16	1089	158	19	1122	177	34
TOTAL	2007	282	86	2271	353	84	2364	354	114

Le Groupe travaille à l'accompagnement des étudiants sous la forme de contrats d'alternance, principalement dans le réseau de magasins.

L'effort important réalisé par l'entreprise depuis 2013 en faveur de l'insertion des jeunes par la voie de l'alternance (apprentissage ou professionnalisation) s'est poursuivi au cours de l'exercice au niveau du groupe avec une augmentation de +36% et plus particulièrement en France (+23%).

Ces contrats concernent 4% salariés du Groupe au 29 février 2016.

Dans le cadre de sa politique d'alternance, le Groupe a renforcé l'accompagnement et le rôle du tuteur dans l'entreprise. Chaque jeune est accompagné par un tuteur tout au long de sa formation. Il s'engage à encadrer l'alternant et à transmettre sa pratique professionnelle.

17.1.2 Emploi et conditions de travail

Embauches et départs

- Le tableau ci-dessous présente les embauches du Groupe par type de contrat sur les différentes périodes :

	Effectif au 28/02/14			Effectif au 28/02/15			Effectif au 29/02/16		
	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants
Embauches	726	1103	40	800	1203	66	610	1473	114
% de CDI	38,8%			38,7%			27,8%		

Après la vague de recrutement en Contrat à Durée Indéterminée dans les fonctions support au cours de l'exercice 2014-2015, les embauches ont majoritairement concerné les fonctions magasin en 2015-2016.

Néanmoins la part des embauches en CDI représentent près de 30% des embauches totales du Groupe.

- Le tableau ci-dessous présente les départs par motif au cours des trois derniers exercices :

	Départs au 28/02/14	Départs au 28/02/15	Départs au 29/02/16
Lic. Motif personnel	114	128	146
Lic. Motif Economique	113	63	76
Lic. Motif Inaptitude	20	13	25
Démission	243	307	405
Autres*	1112	1231	1821
Total départs	1602	1742	2473

*dont ruptures conventionnelles

Sur le périmètre belge, les licenciements pour motif économique correspondent à la finalisation de la restructuration du réseau de magasins.

De plus, le recours massif aux contrats à Durée Déterminée a conduit à une augmentation des départs liés à l'échéance des contrats, expliquant l'évolution du poste.

Organisation du temps de travail

Le Groupe emploie des salariés à temps complet et à temps partiel en fonction des besoins des différentes unités (support, logistique, magasin). Il se conforme à la durée légale de travail hebdomadaire en France.

L'horaire de travail des salariés évoluant en magasin est planifié et les salariés travaillant sur les fonctions supports bénéficient d'une organisation du temps de travail sur 5 jours ou 4 jours suivant les contraintes liées à l'activité et les souhaits des collaborateurs.

Les salariés travaillant sur la plateforme logistique bénéficient d'une gestion annualisée du temps de travail. Le travail de nuit à part ailleurs été mis en place à la logistique en janvier 2013.

Dans les autres pays, le Groupe se conforme à la législation locale en vigueur.

Temps partiel

Le temps partiel étant une pratique courante dans le secteur de la distribution, le Groupe privilégie dans la mesure du possible les contrats à temps partiel choisis, afin de répondre au mieux au souhait des collaborateurs.

Le tableau ci-dessous présente l'organisation du travail pour les salariés à temps partiel aux 28 février 2014, 2015 et 2016 :

	28/02/2014	28/02/2015	29/02/2016
Moins de 8h/sem	13	15	16
De 8h à 22h/sem	233	156	165
De 22 h à moins de 35h*	584	751	797
TOTAL	830	922	978

*Au moins 35h pour la France ou du maximum imposé par la législation locale

17.1.3 Politique de rémunération

L'ensemble des rémunérations perçues par les salariés du Groupe Orchestra-Prémaman au cours de l'exercice 2015-16 s'élève à 58 273 962€. Ce montant est stabilisé par rapport à l'exercice 2014-15.

La politique de rémunération poursuivie par le Groupe Orchestra-Prémaman vise d'une part à remplir les conditions permettant d'attirer, de motiver et de fidéliser les salariés, et d'autre part de maîtriser la masse salariale.

Sur le périmètre France, le système de rémunération s'articule autour d'un salaire de base, d'un système de variable individuel mais également de certains avantages sociaux. En termes d'évolution collective, les actions du Groupe sont les suivantes:

- des augmentations générales initiées par la direction générale à la fin de chaque exercice comptable.
- des augmentations liées à l'évolution des minima conventionnels, initiée par la branche professionnelle du secteur.

Les salariés de la plateforme logistique de St Aunès bénéficient d'une grille de classification spécifique ayant pour objectif de valoriser les compétences des collaborateurs ainsi que leur polyvalence tout en leur apportant des perspectives d'évolution.

Sur le périmètre France, le système de variable appliqué pour le personnel du réseau a pour objectifs d'animer l'activité commerciale des conseillers de vente, des responsables magasins et des responsables de région.

Le système de variable des magasins sur le réseau Français a été révisé au cours du précédent exercice afin de prendre en considération les spécificités des différents formats de magasin ainsi que les orientations fixées par la Direction Commerciale. Il prend appui sur des indicateurs économiques clés tels que le Chiffre d'Affaires du point de vente ou de la Région, la maîtrise de la masse salariale pour les responsables magasin et responsables régionaux, le développement du concept « Club » ainsi que sur la bonne tenue des magasins.

Ce système est complété par des challenges ponctuels réalisés en magasin et liés à des incentives spécifiques pouvant animer des temps forts commerciaux annuels.

De manière générale, l'ensemble des collaborateurs du Groupe bénéficient d'un dispositif de variable indexé sur leurs performances individuelles et/ou collectives.

Par ailleurs, la qualité du dialogue social se traduit par le consensus systématiquement trouvé par les parties prenantes sur des sujets tels que la participation, l'intéressement, les objectifs de parité etc. L'absence de mouvements de restructuration et la dynamique de croissance du Groupe contribuent à entretenir la qualité de ces relations.

17.2 Participations et stock-options détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale

17.2.1 Intérêts des membres du conseil d'administration et de la direction générale

À la date du présent document de référence, la participation directe et indirecte des membres du conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières ou instruments donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

Administrateurs	Actions détenues directement		Actions détenues indirectement		Valeurs mobilières ou instruments donnant accès au capital
	Nombre	% du capital*	Nombre	% du capital*	
Pierre MESTRE	1	0,00%	1 721 450	53,79%	Néant
Chantal MESTRE	1	0,00%	220 400	6,89%	Néant
Marcel GOTLIB	1	0,00%	239 106	7,47%	Néant
Charles GOTLIB	1	0,00%	239 106	7,47%	Néant
Auréli MESTRE-FAUVEL	32	0,00%	0	0,00%	Néant
Agathe BOIDIN	708	0,02%	0	0,00%	Néant
Philippe THIRACHE	0	0,00%	0	0,00%	Néant
Stéphane MANGIN	0	0,00%	0	0,00%	Néant
Jacques BLANCHET	0	0,00%	0	0,00%	Néant
Franck ROUQUET	0	0,00%	0	0,00%	Néant

* sur la base du nombre d'actions incluant les actions auto-détenues

Pour mémoire en date du 29 février 2016, le nombre total d'actions en circulation s'élève à 3 200 593.

17.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Néant

17.3 Accords de participation et d'intéressement

Sur le périmètre France, le Groupe Orchestra-Prémaman affirme sa volonté d'associer les salariés aux fruits de la réussite de l'entreprise et de sa performance économique, au travers de la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale.

Pour les exercices 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015, les résultats du groupe ont permis de dégager une enveloppe d'épargne salariale combinant un montant lié au dispositif de participation ainsi qu'à l'accord d'intéressement.

17.3.1 Accords de participation

Le Groupe applique le calcul légal en vigueur pour la détermination de la participation et n'a pas signé d'accord particulier avec les salariés.

17.3.2 Accord d'intéressement

Un accord d'intéressement a été signé par les partenaires sociaux en 2014, ayant pour objectif de rendre le dispositif encore plus proche de l'activité. L'intéressement, qui se distingue de la Participation, doit permettre la récompense de tous ceux permettant au Groupe de développer son niveau de rentabilité et d'améliorer sa performance économique.

Le déclenchement du versement de l'intéressement est conditionné à l'atteinte d'un seuil de performance économique. L'indicateur retenu est désormais l'EBE (contre le CA budgété auparavant), sur lequel les salariés ont une influence directe.

L'accord prévoit la mise en place d'un bonus « création de valeur » qui peut s'ajouter en cas de dépassement du chiffre d'affaires budgété. Il est calculé sur cette base.

17.3.3 Plans d'épargne d'entreprise et plans assimilés

Le Groupe met à disposition des salariés Français un plan épargne entreprise permettant aux salariés de se constituer une épargne personnelle dans des conditions financières et fiscales particulièrement favorables.

17.4 Actionnariat salarié

Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 29 février 2016.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% de droits de vote exerçables
YELED INVEST	2 898 276	90,55%	2 898 276	90,55%	2 898 276	97,95%
Auto-détention	241 737	7,55%	241 737	7,55%	NA	NA
Autres actionnaires	60 580	1,90%	60 580	1,89%	60 580	2,05%
TOTAL	3 200 593	100%	3 200 593	100%	2 958 856	100%

Il est précisé que la société Yeled Invest est détenue à hauteur 67% par HM Belgium (détenue par Pierre et Chantal Mestre) et à hauteur de 33% par la famille Gotlib (Marcel, Charles, William et Batya), comme présenté au chapitre 7 du présent document de référence.

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2016, la Société Orchestra-Prémaman n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil légal au titre de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

En application de la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, (promulguée le 01 avril 2014), chaque actionnaire justifiant d'une inscription au nominatif d'actions de la Société pendant une durée minimum de deux ans (à compter de la promulgation de cette loi) dispose dorénavant d'un droit de vote double depuis le 3 avril 2016. Il en est ainsi en particulier de l'actionnaire principal Yeled Invest.

Suite aux doublement des droits de vote depuis le 3 avril dernier, le nombre total de droits de vote double de la Société s'élève au 30 avril 2016 à 4 348 747¹⁹ droits de vote dont 4 036 368 droits de vote (soit 92,82%) détenus par la société Yeled Invest.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document de référence, Pierre et Chantal Mestre détiennent directement et indirectement 92,82% des droits de vote²⁰ de la Société (par l'intermédiaire de la société HM Belgium SPRL et Yeled Invest), soit un pourcentage donnant le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Les mesures mises en place au sein de la Société en vue de s'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont les suivantes :

- la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général depuis 2012 ;
- la mise en place de procédures de prévention et de gestion des conflits d'intérêts (présentées au chapitre 16 du présent document de référence).

¹⁹ Calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote. Le nombre total des droits de vote exerçables sans tenir compte des actions privées de droits de vote s'élève à 4 106 437 droits de vote.

²⁰ Droits de vote théoriques (y compris les actions privées de droit de vote)

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société il n'existe aucune action de concert entre les actionnaires, ni accord ou pacte d'actionnaires dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions avec des parties liées

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires, administrateurs et dirigeants de la Société, ses filiales consolidées et non consolidées, les entreprises sous contrôle conjoint, les entreprises associées, et les entités dans lesquelles les différents mandataires sociaux ou dirigeants exercent au moins une influence notable.

La nature des transactions avec les parties liées et les données chiffrées relatives à ces transactions figurent dans la note 11 « Transactions avec les parties liées » des comptes consolidés pour l'exercice clos le 29 février 2016, présentés au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

19.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Les conventions réglementées sont mentionnées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes présentés ci-dessous, pour les années exercices clos les 29 février 2016, 28 février 2015 et 28 février 2014.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos les 29 février 2016, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du conseil d'administration.

19.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Exercice clos le 29 février 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Prise à bail de l'entrepôt d'Arras auprès de la SCI Arras

Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 août 2015, a autorisé la signature d'un bail avec la SCI Arras concernant le bâtiment à construire sur la commune d'Arras.

La SCI d'Arras est une filiale à 67 % de HM Belgium SPRL et à 33 % de Gofratra BVBA. Les principales caractéristiques du projet du bail de location, conclu sous conditions suspensives, sont les suivantes :

- Conditions suspensives : acquisitions par le bailleur de l'emprise foncière d'une surface d'environ 117.500 m², signature du procès-verbal de livraison, et travaux conformes au descriptif des travaux validés par le preneur ;
- Ensemble immobilier à usage d'activités logistiques d'une surface hors d'œuvre nette de 50.245 m² (dont 1.117 m² de bureaux) sis sur un terrain situé dans la Zone Actiparc d'une surface d'environ 117.500 m² ;
- Durée du bail de 10 ans fermes ;
- faculté pour Orchestra-Prémaman de se substituer d'ici le 01/01/2017 toute personne physique ou morale ;
- loyer annuel HT et HC d'un montant de 2.197.416 €, payable trimestriellement d'avance, indexé sur l'indice ILAT, correspondant à des coûts de :
 - o 42 € HT et HC par m² SHON loué, et par an pour une superficie de 49.128 m² d'entrepôts
 - o 120 € HT et HC par m² SHON loué, et par an pour une superficie de 1.117 m² de bureaux
- dépôt de garantie : 1 trimestre de loyer
- indemnité d'immobilisation versée par le bailleur en garantie des engagements du preneur pour un montant de 1.098.708 € HT, qui sera restituée par le bailleur au preneur, à compter de la prise d'effet du bail, déduction faite du montant du dépôt de garantie, par compensation sur la première année de facturation du loyer.

Le montant comptabilisé en charge est nul à la clôture de l'exercice clos le 29 février 2016.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Pierre Mestre, Monsieur Marcel Gotlib et Monsieur Charles Gotlib.

2. Convention de management et de conseil entre Orchestra-Prémaman et les sociétés Financière Mestre Hong-Kong et Financière Mestre Belgium

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 octobre 2002, a autorisé la signature d'une convention de management et d'un contrat de conseil entre la société Orchestra-Prémaman et la SAS Financière Mestre, dont Monsieur Pierre Mestre, votre Président du conseil d'administration, est associé et Président. La convention a été signée en date du 11 octobre 2002, modifiée le 27 mai 2008.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 mai 2011, a modifié les modalités de calcul de cette convention en autorisant que les honoraires soient désormais facturés par Financière Mestre Hong-Kong. La nouvelle convention avec Financière Mestre Hong-Kong a été signée le 19 janvier 2012 (amendée le 26 août 2012) avec une mise en application le 1^{er} janvier 2012.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 6 novembre 2013, a autorisé la révision de la répartition des managements fees entre les sociétés du Groupe ainsi que de leur facturation en provenance des différentes Financières Mestre. Cette disposition est entrée en application à compter du 01/03/2014.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 août 2015, a autorisé la révision de la répartition des managements fees entre les sociétés du Groupe ainsi que leur refacturation en provenance des différentes financières Mestre. Suite au déménagement de Monsieur Pierre Mestre de la Belgique, la répartition de la facturation des managements fees en provenance des différentes sociétés appartenant à la famille Mestre a été modifiée afin de revenir aux règles en vigueur avant l'installation de Monsieur et Madame Mestre en Belgique. Il est précisé que ni la part fixe, ni la part variable ne sont modifiées.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2016, a autorisé la modification de la convention de management fees entre les sociétés du groupe et les sociétés Financières Mestre. Le Président a exposé au cours du conseil d'administration qu'au regard de l'évolution des marchés et des nouveaux enjeux du Groupe sur les prochaines années, il estimait nécessaire de revoir les principes et modalités de détermination du montant des management fees. Le conseil a autorisé la révision de la convention de management fees afin de supprimer, à compter du 1^{er} mars 2015 et pour son application future, la clause prévoyant que le montant des management fees de l'année ne puisse varier à la baisse de plus de 10 % par rapport aux 12 mois précédents, et de laisser s'appliquer pleinement la clause de variabilité.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Pierre Mestre et Madame Chantal Mestre.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes de la société au titre de cette nouvelle convention s'est élevé à 638 843,67 € dont 462 990,63 € pour Financière Mestre Hong Kong et 175 853,04 € pour Financière Mestre Belgium.

3. Cessions de 1 922 820 titres Destination Maternity à Yeled Invest

Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2016, a autorisé la cession à Yeled Invest, son actionnaire de contrôle, des 1 922 820 titres Destination Maternity. Le président expose au Conseil que les perspectives d'évolution des discussions avec le Board de la société Destination Maternity sont incertaines et peuvent prendre beaucoup de temps avant de produire ses résultats. Il précise également que la société Orchestra-Prémaman doit se consacrer pleinement à son activité cœur de métier, à ses objectifs opérationnels et à l'atteinte de ses équilibres financiers. Dans ce contexte l'actionnaire majoritaire s'est proposé, afin de préserver le bon fonctionnement de l'exploitation de la société, pour racheter les titres Destination Maternity. Le président confirme que Yeled Invest poursuivra les discussions engagées avec le Board de la société Destination Maternity. Le conseil a autorisé la cession des titres Destination Maternity à Yeled Invest aux conditions suivantes :

- Réalisation de la cession dans des délais courts, à savoir avant le 15 avril 2016 ;
- Réaliser cette cession à des conditions de marché en préservant l'intérêt social de la société Orchestra-Prémaman soit :
 - o Un prix de cession fixé au montant total d'acquisition de ces titres dans les comptes de la société soit 15 824 000 €, augmenté du remboursement intégral de tous les frais engagés par la société pour acquérir ces titres d'un montant estimé à environ 616 000 €, soit un montant total provisoire de 16 440 000 € ;
 - o Ce prix fera l'objet d'un complément de prix, si à la date effective de la cession le cours de Bourse est supérieur au cours moyen d'acquisition ;
 - o Ce prix fera l'objet d'un complément de prix, dans l'hypothèse où la société Yeled Invest revendrait ces titres, dans les deux ans de leur acquisition, à un prix supérieur au cours moyen d'acquisition ; le prix de cession par Yeled Invest serait alors retenu pour valoriser les titres, en lieu et place du cours moyen d'acquisition ;
- De recevoir au jour du conseil, aux fins de garantir le paiement de cette cession, de la part de la société Yeled Invest, un versement provisionnel de 16 200 000 €, en demandant à ce que ce paiement s'effectue par compensation avec le compte courant qu'elle détient sur la société, et qui s'élève à ce jour à 16 238 364 € ;
- De prévoir dans le contrat de cession à conclure avec la société Yeled Invest, la possibilité pour la société Orchestra de racheter les titres cédés pendant un délai de 24 mois à compter de la date de cession pour un prix correspondant au coût d'acquisition par la société Yeled Invest.

Une convention de cession portant sur 1 921 820 actions a été conclue en date du 2 mai 2016. Elle prévoit les conditions suivantes :

- Le prix de cession de ces titres a été fixé à 15 816 500 € ;
- Le remboursement des frais engagés à hauteur de 615 896 €.

- Soit un montant total de la cession de 16 432 396 € déjà payé à hauteur de 16 200 000 € à la clôture de l'exercice du 29 février 2016, le solde de 232 396 € restant à régler dans les 10 jours de la convention.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Pierre Mestre, Monsieur Marcel Gotlib, Monsieur Charles Gotlib et Madame Chantal Mestre.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat d'approvisionnement entre Orchestra-Prémaman et la société VEGOTEX

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 septembre 2003 a autorisé la signature d'un contrat d'approvisionnement, conclu aux conditions habituelles et normales, avec la société VEGOTEX, représentée par Marcel Gotlib. Le contrat a été signé le 19 janvier 2004 pour une durée de 3 ans. Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 février 2007, a autorisé la reconduction du contrat d'approvisionnement avec la société VEGOTEX pour une même durée, sans modification d'aucune des clauses du contrat précédent. Ce contrat n'a pas été formellement renouvelé.

Au titre de l'exercice, la charge comptabilisée sur l'exercice clos au 29 février 2016 au titre de ce contrat d'approvisionnement s'élève à 24 716 383 €.

L'administrateur commun est Monsieur Marcel Gotlib.

2. Crédit revolving accordé par Yeled Invest SA

Le conseil d'administration, dans ses séances du 26 juin 2014 et du 12 décembre 2014, a autorisé la signature d'une convention de crédit revolving accordé par la société Yeled Invest SA au profit de la société Orchestra-Prémaman.

Ce compte courant est soldé au 29 février 2016 à l'exception d'un montant d'intérêts courus de 68 365 euros. La charge comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes de la société Orchestra-Prémaman au titre de la convention de crédit revolving s'est élevée à 486 948 euros.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre, Monsieur Marcel Gotlib, Monsieur Charles Gotlib et Madame Chantal Mestre.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Lettre de confort au profit d'un bailleur

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 janvier 2012, a autorisé en guise de dépôt de garantie, la mise en place d'une lettre de confort de la société Orchestra-Prémaman au profit du bailleur du magasin de Zaragoza exploité par la société OPI Prendas Infantiles, filiale espagnole.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

2. Contrat exclusif entre Orchestra-Prémaman et la société SIDIKA

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 avril 2003, a autorisé la signature d'un contrat exclusif, conclu aux conditions habituelles et normales, avec la SARL SIDIKA, filiale à 70% de la SAS Financière Mestre, dont Monsieur Pierre Mestre, votre Président du conseil d'administration, est associé. Le contrat a été signé en date du 26 février 2003.

Au titre de l'exercice, aucune charge n'a été comptabilisée au titre du contrat.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

3. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune suivant le conseil d'administration du 30 octobre 2009

Le conseil d'administration du 30 octobre 2009 a autorisé la réalisation par Orchestra-Prémaman de deux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de :

- La société OPI (filiale espagnole) pour un montant de 876 000 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.
- La société Orchestra Canada Inc. (filiale canadienne) pour un montant de 141 000 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

4. Mandat sur opération immobilière conclu entre Financière Mestre et Orchestra-Prémaman

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 janvier 2010, amendé par le conseil du 18 mars 2010, a autorisé la mise en place d'un mandat sur opération immobilière conclue entre la société Financière Mestre et la société Orchestra-Prémaman, en lien avec le nouveau siège social de la société et ses entrepôts.

Au titre de l'exercice clos au 28 février 2011, la société Orchestra-Prémaman a comptabilisé une commission d'apporteur d'affaire, facturée à la société Financière Mestre et enregistrée en produit dans les comptes de la société Orchestra-Prémaman pour un montant de 5 100 000 Euros HT.

Au titre de l'exercice, aucune charge ou produit n'a été comptabilisé.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

5. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune suivant le conseil d'administration du 25 février 2015

Le conseil d'administration du 25 février 2015 a autorisé la réalisation par Orchestra-Prémaman de deux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de :

- La société OPI (filiale espagnole) pour un montant de 6 838 328 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.
- La société Orchestra Premaman Belgium (filiale belge) pour un montant de 18 276 992 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

Montpellier, le X mai 2016
Les Commissaires aux Comptes

Axiome Audit & Stratégie

Pierrick BELEN

PricewaterhouseCoopers Audit

Céline GIANNI DARNET

19.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Exercice clos le 28 février 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Crédit revolving accordé par Yeled Invest SA

Le conseil d'administration, dans ses séances du 26 Juin 2014 et 12 décembre 2014, a autorisé la signature d'une convention de crédit revolving accordé par la société Yeled Invest SA au profit de la société Orchestra Prémaman.

Le montant du crédit s'élève à 25 800 000 euros au 28 février 2015. La charge comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes de la société Orchestra Prémaman au titre de la convention du crédit revolving s'est élevée à 158 875 euros.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

2. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Le conseil d'administration du 25 février 2015 a autorisé la réalisation par Orchestra Prémaman de deux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de :

- La société OPI (filiale espagnole) pour un montant de 6 838 328 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.
- La société Orchestra Prémaman Belgium (filiale belge) pour un montant de 18 276 992 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagement approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de management et de conseil entre Orchestra Prémaman et les sociétés Financière Mestre (France) et Financière Mestre Hong-Kong

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 octobre 2002, a autorisé la signature d'une convention de management et d'un contrat de conseil entre la société Orchestra Prémaman et la SAS Financière Mestre, dont Monsieur Pierre Mestre, votre Président du conseil d'administration, est associé et Président. La convention a été signée en date du 11 octobre 2002, modifiée le 27 mai 2008.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 mai 2011, a modifié les modalités de calcul de cette convention en autorisant que les honoraires soient désormais facturés par Financière Mestre – Hong Kong. La nouvelle convention avec Financière Mestre – Hong Kong a été signée le 19 janvier 2012 (amendée le 26 août 2012) avec une mise en application le 1^{er} janvier 2012.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 6 novembre 2013, a autorisé la révision de la répartition des managements fees entre les sociétés du Groupe ainsi que de leur facturation en provenance des différentes Financières Mestre. Cette disposition sera d'application à compter du 01/03/2014.

La convention avec la SAS Financière Mestre a été signée le 15 juin 2012 avec une mise en application à compter du 1^{er} juillet 2012.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes de la société Orchestra Prémaman au titre de la convention de management s'est élevée à 377 801,52 euros HT dont 90 000 Euros HT avec la SAS Financière Mestre.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

2. Contrat d'approvisionnement entre Orchestra Prémaman et la société VEGOTEX

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 septembre 2003, a autorisé la signature d'un contrat d'approvisionnement, conclu aux conditions habituelles et normales, avec la société VEGOTEX, représentée par Marcel Gotlib. Le contrat a été signé le 19 janvier 2004, pour une durée de 3 ans. Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 février 2007, a autorisé la reconduction du contrat

d'approvisionnement avec la société VEGOTEX pour une même durée, sans modification d'aucune des clauses du contrat précédent. Ce contrat n'a pas été formellement renouvelé.

Au titre de l'exercice, la charge comptabilisée sur l'exercice clos au 28 février 2015 au titre de ce contrat d'approvisionnement s'élève à 24 871 961 dollars.

L'administrateur commun est Monsieur Marcel Gotlib.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Lettre de confort au profit d'un bailleur

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 janvier 2012, a autorisé en guise de dépôt de garantie, la mise en place d'une lettre de confort de la société Orchestra Prémaman au profit du bailleur du magasin Zaragoza exploité par la société OPI Prendas Infantiles, filiale espagnole.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

2. Contrat exclusif entre Orchestra Prémaman et la société SIDIKA

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 avril 2003, a autorisé la signature d'un contrat exclusif, conclu aux conditions habituelles et normales, avec la SARL SIDIKA, filiale à 70% de la SAS Financière Mestre, dont Pierre Mestre, votre Président du conseil d'administration, est associé. Le contrat a été signé en date du 26 février 2003.

Au cours de l'exercice, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce contrat.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

3. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Le conseil d'administration du 30 octobre 2009 a autorisé la réalisation par Orchestra Prémaman de deux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de :

- La société OPI (filiale espagnole) pour un montant de 876 000 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.
- La société Orchestra Canada Inc. (filiale canadienne) pour un montant de 141 000 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

4. Mandat sur opération immobilière conclu entre Financière Mestre et Orchestra Prémaman

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 Janvier 2010, amendé par le conseil du 18 mars 2010, a autorisé la mise en place d'un mandat sur opération immobilière conclue entre la société Financière Mestre et la société Orchestra Prémaman, en lien avec le nouveau siège social de la société et ses entrepôts.

Au titre de l'exercice clos au 28 février 2011, la société Orchestra Prémaman a comptabilisé une commission d'apporteur d'affaire, facturée à la société Financière Mestre et enregistrée en produit dans les comptes de la société Orchestra Prémaman pour un montant de 5 100 000 Euros HT.

Au titre de l'exercice, aucune charge ou produit n'a été comptabilisé.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

Montpellier, le 3 juillet 2015

Les Commissaires aux comptes

Axiome Audit et Stratégie

Pierrick BELEN

PricewaterhouseCoopers Audit

Céline DARNET

19.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Exercice clos le 28 février 2014.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de management et de conseil entre Orchestra Prémaman et les sociétés Financière Mestre (France) et Financière Mestre Hong-Kong

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 octobre 2002, a autorisé la signature d'une convention de management et d'un contrat de conseil entre la société Orchestra Prémaman et la SAS Financière Mestre, dont Monsieur Pierre Mestre, votre Président du conseil d'administration, est associé et Président. La convention a été signée en date du 11 octobre 2002, modifiée le 27 mai 2008.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 mai 2011, a modifié les modalités de calcul de cette convention en autorisant que les honoraires soient désormais facturés par Financière Mestre – Hong Kong. La nouvelle convention avec Financière Mestre – Hong Kong a été signée le 19 janvier 2012 (amendée le 26 août 2012) avec une mise en application le 1^{er} janvier 2012.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 6 novembre 2013, a autorisé la révision de la répartition des managements fees entre les sociétés du Groupe ainsi que de leur facturation en provenance des différentes Financières Mestre. Cette disposition sera d'application à compter du 01/03/2014.

La convention avec la SAS Financière Mestre a été signée le 15 juin 2012 avec une mise en application à compter du 1^{er} juillet 2012.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes de la société Orchestra Prémaman au titre de la convention de management s'est élevée à 723 739 euros HT dont 100 000 Euros HT avec la SAS Financière Mestre.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

2. Contrat d'approvisionnement entre Orchestra Prémaman et la société VEGOTEX

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 septembre 2003, a autorisé la signature d'un contrat d'approvisionnement, conclu aux conditions habituelles et normales, avec la société VEGOTEX, représentée par Marcel Gotlib. Le contrat a été signé le 19 janvier 2004, pour une durée de 3 ans. Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 février 2007, a autorisé la reconduction du contrat d'approvisionnement avec la société VEGOTEX pour une même durée, sans modification d'aucune des clauses du contrat précédent. Ce contrat n'a pas été formellement renouvelé.

Au titre de l'exercice, la charge comptabilisée sur l'exercice clos au 28 février 2014 au titre de ce contrat d'approvisionnement s'élève à 17 284 856 euros.

L'administrateur commun est Monsieur Marcel Gotlib.

3. Mandat sur opération immobilière conclu entre Financière Mestre et Orchestra Prémaman

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 Janvier 2010, amendé par le conseil du 18 mars 2010, a autorisé la mise en place d'un mandat sur opération immobilière conclue entre la société Financière Mestre et la société Orchestra Prémaman, en lien avec le nouveau siège social de la société et ses entrepôts.

Au titre de l'exercice clos au 28 février 2011, la société Orchestra Prémaman a comptabilisé une commission d'apporteur d'affaire, facturée à la société Financière Mestre et enregistrée en produit dans les comptes de la société Orchestra Prémaman pour un montant de 5 100 000 Euros HT.

Au titre de l'exercice, aucune charge ou produit n'a été comptabilisé. En revanche, 1 372 410 Euros TTC ont été versées par la SAS Financière Mestre à la société Orchestra Prémaman.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Lettre de confort au profit d'un bailleur

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 janvier 2012, a autorisé en guise de dépôt de garantie, la mise en place d'une lettre de confort de la société ORCHESTRA PRÉMAMAN au profit du bailleur du magasin Zaragoza exploité par la société OPI Prendas Infantiles, filiale espagnole.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

2. Contrat exclusif entre Orchestra Prémaman et la société SIDIKA

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 avril 2003, a autorisé la signature d'un contrat exclusif, conclu aux conditions habituelles et normales, avec la SARL SIDIKA, filiale à 70% de la SAS Financière Mestre, dont Pierre Mestre, votre Président du conseil d'administration est associé. Le contrat a été signé en date du 26 février 2003.

Au cours de l'exercice, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce contrat.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

3. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Le conseil d'administration du 30 Octobre 2009 a autorisé la réalisation par Orchestra Prémaman de deux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de :

- La société OPI (filiale espagnole) pour un montant de 876 000 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.
- La société Orchestra Canada Inc. (filiale canadienne) pour un montant de 141 000 € (HT), ayant pour objet l'amélioration de la situation nette de la filiale.

L'administrateur commun est Monsieur Pierre Mestre.

Montpellier, le 7 juillet 2014

Les Commissaires aux comptes

Axiome Audit et Stratégie

Pierrick BELEN

PricewaterhouseCoopers Audit

Céline DARNET

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Comptes consolidés annuels établis en normes IFRS pour les exercices clos le 29 février 2016 et les 28 février 2015 et 2014, et rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos le 29 février 2016 et les 28 février 2015 et 2014

20.1.1 Comptes consolidés annuels établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 29 février 2016

ORCHESTRA-PREMAMAN S.A.

COMPTES CONSOLIDES

Sommaire

<u>1.</u>	<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>148</u>
<u>2.</u>	<u>Etat du résultat global consolidé</u>	<u>148</u>
<u>3.</u>	<u>Etat de la situation financière consolidée</u>	<u>150</u>
<u>4.</u>	<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>151</u>
<u>5.</u>	<u>Variation des capitaux propres consolidés</u>	<u>152</u>
<u>6.</u>	<u>Notes annexes aux états financiers consolidés</u>	<u>153</u>

Etats financiers

1. Compte de résultat consolidé

		En milliers d'euros	
	Notes	28/02/2015 (*)	29/02/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		478 067	559 560
Produit des activités ordinaires	4.1	478 059	559 560
Autres produits		7	0
Charges d'exploitation		(429 370)	(508 929)
Achats consommés		(221 504)	(264 724)
Charges externes		(146 536)	(172 918)
Impôts et taxes		(4 464)	(6 203)
Charges de personnel		(57 215)	(65 143)
Autres charges		348	59
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT		48 697	50 631
Dotations nettes		(25 218)	(31 859)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		23 479	18 772
Autres charges et produits opérationnels	4.2	19 397	14 393
RESULTAT OPERATIONNEL		42 876	33 165
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		759	(243)
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		43 635	32 921
Coût de l'endettement financier net	7.7	(5 386)	(6 869)
Autres charges et produits financiers	7.7	(2 428)	3 630
RESULTAT FINANCIER		(7 814)	(3 239)
Impôts sur les résultats	8	(5 529)	(861)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		30 292	28 821
Résultat net des activités non poursuivies	2.5	(7 859)	(5 617)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		22 433	23 204
Part du Groupe		22 089	20 806
Part revenant aux intérêts minoritaires		345	2 398
Résultat par action des activités poursuivies			
Nombre moyen d'actions en circulation		3 200 593	3 200 593
Nombre d'actions dilué en circulation		3 200 593	3 200 593
Résultat net de base par action (en €)		9,46	9,00
Résultat net dilué (en €)		9,46	9,00
Résultat par action			
Nombre moyen d'actions en circulation		3 200 593	3 200 593
Nombre d'actions dilué en circulation		3 200 593	3 200 593
Résultat net de base par action (en €)		7,01	7,25
Résultat net dilué (en €)		7,01	7,25

(*) Retraité des activités non poursuivies, des écarts de conversions et de l'application rétroactive d'IFRIC 2¹.

²¹ Addendum : « Retraité des activités non poursuivies et de l'application rétroactive d'IFRIC 21 et corrigé de l'erreur sur les écarts de conversion. (se référer à la note 1.3 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016) »

2. Etat du résultat global consolidé

	En milliers d'euros	
	28/02/2015 (*)	29/02/2016
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	30 292	28 821
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(7 859)	(5 617)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	22 433	23 204
Ecarts de conversion	5 636	764
Variations des instruments financiers	23 420	(17 987)
Variation des impôts différés sur instruments financiers	(7 324)	5 996
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	21 733	(11 227)
Autres éléments du résultat global	21 733	(11 227)
RESULTAT GLOBAL DES ACTIVITES POURSUIVIES	52 025	17 594
RESULTAT GLOBAL DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(7 859)	(5 617)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	44 166	11 977
Part du Groupe	43 326	9 504
Part revenant aux intérêts minoritaires	840	2 473

(*) Retraité des activités non poursuivies, des écarts de conversions et de l'application rétroactive d'IFRIC 2¹²².

²² Addendum : « Retraité des activités non poursuivies et de l'application rétroactive d'IFRIC 21 et corrigé de l'erreur sur les écarts de conversion. (se référer à la note 1.3 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016) »

3. Etat de la situation financière consolidée

ACTIF	En milliers d'euros	
	28/02/2015 (*)	29/02/2016
	Notes	
ACTIF NON COURANT	186 244	208 264
Goodwill	5.1	5 544
Immobilisations incorporelles	5.2	66 896
Immobilisations corporelles	5.3	92 301
Actifs financiers	7.1	8 946
Titres des sociétés mises en équivalence	5.6	5 503
Actifs d'impôts différés	8.3	7 054
ACTIF COURANT	313 529	347 708
Stocks et en-cours	4.4	212 038
Créances clients	4.5	11 093
Autres créances d'exploitation	4.5	38 410
Instruments dérivés de change	7.6	7 932
Autres actifs financiers	7.2	1 951
Trésorerie et équivalents de trésorerie		42 105
Actifs non courants détenus en vue de la vente	5.5	7 002
TOTAL ACTIF	506 775	557 438

PASSIF

	28/02/2015 (*)	29/02/2016
	Notes	
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	110 697	108 330
Capital	9.1	19 204
Réserves consolidées		69 405
Résultat de l'exercice		22 089
<i>Réserves minoritaires</i>		1 185
<i>Résultat minoritaire</i>		343
TOTAL CAPITAUX PROPRES	112 225	111 676
PASSIFS NON COURANTS	127 650	172 274
Provisions non courantes	6.1	8 620
Passifs d'impôts non courant différés	8.3	5 978
Passifs financiers - part à plus d'un an	7.4	113 052
PASSIFS COURANTS	266 900	273 488
Passifs financiers - part à moins d'un an	7.4	57 298
Provisions courantes		0
Instruments financiers dérivés de change	7.6	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.6	142 961
Dettes fiscales et sociales	4.6	35 494
Autres créditeurs	4.6	31 148
Passifs non courants détenus en vue de la vente		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	506 775	557 438

(*) Retraité des activités non poursuivies, des écarts de conversions et de l'application rétroactive d'IFRIC 2²³.

²³ Addendum : « Retraité des activités non poursuivies et de l'application rétroactive d'IFRIC 21 et corrigé de l'erreur sur les écarts de conversion. (se référer à la note 1.3 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016) »

4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	28/02/2015 (*)	29/02/2016
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net		22 433	23 204
Amortissements	10.1	27 701	32 171
Provisions	10.1	(4 803)	(2 649)
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	10.1	(19 908)	(19 750)
Impact des activités non poursuivies	2.5	323	(1 188)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(759)	243
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	10.1	197	418
Coût de l'endettement financier net	7.7	5 386	6 869
Impact des variations de dérivés		13 044	
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés		1 507	861
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		45 122	40 180
Impôts versés ou à verser	10.1	(5 773)	(3 441)
Variation du BFR lié à l'activité		(51 807)	(26 709)
Variation de stock	10.2	(88 326)	(4 379)
Variation des créances d'exploitation	10.2	(1 214)	(9 356)
Variation des dettes d'exploitation	10.2	48 142	(9 060)
Variations des autres créances et autres dettes	10.2	(10 409)	(3 916)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(12 458)	10 030
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2 et 5.3	(79 647)	(57 129)
Acquisitions d'actifs financiers	10.3	(1 253)	(17 686)
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise	10.3	(383)	(175)
Cessions des immobilisations	10.3	36 528	33 271
Autres incidences des variations de périmètre		(314)	(208)
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS		(45 068)	(41 927)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire			
Variation de l'auto-contrôle		(24)	(1 708)
Nouveaux emprunts	10.4	60 818	86 490
Depôt et cautionnement reçu		2 263	3 305
Credit bail		(223)	(700)
Autres financement nets	10.4	10 190	(1 529)
impact variations de dérivés			(2 434)
Remboursement d'emprunts	10.4	(7 293)	(51 160)
Intérêts financiers nets versés	10.4	(5 386)	(6 373)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7 458)	(8 642)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts minoritaires		(270)	(386)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		52 616	16 863
Incidence de la variation des taux de change		3 516	1 539
VARIATION DE LA TRESORERIE		(1 394)	(13 495)
Trésorerie à l'ouverture		34 461	33 067
Trésorerie à la clôture		33 067	19 572
VARIATION DE LA TRESORERIE		(1 394)	(13 495)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		42 105	22 844
Découverts bancaires		9 038	3 272
Trésorerie à la clôture		33 067	19 572

(*) Retraité des activités non poursuivies, des écarts de conversions et de l'application rétroactive d'IFRIC 2²⁴.

²⁴ Addendum : « Retraité des activités non poursuivies et de l'application rétroactive d'IFRIC 21 et corrigé de l'erreur sur les écarts de conversion. (se référer à la note 1.3 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016) »

5. Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Titres d'autocontrôle	Autres réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01/03/2014 (*)	19 206	18 267	(5 698)	42 697	74 472	313	74 785
Résultat net de la période				22 089	22 089	345	22 433
Ecart de conversion				5 140	5 140	496	5 636
Variations des instruments financiers				23 420	23 420		23 420
Variations des impôts différés sur instruments financiers				(7 324)	(7 324)		(7 324)
Total autres éléments du résultat global				21 237	21 237	496	21 733
Résultat global total de la période				43 326	43 326	840	44 166
Augmentation de capital							
Diminution de capital							
Opérations sur actions propres			(130)	106	(24)		(24)
Distribution de dividendes				(7 458)	(7 458)	(270)	(7 729)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires			(130)	(7 352)	(7 482)	(270)	(7 752)
Autres variations	(2)	(0)		383	381	645	1 026
Capitaux propres au 28/02/2015 (**)	19 204	18 267	(5 828)	79 054	110 697	1 528	112 225
Résultat net de la période				20 806	20 806	2 398	23 204
Ecart de conversion				690	690	75	764
Variations des instruments financiers				(17 987)	(17 987)		(17 987)
Variations des impôts différés sur instruments financiers				5 996	5 996		5 996
Total autres éléments du résultat global				(11 302)	(11 302)	75	(11 227)
Résultat global total de la période				9 504	9 504	2 473	11 977
Augmentation de capital							
Diminution de capital							
Opérations sur actions propres			(2 075)	367	(1 708)		(1 708)
Distribution de dividendes		(470)		(8 172)	(8 642)	(386)	(9 028)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires		(470)	(2 075)	(7 805)	(10 350)	(386)	(10 736)
Autres variations	(0)			(1 521)	(1 521)	(269)	(1 790)
Capitaux propres au 29/02/2016	19 204	17 797	(7 903)	79 232	108 330	3 346	111 676

(*) Retraités de l'application rétroactive d'IFRIC 21 concernant la comptabilisation des taxes.

(**) Retraités de l'application rétroactive d'IFRIC 21 et des écarts de conversions²⁵.

²⁵ Addendum : « Retraités de l'application rétroactive d'IFRIC 21 et corrigés de l'erreur sur les écarts de conversion. (se référer à la note 1.3 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016) »

6. Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire

NOTE - 1	Principes comptables.....	154
1	Référentiel	154
2	Base de préparation et hypothèses	155
3	Retraitement et correction des informations financières des exercices antérieurs	157
NOTE - 2	Faits marquants de l'exercice...161	
1	Environnement et faits marquants	161
2	Activité.....	161
3	Résultat opérationnel	161
4	Autres éléments du compte de résultat ..	162
5	Activités non poursuivies.....	162
NOTE - 3	Périmètre de consolidation.....166	
1	Nouvelles sociétés	166
2	Sociétés sorties du périmètre de consolidation.....	166
3	Sociétés non consolidées.....	166
4	Sociétés consolidées	166
NOTE - 4	Données opérationnelles	170
1	Chiffre d'affaires.....	170
2	Autres produits et charges opérationnels	171
3	Information sectorielle.....	171
4	Stocks	174
5	Etat des créances.....	175
6	Etat des dettes d'exploitation	176
7	Effectifs.....	177
NOTE - 5	Immobilisations incorporelles et corporelles	178
1	Ecart d'acquisition	178
2	Immobilisations incorporelles	179
3	Immobilisations corporelles	182
4	Location-financement.....	184
5	Actifs non courants détenus en vue de la vente	185
6	Titres mis en équivalence.....	185
NOTE - 6	Provisions, litiges, engagements ..	187
1	Provisions non courantes	187
2	Provisions pour retraite	188
3	Engagements hors bilan	189
NOTE - 7	Financement et instruments financiers	190
1	Actifs financiers.....	190
2	Autres actifs financiers	190
3	Etat des dettes financières	191
4	Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers.....	193
5	Instruments financiers	194
6	Produits et charges financiers	197
NOTE - 8	Impôts sur les résultats.....	198
1	Taux effectif	199
2	Preuve d'impôt et analyse de la charge d'impôt.....	199
3	Détail des impôts différés	Error! Bookmark not defined.
NOTE - 9	Capitaux propres et résultat par action	201
1	Capital	201
2	Actions propres	201
3	Ecart de conversion.....	201
4	Dividendes par action.....	201
5	Résultat par action	201
NOTE - 10	Flux de trésorerie.....	202
1	Flux de trésorerie liés à la capacité d'autofinancement.....	202
2	Flux de trésorerie liés au besoin en fond de roulement.....	203
3	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements.....	205
4	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	205
NOTE - 11	Transactions avec les parties liées	207
1	Transactions avec les actionnaires.....	207
2	Transactions avec les participations	208
3	Rémunérations des dirigeants	208
NOTE - 12	Honoraires des commissaires aux comptes	209
NOTE - 13	Evénements postérieurs à la clôture	209

Note – 1 Principes comptables

La Société Orchestra-Prémaman est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé 200 avenue des Tamaris, 34130 SAINT-AUNES. L'action est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés annuels d'Orchestra-Prémaman reflètent la situation comptable de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales, ensemble désigné « le Groupe », ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées. L'exercice social de douze mois clôture le dernier jour de février de chaque année.

Orchestra-Prémaman est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans, ainsi que sur le marché de la puériculture et de la maternité. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires affiliés et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 29 février 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mai 2016.

Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Sauf indication contraire, la notion d'exercice précédent dans tous les commentaires du présent rapport correspond aux comptes au 28 février 2015 ainsi retraités²⁶.

1. Référentiel

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Ce référentiel appliqué est disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les principes comptables et règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les comptes annuels consolidés sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers au 28 février 2015, auxquelles vient s'ajouter l'interprétation IFRIC 21, appliquée par le Groupe à compter du 1^{er} mars 2015.

Application de l'interprétation IFRIC 21 Impôts et taxes non assis sur le résultat

Cette interprétation est relative à la comptabilisation des taxes, autres que les impôts sur les résultats ou les cotisations sociales. Elle précise le fait générateur de la comptabilisation d'un passif dû au titre d'une taxe prélevée par une autorité publique et entrant dans le champ d'IAS 37.

La première application de cette interprétation a conduit le Groupe à mener des travaux de recensement et d'analyse des principales taxes concernées et de leur fonctionnement au regard des précisions apportées par l'interprétation. Seul le traitement de la Contribution Sociale de Solidarité et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales en France est concerné par cette nouvelle interprétation. Ces taxes basées sur le chiffre d'affaires, et antérieurement provisionnées au cours de la période de réalisation du chiffre d'affaires, sont désormais comptabilisées en charge au 1^{er} janvier de l'année suivante, date du fait générateur.

L'interprétation IFRIC 21 étant d'application rétrospective, les états financiers consolidés au 28 février 2015 ont été retraités (pour l'incidence sur le compte de résultat consolidé, voir le paragraphe 3 de la page suivante).

²⁶ Addendum : « ainsi retraités et corrigés »

Textes d'application obligatoire postérieurement au 29/02/2016, non appliqués par anticipation

- ✓ IFRS 9 *Instruments financiers*, applicable en remplacement d'IAS 39 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, non encore adoptée par l'Union Européenne.

Cette norme modifie les conditions de comptabilisation des couvertures, de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, et d'appréciation des provisions (fondée sur les pertes attendues et non plus sur les pertes encourues).

Pour le Groupe, l'application de cette norme pourrait modifier les règles de comptabilisation des dépréciations sur les créances clients.

- ✓ IFRS 15 *Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*, applicable en remplacement d'IAS 18 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, non encore adoptée par l'Union Européenne.

Compte tenu de la constitution du chiffre d'affaires du Groupe, il n'est pas attendu de modifications significatives sur ses comptes consolidés.

- ✓ IFRS 16 *Contrats de location*, applicable avec effet rétroactif pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, non encore adoptée par l'Union Européenne.

Cette norme, en supprimant la distinction entre la location simple et la location financement d'IAS 17, et en prévoyant la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan du preneur, aura un impact significatif sur la présentation des états financiers du Groupe (augmentation de l'actif immobilisé et de l'endettement financier au bilan, augmentation de l'EBE courant et du coût de l'endettement financier au compte de résultat, augmentation du cash-flow opérationnel).

Le Groupe analyse ses baux commerciaux comme des contrats de locations simples. En effet, après considération et analyse des situations exposées par IAS17.10, le Groupe a conclu qu'il n'avait pas bénéficié du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Les baux commerciaux ne sont donc pas qualifiés de contrats de location financement mais sont de nature à être classés en contrat de location simple (IAS 17.8).

2. Base de préparation et hypothèses

Base d'évaluation

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception :

- ✓ des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur ;
- ✓ des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités consolidées du Groupe.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers et leurs annexes.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants.

Ces jugements, estimations et hypothèses portent principalement sur les postes des états financiers consolidés suivants :

- ✓ montant des dépréciations des créances clients (cf. note 4.5) ;
- ✓ valorisation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels acquis (cf. notes 5.1 et 5.2) ;
- ✓ exécution des tests de perte de valeur des goodwill et des autres actifs incorporels (cf. notes 5.1 et 5.2) ;
- ✓ évaluation du montant des engagements de retraite (cf. note 6.2) ;
- ✓ évaluation du montant des provisions pour litiges (cf. note 6.1).

Méthodes de consolidation

Intégration globale des filiales contrôlées exclusivement

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif selon la définition d'IFRS 10, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité s'il a le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou détient des droits aux rendements variables de cette entité, et a la capacité d'agir sur ces rendements.

La liste des filiales contrôlées est présentée dans la Note 3.

Mise en équivalence des co-entreprises et des entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint selon IFRS 11, ou une influence notable selon IAS 28, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur une entité s'il en partage le contrôle avec au moins un partenaire dans le cadre d'un accord formalisé, si ce contrôle collectif est exclusif au sens d'IFRS 10, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des partenaires, aucun des partenaires ne pouvant exercer un contrôle unilatéral de ces activités.

Le Groupe exerce une influence notable s'il a le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces politiques.

La liste des entités mises en équivalence est présentée dans la Note 3.

Méthode de conversion des éléments en devises

✓ Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change couvert à la date de transaction (utilisation pour des raisons pratiques du cours moyen du mois comme approximation du taux du jour de chaque transaction des opérations du mois).

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non

monétaires qui sont évalués au cours historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

✓ Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «Ecart de conversion» des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Glossaire

Le Groupe utilise le *résultat opérationnel courant* (ROC) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, après soustraction des Autres produits opérationnels et des Autres charges opérationnelles.

Le Groupe utilise l'*excédent brut d'exploitation courant* (EBE courant) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. L'excédent brut d'exploitation courant correspond au résultat opérationnel courant, après soustraction des dotations nettes (somme des dotations aux amortissements nettes et des dotations aux provisions nettes).

Le Groupe définit la *dette financière nette* comme la somme, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dettes bancaires et obligataires, des comptes courants actifs et passifs des parties liées, des dettes associées aux contrats de location financement, des dépôts et cautions reçus, et des soldes des comptes bloqués liés à la participation des salariés.

Le Groupe définit la *dette financière nette retraitée* (correspondant à la définition de l'*Endettement Net Consolidé*, retenue pour la mesure des covenants dans les contrats bancaires) comme la somme, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dettes bancaires et obligataires, des comptes courants actifs et passifs des parties liées, et des dettes associées aux contrats de location financement.

3. Retraitement et correction des informations financières des exercices antérieurs

Première application d'IFRIC 21 Impôts et taxes non assis sur le résultat

Les impacts résultant de la première application de l'interprétation IFRIC sont les suivants :

- ✓ Impact de 38 milliers d'euros sur le résultat net consolidé au 29 février 2016 et de 4 milliers d'euros au 28/02/2015.
- ✓ Impact positif de 110 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés à l'ouverture au 1/03/2014.

Correction d'erreur sur les comptes au 28/02/2015

A la clôture de l'exercice, il a été relevé une erreur dans la comptabilisation des écarts de change sur les dettes fournisseurs en devises au 28 février 2015 dans le cadre de la valorisation de ces dernières au taux de couverture. Le résultat au 28 février 2015 a donc été majoré de 13 025 milliers d'euros avant impôt, soit un impact positif de 8 683 milliers d'euros sur le résultat net.

En application de la norme IAS 8, l'impact de cette correction a été comptabilisé de façon rétrospective en résultat de l'exercice clos le 28 février 2015 et, par conséquent, dans les capitaux propres au 1^{er} mars 2015. L'état de la situation financière et l'état du résultat global du 28 février 2015 présentés dans les comptes consolidés au 29 février 2016 sont corrigés en conséquence.

Activités non poursuivies

Le Groupe présente en activités non poursuivies les flux d'exploitation relatifs au plan unique et coordonné de cession/fermetures de magasins de surface de vente insuffisante, dans le respect de la norme IFRS 5.

Ce plan de fermetures a concerné, en Belgique, les magasins de petite surface situés en centre-ville et en très proche périphérie (sorties de ville).

Ces magasins, du fait de leur surface insuffisante et de leur zone d'implantation, ne correspondent plus au modèle économique du Groupe basé sur un parc de magasins localisés en périphérie dans des retail parks. De fait, ces magasins étaient devenus obsolètes au regard du concept standard des magasins du Groupe et du plan de développement associé.

Compte de résultat au 28/02/2015 retraité l'impact de l'interprétation IFRIC 21, des activités non poursuivies (ANP) et du correctif sur les écarts de conversion.

	En milliers d'euros				
	28/02/15 Publié	IFRIC 21	ANP	Ecart de conversion	28/02/15 Retraité
PRODUITS D'EXPLOITATION	513 253	0	(35 187)	0	478 067
Produit des activités ordinaires	513 246		(35 187)		478 059
Autres produits	7		0		7
Charges d'exploitation	(451 623)	6	35 272	(13 025)	(429 370)
Achats consommés	(227 244)		18 764	(13 025)	(221 504)
Charges externes	(156 714)		10 178		(146 536)
Impôts et taxes	(4 874)	6	405		(4 464)
Charges de personnel	(63 140)		5 926		(57 215)
Autres charges	348		0		348
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT	61 630	6	86	(13 025)	48 697
Dotations nettes	(27 776)		2 559		(25 218)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	33 854	6	2 645	(13 025)	23 479
Autres charges et produits opérationnels	19 645		(248)		19 397
RESULTAT OPERATIONNEL	53 499	6	2 396	(13 025)	42 876
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	759		0		759
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	54 258	6	2 396	(13 025)	43 635
Coût de l'endettement financier net	(5 386)	0	0	0	(5 386)
Autres charges et produits financiers	(2 428)		0		(2 428)
RESULTAT FINANCIER	(7 814)	0	0	0	(7 814)
Impôts sur les résultats	(9 070)	(2)	(799)	4 342	(5 529)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	37 374	4	1 597	(8 683)	30 292
Résultat net des activités abandonnées	(6 261)		(1 597)		(7 859)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	31 113	4	0	(8 683)	22 433
Part du Groupe	30 768	4	0	(8 683)	22 089
Part revenant aux intérêts minoritaires	345	0	0	0	345

Etat de la situation financière au 28/02/2015 retraité de l'impact de l'interprétation IFRIC 21 et du correctif sur les écarts de conversion. L'actif n'est pas mouvementé par ce retraitement.

	En milliers d'euros			
	28/02/15 Publié	IFRIC 21	Ecart de conversion	28/02/15 Retraité
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	119 267	114	(8 683)	110 697
Capital	19 204			19 204
Réserves consolidées	69 295	110		69 405
Résultat de l'exercice	30 768	4	(8 683)	22 089
<i>Réserves minoritaires</i>	1 185			1 185
<i>Résultat minoritaire</i>	343			343
TOTAL CAPITAUX PROPRES	120 794	114	(8 683)	112 225
PASSIFS NON COURANTS	131 935	57	(4 342)	127 650
Provisions non courantes	8 620			8 620
Passifs d'impôts non courant différés	10 263	57	(4 342)	5 978
Passifs financiers - part à plus d'un an	113 052			113 052
PASSIFS COURANTS	254 046	(171)	13 025	266 900
Passifs financiers - part à moins d'un an	57 298			57 298
Provisions courantes	0			0
Instruments financiers dérivés de change	0			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 936		13 025	142 961
Dettes fiscales et sociales	35 664	(171)		35 494
Autres créiteurs	31 148			31 148
Passifs non courants détenus en vue de la vente	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	506 775	0	0	506 775

Tableau de flux de trésorerie au 28/02/2015 retraité de l'impact l'interprétation IFRIC 21, des activités non poursuivies et du correctif sur les écarts de conversion.

	28/02/2015 publié	Reclassement	IFRIC 21	Ecarts de conversion	28/02/2015 retraité
Flux de trésorerie liés à l'activité					
Résultat net	31 113		4	(8 683)	22 433
Amortissements	27 701				27 701
Provisions	(4 803)				(4 803)
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	(19 387)	(520)			(19 908)
Impact des activités non poursuivies		323			323
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(759)				(759)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		197			197
Coût de l'endettement financier net	5 386				5 386
Impact des variations de dérivés	13 044				13 044
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	5 847		2	(4 342)	1 507
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	58 141		6	(13 025)	45 122
Impôts versés ou à verser	(10 114)			4 342	(5 773)
Variation du BFR lié à l'activité	(60 484)		(6)	8 683	(51 807)
Variation de stock	(88 326)				(88 326)
Variation des créances d'exploitation	(1 214)				(1 214)
Variation des dettes d'exploitation	35 117			13 025	48 142
Variations des autres créances et autres dettes	(6 062)		(6)	(4 342)	(10 409)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(12 458)				(12 458)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(81 283)	1 636			(79 647)
Acquisitions d'actifs financiers		(1 253)			(1 253)
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise		(383)			(383)
Cessions des immobilisations	36 528				36 528
Autres incidences des variations de périmètre	(314)				(314)
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS	(45 068)				(45 068)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement					
Augmentation de capital en numéraire					
Variation de l'auto-contrôle	(24)				(24)
Nouveaux emprunts	60 818				60 818
Depôt et cautionnement reçu	2 263				2 263
Credit bail	(223)				(223)
Autres financement nets	10 190				10 190
Remboursement d'emprunts	(7 293)				(7 293)
Intérêts financiers nets versés	(5 386)				(5 386)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 729)	270			(7 458)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe		(270)			(270)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	52 616				52 616
Incidence de la variation des taux de change	3 516				3 516
VARIATION DE LA TRESORERIE	(1 394)				(1 394)
Trésorerie à l'ouverture	34 461				34 461
Trésorerie à la clôture	33 067				33 067
VARIATION DE LA TRESORERIE	(1 394)				(1 394)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	42 105				42 105
Découverts bancaires	9 038				9 038
Trésorerie à la clôture	33 067				33 067

NOTE – 2 Faits marquants de l'exercice

1 Environnement et faits marquants

Au cours de l'exercice 2015-2016 qui couvre la période allant du 1er mars 2015 au 29 février 2016, le Groupe Orchestra-Prémaman a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 559,6 M€, en progression de +17,0% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent retraité des activités non poursuivies*.

Le nombre de magasins (hors activités non poursuivies*) sous enseigne Orchestra, exploités en succursales et commissions-affiliations a été porté de 523 au 28/02/2015 à 548 au 29/02/2016, soit une progression de 25 unités. Par ailleurs 103 points de ventes sont exploités sous forme de franchises ou de magasins multimarques au 29/02/2016.

Le montant total des surfaces de vente des magasins sous enseigne Orchestra, exploités en succursales et commissions-affiliation, s'établit à 260 662 m², soit une création nette de 47 264 m² et une croissance de 22,1% par rapport au 28/02/2015, ce qui traduit l'évolution du parc vers des magasins de plus grande taille et regroupant sous un même toit le vêtement pour enfants et la puériculture.

En juillet 2015, Orchestra-Prémaman a procédé à une émission obligataire multi tranches d'un montant total de 57,5 M€ sous forme d'un placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens.

L'émission obligataire est composée d'une tranche de 22,5 M€ de maturité 6 ans avec un coupon de 4,031% et d'une autre tranche de 35 M€ de maturité 7 ans avec un coupon de 4,340%.

Une émission obligataire complémentaire multi tranches d'un montant total de 22,5M€ de maturité 6 et 7 ans sous forme d'un placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens a été finalisée en octobre 2015. Les obligations émises sont assimilées et forment une souche unique avec les obligations émises en juillet 2015

Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché libre d'Euronext à Paris.

Ces opérations permettent de financer dans de bonnes conditions les besoins généraux du Groupe, d'allonger la maturité de sa dette et de diversifier ses sources de financement au service de sa stratégie de croissance ambitieuse au cours des prochaines années.

Simultanément en juillet 2015, la Société a restructuré son crédit syndiqué existant, afin d'optimiser sa

structure financière et de permettre un traitement pari passu avec les emprunts obligataires.

Par ailleurs, les obligations souscrites le 6 novembre 2014, qui portaient intérêts au taux de 6,25 % l'an à leur date d'émission (les intérêts annuels versés le 6 novembre 2015 l'ont été au taux de 6,25%) ont vu leur taux d'intérêt annuel ramené à 4,75 % l'an à compter du 6 novembre 2015, compte tenu de la signature de l'avenant au contrat de syndiqué intervenue en juillet 2015, et de l'obtention en conséquence de la levée définitive des restrictions relatives au remboursement anticipé des obligations et à l'octroi de sûretés (application d'une clause de step-down de 150 points de base prévue au contrat obligataire).

* *Plan unique et coordonné de fermetures de magasins de surface insuffisante situés sur une région géographique précise et distincte.*

2 Activité

L'activité enregistre une croissance de 9,6 % en France (où le Groupe a réalisé 64,6 % de son chiffre d'affaires de la période) et de 33,6 % à l'international. Le CA Belux, où le parc de magasins est désormais stabilisé et entièrement restructuré, atteint 70 M€, ce qui représente une progression de 85,9% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité franchise (commission-affiliation et négoce sous les enseignes du Groupe) est en hausse de 14,1 % et celle des succursales progresse de 22,4 %. Ces deux canaux de distribution principaux représentent 95,7 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice.

3 Résultat opérationnel

Les commentaires ci-dessous tiennent compte des retraitements IFRIC 21 (comptabilisation des taxes, autres que les impôts sur les résultats ou les cotisations sociales), du correctif sur les écarts de conversion et IFRS5 (activités non poursuivies), appliqués de façon rétrospective conformément aux normes IFRS.

Grâce au maintien du taux de marge brute commerciale sur l'ensemble de ses activités, le

Groupe bénéficie d'une progression globale de marge brute de 14,9% par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau des charges d'exploitation, le groupe enregistre une hausse des coûts logistiques du fait de la mise en service d'un nouvel entrepôt dans le Nord de la France pour faire face à la forte croissance de l'activité, et une augmentation des dépenses de publicité et de communication pour développer la notoriété de l'enseigne et de ses nouveaux concepts de magasin, en France et en Belgique, aux niveaux national et local.

L'excédent brut d'exploitation courant s'élève à 50,6 millions d'euros vs. 48,7 millions d'euros sur l'exercice précédent, soit une progression de 4,0%, et représente 9,0% du chiffre d'affaires hors taxes (vs. 10,2% sur l'exercice précédent).

Du fait de l'accroissement des dotations aux amortissements résultant des forts investissements du Groupe, le résultat opérationnel courant s'établit 18,8 millions d'euros contre 23,5 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » enregistre un montant de 14,4 millions d'euros, résultant principalement des cessions d'actifs industriels de la filiale Orchestra Asia pour une plus-value de 19,4 millions d'euros ; étant rappelé qu'il s'élevait à 19,4 millions d'euros sur l'exercice précédent, sous l'effet d'un badwill de 21,9 millions d'euros lié à l'acquisition de Home Market.

Le résultat opérationnel s'élève ainsi à 33,2 millions d'euros, contre 42,9 millions d'euros sur l'exercice précédent.

4 Autres éléments du compte de résultat

L'augmentation du coût de l'endettement financier net, qui s'élève à 6,9 millions d'euros contre 5,4 millions sur l'exercice précédent, résulte à la fois d'un niveau d'endettement moyen plus élevé, et d'une hausse du coût financier de la dette du fait de l'allongement de sa maturité (emprunts obligataires 6 et 7 ans) ; le résultat financier enregistre par ailleurs des produits nets de 3,6 millions d'euros, correspondant principalement à des plus-values sur cession de placements, et des gains de change.

Le résultat net des activités non poursuivies est une perte de 5,6 millions d'euros (contre une perte de 7,9 millions d'euros l'année dernière). Il correspond pour l'essentiel à l'impact de la fin des activités de Home Market (-1,1 million d'euros), à l'impact du plan de fermeture des magasins déclassés (-4,1 millions d'euros) et à l'incidence de l'arrêt de l'activité retail en Chine (-0,4 million d'euros) (voir le détail dans la note 2.5 ci-dessous).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 20,8 millions d'euros (3,7% du chiffre d'affaires) contre 22,1 millions d'euros au 28 février 2015 (4,6% du chiffre d'affaires).

5 Activités non poursuivies

Les flux relatifs aux activités non poursuivies sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Compte de résultat des activités non poursuivies

	En milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	41 040	12 235
Produit des activités ordinaires	41 040	12 235
Charges d'exploitation	(49 580)	(21 443)
Achats consommés	(24 005)	(7 956)
Charges externes	(13 900)	(7 917)
Impôts et taxes	(728)	(496)
Charges de personnel	(10 946)	(5 143)
Autres charges	0	70
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT	(8 540)	(9 208)
Dotations nettes	(4 344)	(754)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(12 884)	(9 962)
Autres charges et produits opérationnels	884	1 513
RESULTAT OPERATIONNEL	(12 000)	(8 449)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(12 000)	(8 449)
Coût de l'endettement financier net	0	0
Autres charges et produits financiers	121	23
RESULTAT FINANCIER	121	23
Impôts sur les résultats	4 020	2 809
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(7 859)	(5 617)
Part du Groupe	(7 859)	(5 617)
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0

Calcul de l'impôt

Résultat avant impôt	(11 879)	(8 426)
Impôts sur les résultats	4 020	2 809
Taux d'impôt	-34%	-33%
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(7 859)	(5 617)

Dans le tableau ci-dessus, le produit d'impôt correspond à l'allocation de la quote-part de l'impôt généré par les activités abandonnées, sans impact sur la valeur des impôts différés actifs et passifs du bilan consolidé.

Compte de résultat des activités non poursuivies, détaillé par activités

	En milliers d'euros				
	Magasins déclassés	Succursales Chine	Home Market	Textile adultes	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	10 488	1 712	4	30	12 235
Produit des activités ordinaires	10 488	1 712	4	30	12 235
Charges d'exploitation	(14 143)	(2 148)	(4 682)	(469)	(21 443)
Achats consommés	(6 723)	(764)	0	(469)	(7 956)
Charges externes	(5 360)	(1 048)	(1 509)		(7 917)
Impôts et taxes	(246)	(6)	(244)		(496)
Charges de personnel	(1 815)	(330)	(2 998)		(5 143)
Autres charges	0	0	70		70
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT	(3 656)	(436)	(4 677)	(439)	(9 208)
Dotations nettes	(719)	(165)	(338)	469	(754)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(4 375)	(602)	(5 016)	30	(9 962)
Autres charges et produits opérationnels	(1 876)	0	3 390		1 513
RESULTAT OPERATIONNEL	(6 251)	(602)	(1 626)	30	(8 449)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					0
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(6 251)	(602)	(1 626)	30	(8 449)
Coût de l'endettement financier net					0
Autres charges et produits financiers	31	0	(8)		23
RESULTAT FINANCIER	31	0	(8)	0	23
Impôts sur les résultats	2 073	201	545	(10)	2 809
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(4 147)	(401)	(1 089)	20	(5 617)
Part du Groupe	(4 147)	(401)	(1 089)	20	(5 617)
Part revenant aux intérêts minoritaires					

Calcul de l'impôt

Résultat avant impôt	(6 220)	(602)	(1 634)	30	(8 426)
Impôts sur les résultats	2 073	201	545	(10)	2 809
Taux d'impôt	-33%	-33%	-33%	-33%	-33%
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(4 147)	(401)	(1 089)	20	(5 617)

Tableau de flux de trésorerie des activités non poursuivies, détaillé par activités

En milliers d'euros

	Magasins déclassés	Succursales Chine	Home Market	Textile adultes	TOTAL
Flux de trésorerie liés à l'activité					
Résultat net	(4 147)	(401)	(1 089)	20	(5 617)
Amortissements	679	165	51		895
Provisions	40		(2 045)	(469)	(2 474)
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	1 190		2 010		3 200
Coût de l'endettement financier net			11		11
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(2 073)	(201)	(545)	10	(2 809)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	(4 311)	(436)	(1 608)	(439)	(6 794)
Impôts versés					
Variation du BFR lié à l'activité	4 101	(219)	(1 213)		2 669
Variation de stock	4 101	(219)			3 882
Variation des créances d'exploitation			29		29
Variation des dettes d'exploitation			(1 374)		(1 374)
Variations des autres créances et autres dettes			131		131
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(211)	(655)	(2 821)	(439)	(4 125)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements					
Encaissement liés aux cessions des immobilisations			7 465		7 465
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS			7 465		7 465
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement					
Intérêts financiers nets versés			(11)		(11)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT			(11)		(11)
Variation de la trésorerie					
Flux de trésorerie liés à l'activité	(211)	(655)	(2 821)	(439)	(4 125)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			(11)		(11)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(211)	(655)	4 634	(439)	3 329

Le tableau de flux des activités non poursuivies se composent des agrégats suivants :

- ✓ résultat : (5 617) K€ ;
- ✓ élimination de l'impact sur la capacité d'autofinancement des écritures de reclassements : (1 188) K€ ;
- ✓ variation du BFR : 2 669 K€ ;
- ✓ produit des cessions des actifs non courants détenus en vue de la vente : 7 465 K€ ;
- ✓ Total : 3 329 K€.

NOTE – 3 Périmètre de consolidation

1 Nouvelles sociétés

ORCHESTRA PREMAMAN VOSTOK (Russie), créée en fin d'exercice dernier, qui exploite trois magasins à Moscou depuis l'été 2015, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

ORLOG (France), également créée en fin d'exercice dernier pour assurer les prestations de stockage et de logistique sur le site de Lauwin Planque, détenue à 40% par Orchestra Prémaman SA, est consolidée par mise en équivalence.

Orchestra Asia a pris une participation de 50% dans le capital de ASIA RETAIL DISPLAY LTD (Chine) qui fournit au Groupe meubles et agencements pour les magasins. Au regard du contrôle exercé par le Groupe, cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} mars 2015.

Dans une volonté de séparer les activités de bureau d'achats des îles Maurice et Madagascar, la société ORCHESTRA MADAGASCAR a été créée en fin d'exercice, détenue à 100% par Orchestra Prémaman SA, et consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Les 9 sociétés françaises LES PETITS LOUPS, BROTEX, MTK, JMT, JMSPDM, JMA, STILPASS, STE PICHOUNS, LA BOUTIQUE D'OPHELIE dont Orchestra Participation détient 40%, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} mars 2015, en l'absence de contrôle exclusif.

L'EURL ORCH L'ETRAT, détenue par MATHEOR SAS, filiale à 40% d'Orchestra Participation, est également consolidée depuis le 1^{er} mars 2015 selon la méthode de la mise en équivalence, en l'absence de contrôle exclusif.

Il en va de même pour SARAVELAKI Ltd et ORCHERO Ltd (Grèce), détenues chacune à 40% par ORCHESTRA HELLAS, mises en équivalence depuis le 1^{er} mars 2015.

2 Sociétés sorties du périmètre de consolidation

Le Groupe ayant cédé ses participations dans le capital des sociétés industrielles KARINA INTERNATIONAL et IE TRUST INDUSTRY Private

Ltd, ces dernières sortent du périmètre de consolidation. Ces entités étaient auparavant consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'entité IE TRUST INDUSTRY Private Ltd avait été consolidée pour la première fois le 31/08/2015.

3 Sociétés non consolidées

Le Groupe a pris une participation de 14% environ dans le capital de la société Destination Maternity Corporation d'août 2015 à décembre 2015. Le Groupe n'exerçant pas d'influence notable sur cette entité, cette dernière n'est pas consolidée. La quasi-totalité des actions a été cédée à l'actionnaire majoritaire Yeled Invest en date du 2 mai 2016. Par ailleurs, la société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

La SAS BOILOV, créée en avril 2012 et détenue à 70% par Orchestra-Prémaman SA, n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif.

Les sociétés créées au cours du 2^{ème} semestre en partenariat avec des clients affiliés, dont les magasins ont ouvert dans le courant du deuxième semestre de l'exercice clos au 29/02/2016, n'ont pas été consolidées en l'absence d'une contribution significative. Il s'agit des sociétés ORCAHORS, YSBV, CGBB KIDS, ORCAUBIN, ORC SAINT-JEAN, ORCH SALAISE, ORCH ROMANS, B5A et VENUS.

4 Sociétés consolidées

Les tableaux des pages suivantes détaillent la liste des sociétés consolidées au 29/02/2016.

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts
Distribution puériculture et vêtements pour enfants			
Orchestra Prémaman SA	France	Intégration globale	Société mère
Orchestra Prémaman Belgium SA	Belgique	Intégration globale	100%
Orchestra Hellas SA	Grèce	Intégration globale	100%
Prémaman Mauritius	Ile Maurice	Intégration globale	50%
Orchestra Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	Intégration globale	100%
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	50%
Orchestra Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	100%
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	Intégration globale	100%
OMD SAS	France	Mise en équivalence	40%
PUERIS SAS	France	Mise en équivalence	40%
CARBONE SAS	France	Mise en équivalence	40%
SOKIDS SAS	France	Mise en équivalence	40%
Distribution de vêtements pour enfants			
Orchestra Deutschland	Allemagne	Intégration globale	90%
Orchestra Belgium BVBA	Belgique	Intégration globale	100%
Vêtements Orchestra Canada Inc	Canada	Intégration globale	100%
Orchestra Cyprus Ltd	Chypre	Intégration globale	100%
Orchestra Prendas Infantiles	Espagne	Intégration globale	100%
ORCHESTRA PARTICIPATION	France	Intégration globale	100%
Orchestra China Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%
Orchestrun SAS	Ile de la Réunion	Intégration globale	50%
Orcsavanna SAS	Ile de la Réunion	Intégration globale	50%
Orchestra Italia	Italie	Intégration globale	100%
Orchestra Prémaman Vostok	Russie	Intégration globale	100%
Orchestra Shanghai Commercial and Trading	Shanghai	Intégration globale	99%
Orchestra Turquie Ltd	Turquie	Intégration globale	100%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	%intérêts
ZANAKA SPRL	Belgique	Mise en équivalence	40%
SOGUITEX SAS	France	Mise en équivalence	24%
LANMOR SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
SATURNE SAS et ses deux filiales	France	Mise en équivalence	24,9%
L.A.M. SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
SOSSO et CYRINE SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
JOLIS CŒURS SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
JADOR SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
ORCH'AMILLY SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
ELB SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
LE TREFLE SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
THEO ET CHLOE SAS	France	Mise en équivalence	24,9%
TRIBORC SAS	France	Mise en équivalence	25%
LES DOUDOUS SAS	France	Mise en équivalence	40%
BWO SAS	France	Mise en équivalence	40%
2HBAK SAS	France	Mise en équivalence	40%
ORC SUPER STAR SAS	France	Mise en équivalence	40%
MAGORIAN SAS	France	Mise en équivalence	40%
DUGAUKIDS SAS	France	Mise en équivalence	40%
NADCO SAS	France	Mise en équivalence	40%
CLEQUEN SAS	France	Mise en équivalence	40%
CLEM SAS	France	Mise en équivalence	40%
MATHEOR SAS	France	Mise en équivalence	40%
ORCHCHASSE EURL	France	Mise en équivalence	40%
ORCHCRECHE EURL	France	Mise en équivalence	40%
ORCHCHALON EURL	France	Mise en équivalence	40%
REVONE SAS	France	Mise en équivalence	40%
LES PETITS LOUPS SAS	France	Mise en équivalence	40%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	%intérêts
BROTEX SAS	France	Mise en équivalence	40%
MTK SAS	France	Mise en équivalence	40%
JMT SAS	France	Mise en équivalence	40%
JMSPDM SAS	France	Mise en équivalence	40%
JMA SAS	France	Mise en équivalence	40%
STILPASS	France	Mise en équivalence	40%
STE PITCHOUNS	France	Mise en équivalence	40%
LA BOUTIQUE D'OPHELIE	France	Mise en équivalence	40%
SARAVELAKI LTD	Grèce	Mise en équivalence	40%
ORCHERO LTD	Grèce	Mise en équivalence	40%
Bureaux d'achats			
Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%
Shanghai World Fashion	Hong Kong	Mise en équivalence	49,5%
Shanghai World Fashion	Shanghai	Mise en équivalence	49,5%
Orchestra India Ltd	Inde	Intégration globale	97%
Kazibao Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	79%
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	100%
Orchestra Madagascar	Madagascar	Intégration globale	100%
Achat de matériels d'agencements magasins			
Asia Retail Display Company Limited	Hong Kong	Intégration globale	50%
Société d'entreposage et de stockage			
ORLOG	France	Mise en équivalence	40%
Sociétés sans activité, en cours de radiation			
Babyland SA	Belgique	Intégration globale	100%
JRMT BVBA	Belgique	Intégration globale	100%
BABY 2000 BVBA	Belgique	Intégration globale	100%
BABY 2000 Antwerpen BVBA	Belgique	Intégration globale	100%
Etablissements F. Devresse	Belgique	Intégration globale	100%

NOTE – 4 Données opérationnelles

1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services à des tiers.

Les retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

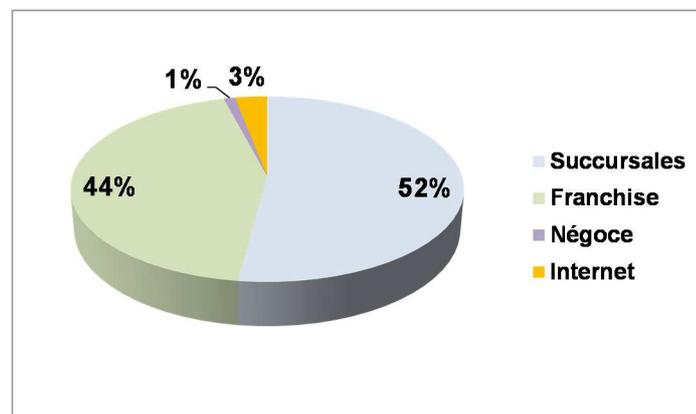
Le groupe restant propriétaire du stock détenu par les magasins en commission affiliation, le chiffre d'affaires réalisé par ces derniers est comptabilisé avant déduction de la commission versée aux commissionnaires-affiliés. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation, telle une prestation de service reçue. Le chiffre d'affaires en commission affiliation est comptabilisé mensuellement.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 559,6 M€, soit une croissance de 17% par rapport au précédent exercice.

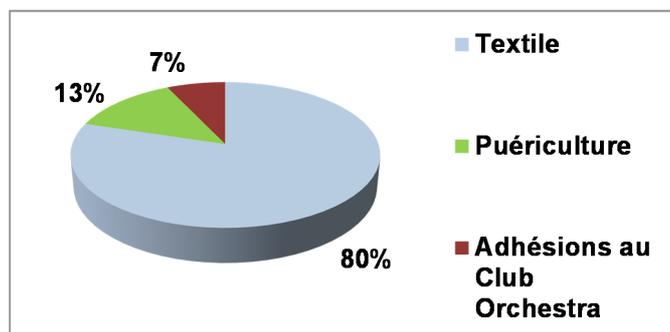
Le chiffre d'affaires du Groupe ne présente pas de caractéristique de concentration : aucun client ne concentre plus de 5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition du chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution, pays et activité.

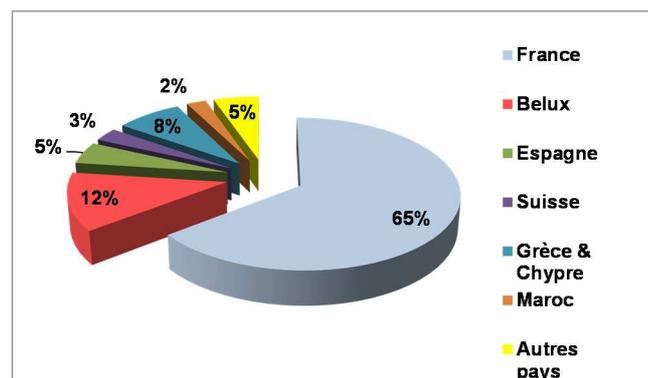
Chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution.



Chiffre d'affaires consolidé par activité.



Chiffre d'affaires consolidé par pays.



2 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles sont des éléments non récurrents, significatifs, clairement identifiés, mais qui n'entrent pas dans le cycle d'exploitation habituel du Groupe.

Ces éléments sont isolés dans le compte de résultat consolidé du Groupe de manière à garantir une continuité d'appréciation de la performance opérationnelle d'un exercice à l'autre.

Pour l'exercice clos au 28/02/2015,

- ✓ les autres produits opérationnels intégraient principalement le badwill (profit d'acquisition « exceptionnel ») de 21,9 millions d'euros consécutif à l'acquisition de Home Market, matérialisation de la mise à la juste valeur des actifs et des passifs de Home Market au 19 mai 2014, notamment les immeubles et les droits aux baux.
- ✓ Les autres charges opérationnelles étaient constituées de charges liées à la taxe Eco-emballages ainsi qu'à des droits de douanes, relatives aux exercices antérieurs.
- ✓ Le poste Autres intégrait également la reprise de la provision existante à l'entrée de périmètre Home Market.

Pour l'exercice clos au 29/02/2016,

- ✓ Les autres produits opérationnels, d'un montant total de 19,0 millions d'euros, sont principalement constitués des plus-values nettes sur les cessions d'actifs intervenues en février 2016 (cession d'un bloc de participations minoritaires au sein de sociétés de production industrielle textile de la zone Océan Indien, cession de succursales à des franchisés et cession d'immeubles en Belgique).
- ✓ Les autres charges opérationnelles se composent principalement des dépréciations et sorties d'actifs (1,3 million d'euros), des honoraires et frais relatifs à des projets de croissance non réalisés (1,1 million d'euros), des surcoûts logistiques (0,7 million d'euros) et des litiges commerciaux (0,5 million d'euros).

	En milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Badwill	21 912	192
Résultat sur cessions	412	19 017
Dépréciation et sorties d'actifs	(738)	(1 314)
Autres	(2 189)	(3 502)
TOTAL	19 397	14 393

3 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 Secteurs Opérationnels, l'information sectorielle est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente un réseau de distribution.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble du Groupe.

Contribution des secteurs opérationnels

29/02/2016						En milliers d'euros
Compte de résultat	Succursales	Franchisés (1)	Négoce (2)	Internet	Siège + divers	GRUPE
Chiffres d'affaires	290 708	244 999	5 941	16 813	1 099	559 560
Résultats opérationnels courants	23 128	42 350	2 009	2 290	(51 006)	18 772
% du chiffre d'affaires	8%	17%	34%	14%		3%
Autres produits et charges opérationnels						14 393
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						(243)
Résultat financier					(3 239)	(3 239)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						29 682
Impôt						(861)
Résultat net des activités non poursuivies						(5 617)
Résultat de l'exercice						23 204
Dont minoritaires						2 398

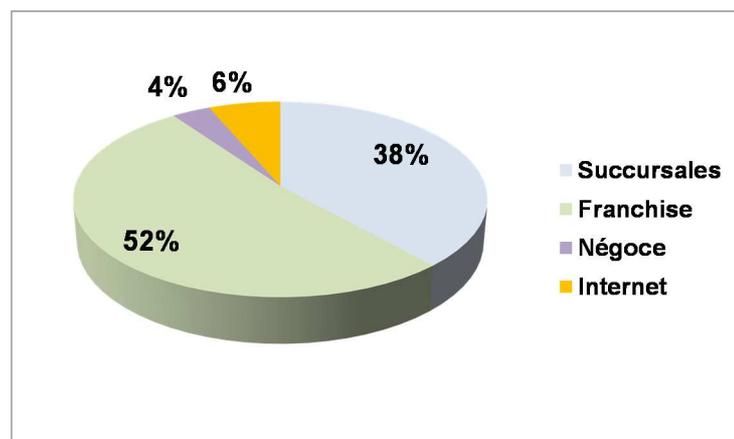
28/02/2015						En milliers d'euros
Compte de résultat	Succursales	Franchisés (1)	Négoce (2)	Internet	Siège + divers	GRUPE
Chiffres d'affaires	237 458	214 748	7 680	15 798	2 375	478 059
Résultats opérationnels courants	28 874	38 946	2 582	4 821	(51 744)	23 479
% du chiffre d'affaires	12%	18%	34%	31%		5%
Autres produits et charges opérationnels						19 397
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						759
Résultat financier					(7 814)	(7 814)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						35 821
Impôt						(5 529)
Résultat net des activités non poursuivies						(7 859)
Résultat de l'exercice						22 434
Dont minoritaires						345

(1) Commissionnaires affiliés et négoce sous les enseignes du Groupe.

(2) Négoce multimarques.

Le résultat opérationnel courant de la colonne « Siège + divers » regroupe les charges et les produits du siège de l'entité mère et des sièges des filiales de distribution et des bureaux d'achats (exemple : masses salariales des services supports, loyers des bureaux et des entrepôts).

Résultat opérationnel contributif de chaque réseau au 29/02/2016 :

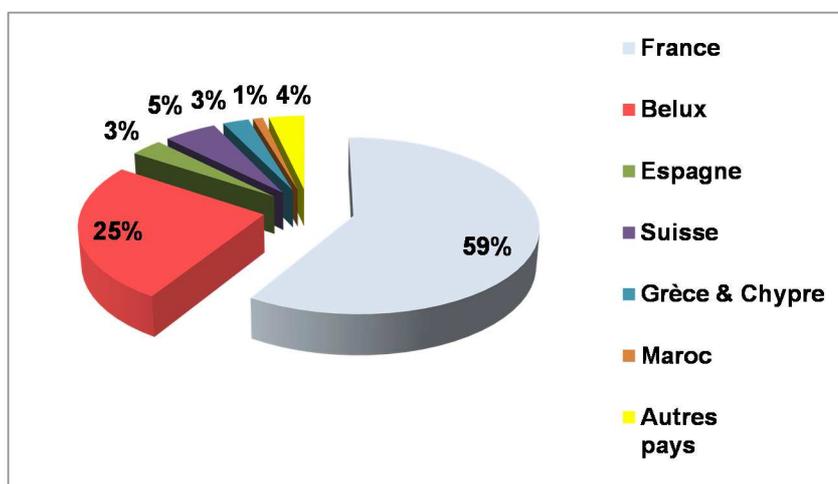


Informations par zone géographique

								En milliers d'euros
29/02/2016	France	Belux	Espagne	Suisse	Grèce & Chypre	Maroc	Autres pays	Groupe
Chiffre d'affaires	361 258	69 951	26 653	16 201	43 099	12 727	29 671	559 560
Ecarts d'acquisition nets	740	695		3 967			32	5 434
Immobilisations incorporelles nettes	51 264	12 110	2 825	2 423	33		3 463	72 118
Immobilisations corporelles nettes	55 290	32 170	3 068	3 257	4 741	1 861	2 993	103 380
Actifs non courants détenus en vue de la vente		1 465						1 465
Total actifs	107 294	46 440	5 893	9 647	4 774	1 861	6 488	182 398

28/02/2015	France	Belux	Espagne	Suisse	Grèce & Chypre	Maroc	Autres pays	Groupe
Chiffre d'affaires	329 597	37 628	27 717	13 796	35 477	8 846	24 998	478 059
Ecarts d'acquisition nets	740	695		4 071			38	5 544
Immobilisations incorporelles nettes	43 549	13 415	3 277	2 476	38		4 141	66 896
Immobilisations corporelles nettes	47 252	32 919	2 804	2 652	2 342	1 566	2 767	92 301
Actifs non courants détenus en vue de la vente		7 002						7 002
Total actifs	91 541	54 030	6 081	9 199	2 380	1 566	6 946	171 743

Répartition des actifs du tableau ci-dessus par pays au 29/02/2016 :



4 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche afférents (coûts de création de la collection et coûts logistiques notamment).

L'ensemble des stocks est issu d'un inventaire permanent. Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

Les stocks textiles sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté, notamment au regard de la composition de ce stock et de son antériorité.

Le stock de puériculture est déprécié, par voie de provisions, en fonction du taux d'écoulement observé sur les 6 derniers mois.

La croissance du stock, résultant de l'évolution du parc et de la montée en puissance de l'activité puériculture, a été contenue puisque le stock (net de provisions) s'est établi à 217,5 millions d'euros au 29 février 2016 contre 212 millions d'euros au 28 février 2015.

Le taux de dépréciation rapporté à la valeur brute du stock est passé de 0,9% au 28/02/2015 à 0,5% au 29/02/2016.

La baisse du taux de dépréciation s'explique par une évolution favorable de la probabilité de vente à perte, notamment parce que l'accroissement du stock est concentré sur des nouvelles collections par définition non dépréciées.

	En milliers d'euros	
	28/02/15	29/02/16
Marchandises et stocks en transit	213 950	218 492
Provision pour dépréciation	1 912	990
Total	212 038	217 501

Ces montants incluent les stocks dans les magasins exploités par des commissaires-affiliés, s'agissant de la propriété du Groupe jusqu'à la vente au client final.

4. Etat des créances.

Créances clients et risque de recouvrement

En milliers d'euros		
	28/02/15	29/02/16
Créances clients	(1 392)	10 912
Créances clients - effets escomptés	12 485	10 051
Total	11 093	20 963

Le montant des créances négatives au 28/02/2015 s'explique par l'émission de plans de traites à destination des commissionnaires affiliés.

En milliers d'euros		
	28/02/15	29/02/16
Créances clients brutes	4 954	17 937
Créances clients - effets escomptés	12 485	10 051
Provisions pour dépréciation	(6 345)	(7 025)
Total	11 093	20 963

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

En milliers d'euros		
	28/02/15	29/02/16
Créances clients	11 093	20 963
Chiffre d'affaires total	478 059	559 560
Chiffre d'affaires hors succursales	240 601	268 852
Délai moyen (en jours)	15	25

Les clients commissionnaires affiliés se voient prélever le produit de leurs ventes, net de la commission contractuelle, sur une fréquence mensuelle.

Des virements avant expédition sont exigés pour tous les clients export dont la couverture est insuffisante.

Autres créances d'exploitation

Les autres créances se composent des postes suivants :

En milliers d'euros

	28/02/15	29/02/16
Créances sociales	455	368
Créances fiscales	14 589	18 662
Fournisseurs - avoirs et avances	4 175	10 093
Créances diverses	5 754	22 871
Charges constatées d'avance	13 436	13 748
Total	38 410	65 742

Les créances d'exploitation ont une échéance à moins d'un an, à l'exception des charges constatées d'avance sur les commissions affiliation calculées sur les ventes d'adhésions au Club Orchestra, lesquelles s'étalent pour partie sur deux ans.

L'augmentation des créances fiscales s'explique par la créance sur l'impôt des sociétés d'Orchestra Prémaman SA.

Les créances diverses comprennent principalement les créances des comptes courants détenues par Orchestra Participation sur les sociétés des partenaires mises en équivalence (7,4 millions d'euros), et par Orchestra Asia Ltd vis-à-vis de la société Yeled Invest (12,2 millions d'euros).

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance, des commissions affiliation calculées sur les ventes des adhésions au Club Orchestra, ainsi que d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.

5. Etat des dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont à moins d'un an, à l'exception des produits constatés d'avance sur les ventes des adhésions au Club Orchestra, lesquels pour partie s'étalent sur deux ans.

En milliers d'euros

	28/02/15	29/02/16
Dettes fournisseurs	142 961	146 702
Dettes sociales	15 662	13 354
Dettes fiscales	19 832	25 265
Total des dettes fiscales et sociales	35 494	38 619
Clients - avoirs et avances	3 000	3 458
Dettes diverses	8 034	25 013
Produits constatés d'avance	20 113	23 702
Total des autres dettes	31 148	52 173
Total	209 602	237 494

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et des charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture.

L'augmentation des dettes diverses provient de l'acompte reçu de la société Yeled Invest (16,2 millions d'euros) à titre de dépôt de garantie sur la cession des actions de la société Destination Maternity Corporation intervenue le 2 mai 2016.

Les produits constatés d'avance sont composés de l'étalement du prix de l'adhésion au Club Orchestra.

6. Effectifs

Le tableau ci-dessous détaille les effectifs salariés des sociétés contrôlées et consolidées par la méthode de l'intégration globale.

	28/02/2015	29/02/2016
France	1 459	1 516
Belgique / Luxembourg	593	549
Espagne	175	180
Grèce / Turquie	124	172
Chine / Inde	120	129
Maroc	98	112
Suisse	72	81
Ile Maurice	59	52
Canada	8	9
Allemagne		7
Russie		25
Total	2 708	2 832

1 Ecarts d'acquisition

Principes comptables

Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition définie par IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*.

Le *goodwill* résultant de l'acquisition d'une filiale contrôlée exclusivement est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière, sur une ligne dédiée.

Le *goodwill* provenant de l'acquisition d'entreprises associées ou de co-entreprises est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (*goodwill* négatif), l'écart d'acquisition est comptabilisé en résultat, après vérification que les différents éléments pris en compte dans son calcul ont été correctement identifiés et évalués.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Chaque *goodwill* est alloué aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Cessions

Lors de la cession d'UGT auxquelles est allouée une part de *goodwill*, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Tests de dépréciation

Les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture d'exercice conformément à la norme IAS 36.

Un test supplémentaire est réalisé lors de la clôture intermédiaire dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les pertes de valeurs constatées sur les *goodwill* sont comptabilisées en dépréciations dans le résultat opérationnel du compte de résultat, et de manière irréversible.

Les UGT du Groupe sont les magasins.

Les *goodwill* ne sont pas testés au niveau des magasins, mais au niveau du réseau de distribution (regroupement de magasins). Ainsi dans le tableau ci-dessous, le *goodwill* de la Suisse a été testé globalement sur le regroupement des magasins succursales de la filiale. Il en va de même du test du *goodwill* de la Belgique.

La méthode d'évaluation compare la somme des flux futurs de trésorerie du regroupement de magasins projetés à 5 ans²⁷, actualisés au taux de 10.0%, avec la valeur nette des actifs utilisés pour générer les flux de trésorerie. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du groupe au 29/02/2016.

Hypothèses-clés opérationnelles

La projection des flux futurs repose sur une hypothèse prudente de croissance annuelle du chiffre d'affaires de +2% pour chacune des deux filiales, et d'un excédent brut d'exploitation courant représentant entre 15% et 16% du chiffre d'affaires.

Conclusion des tests

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, aucune perte de valeur n'a été identifiée sur l'exercice.

Analyse de sensibilité

L'augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base (10.5%) ne change pas la conclusion du test.

Une variation de la parité EUR / CHF de plus ou moins 5 % ne change par la conclusion du test pour la filiale Suisse.

Une pondération à la baisse de -2 points de la croissance du chiffre d'affaires projeté ne change pas la conclusion du test sur les deux filiales.

²⁷ Source : budget et plan d'affaires validés par la Direction Générale

Etat des goodwill

	En milliers d'euros			
	28/02/2015	Acquisitions	Impact change	29/02/2016
Canada	38		(6)	32
Suisse	4 071		(104)	3 967
Belgique	695			695
Pomme Framboise	659			659
Fusion H2179 / Couleurs Arc en ciel / Nialex	81			81
Total	5 544		(110)	5 434

2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées et comptabilisées à leur coût initial conformément à la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées selon la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de recherche et développement, des marques, des logiciels et des projets informatiques achevés, des droits au bail.

Les frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais engagés pour créer les nouvelles collections textile et les nouveaux produits de la marque de distributeur puériculture, des coûts de développement du réseau de distribution en France et dans les filiales, ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*.

Les frais de collection engagés sur l'année N et relatifs à la collection de l'année N+1 sont amortis sur 6 mois ou 1 an suivant la nature de la dépense.

Les marques

Les marques sont valorisées à leur coût d'acquisition lequel, lorsqu'elles sont issues d'un regroupement d'entreprises, est égal à leur juste valeur en date d'acquisition.

En tant qu'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Les marques représentent une valeur de 13 060 K€ au 29/02/2016.

Tests de dépréciation

Les marques sont testées globalement au niveau de Groupe, et non par magasin.

Elles sont évaluées sur la base d'un taux de royalties théorique de 10%, appliquée à une base de chiffre d'affaires négoce.

Ce taux de 10% correspond à la rémunération perçue si la marque testée était louée à un tiers.

La base de chiffre d'affaires négoce correspond au chiffre d'affaires consolidé associé à la marque, converti en équivalent chiffre d'affaires négoce. Ce dernier est obtenu en multipliant le chiffre d'affaires résultant de la ventes des produits de la marque dans les magasins et sur internet, par un coefficient minorateur déterminé à partir des tarifs de ventes négoce du Groupe.

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, aucune perte de valeur n'a été identifiée sur l'exercice.

Analyse de sensibilité

La diminution du taux de royalties de 10% à 8%, ainsi que l'augmentation du coefficient minorateur de 1,3 à 1,4 ne changent pas la conclusion du test.

Droits au bail

Ces immobilisations incorporelles sont des actifs à durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Pratiques du marché

La pratique expresse et commune du marché valorise les fonds de commerce à partir du chiffre d'affaires, bien que leur réelle valeur d'exploitation ressorte de leurs capacités bénéficiaires, lesquelles sont mesurées par l'excédent brut d'exploitation

Les fonds de commerce de prêt-à-porter se vendent suivant les traités entre 40% et 150% du chiffre d'affaires TTC moyen des trois dernières années.

Cependant ces pourcentages sont dépassés dans le cas des beaux emplacements ou lorsqu'il existe une forte valeur de droit au bail, et pour les enseignes nationales et internationales qui pratiquent une marge brute d'exploitation plus élevée que les commerçants indépendants.

Tests de dépréciation

Les droits au bail sont testés au niveau des magasins (UGT).

Tous les magasins succursales du Groupe sont testés selon la même méthode : la valeur recouvrable du droit au bail attaché à un magasin est calculée en appliquant au chiffre d'affaires annuel un pourcentage (compris entre 40% et 80%) déterminé en fonction de la qualification de la zone commerciale d'implantation du magasin.

Le niveau du résultat contributif ainsi que le budget prévisionnel du magasin sont des éléments d'appréciation complémentaires, notamment pour détecter un indice de perte de valeur et demander une évaluation par un cabinet d'expertise indépendant.

Par ailleurs, chaque année, 5 à 10 magasins différents font l'objet d'une évaluation indépendante afin de conforter la valeur de l'actif incorporel inscrit au bilan consolidé.

Analyse de sensibilité

Une pondération à la baisse de 5 points (ex : un pourcentage de 80% dans le test standard est ramené à 75%) ne change pas la conclusion du test, quel que soit le pays (France, Belgique, Espagne, Suisse).

En milliers d'euros

	28/02/2015	Acquisitions et activations	Cessions	Autres (*)	29/02/2016
Frais d'établissement	25	13		(24)	13
Frais de développement	17 821	9 065		(10 830)	16 056
Logiciels, marques	28 462	8 158		(54)	36 566
Fonds commercial et droit au bail	35 612	2 085	(22)	(2 409)	35 266
Autres immobilisations incorporelles	1 412	222		(190)	1 444
Immobilisations incorporelles en cours	7 361	194		(0)	7 555
Total valeurs brutes	90 694	19 736	(22)	(13 507)	96 900
Frais d'établissement	26	2		(18)	10
Frais de développement	9 462	4 637		(5 809)	8 290
Logiciels, marques	11 483	1 285		1 288	14 055
Fonds commercial et droit au bail	117			14	131
Autres immobilisations incorporelles	702	36		34	772
Total amortissements	21 790	5 960		(4 491)	23 259
Frais d'établissement	6			(6)	
Fonds commercial et droit au bail	1 910			(479)	1 431
Autres immobilisations incorporelles	92			0	92
Total provisions	2 009			(486)	1 523
Frais d'établissement	(8)	10		(0)	2
Frais de développement	8 359	4 427		(5 021)	7 766
Logiciels, marques	16 979	6 873		(1 341)	22 511
Fonds commercial et droit au bail	33 585	2 085	(22)	(1 944)	33 704
Autres immobilisations incorporelles	619	185		(224)	580
Immobilisations incorporelles en cours	7 361	194		(0)	7 555
Total valeurs nettes	66 896	13 775	(22)	(8 530)	72 118

(*) Mises au rebut, dotations et reprises des immobilisations acquises antérieurement, écarts de conversion.

Frais de développement

Les acquisitions de frais de développement sont constituées des frais de création des nouvelles collections textile (7 845 milliers d'euros), du développement de la marque de distributeur puériculture (522 milliers d'euros) et des frais de prospection et de recherche d'emplacements commerciaux pour les ouvertures futures de magasins (698 milliers d'euros).

Les frais de développement immobilisés au 28/02/2014 ont été mis au rebut (colonne Autres -10 830 milliers d'euros).

Logiciels, marques

Les acquisitions de l'exercice concernent les logiciels, ainsi que les dépenses de développement liées aux projets informatiques majeurs, dont l'ERP M3, le logiciel de gestion d'entrepôt Manhattan, ainsi que le nouveau site de e-commerce.

3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

En milliers d'euros

	28/02/2015	Acquisitions et activations	Cessions	Autres (*)	29/02/2016
Terrains	370		(76)	30	324
Constructions	3 171		(974)	(1 595)	603
Constructions en crédit bail	415				415
Installations techniques	9 914	683	(177)	(1 331)	9 089
Installations techniques en crédit bail	3 632				3 632
Autres immobilisations corporelles	134 153	37 853	(3 268)	(10 574)	158 164
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	3 165	1 204		(20)	4 349
Immobilisations corporelles en cours	6 605	(2 347)		(25)	4 233
Total valeurs brutes	161 426	37 393	(4 494)	(13 515)	180 809
Constructions	1 347		(0)	(800)	547
Constructions en crédit bail	415				415
Installations techniques	7 112	78	(139)	(798)	6 253
Installations techniques en crédit bail	1 715			726	2 441
Autres immobilisations corporelles	57 609	1 556	(459)	6 949	65 655
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	606	196		1 000	1 801
Total amortissements	68 803	1 830	(598)	7 077	77 112
Terrains	(13)				(13)
Autres immobilisations corporelles	334			(4)	330
Total provisions	321			(4)	317
Terrains	383		(76)	30	337
Constructions	1 824		(973)	(795)	57
Installations techniques	2 803	606	(38)	(534)	2 837
Installations techniques en crédit bail	1 917			(726)	1 191
Autres immobilisations corporelles	76 210	36 297	(2 809)	(17 519)	92 179
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	2 559	1 008		(1 019)	2 547
Immobilisations corporelles en cours	6 605	(2 347)		(25)	4 233
Total valeurs nettes	92 301	35 564	(3 896)	(20 588)	103 380

(*) Mises au rebut, dotations et reprises des immobilisations acquises antérieurement, écarts de conversion.

Constructions

Les cessions (974) milliers d'euros concernent les ventes de deux immeubles de la société Orchestra Prémaman Belgium.

La valeur brute Autres (1 595) milliers d'euros correspond à un reclassement comptable (de la ligne Construction à la ligne Autres immobilisations corporelles) d'une valeur de (813) milliers d'euros et à des mises au rebut sur la société Orchestra Prémaman Belgium (782) milliers d'euros.

Autres immobilisations corporelles

Ce poste correspond principalement aux agencements et équipements du parc de magasins succursales.

La valeur brute Autres (10 574) milliers d'euros correspond essentiellement à des mises au rebut.

4 Location-financement

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 *Contrats de location* font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Les principaux contrats de location-financement portent sur le parc de matériel informatique du Groupe, ainsi que sur des équipements liés à la mécanisation des flux de marchandises des entrepôts.

La valeur nette des actifs liés aux équipements de mécanisation des entrepôts s'élève à 1 191 milliers d'euros (Installations techniques en crédit-bail) au 29 février 2016, tandis que le parc de matériel informatique en location financement représente une valeur d'actif net de 2 189 milliers d'euros (Autres immobilisations corporelles en crédit-bail).

Le tableau ci-dessous résume les échéances des redevances restant à verser et des amortissements futurs.

	En millier d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	2 434	2 135			
Redevances restant à verser			2 074	1 770	
Amortissements	2 106	1 901	1 833	1 567	

Note : les valeurs pour les exercices antérieurs ne concernent que les contrats toujours actifs au 1er mars 2015.

5 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont constitués d'un immeuble situé en Belgique, qui reste à céder sur le prochain exercice.

	En milliers d'euros		
	28/02/15	Cession	29/02/2016
Terrains	43	(43)	
Constructions	9 953	(6 506)	3 447
Total valeurs brutes	9 996	(6 549)	3 447
Terrains			
Constructions	2 994	(1 012)	1 982
Total amortissements	2 994	(1 012)	1 982
Terrains	43	(43)	
Constructions	6 959	(5 494)	1 465
Total valeurs nettes	7 002	(5 537)	1 465

6 Titres mis en équivalence

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés dans les tableaux ci-dessous conformément à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.

Etat de la situation financière des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros

	OMD	MATHEOR	CARBONE	STILPASS	STE PICHOUNS	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	Autres (*)	Total
Actifs non courants	2 133	1 826	1 714	1 437	2 215	9 345	1 613	778	21 062
Actifs courants	1 309	1 035	586	1 281	639	4 823	5 782	1 298	16 752
Total actif net	3 442	2 861	2 301	2 718	2 854	14 168	7 395	2 076	37 814
Passifs non courants	1 504	273	(82)	54	(346)	1 122	5 591	539	8 656
Passifs courants	1 938	2 588	2 383	2 664	3 200	13 046	1 804	1 536	29 158
Total passif	3 442	2 861	2 301	2 718	2 854	14 168	7 395	2 076	37 814

(*) Sociétés ORLOG, ZANAKA, SARAVELAKI, ORCHERO.

Titres des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros

	OMD	MATHEOR	CARBONE	STILPASS	STE PICHOUNS	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	Autres (*)	Total
Titres mis en équivalence	602	109	(33)	22	(138)	320	2 243	214	3 338
Ecart d'acquisition	566								566
Total titres mis en équivalence	1 168	109	(33)	22	(138)	320	2 243	214	3 905

(*) Sociétés ORLOG, ZANAKA, SARAVELAKI, ORCHERO.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros

	OMD	MATHEOR	CARBONE	STILPASS	STE PICHOUNS	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	Autres (*)	Total
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	48	105	(48)	(41)	(142)	(53)	(64)	(49)	(243)

(*) Sociétés ORLOG, ZANAKA, SARAVELAKI, ORCHERO.

NOTE – 6 Provisions, litiges, engagements

En application de la norme IAS37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est constituée lorsque :

- ✓ le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- ✓ une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour éteindre l'obligation est probable ;
- ✓ une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

1 Provisions non courantes

La provision Autres risques de 3,3 millions d'euros concerne exclusivement la Belgique, avec le plan de reconversion du réseau Home Market et la fin de la restructuration Prémaman, qui avaient été arrêtés et provisionnés au cours des exercices précédents.

La Société a obtenu gain de cause le 18 novembre 2015 devant le Conseil d'Etat dans le litige qui l'opposait à l'administration fiscale suite à la contestation d'un redressement portant sur les exercices 2001 à 2003. La provision de 1,4 million d'euros, correspondant aux rappels d'impôts déjà mis en recouvrement, a donc été reprise au 29/02/2016. Le remboursement reste en attente à la clôture de l'exercice.

	2014/2015	Dotation	Reprise		2015/2016
			utilisée	non utilisée	
Impôts	1 393			-1 393	
Litiges	950	68	-58	-31	929
Pensions et obligations similaires	412	3	-42	-17	355
Autres charges	130	361			491
Autres risques	5 736	617	-3 096		3 257
Total	8 620	1 049	-3 196	-1 442	5 032

Suite à une injonction de payer signifiée par Orchestra-Prémaman Belgium à LOIDE MODA (ancien partenaire italien Prémaman), celui-ci a formé une demande reconventionnelle à hauteur de 13 M€, jugée non fondée par le Groupe. Le juge a d'ailleurs estimé insuffisants les éléments communiqués par le défendeur et a fait droit à notre demande afférente à la créance. Par conséquent, aucune provision n'est constatée au titre de la demande reconventionnelle de cette société.

Par ailleurs, le Groupe, au regard de son périmètre et du nombre de filiales le composant, fait actuellement l'objet de plusieurs contrôles en matière fiscale et douanière.

2 Provisions pour retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode rétrospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 355 milliers d'euros (dont 161 K€ sur Orchestra-Prémaman SA et 155 K€ sur Orchestra-Prémaman Belgium), charges sociales comprises.

La valeur de cet engagement calculé a fait l'objet d'une provision (ligne « Pensions et obligations similaires » du tableau ci-dessus).

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité TF 00-02.
- ✓ Age de départ à la retraite à 67 ans, sauf dérogation individuelle.
- ✓ Taux d'actualisation égal à 1,80 %.
- ✓ Départ à l'initiative de l'employeur.
- ✓ Taux progression salaires égal à 1%.
- ✓ Taux de rotation : 14,4% dégressif pour les employés, 5% dégressif pour les agents de maîtrise, 5% constant pour les cadres.

3 Engagements hors bilan

En milliers d'euros

	28/02/2015	29/02/2016
Crédits documentaires	20 844	28 303
Lettres de crédit	7 052	8 499
Nantissements hypothèques et sûretés réelles (1)	173 900	0
Avals, cautions et garanties donnés	17 247	12 670
Instruments de couverture de change (2)	274 818	248 998
TOTAL	493 861	298 470

(1) Mainlevée des nantissements suite à l'avenant de juillet 2015 sur le contrat de crédit syndiqué.

(2) Nominal du dérivé converti au taux de l'instrument de couverture (voir la note 7.5).

Engagements reçus

En milliers d'euros

	28/02/2015	29/02/2016
Cautions	390	0
Garanties bancaires	2 971	2 530
Lettres de crédit	493	310
Nantissements	883	916
TOTAL	4 737	3 756

NOTE – 7 Financement et instruments financiers

1 Actifs financiers

	En milliers d'euros					
	28/02/2015	Acquisitions	Entrées de périmètre	Cessions	Autres (*)	29/02/2016
Titres de participation	1 100	175	(204)	(667)	(0)	404
Autres titres immobilisés	16				(0)	16
Créances sur participation	499	110	(25)	(38)	1	548
Autres immo. financières	7 554	2 177		(1 184)	(148)	8 399
Total valeurs brutes	9 170	2 462	(228)	(1 889)	(148)	9 366
Titres de participation - Prov.	128					128
Autres immo. financières	96				(85)	11
Total dépréciations	223				(85)	138
Titres de participation	972	175	(204)	(667)	(0)	276
Autres titres immobilisés	16				(0)	16
Créances sur participation	499	110	(25)	(38)	1	548
Autres immo. financières	7 458	2 177		(1 184)	(63)	8 388
Total valeurs nettes	8 946	2 462	(228)	(1 889)	(63)	9 228

(*) Dotations et reprises des immobilisations acquises antérieurement, écarts de conversion.

L'acquisition des titres de participation concerne les sociétés SAS ORCAHORS, SAS YSBV, SAS CGBB KIDS, SAS ORCAUBIN, SAS SAINT JEAN, SAS B5A.

L'entrée de périmètre correspond aux sociétés VOSTOK, ORLOG, SAS LES PETITS LOUPS et SAS MTK.

La cession de titres de sociétés non consolidés porte sur la société CIEL TEXTILE LTD.

L'acquisition de créances sur participation concerne les sociétés JCG MEDIA, BOILOV ainsi que l'entrée de périmètre de la société VOSTOK.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

2 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont constitués des actions de la société Destination Maternity Corporation, d'une valeur de 16 443 milliers d'euros.

3 Etat des dettes financières

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires, les emprunts bancaires et les emprunts obligataires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans la dette financière nette à moins d'un an.

Le Groupe a procédé en juillet et septembre 2015, à une émission obligataire cotée sur le marché libre d'Euronext à Paris, multi tranches d'un montant total de 80 millions d'euros sous forme d'un placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens.

L'émission obligataire est composée d'une tranche de 41,5 millions d'euros de maturité 6 ans assortie d'un coupon annuel de 4,031% et d'une autre tranche de 38,5 millions d'euros de maturité 7 ans assortie d'un coupon annuel de 4,340%.

La dette financière nette consolidée au 29 février 2016 s'élève à 142,6 millions d'euros (contre 124,4 millions d'euros au 28 février 2015).

Elle est principalement constituée :

- ✓ d'un contrat de crédit syndiqué multidevises à terme, signé le 06 mai 2013 et revu le 10 juillet 2015, auprès d'un pool de 13 banques, d'une durée maximum de 6 ans, d'un montant disponible au 29 février 2016 de 93,6 millions d'euros (lignes amortissables et crédit revolving, à échéance 2019), et d'une ligne d'engagement par signature de 68,5 millions d'euros (engagement hors bilan) ;
- ✓ d'un emprunt obligataire, contracté le 6 novembre 2014 d'un montant de 20 millions d'euros, remboursable en totalité le 6 novembre 2020 ;
- ✓ d'un emprunt obligataire multi tranches, contracté le 22 juillet 2015, d'un montant de 80 millions d'euros, remboursable pour 41,5 millions le 22 juillet 2021 et pour 38,5 millions d'euros le 22 juillet 2022 ;
- ✓ de financements bilatéraux (incluant les comptes courants des parties liées) d'un montant de 21,1 millions d'euros ;
- ✓ d'actifs de trésorerie et liquidités d'un montant de 39,3 millions d'euros, incluant 16,4 millions d'euros d'actions Destination Maternity Corporation.

Détail des dettes financières

En milliers d'euros		
	28/02/2015	29/02/2016
Passifs financiers (A)	170 350	201 494
Crédit syndiqué	72 256	61 764
Emprunt obligataire 2014	19 610	19 679
Emprunt obligataire Euro-PP 2015		79 386
Dettes bancaires bilatérales	26 730	25 922
Crédits baux	4 514	3 813
Comptes courants passifs parties liées	39 700	
Dépôts et cautions reçus (D)	7 299	10 604
Participation salariés (E)	240	326
Comptes courants actifs parties liées (B)	(1 849)	(19 598)
Disponibilités et valeurs mobilières (C)	(44 056)	(39 287)
Autres actifs financiers	(1 951)	(16 443)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(42 105)	(22 844)
Dettes financière nette (A)+(B)+(C)	124 445	142 610
Dettes financière nette retraitée (A)+(B)+(C)-(D)-(E)	116 906	131 680

(B) Les créances constituées d'avances en comptes courants accordées par la filiale Orchestra Participation aux sociétés partenaires représentent un montant de 7 427 milliers d'euros au 29/02/2016, à quoi s'ajoute la créance sur compte courant de la société Orchestra Asia Ltd vis-à-vis de la société Yeled Invest pour une valeur de 12 171 milliers d'euros.

Détail des dettes financières - part à moins d'un an

En milliers d'euros		
	28/02/2015	29/02/2016
Passifs financiers (A)	57 298	35 994
Crédit syndiqué	11 506	16 358
Dettes bancaires bilatérales	23 984	17 712
Crédits baux	1 607	1 925
Comptes courants passifs parties liées	20 200	

Détail des dettes financières - part à plus d'un an

En milliers d'euros

	28/02/2015	29/02/2016
Passifs financiers (A)	113 052	165 500
Crédit syndiqué	60 750	45 406
Emprunt obligataire 2014	19 610	19 679
Emprunt obligataire Euro-PP 2015		79 386
Dettes bancaires bilatérales	2 746	8 210
Crédits baux	2 907	1 888
Comptes courants passifs parties liées	19 500	
Dépôts et cautions reçus (D)	7 299	10 604
Participation salariés (E)	240	326

Echéancier des dettes financières - part à plus d'un an

En milliers d'euros

Passifs financiers (A)	165 500	28/02/2018	28/02/2019	29/02/2020	29/02/2021	28/02/2022 et au-delà
Crédit syndiqué	45 406	13 880	13 920	17 606		
Emprunt obligataire 2014	19 679				19 679	
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 386					79 386
Dettes bancaires bilatérales	8 210	687	1 310	1 449	1 312	3 452
Crédits baux	1 888	1 483	335	70		
Dépôts et cautions reçus (D)	10 604					10 604
Participation salariés (E)	326					326

4 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers

A l'exception des émissions obligatoires et des prêts BPI à taux fixe, l'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA. Le contrat syndiqué, ainsi que l'emprunt obligataire, prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 29 février 2016 respectent ces covenants.

En millions d'euros

	28/02/2015 (*)	29/02/2016
EBE courant	48,7	50,6
Capitaux propres	112,2	111,7
Capitaux propres (**)	96,0	109,7
Endettement net de référence	81,0	131,7
R1 : Endettement net / EBE courant (< 3)	1,66	2,60
R3 : Endettement net / Capitaux propres (**) (< 1,25)	0,84	1,20

(*) Retraité des activités non poursuivies, des écarts de conversions et de l'application rétroactive d'IFRIC 21²⁸.

(**) Retraités de l'impact des instruments de couvertures pour la part comptabilisée en résultat global (cf note 7.5 : 427 K€ liés à la juste valeur des couvertures + 2 561 K€ liés aux swaps, soit un total de 1 992 K€ après impôt).

²⁸ Addendum : « Retraité des activités non poursuivies et de l'application rétroactive d'IFRIC 21 et corrigé de l'erreur sur les écarts de conversion. (se référer à la note 1.3 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016) »

5 Instruments financiers

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change.

Eligibilité à la comptabilité de couverture

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de la mise en place et pendant sa durée.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Comptabilisation des instruments de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes « Autres actifs financiers courants » ou « Autres passifs financiers courants ».

L'incidence comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différente selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- ✓ pour les couvertures de juste valeur de passifs existants dans l'état de la situation financière, l'élément couvert de ces passifs est évalué à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- ✓ pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers. Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Les instruments financiers dérivés de change, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne répondent pas toujours aux critères de la comptabilité de couverture. Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en résultat financier. Elle est généralement compensée par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes. Les contrats d'achat à termes accumulateurs ainsi que les options « Vanille » et « Exotiques » ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture et ces dérivés sont comptabilisés en tant que tel (opération de trading).

Le Groupe a recours à la comptabilité de couverture pour des transactions futures hautement probables, généralement significatives. Dans ce cas, la variation de valeur des instruments dérivés est comptabilisée parmi les autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en autres produits et charges financiers. La variation de juste valeur des instruments dérivés relative aux dettes existantes à la clôture est enregistrée en résultat et compensée.

Expiration des instruments de couverture

La couverture est arrêtée si l'entité révoque ses relations de couverture, ou si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères d'éligibilité mentionnés précédemment.

Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres y sont maintenus après la date de déqualification : ils ne sont recyclés en résultat que lorsque la transaction précédemment couverte affecte le résultat.

Si la transaction ne doit pas se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.

Risque de taux

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux. Aucune couverture au titre du risque de taux n'est en cours au 29/02/2016.

Risque de change

Le Groupe paie ses achats en dollars, en yuans et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finances du Groupe, directement rattaché au Directeur Général et au Président, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD) et du yuan (RMB).

Risque spécifique

Le groupe Orchestra est implanté en Grèce via l'exploitation de la filiale Orchestra Hellas. Le groupe réalise environ 8% de son Chiffre d'affaires sur cette zone géographique. Ce pays connaît des difficultés financières importantes depuis plusieurs années et des mesures de restrictions de capitaux ont été mises en place. Parmi ces mesures, un plafonnement des versements effectués à l'étranger a été instauré.

Le groupe a donc un accès restreint à la trésorerie de cette société qui représente 500 milliers d'euros à la clôture (2% de la trésorerie groupe). Ce risque n'a pas de conséquences significatives sur les valorisations des actifs (actifs corporels, incorporels et stocks) et les dépréciations éventuelles

Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés liés au risque de change, sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants au 29 février 2016 :

En milliers d'euros	29/02/2016		Incidence	
	Actifs	Passifs	Compte de résultat	Etat du résultat global
Instruments financiers dérivés de couverture : couvertures de juste valeur de passif	1 715	362	1 353	
Instruments financiers dérivés de couverture : couvertures de juste valeur de flux de trésorerie	1 470	339	704	427
Instruments financiers dérivés de trading	11 757	10 027	1 730	
Total	14 942	10 728	3 787	427

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 29 février 2016 sont les suivants :

	Montants nominaux (en milliers de devises)	Incidence de juste valeur (en milliers d'euros)		
		Couverture de juste Valeur	Couverture de flux de trésorerie futurs	Opération de trading
Dérivés de couverture				
USD	182 342	678	406	
CNY	332 000	675	725	
Trading				
USD	522 329			1 990
CNY	198 500			(260)

Test de sensibilité

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés sur le prochain exercice, leur montant étant fonction des cours de change en vigueur à cette date.

Les incidences sur le résultat net de l'exercice clos au 29/02/2016 d'une variation de 10% du dollar US et du Yuan Renminbi chinois, contre l'euro, y compris l'effet des couvertures en vie durant l'exercice, par rapport aux cours qui se sont appliqués en 2015, seraient les suivantes :

En milliers d'euros		
	Part Capitaux Propres	Part Résultat
USD		
10%	7 814	12 282
-10%	(7 352)	(18 683)
CNY		
10%	3 001	3 823
-10%	(2 609)	(2 416)

Opérations de cessions et rachats de couvertures

Le Groupe a procédé sur l'exercice à des opérations de cessions suivies de rachats (SWAP) sur certains de ses instruments de couvertures. Ces opérations ont généré un gain de l'ordre de 11 249 K€ sur l'exercice clos au 29 février 2016.

Sur l'exercice précédent, le Groupe avait déjà procédé à des opérations similaires et avait dégagé un gain de 18 970 K€. Les gains relatifs à des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs ont été positionnés dans l'état du résultat global pour 2 561 K€ pour la clôture au 29 février 2016 contre 13 044 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

6 Produits et charges financiers

Coût financier net

Le coût de l'endettement est essentiellement constitué des intérêts sur emprunts court et moyen terme.

	En milliers d'euros	
	2014/2015	2015/2016
Coût de l'endettement financier net	(5 386)	(6 869)
Coût financier net	(5 386)	(6 869)
Autres produits et charges financiers	(2 428)	3 630
TOTAL	(7 814)	(3 239)

Autres charges et produits financiers

	En milliers d'euros	
	2014/2015	2015/2016
Produits financiers	5 216	6 713
Gain de change et variation des dérivé	1 491	3 743
Autres produits financiers	3 725	2 971
Charges financières	(7 643)	(3 084)
Perte de change et variation des dérivé	(6 070)	(2 466)
Provisions à caractère financier	(1 274)	0
Autres charges financières	(299)	(618)
TOTAL	(2 428)	3 630

Le solde net de la juste valeur des couvertures de change comptabilisée en résultat financier au 29/02/2016 est de 2 435 milliers d'euros.

Les autres produits financiers comprennent la plus-value nette de 1,4 million d'euros sur la cession des titres de la société Mothercare.

NOTE – 8 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les impôts relatifs aux éléments comptabilisés dans le résultat global sont comptabilisés dans le résultat global et non dans le compte de résultat.

Déficits reportables

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser les pertes fiscales reportables repose sur des projections de résultats. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés.

Traitement de la CVAE

La CVAE est présentée en impôt sur le résultat.

La CVAE se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du Groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le Groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 *Impôts dus sur la base des bénéfices imposables*.

1 Taux effectif

La charge d'impôts du Groupe est de 861 milliers d'euros pour l'exercice clos au 29/02/2016, soit un taux effectif de 3,6%. Pour les commentaires, se reporter à la note 8.2 ci-dessous.

2 Preuve d'impôt et analyse de la charge d'impôt

Impôt théorique

	Total consolidé	Exigible	Impôt différé
Résultat consolidé	23 204	4 574	18 630
Impôt réel (impôt exigible et impôt différé)	861	3 441	(2 579)
Résultat consolidé avant impôt	24 065	8 015	16 051
Taux d'impôt applicable en France	33,3%	33,3%	33,3%
Impôt théorique	8 022	2 672	5 350
Ecart constaté entre théorique et réel	(7 160)	769	(7 930)

Preuve d'impôt

	29/02/16
Impôt théorique	8 022
Taux théorique	33,3%
Éléments de réconciliation :	
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	169
Résultat social négatif, IDA non comptabilisé	607
Différences de taux et retraitements fiscaux	(6 469)
Distorsion fiscales vs résultat comptable	(3 752)
Activité abandonnée	1 872
CVAE	1 120
Sociétés mises en équivalence	81
Ecarts de conversion	250
Autres	(1 037)
Impôt réel	862
Taux effectif	3,6%

Les distorsions fiscales d'un montant de (3 752) milliers d'euros sont principalement dues à la reprise de la provision fiscale de 1,4 millions d'euros sur Orchestra Prémaman SA (voir la note 6.2) dont l'impact résultat a été comptabilisé en moins de l'impôt exigible, ainsi qu'à la plus-value sur cession d'actifs de la filiale Orchestra Asia qui n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les différences de taux et retraitements fiscaux d'un montant de (6 469) milliers d'euros concernent essentiellement les filiales Orchestra Asia, Orchestra Switzerland et Asia Retail Display Company Ltd.

3 Détail des impôts différés

A l'exercice clos au 29/02/2016, les impôts différés passifs s'élèvent à 1 741 milliers d'euros.

Les impôts différés actifs s'élèvent à 14 199 milliers d'euros, dont 10 638 milliers d'euros de pertes fiscales reportables sur la société Orchestra Prémaman Belgium

Les pertes reportables n'ont pas été activées pour les sociétés suivantes : Orchestra Pintandes Infantiles (363K€), Orchestra Turquie (37 K€), Orchestra China Shanghai Ltd (173 K€).

Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur le capital à risque reportable de la société Orchestra Prémaman Belgium (1 616 K€) en l'absence de visibilité certaine sur la capacité de la filiale à l'utiliser dans les délais d'imputation

Variation des impôts différés :

	+ = actif		En milliers d'euros			
	28/02/2015	Augmentation		Diminution		29/02/2016
	(*)	IDA	IDP	IDA	IDP	
Report déficitaire	13 385	7 689		(628)		20 445
Différences temporaires	244			(169)		76
Elimination opérations internes	(2 598)				63	(2 535)
Crédit-bail	57	9				66
Provision indemnité de départ en retraite	60			(6)		54
IFRIC 21	(57)		(19)			(76)
Marge sur stock	2 025	853				2 878
Juste valeur	(9 715)	2 387		(149)	157	(7 320)
Couverture de change	6 537			(4 324)		2 212
Provisions internes	(125)			(104)		(229)
Immobilisations incorporelles	424					424
Immobilisations financières	106		(57)			48
Stocks	(260)		(54)			(314)
Recherche et développement	(371)				155	(216)
Amortissements	(1 037)		(307)			(1 344)
Garantie de passif	(131)					(131)
Autres	(143)		(110)			(254)
Imposition différée dans le compte de résultat (**)	8 400	10 938	(547)	(5 380)	375	13 786
Couverture de change	(7 324)				5 996	(1 328)
Imposition différée dans le résultat global	(7 324)				5 996	(1 328)
Effet des compensations des IDA et des IDP par entité		1 587	(1 587)			
Imposition différée totale (**)	1 076	12 525	(2 134)	(5 380)	6 371	12 458
Actifs d'impôts différés dans le bilan consolidé	7 054	12 525		(5 380)		14 199
Passifs d'impôts différés dans le bilan consolidé	(5 978)		(2 134)		6 371	(1 741)
Impôt différé net	1 076					12 458

(*) Retraité des écarts de conversions et de l'application rétroactive d'IFRIC 21 (voir la note 1.3)²⁹.

(**) Sans l'impôt différé lié aux activités abandonnées, qui résulte d'un reclassement dans le compte de résultat sans impact sur le bilan consolidé (voir la note 2.5).

La hausse des reports déficitaires de 7 689 milliers d'euros sur l'exercice concerne principalement les sociétés Orchestra Prémaman SA (1 238 K€) et Orchestra Prémaman Belgium (6 286 K€).

²⁹ Addendum : « Corrigé de l'erreur sur les écarts de conversion et retraits de l'application rétroactive d'IFRIC 21 (voir la note 1.3) »

NOTE – 9 Capitaux propres et résultat par action

1 Capital

A la clôture, le capital social de la société s'élève à 19 203 558 euros divisés en 3 200 593 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

2 Actions propres

Les actions d'autocontrôle détenues par le Groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Le nombre d'actions propres au 29/02/2016 s'élève à 241 737 actions (7,55% du capital).

3 Ecart de conversion

La variation des écarts de conversion (part du Groupe) est un gain latent de 690 milliers d'euros, qui reflète les variations de parités EUR / HKD.

4 Dividendes par action

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent à 18 443 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2015.

Un dividende de 2.90 euros par action a été versé en 2015 pour un montant total de 9 281 milliers d'euros. Le dividende distribué en 2014 était de 2.50 euros par action, soit un total de 8 001 milliers d'euros.

5 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Il n'y a aucun effet dilutif à prendre en compte pour l'exercice clos au 29/02/2016.

NOTE – 10 Flux de trésorerie

1 Flux de trésorerie liés à la capacité d'autofinancement

Les dotations nettes du compte de résultat d'un montant de (31 859) milliers d'euros consolidé se composent des dotations aux amortissements pour (32 171) milliers d'euros et des reprises de provisions pour 312 milliers d'euros.

En milliers d'euros.

Provisions

Reprises de provisions	312
Provisions restructuration (charges de personnel)	(763)
Provisions à caractère financier (résultat financier)	(114)
Reprise provision dépréciation actif (Autres charges et produits opérationnels)	(448)
Reprise provision fiscale	(1 393)
Autres	(241)
Provisions	(2 649)

Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie

	29/02/2016
Plus value sur la cession des actifs industriels d'Orchestra Asia	(19 390)
Plus et moins values liées aux cessions d'immeubles et d'autres actifs	(295)
Badwill sur l'entité Asia Retail Display Company	(192)
Retraitement de la comptabilisation des taxes selon IFRIC 21	171
Autres éléments	(44)
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	(19 750)

Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

	29/02/2016
OMD SAS	62
ORCH'AMILLY SAS	5
SOSSO et CYRINE SAS	5
L.A.M. SAS	13
DUGAUKIDS SAS	1
KARINA International	332
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	418

2 Flux de trésorerie liés au besoin en fond de roulement

En milliers d'euros.

Variation de stock

Marchandises et stocks en transit	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Stock à l'ouverture	213 950			
Variation de stock		4 379		(4 379)
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		163		
Total	213 950	4 542	218 492	

Variation des créances d'exploitation

Créances d'exploitation	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Créances clients brutes à l'ouverture	4 954			
Créances clients - effets escomptés à l'ouverture	12 485			
Variation des créances d'exploitation		9 356		(9 356)
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		1 193		
Total	17 439	10 549	27 988	

Variation des dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Dettes fournisseurs à l'ouverture	142 961			
Variation des dettes d'exploitation		(9 060)		(9 060)
Impact des swaps et de la juste valeur en marge des couvertures		11 836		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		965		
Total	142 961	3 741	146 702	

Variations des autres créances et autres dettes

Autres créances	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Autres créances brutes	38 723			
Autres créances (provisions)	(313)	(36)		
Variations des autres créances		27 667		(27 667) A
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		(298)		
Total	38 410	27 333	65 742	

Dettes fiscales et sociales	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Dettes fiscales et sociales	35 494			
Variations des autres dettes fiscales et sociales		3 113		3 113 B
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		12		
Total	35 494	3 125	38 619	

Autres dettes	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Autres dettes	31 148			
Variations des autres dettes		20 638		20 638 C
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		387		
Total	31 148	21 025	52 173	

Autres créances et dettes				Impact BFR
Variations des autres créances et autres dettes				(3 916) A+B+C

3 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

En milliers d'euros.

Acquisitions d'actifs financiers

	29/02/2016
Acquisition des titres Destination Maternity	(16 443)
Autres, dont dépôts et cautionnements	(1 243)
Acquisitions d'actifs financiers	(17 686)

Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise

L'acquisition des titres de participation, d'une valeur totale de 175 milliers d'euros, concerne les sociétés SAS ORCAORS, SAS YSBV, SAS CGBB KIDS, SAS ORCAUBIN, SAS SAINT JEAN, SAS B5A.

Cessions des immobilisations

	29/02/2016
Cession des actifs industriels de la filiale Orchestra Asia Ltd	21 252
Cession des titres Retail estate	5 142
Cession d'immeubles	3 043
Autres, dont cessions de magasin	3 835
Cessions des immobilisations	33 271

4 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

En milliers d'euros.

Nouveaux emprunts

	29/02/2016
Emprunts obligataires	79 330
Emprunts bilatéraux	7 074
Participation des salariés	86
Nouveaux emprunts	86 490

Elément de réconciliation avec la note 7.4 Etat des dettes financières :

Emprunts obligataires	79 330
Impact du coût amorti sans incidence sur la trésorerie	56
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 386

Autres financement nets

	29/02/2016
Crédit syndiqué : avances en devises	(18 133)
Crédit syndiqué : emprunts en devises (tranche B2)	19 651
Frais de l'avenant au contrat de syndication (emprunt en devises)	(613)
Mobilisations de créances	(2 434)
Autres financement nets	(1 529)

Remboursement d'emprunts

	29/02/2016
Crédit syndiqué	(11 838)
Emprunts bilatéraux et intérêts d'emprunt	(1 640)
Comptes courants passifs parties liées	(39 700)
Autres, dont intérêts d'emprunts	2 018
Remboursement d'emprunts	(51 160)

Intérêts financiers nets versés

La différence entre le coût de l'endettement financier net d'un montant de 6 869 milliers d'euros soustrait de la capacité d'autofinancement d'une part, et le montant des intérêts financiers nets versés d'un montant de (6 373) milliers d'euros introduits dans le tableau des flux de financement d'autre part, provient de l'impact des coûts amortis du crédit syndiqué et des emprunts obligataires

NOTE – 11 Transactions avec les parties liées

1 Transactions avec les actionnaires

	En milliers d'euros							
	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Actionnaires								
HM Belgium	72		1		4 128			
YELED	12 201	16 268	30	487	21 472			
Parties liées aux actionnaires								
FIME France	97		10	32		64		
FIME Hong Kong	1 306	612		1 436				
FIME China	1 057	508		978				
FIME Belgium				649				
Sociétés du pôle agro-touristique FIME		59		144				
SCI du pôle immobilier FIME - Baux magasins	51	375	15	1 251			345	
SCI du pôle immobilier FIME - Baux bureaux et entrepôts	11	1 239		3 035			690	
DESIGN & SOLUTION SAS (agencements magasins)		277		183		546		
VEGOTEX (marchandises)		15 850		24 716				
Total	14 795	35 188	56	32 912	25 600	610	1 035	

2 Transactions avec les participations

En milliers d'euros

	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Participations non consolidées								
BOILOV	39	33	67	46				
MAHB				10				
JCG MEDIA SAS	204		2					
RETAIL ESTATES	22		63	2 314	5 174			
Filiales d'Orchestra Participation non consolidées au 29/02/2016								
YSBV	646		2 104	207				286
ORC CAHORS	310		521	95				70
CGBB KIDS	1 645		1 232					
ORC AUBIN	171	18	-5		1 000			200
ORC ST JEAN	1 374	12	-8	2	864			283
SAS B5A	1 619	23	-18	2	1 000			264
SARL VENUS		6	-4	0				
ORC ROMANS		4	-3					
ORC SALAISE	77		-1	0	65			
Total	6 108	96	3 949	2 675	8 103			1 103

3 Rémunérations des dirigeants

En milliers d'euros

	28/02/2015	29/02/2016
Avantages à court terme	6 744	6 154
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		69
Paiements fondés sur des actions		
TOTAL	6 744	6 222

NOTE – 12 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires au 29 février 2016

Valeurs en K€	En milliers d'euros		
	AXIOME Audit et Stratégie	Pricewaterhouse Coopers Audit	Collège commissaires aux comptes
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	111	132	243
Honoraires facturés au titre de conseils et de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	3	17	20
Total	114	149	263

Honoraires au 28 février 2015

Valeurs en K€	En milliers d'euros		
	AXIOME Audit et Stratégie	Pricewaterhouse Coopers Audit	Collège commissaires aux comptes
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	124	153	277
Honoraires facturés au titre de conseils et de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	13	13	25
Total	137	166	302

NOTE – 13 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a réalisé le 10 mars 2016 l'acquisition de la société AUTOUR DE BEBE SUISSE, réseau de 6 magasins de puériculture Grand Format, exploités en succursales et localisés en Suisse Francophone. Le chiffre d'affaires de ces magasins s'est établi à environ 12 M€ en 2015.

Afin de se consacrer pleinement à la mise en œuvre des axes de travail opérationnels et stratégiques qu'elle s'est fixée, et de ne pas obérer ses capacités financières pour faire face à son exploitation et à sa croissance, la société Orchestra-Prémaman a cédé à la société Yeled Invest, le 2 mai 2016, la quasi-totalité des titres qu'elle détenait au sein de la société Destination Maternity Corporation pour un prix de 16,4 M€, correspondant au coût d'acquisition de ces titres augmenté du remboursement intégral de tous les frais engagés par la société pour acquérir ces titres et engager les discussions avec le Board de la société Destination Maternity Corporation. Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions

ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

Lors du Conseil d'entreprise extraordinaire du vendredi 25 mars 2016, la direction de la filiale Orchestra-Prémaman Belgium a informé les membres du Conseil de plusieurs décisions structurantes concernant l'activité Puériculture et le siège social belge, prises par le conseil d'administration du 22 mars 2016.

Afin d'accompagner le développement international du Groupe et assurer une croissance pérenne notamment au travers de l'ouverture de magasins mixtes et mégastores, il a été décidé de modifier courant 2016 l'organisation comme suit :

- ✓ repositionner la totalité de l'activité logistique à Arras sur un site répondant aux nouvelles exigences en termes de capacité de traitement,
- ✓ déplacer la centrale d'achat et de référencement à Paris ainsi que les activités de gestion des flux et merchandising afin de mieux gérer notre marché principal français,
- ✓ conserver une structure restreinte et autonome d'achats dédiée au marché local belge,
- ✓ rationaliser notre back office en rassemblant à Saint-Aunès les fonctions comptables.

20.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos au 29 février 2016

Aux Actionnaires

ORCHESTRA PREMAMAN

200, avenue des Tamaris
ZAC SAINT-ANTOINE
34130 SAINT-AUNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 février 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORCHESTRA PREMAMAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 aux états financiers consolidés qui présente l'incidence de la correction d'erreur sur les comptes au 28 février 2015.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 5.1 « Ecarts d'acquisition » et 5.2 « Immobilisations incorporelles » des annexes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Montpellier, le X mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Gianni Darnet

Pierrick Belen

20.1.3 Comptes consolidés annuels établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 28 février 2015

A. Compte de résultats consolidés

1. Comptes de résultats consolidés

	Notes	28/02/15	28/02/14
Produits d'exploitation		513 253	458 978
Produit des activités ordinaires	10	513 246	458 977
Autres produits		7	1
Charges d'exploitation		479 399	439 844
Achats consommés		227 244	221 888
Charges externes		156 714	134 687
Impôts et taxes		4 874	5 001
Charges de personnel		63 140	51 916
Dotations aux amortissements		27 237	23 639
Dotations aux provisions		539	3 281
Autres charges		(348)	(568)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		33 854	19 134
Autres produits et charges opérationnels	11	19 645	3 496
RESULTAT OPERATIONNEL		53 499	22 630
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		759	642
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		54 258	23 272
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12		
Coût de l'endettement financier brut	12	(5 386)	(3 835)
Coût financier net		(5 386)	(3 835)
Autres charges et produits financiers	12	(2 428)	(550)
Produit / Charge d'impôt	13	(9 070)	(5 685)
<i>Impôt exigible</i>		10 114	9 029
<i>Impôts différés</i>		(1 045)	(3 343)
Résultat net des activités poursuivies		37 374	13 202
Résultat net des activités abandonnées		(6 261)	506
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		31 113	13 708
Part du Groupe		30 768	13 518
Part revenant aux intérêts minoritaires		345	191

2. Etat du résultat global du Groupe

	En milliers d'euros	
	28/02/2015	28/02/2014
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	31 113	13 708
<i>Montants comptabilisés en capitaux propres :</i>		
Ecarts de conversion	5 636	(554)
Variations des instruments financiers	23 420	(1 572)
Variation des impôts différés sur instruments financiers	(7 324)	
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	21 733	(2 126)
Autres éléments du résultat global	21 733	(2 126)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	52 846	11 583

3. Etat de la situation financière du groupe

ACTIF	En milliers d'euros				
				28/02/2015	28/02/2014
	Notes	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	
ACTIF NON COURANT		279 395	93 151	186 244	141 571
Goodwill	3.1	5 548	4	5 544	5 173
Immobilisations incorporelles	3.2	90 694	23 799	66 896	55 611
Immobilisations corporelles	3.3	161 426	69 125	92 301	59 066
Actifs financiers	3.4	9 170	223	8 946	7 769
Titres des sociétés mises en équivalence		5 503		5 503	3 961
Actifs d'impôts différés	13	7 054		7 054	9 991
ACTIF COURANT		322 099	8 571	313 529	202 759
Stocks et en-cours	5	213 950	1 912	212 038	118 431
Créances clients	6.1	17 439	6 345	11 093	9 879
Autres créances d'exploitation	6.2	38 723	313	38 410	33 273
Instruments dérivés de change	9	7 932		7 932	
Autres actifs financiers	3.6	1 951		1 951	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	42 105		42 105	41 176
Actifs non courants détenus en vue de la vente	3.5	9 996	2 994	7 002	
TOTAL ACTIF		611 491	104 716	506 775	344 330
PASSIF					
				28/02/2015	28/02/2014
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE				119 267	74 362
Capital	14			19 204	19 206
Réserves consolidées				69 295	41 639
Résultat de l'exercice				30 768	13 518
<i>Réserves minoritaires</i>				1 185	122
<i>Résultat minoritaire</i>				343	190
TOTAL CAPITAUX PROPRES				120 794	74 674
PASSIFS NON COURANTS				131 935	92 436
Provisions non courantes	4.1			8 620	5 280
Passifs d'impôts non courant différés	13			10 263	7 410
Passifs financiers long terme	8			113 052	79 746
PASSIFS COURANTS				254 046	177 220
Passifs financiers court terme	8			57 298	22 528
Provisions courantes					
Instruments financiers dérivés de change	9				2 445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7			129 936	91 597
Dettes fiscales et sociales	7			35 664	33 980
Autres créditeurs	7			31 148	26 671
TOTAL PASSIF				506 775	344 330

4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	En milliers d'euros	
	28/02/2015	28/02/2014
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	31 113	13 708
Amortissements	27 701	24 079
Provisions	(4 803)	(10 095)
Elimination des plus ou moins values de cession	(19 387)	(2 416)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(759)	(642)
Coût de l'endettement financier net	5 386	3 835
Impact des variations de dérivés	13 044	
Impact des stock-options		
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	5 847	5 685
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	58 141	34 154
Impôts versés	(10 114)	(9 029)
Variation du BFR lié à l'activité	(60 484)	34 485
Variation de stock	(88 326)	2 670
Variation des créances d'exploitation	(1 214)	10 833
Variation des dettes d'exploitation	35 117	16 561
Variations des autres créances et autres dettes	(6 062)	4 420
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(12 458)	59 610
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	(81 283)	(44 125)
Encaissement liés aux cessions des immobilisations	36 528	15 907
Incidence des variations de périmètre	(314)	(4 480)
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS	(45 068)	(32 698)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire		(4 262)
Variation de l'auto-contrôle	(24)	(5 683)
Nouveaux emprunts	60 818	59 874
Depôt et cautionnement reçu	2 263	1 910
Credit bail	(223)	799
Autres financement nets	10 190	(2 073)
Impact variations de dérivés		
Remboursement d'emprunts	(7 293)	(43 965)
Intérêts financiers nets versés	(5 386)	(3 729)
Dividendes versés	(7 729)	(5 439)
Incidence de la variation des taux de change	3 516	(156)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	56 132	(2 723)
Variation de la trésorerie		
Flux de trésorerie liés à l'activité	(12 458)	59 610
Flux de trésorerie liés aux investissements	(45 068)	(32 698)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	56 132	(2 723)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(1 394)	24 189
Trésorerie à l'ouverture	34 461	10 272
Trésorerie à la clôture	33 067	34 461
VARIATION DE LA TRESORERIE	(1 394)	24 189
Trésorerie et équivalent de trésorerie	42 105	41 176
Découverts bancaires	9 038	6 715
Trésorerie à la clôture	33 067	34 461

5. Etat des variations des capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros

	Capital	Primes	Titres d'autocontrôle	Autres réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01/03/2013	23 460	25 255	(1 455)	31 938	79 198	222	79 421
Résultat net de la période				13 518	13 518	191	13 708
Ecart de conversion				(544)	(544)	(10)	(554)
Variations des instruments financiers				(1 572)	(1 572)		(1 572)
Total autres éléments du résultat global				(2 116)	(2 116)	(10)	(2 126)
Résultat global total de la période				11 402	11 402	181	11 583
Augmentation de capital	316	120			436		436
Diminution de capital	(4 591)	(3 794)			(8 385)		(8 385)
Opérations sur actions propres			(2 490)		(2 490)		(2 490)
Distribution de dividendes	19	(3 314)		(2 144)	(5 439)		(5 439)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires	(4 257)	(6 988)	(2 490)	(2 144)	(15 879)		(15 879)
Autres variations	2		(38)	(323)	(359)	(91)	(450)
Capitaux propres au 28/02/2014	19 206	18 267	(3 983)	40 873	74 362	313	74 675
Résultat net de la période				30 768	30 768	345	31 113
Ecart de conversion				5 140	5 140	496	5 636
Variations des instruments financiers				23 420	23 420		23 420
Variations des impôts différés sur instruments financiers				(7 324)	(7 324)		(7 324)
Total autres éléments du résultat global				21 237	21 237	496	21 733
Résultat global total de la période				52 005	52 005	840	52 846
Augmentation de capital							
Diminution de capital							
Opérations sur actions propres			(24)		(24)		(24)
Distribution de dividendes				(7 458)	(7 458)	(270)	(7 729)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires			(24)	(7 458)	(7 482)	(270)	(7 752)
Autres variations	(2)	(0)		383	381	645	1 026
Capitaux propres au 28/02/2015	19 204	18 267	(4 007)	85 803	119 267	1 528	120 794

Les principaux impacts en capitaux propres sur la période sont les suivants :

- Résultat de l'exercice ;
- Instruments de couverture ;
- Distribution de dividendes ;
- Changement de méthode de consolidation (passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale pour trois entités).

6. Comptes proforma liés aux activités abandonnées

Les flux d'exploitation et de trésorerie produits pendant la période transitoire d'écoulement des stocks existants (revêtements des sols) du réseau de magasins Home Market acquis le 19 mai 2014, sont reclassés en activité abandonnée, conformément à IFRS 5.

COMPTE DE RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES AU 28/02/2015

En milliers d'euros

	Home Market	Textile Adulte	Total
Produits d'exploitation	5 804	49	5 852
Produit des activités ordinaires	5 804	49	5 852
Autres produits			
Charges d'exploitation	15 999	94	16 094
Achats consommés	4 927	313	5 241
Charges externes	3 723		3 723
Impôts et taxes	323		323
Charges de personnel	5 021		5 021
Dotations aux amortissements	129		129
Dotations aux provisions	1 876	(219)	1 657
Autres charges			
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(10 196)	(45)	(10 241)
Autres produits et charges opérationnels	636		636
RESULTAT OPERATIONNEL	(9 560)	(45)	(9 605)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(9 560)	(45)	(9 605)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	9		9
Coût financier net	9		9
Autres charges et produits financiers	112		112
Produit / Charge d'impôt	3 209	14	3 223
Résultat net des activités poursuivies	(6 230)	(32)	(6 261)
Résultat net des activités abandonnées			
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(6 230)	(32)	(6 261)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES AU 28/02/2015

	Home Market	Textile Adulte	Total
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	(6 230)	(32)	(6 261)
Amortissements	129	0	129
Provisions	1 876	(219)	1 657
Coût de l'endettement financier net	9		9
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(3 209)	(14)	(3 223)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	(7 425)	(265)	(7 689)
Impôts versés			
Variation du BFR lié à l'activité	2 937	10	2 947
Variation de stock	4 886	10	4 896
Variation des créances d'exploitation	53		53
Variation des dettes d'exploitation	(2 241)		(2 241)
Variations des autres créances et autres dettes	238		238
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(4 488)	(255)	(4 743)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations			0
Incidence des variations de périmètre	535		535
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS	535	0	535
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Intérêts financiers nets versés	(9)		(9)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(9)	0	(9)
Variation de la trésorerie			
Flux de trésorerie liés à l'activité	(4 488)	(255)	(4 743)
Flux de trésorerie liés aux investissements	535	0	535
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(9)	0	(9)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(3 962)	(255)	(4 216)

B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations Générales :

La Société Orchestra-Prémaman est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé 200 avenue des Tamaris, 34130 SAINT AUNES. L'action est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment C) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés annuels d'Orchestra-Prémaman reflètent la situation comptable de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales, ensemble désigné ci-après comme « le Groupe », ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées. L'exercice social de douze mois clôture le 28 février de chaque année.

Orchestra-Prémaman est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans, ainsi que sur le marché de la puériculture et de la maternité. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires affiliés et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 28 février 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 mai 2015.

Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel IFRS

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Le référentiel appliqué, disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) est constitué des normes IAS/IFRS et des interprétations y afférentes du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRS Interpretations Committee

Nouvelles normes

Les principes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes annuels consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 28 février 2014, auxquelles viennent s'ajouter les normes suivantes appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} mars 2014 :

- Norme IFRS 10 – Etats financiers consolidés. Conformément à IFRS10, les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Le Groupe contrôle une entité s'il a le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou détient des droits aux rendements variables de cette entité, et a la capacité d'agir sur ces rendements.
- Norme IFRS 11 – Partenariats. Le Groupe identifie, caractérise et documente ses partenariats conformément à IFRS11. A ce titre, les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Norme IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, pour permettre d'évaluer la nature des intérêts que le Groupe détient dans d'autres entités, les risques

qui leur sont associés, ainsi que les incidences de ces intérêts sur la performance financière du Groupe et ses flux de trésorerie.

Base de préparation des états financiers consolidés

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique à l'exception :

- des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur,
- des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- Le montant des dépréciations des créances clients ;
- La valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée ;
- L'exécution des tests de perte de valeur des goodwill, des autres actifs incorporels, des actifs corporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence dans un contexte économique particulièrement difficile et incertain quant à son évolution ;
- Le montant des engagements de retraite ;

- Le montant des provisions pour litiges ;
- Les charges liées aux options d'achat d'actions

1.2 Méthodes de consolidation

➤ Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe Orchestra-Prémaman exerce un contrôle exclusif selon la définition d'IFRS 10, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à obtenir des avantages de ses activités. Ainsi, les filiales Vêtements Orchestra Canada Inc., Orchestra Prendas Infantiles, Orchestra Belgium BVBA, Orchestra Switzerland, Orchestra Asia, Club At Cost Ltd, Kazibao Ltd, Orchestra Hellas SA, Orchestra Turquie Ltd, Orchestra Prémaman Belgium, Orchestra Prémaman Luxembourg SA, Babyland Distribution SA, Orchestra China Hong Kong Ltd, Orchestra China Shanghai Ltd, Orchestra India Ltd, JRMT BVBA, BABY 2000 BVBA, BABY 2000 ANTWERPEN BVBA, Orchestra Maroc SARL, Orchestra Cyprus Ltd, Orchestra Italia, Orchestra Participation, Orcsavanna, Orchestra Prémaman Deutschland, Etablissements Fernand Devresse et Fimitobel sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés ORC Distribution Maroc SARL, Orchest'run SAS et Prémaman Mauritius, qui avaient été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 28 février 2014, sont également consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} mars 2014.

Les résultats des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Les soldes, transactions, produits et charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation par intégration globale. La méthode de l'intégration globale appliquée est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé (capitaux propres) et au compte de résultat consolidé. En cas de perte de filiales, le résultat global est réparti entre la part des propriétaires de la société mère et celle des participations ne donnant pas le contrôle exclusif, même en cas de solde déficitaire pour ces derniers.

➤ Entreprises associées mises en équivalence

Les sociétés Shanghai World Fashion Hong Kong, Shanghai World Fashion Shanghai, Zanaka SPRL et Karina International sont mises en équivalence au 28 février 2015.

Sont également mises en équivalence les sociétés suivantes, créées avec des partenaires affiliés, dont Orchestra Participation ne détient pas le contrôle exclusif :

OMD SAS	JOLIS CŒURS SAS	PUERIS SAS	CLEQUEN SAS
SOGUITEX SAS	JADOR SAS	SOKIDS SAS	CLEM SAS
LANMOR SAS	ORCH'AMILLY SAS	2HBAK SAS	MATHEOR SAS

SATURNE SAS	LES DOUDOUS SAS	THEO ET CHLOE SAS	ORCHCHASSE EURL
ECLIP'S SAS	ELB SAS	ORC SUPER STAR SAS	ORCHCRECHE EURL
NEPTUNE SAS	LE TREFLE SAS	MAGORIAN SAS	ORCHCHALON EURL
L.A.M. SAS	TRIBORC	DUGAUKIDS SAS	CARBONE SAS
SOSSO et CYRINE SAS	BWO SAS	NADCO SAS	REV ONE SAS

1.3 Méthode de conversion des éléments en devises

➤ Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change couvert à la date de transaction (utilisation pour des raisons pratiques du cours moyen du mois comme approximation du taux du jour de chaque transaction des opérations du mois).

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au cours historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

➤ Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «écarts de conversion» («Primes et réserves») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis aux taux de clôture.

1.4 Actifs non courants

1.4.1 Goodwill

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill » alors que le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé :

- à la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi qu'à l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- à la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel, sans impact d'impôt.

Chaque goodwill est alloué au plus tard dans les 12 mois suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Le goodwill ainsi que les ajustements de valeur du goodwill relatifs à une entité étrangère sont assimilés à un actif de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill constaté dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère par l'entité détentrice des titres est converti en euros au cours de clôture.

En date de clôture, les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur, conformément aux normes IFRS 3R - *Regroupement d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*. Les dépréciations sont inscrites au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation effectués systématiquement à chaque clôture d'exercice et dès lors que des événements ou circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent et remettent en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 1.4.4.

Lors de la cession d'UGT auxquelles est alloué du goodwill, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

1.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, ou à leur coût de production pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques, les droits au bail et les frais de développement.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéterminée.

Marques Orchestra

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Le groupe a qualifié les marques Orchestra d'immobilisations à durée de vie indéterminée. En conséquence, ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement une fois par an à la date de clôture et lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Droits au bail

Les droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Ces immobilisations incorporelles sont des actifs à durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra-Prémaman sont constitués de frais de collection et de développement en France et dans les filiales ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatif à la collection N+1 sont amortis sur 6 mois et 1 an.

Les dépenses de développement (internes et externes) engagées depuis l'exercice dernier concernant les projets informatiques majeurs pour l'Entreprise (Datawarehouse, CBR, Manhattan, web et M3) ont été immobilisés. Les projets Manhattan, Web et M3 ne sont pas en service à la date de clôture de l'exercice.

1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts ultérieurs relatifs à une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif au moment où ils sont encourus s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au groupe et si ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges, calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

1.4.4 Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs* les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendant des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (la plus petite UGT est le magasin). Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- évolution du chiffre d'affaires et du résultat contributif
- évolutions réglementaires
- évolution des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel des activités concernées.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéterminée (les marques par exemple) ou qui ne sont pas disponibles à l'usage ainsi que les UGT incluant un goodwill font l'objet, indépendamment de tout indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation annuel et plus fréquemment en cas de survenance d'indice(s) de perte de valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés sont estimés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie après impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la direction du groupe pour l'exercice à venir ;
- le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt (12,4%) ;
- la valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini.

- Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT ou à ce groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable de chaque actif.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

- Immobilisations incorporelles

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe effectue une analyse de la valeur de marché en effectuant des analyses suivant la nature de l'immobilisation incorporelle.

- Droits au bail :

Les valeurs de clôture des droits au bail sont calculées en fonction du chiffre d'affaires, du résultat contributif, de la valeur de marché et des résultats prévisionnels du magasin concerné.

A la clôture, les droits au bail et droit d'entrée ont fait l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-là est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur de marché pour l'entreprise a été appréciée en fonction notamment des critères suivants :

- pourcentage du chiffre d'affaires TTC annuel (compris entre 40% à 80 % en fonction de l'emplacement du magasin) ;
- niveau de résultat contributif ;
- évaluation sur la base de rapports d'expert indépendants.

Les hypothèses retenues en termes d'évolution de chiffre d'affaires reflètent les prévisions d'activités et de rentabilité données par les managers opérationnels des actifs concernés, en conformité avec l'évolution de leur environnement et les données de marché disponibles.

- Marques :

La méthode d'appréciation de ces actifs incorporels retenue par le Groupe consiste en l'actualisation des flux de royalties réelles ou que le Groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus.

Les royalties réelles correspondent aux montants effectivement facturés par le Groupe à ses franchisés export pour l'année considérée et s'établissent entre 2 et 6 % HT des achats effectués par les franchisés.

Les royalties théoriques sont calculées sur les achats effectués par les magasins détenus en propre et des franchisés qui n'ont pas de royalties en appliquant un taux de 10% HT sur les achats consommés.

Le montant ainsi déterminé est actualisé en appliquant un taux de redevance de 15% l'an et comparé à la valeur nette comptable au 28 février de l'année considérée.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

1.4.5 Actifs financiers

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue quatre catégories d'actifs financiers

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les prêts et créances ;
- les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- et les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, les pertes et gains latents sont enregistrés dans le résultat global. Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse importante ou prolongée cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances sont des instruments financiers donnant lieu à des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie regroupe les créances clients, la trésorerie disponible etc. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est la méthode pour calculer le coût amorti d'un instrument de dette/créance. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser les flux futurs de trésorerie (y compris commissions, coûts de transaction, ...) sur la durée de vie attendue de l'instrument à sa valeur nette comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance -crédit, les créances clients soient dépréciées selon la règle suivante :

- 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux
- 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois

1.5 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Orchestra est amenée à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

1.6 Dettes financières (courantes et non courantes)

La norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation distingue deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale ;

- les passifs évalués au coût amorti.

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires et les emprunts bancaires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.7 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le groupe utilise des instruments dérivés, essentiellement des achats à terme, pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale et a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat de la période, sauf si les instruments dérivés sont désignés en tant qu'instrument de couverture auquel l'enregistrement en résultat dépend de la nature de la relation de couverture.

Eligibilité à la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de d'éligibilité à la comptabilité de couverture tels que définis par la norme IAS 39 :

- dès l'origine de la couverture, désignation et documentation formalisée décrivant la relation de couverture et son objectif,
- documentation de l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place.

Comptabilisation des instruments de couverture

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat. De plus les variations de juste valeur de l'élément couvert, attribuables au risque couvert sont également enregistrées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture sont enregistrées de la manière suivante :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts et sont donc enregistrés en coût d'achats des marchandises (le groupe ne documente que des couvertures d'achats de marchandises au titre du risque de change);
- la part inefficace est enregistrée en résultat.

La couverture est arrêtée/déqualifiée si l'entité révoque ses relations de couverture, si l'instrument de couverture expire est vendu, terminé ou exercé ou s'il ne qualifie plus en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres jusqu'en date de déqualification y sont maintenus et recyclés en résultat lorsque la transaction future affecte in fine le résultat. Si la transaction future ne doit plus se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.

1.8 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, et en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que cette même différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

1.9 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs.

Ces derniers sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté, estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

1.10 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus

Les actions d'autocontrôle détenues par le groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession. Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

1.11 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles ou actions gratuites) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Orchestra sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital

effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

1.12 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes-Merton, est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée sur la base des estimations de la direction, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

1.13 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Prémaman s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Table de mortalité TH 00-02 et TF 00-02
- Age de départ à la retraite prévu, sauf dérogation individuelle, à 67 ans
- Le taux d'actualisation retenu est de 0,75 %
- Départ à l'initiative de l'employeur
- Catégories d'emplois :
 - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 178 milliers d'euros, charges sociales comprises.

La valeur de cet engagement calculé a fait l'objet d'une provision.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les emprunts et dettes financières courants.

Les placements à court terme sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne "éléments constatés directement en capitaux propres".

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La filiale Etablissements F. Devresse détient au 28/02/2015 des titres à des fins de transactions (actions Retail Estate) pour une valeur de 1 950 K€ au 28/02/2015. Ces titres sont présentés au bilan en actif courant, n'étant pas destinés à être conservés durablement.

1.15 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteur Opérationnels » remplaçant IAS 14, le Groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle qui est basée sur le reporting interne examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

1.16 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles sont des éléments non récurrents, significatifs, clairement identifiés, mais qui n'entrent pas dans le cycle d'exploitation habituel du Groupe.

Ces éléments sont isolés dans le compte de résultat consolidé du Groupe de manière à garantir une continuité d'appréciation de la performance opérationnelle d'un exercice à l'autre.

Les produits et charges constatés soit au titre d'une société mise en équivalence, soit dans le cadre d'IFRS 5 (activités abandonnées), sont exclus de l'annexe autres produits et charges opérationnels, et font l'objet d'un classement spécifique dans les rubriques prévues à cet effet.

1.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services à des tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés est comptabilisé avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

1.18 Evénements significatifs de l'exercice

Au 28 février 2015, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 513 millions d'euros, soit une progression de 11.8 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent.

L'activité enregistre une croissance de 12% en France (où le Groupe a réalisé 65% de son chiffre d'affaires annuel) et de 11.5% à l'international. L'activité commission-affiliation est en hausse de 17.9% ; celle des succursales progresse de 7.3% (52% du chiffre d'affaires consolidé de la période).

En date du 1er avril 2014, les actionnaires composant le concert Mestre et le concert Gotlib ont décidé de regrouper au sein de YELED INVEST, une holding de droit luxembourgeois, l'intégralité de leurs participations détenues dans Orchestra-Prémaman. Cette holding est contrôlée à 67% par la famille Mestre et à 33% par la famille Gotlib. Par suite de ce regroupement, la société YELED INVEST détenait 2.867.143 actions Orchestra-Prémaman représentant 89,58% des actions et des droits de vote théoriques de la société et 96,11% après retraitement de l'auto-détention.

En conséquence, la société YELED INVEST a indiqué son intention de déposer une Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un retrait obligatoire au prix par action de 40 € sur les actions Orchestra-Prémaman non détenues par elle-même, sous réserves des travaux d'évaluation de l'expert indépendant désigné par la Société conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF et de l'examen des projets de note d'information et de note en réponse déposés à l'Autorité des Marchés Financiers en pareil cas.

Toutefois, compte tenu de la décision du Collège de l'AMF en date du 22 juillet 2014 qui a déclaré conforme le projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée sans qu'à son issue ne puisse intervenir un retrait obligatoire, YELED INVEST en tant qu'initiateur n'a pas été en mesure de mettre en œuvre le retrait obligatoire ni de demander la radiation des titres de la Société une fois publié l'avis de résultat de l'offre publique d'achat simplifiée.

A l'issue de cette OPA, la société YELED INVEST détient 2.898.276 actions Orchestra-Prémaman, soit 90,55% du capital et des droits de vote théoriques de la société et 97,24% après retraitement de l'auto-détention.

Dans le but d'augmenter et de diversifier le financement général du Groupe, la Société a réalisé le 6 novembre 2014 une émission d'obligations non cotées de maturité 6 ans pour un montant nominal de 20 M€.

Le coupon annuel de 6,25% bénéficie d'une clause de step down de 150 bp en cas de levée définitive des restrictions stipulées à la convention de crédit syndiqué relatives au remboursement anticipé des obligations d'une part et à l'octroi des sûretés par l'émetteur aux porteurs d'autre part, et de clauses de step up applicables en cas de non-respect des covenants, en cas de changement de contrôle, et en cas d'octroi de nantissements complémentaires au-delà d'un certain niveau.

Le Groupe Orchestra-Prémaman a, en date du 19 mai 2014, acquis le réseau belge « Home Market, spécialiste de l'équipement de la maison (revêtements des sols), filiale de la société Saint-Maclou. Cette acquisition a été réalisée via la société Orchestra-Prémaman Belgium moyennant la prise en charge du plan de restructuration engagé par les cédants en complément du prix payé pour le rachat de la participation. Au moment de l'acquisition, la société Etablissements F. Devresse et sa filiale Fimitobel employaient environ 230 personnes dont près de 180 personnes dans le réseau de magasins. Elles traversaient des difficultés depuis plusieurs années et avaient accumulé plus de 10M€ de pertes au cours des 3 derniers exercices.

Cette acquisition permet au Groupe de disposer d'un réseau composé d'une quarantaine de magasins (succursales) tous situés au BELUX (55 000 m² environ). L'intérêt pour Orchestra-Prémaman est d'optimiser son maillage et sa présence sur le territoire BELUX en ayant ainsi accès à des points de vente de plus grande surface et/ou mieux situés que les actuels ex-Prémaman et d'atteindre immédiatement la taille critique dans le métier de la puériculture, permettant ainsi un accroissement de la rentabilité de l'ensemble de ses points de ventes puériculture dans le monde.

Le Groupe a conclu le 14 octobre 2014 une convention-cadre avec la société Retail Estates SA en vue de la cession de la propriété de 14 immeubles commerciaux Home Market répartis sur l'ensemble du territoire belge au prix de 32,8 M€, onze de ces magasins devant ensuite être pris à bail par Orchestra-Prémaman Belgium. La cession de 12 des immeubles est intervenue en novembre 2014, contribuant au financement du programme de rénovation des magasins Home Market. Les 2 autres cessions sont en cours.

En date du 1er mars 2014, les filiales Baby 2000 BVBA, Baby 2000 Antwerpen BVBA, Baby 2000 Hasselt BVBA, Babyland SA et Babydis ont fait l'objet d'une cession d'universalité au profit d'Orchestra Prémaman Belgium SA.

Par ailleurs, la Société a procédé aux abandons de créances commerciales suivants, avec clause de retour à meilleure fortune:

- 6 838 328 € au profit de sa filiale espagnole OPI

-18 276 992 € au profit de sa filiale belge Orchestra Prémaman Belgium

Evolution du nombre de points de vente

Le groupe poursuit son développement et compte au 28 février 2015, 601 unités à l'enseigne Orchestra (succursales, commissions-affiliation et franchises), dont 281 en France.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Sociétés du groupe

Les sociétés suivantes sont prises en compte dans le périmètre de consolidation :

Nom de la société consolidée	Siège	% de contrôle	Secteur d'activité
Orchestra Prémaman SA	France	Société consolidante	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
Orchestra Printandes Infantiles	Espagne	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Belgium BVBA	Belgique	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Babyland SA	Belgique	100%	Sans activité
Orchestra Prémaman Belgium SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
JRMT BVBA	Belgique	100%	Holding
BABY 2000 BVBA	Belgique	100%	Sans activité
BABY 2000 Antwerpen BVBA	Belgique	100%	Sans activité
ETABLISSEMENTS F. DEVRESSE	Belgique	100%	Décoration, commerce de peinture, revêtements de sols
FIMITOBEL	Belgique	100%	Société immobilière
Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	100%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	100%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
Orchestra Italia	Italie	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Hellas SA	Grèce	100%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
Orchestra Cyprus Ltd	Chypre	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Turquie Ltd	Turquie	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Vêtements Orchestra Canada Inc	Canada	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Shanghai World Fashion	Hong Kong	49,5%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China Ltd	Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China Ltd	Shanghai	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Shanghai World Fashion	Shanghai	49,5%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Inde Ltd	Inde	97%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestrin SAS	Ile de la Réunion	50%	Distribution de vêtements pour enfants
Orcsavanna SAS	Ile de la Réunion	50%	Distribution de vêtements pour enfants
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	100%	Société immobilière (bureaux)
Kazibao Ltd	Ile Maurice	79%	Bureau d'achats
Prémaman Mauritius	Ile Maurice	50%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
KARINA International	Ile Maurice	40%	Fabrication de vêtements
Orchestra Maroc SARL	Maroc	100%	Commerce gros vêtements et puériculture
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	50%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
Orchestra Deutschland	Allemagne	50%	Distribution de vêtements pour enfants

Nom de la société consolidée	Siège	% de contrôle	Secteur d'activité
ORCHESTRA PARTICIPATION	France	100%	Holding
OMD SAS	France	40,0%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
SOGUITEX SAS	France	24,0%	Distribution de vêtements pour enfants
LANMOR SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
SATURNE SAS et ses deux filiales	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
L.A.M. SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
SOSSO et CYRINE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
JOLIS CŒURS SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
JADOR SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCH'AMILLY SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LES DOUDOUS SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
ELB SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LE TREFLE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
TRIBORC SAS	France	25,0%	Distribution de vêtements pour enfants
BWO SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
PUERIS SAS	France	40,0%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
SOKIDS SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
ZHBK SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
THEO ET CHLOE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
ORC SUPER STAR SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
MAGORIAN SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
DUGAUKIDS SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
NADCO SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
CLEQUEN SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
CLEM SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
MATHEOR SAS	France	40,0%	Holding
ORCHCHASSE EURL	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCHCRECHE EURL	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCHCHALON EURL	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
CARBONE SAS	France	40,0%	Distribution puériculture et vêtements pour enfants
REV ONE SAS	France	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants
ZANAKA SPRL	Belgique	40,0%	Distribution de vêtements pour enfants

La filiale allemande Kazibao GmbH, créée en septembre 2000 et mise en sommeil en décembre 2000, n'est pas consolidée. Les titres et les comptes courants sont provisionnés à 100%.

En 2005, Orchestra Prémaman a réalisé une prise de participation à hauteur de 50% dans la société POFRA. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation. Les titres de participation sont dépréciés en totalité.

Les sociétés créées en cours d'exercice en partenariat avec des clients affiliés, dont les magasins n'ont ouvert qu'en fin de période, n'ont pas été consolidés au 28 février 2015 en l'absence de contribution significative (SAS Les P'tits Loups, SAS MTK, BABYDREAM SAS).

Orchestra Vostok Russie, créée en cours d'exercice, dont l'activité n'avait pas démarré au 28 février 2015, n'a pas été consolidée.

ORLOG, créée en fin d'exercice et détenue à 40% par Orchestra Prémaman SA, n'a pas été consolidée au 28 février 2015 en l'absence de contribution significative.

2.2 Variation du périmètre de consolidation

Les sociétés Etablissements Fernand Devresse et Fimitobel (Home Market), acquises en mai 2014 par Orchestra Prémaman Belgium, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés suivantes, créées sur l'exercice 2014/2015, ont été intégrées dans le périmètre : Orcsavanna (Ile de la Réunion) et Orchestra Prémaman Deutschland (Allemagne).

Les sociétés suivantes, dans lesquelles le Groupe Orchestra a acquis des participations par l'intermédiaire de sa filiale ORCHESTRA PARTICIPATION, font leur entrée dans le périmètre. Ces entités ne faisant pas l'objet d'un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence : TRIBORC SAS, BWO SAS, PUERIS SAS, SO KIDS SAS, 2HBAK SAS, THEO ET CHLOE SAS, ORC SUPERSTAR SAS, MAGORIAN SAS, DUGAUKIDS SAS, NADCO SAS, CLEQUENSAS, CLEM SAS, MATHEOR SAS, ORCH CHASSE EURL, ORCH CRECHE EURL, ORCH CHALON EURL, CARBONE SAS et REV ONE SAS .

La participation du Groupe dans la société Karina International, mise en équivalence depuis l'exercice dernier, est passée de 30 à 40% en septembre 2014.

La SAS ORCH AJACCIO est sortie du périmètre de consolidation au 28 février 2015, Orchestra Participation ayant cédé la totalité de sa participation (24.9%) au partenaire affilié.

La SCI JVM, la SA BABYDIS et BABY 2000 HASSELT BVBA ont été liquidées en fin d'exercice (plus d'activité) et sont donc sorties du périmètre de consolidation au 28 février 2015.

2.3 Changement de méthode de consolidation

Les sociétés Orchestra Distribution Maroc SARL, Orchestrun SAS et Prémaman Mauritius, précédemment consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale depuis le 1er mars 2014. En effet, le contrôle exercé par le Groupe (maîtrise des approvisionnements, de la collection, de la politique commerciale, propriété du stock de marchandises) sur ces entités satisfait les conditions cumulatives requises par IFRS 10 :

- pouvoir effectif sur l'entité ;
- exposition ou droit aux rendements variables de cette entité ;
- capacité d'agir sur ces rendements.

Sont présentées ci-après les données comparatives entre les comptes précédemment publiés et les comptes tels qu'ils auraient été arrêtés si ces trois sociétés avaient été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale dès le 1er mars 2013.

ACTIF

	Proforma 28/02/2014			Publié 28/02/2014			Ecart 28/02/2014
	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF NON COURANT	224 354	81 704	142 650	223 244	81 673	141 571	1 079
Goodwill	5 191	18	5 173	5 191	18	5 173	
Immobilisations incorporelles	76 730	21 096	55 634	76 707	21 096	55 611	23
Immobilisations corporelles	120 376	60 396	59 980	119 432	60 366	59 066	914
Actifs financiers	8 102	194	7 909	7 963	194	7 769	139
Titres des sociétés mises en équivalence	3 961		3 961	3 961		3 961	
Actifs d'impôts différés	9 994		9 994	9 991		9 991	3
ACTIF COURANT	211 260	7 441	203 819	210 201	7 441	202 759	1 060
Stocks et en-cours	120 587	1 848	118 739	120 278	1 848	118 431	308
Créances clients	15 403	5 524	9 879	15 403	5 524	9 879	
Autres créances d'exploitation	33 461	70	33 391	33 343	70	33 273	118
Instruments dérivés de change							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 810		41 810	41 176		41 176	634
TOTAL ACTIF	435 614	89 145	346 469	433 445	89 115	344 330	2 139

PASSIF

	Proforma 28/02/2014		Publié 28/02/2014		Ecart 28/02/2014
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	74 362		74 362		
Capital	19 206		19 206		
Réserves consolidées	41 639		41 639		
Résultat de l'exercice	13 518		13 518		
<i>Réserves minoritaires</i>	122		122		
<i>Résultat minoritaire</i>	613		190		424
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 098		74 674		424
PASSIFS NON COURANTS	92 572		92 436		136
Provisions non courantes	5 280		5 280		
Passifs d'impôts non courants différés	7 410		7 410		
Passifs financiers long terme	79 882		79 746		136
PASSIFS COURANTS	178 799		177 220		1 579
Passifs financiers court terme	22 532		22 528		4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 734		91 597		137
Dettes fiscales et sociales	34 211		33 980		231
Autres créditeurs	27 878		26 671		1 207
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	346 469		344 330		2 139

Proforma compte de résultat 28/02/2014

	Proforma	Publié	Ecart
	28/02/2014	28/02/2014	28/02/2014
Produits d'exploitation	460 886	458 978	1 908
Produit des activités ordinaires	460 885	458 977	1 908
Autres produits	1	1	
Charges d'exploitation	441 153	439 844	1 309
Achats consommés	221 654	221 888	(234)
Charges externes	135 465	134 687	778
Impôts et taxes	5 053	5 001	52
Charges de personnel	52 204	51 916	288
Dotations aux amortissements	23 670	23 639	31
Dotations aux provisions	3 281	3 281	
Autres charges	(173)	(568)	394
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	19 733	19 134	599
Autres produits et charges opérationnels	3 496	3 496	
RESULTAT OPERATIONNEL	23 229	22 630	599
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	642	642	
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23 872	23 272	599
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	(3 839)	(3 835)	(4)
Coût financier net	(3 839)	(3 835)	(4)
Autres charges et produits financiers	(550)	(550)	0
Produit / Charge d'impôt	(5 857)	(5 685)	(171)
Résultat net des activités poursuivies	13 626	13 202	424
Résultat net des activités abandonnées	506	506	
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	14 132	13 708	424
Part du Groupe	13 518	13 518	
Part revenant aux intérêts minoritaires	615	191	424

NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

3.1 Goodwill

En milliers d'euros

	2013/2014	Acquisitions	Impact change	Fusion	Cession	2014/2015
Canada	170			(132)		38
Suisse	3 563		508			4 071
Belgique	695					695
Pomme Framboise	659					659
Fusion H2179 / Couleurs Arc en ciel / Nialex	81					81
BABY 2000	6			(6)		
Total	5 174		508	(138)		5 544

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice.

3.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	2013/2014	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession (dont mise au rebut)	Autres	2014/2015
Frais d'établissement	(55)				79	25
Frais de développement	15 075	9 028			(6 281)	17 821
Concessions, brevets, marques	26 359	2 152	318	(10)	(356)	28 462
Fonds commercial et droit au bail	32 350	1 522	3 380	(76)	(1 563)	35 612
Autres immobilisations incorporelles	1 526	163	603	(179)	(701)	1 412
Immobilisations incorporelles en cours	1 452	5 919			(9)	7 361
Total valeurs brutes	76 707	18 783	4 301	(265)	(8 832)	90 694
Frais d'établissement	(47)				79	32
Frais de développement	8 018	7 815			(6 371)	9 462
Concessions, brevets, marques	9 516	2 801	318		(1 152)	11 483
Fonds commercial et droit au bail	2 675	787			(1 434)	2 028
Autres immobilisations incorporelles	934	81	603	(36)	(788)	794
Immobilisations incorporelles en cours						
Total amortissements	21 096	11 483	921	(36)	(9 665)	23 799
Frais d'établissement	(8)				(0)	(8)
Frais de développement	7 057	1 213			89	8 359
Concessions, brevets, marques	16 843	(649)		(10)	796	16 979
Fonds commercial et droit au bail	29 675	735	3 380	(76)	(129)	33 585
Autres immobilisations incorporelles	592	83		(143)	87	619
Immobilisations incorporelles en cours	1 452	5 919			(9)	7 361
Total valeurs nettes	55 611	7 300	3 380	(229)	834	66 896

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement des frais de collection (9 M€), et de l'évaluation à la juste valeur du droit au bail des magasins Home Market (3,4 M€ en entrée de périmètre).

3.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	2013/2014	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (dont mise au rebut)	2014/2015
Terrains	385		(0)	(46)	31	370
Terrains en crédit bail						
Constructions	4 148		(0)	(1 183)	206	3 171
Construction en crédit bail					415	415
Installations techniques	5 928	1 716	3 696		(1 425)	9 914
Installations techniques en crédit bail	4 980			(1 348)		3 632
Autres immobilisations corporelles	99 106	45 433	21 947	(4 838)	(27 494)	134 153
Autres immobilisations corporelles en crédit b	3 354	3 288	415	(3 003)	(890)	3 165
Immobilisations corporelles en cours	1 531	10 263			(5 189)	6 605
Avances et acomptes sur immos corp.						
Total valeurs brutes	119 432	60 700	26 057	(10 418)	(34 345)	161 426
Terrains - Prov.	(13)				(13)	(13)
Terrains en crédit bail - Prov.						
Constructions	1 611	104		(373)	5	1 347
Construction en crédit bail					415	415
Installations techniques	3 648	485	3 696	(5)	(712)	7 112
Installations techniques en crédit bail	2 336	726		(1 348)		1 715
Autres immobilisations corporelles	52 009	9 297	21 795	(4 268)	(20 890)	57 943
Autres immobilisations corporelles en crédit b	774	918	415	(1 086)	(415)	606
Immobilisations corporelles en cours - Prov.						
Total amortissements	60 366	11 531	25 905	(7 080)	(21 609)	69 125
Terrains	398		(0)	(46)	31	383
Terrains en crédit bail						
Constructions	2 537	(104)	(0)	(809)	201	1 824
Construction en crédit bail						
Installations techniques	2 279	1 231		5	(713)	2 803
Installations techniques en crédit bail	2 643	(726)				1 917
Autres immobilisations corporelles	47 096	36 136	152	(570)	(6 605)	76 210
Autres immobilisations corporelles en crédit b	2 581	2 370		(1 918)	(474)	2 559
Immobilisations corporelles en cours	1 531	10 263			(5 189)	6 605
Avances et acomptes sur immos corp.						
Total valeurs nettes	59 066	49 170	152	(3 338)	(12 748)	92 301

Les agencements des magasins représentent l'essentiel des investissements de l'exercice.

Les autres immobilisations corporelles en entrée de périmètre sont totalement amorties, et ont un impact non significatif (152 K€) sur le total des immobilisations corporelles nettes.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ont été reclassés selon les critères d'IFRS 5 (voir la note 3.5).

3.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros

	2013/2014	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (dont mise au rebut)	2014/2015
Titres de participation	805	383		(0)	(88)	1 100
Autres titres immobilisés	62				(46)	16
Créances sur participation	374	177			(52)	499
Autres immo. financières	6 722	1 076	278	(621)	100	7 554
Total valeurs brutes	7 963	1 636	278	(621)	(86)	9 170
Titres de participation - Prov.	98				30	128
Autres titres immobilisés - Prov.						
Créances sur participation						
Autres immo. financières	96				0	96
Total dépréciations	194				30	223
Titres de participation	707	383		(0)	(118)	972
Autres titres immobilisés	62				(46)	16
Créances sur participation	374	177			(52)	499
Autres immo. financières	6 626	1 076	278	(621)	100	7 458
Total valeurs nettes	7 769	1 636	278	(621)	(116)	8 946

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

L'acquisition des titres de participation est constituée des nouvelles filiales VOSTOK et ORLOG, ainsi qu'une participation dans la société MAHB SAS.

3.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Le Groupe a conclu le 14/10/2014 une convention-cadre avec la société Retail Estates SA en vue de la cession de la propriété de 14 immeubles commerciaux répartis sur l'ensemble du territoire belge au prix de 32,8 M€.

	En milliers d'euros
Valeur brute dans les comptes sociaux	3 275
Ajustement de juste valeur	6 721
Valeur brute des actifs non courants destinés à la vente	9 996
<hr/>	
Amortissements cumulés dans les comptes sociaux	-2 994
Valeur nette des actifs non courants destinés à la vente	7 002
<hr/>	

L'ajustement de juste valeur est constitué de la somme des prix de cessions des immeubles restant disponibles à la vente (soit deux immeubles relatifs à la convention-cadre mentionnée ci-dessus, à laquelle s'ajoute la vente séparée de deux autres immeubles), déduction faite de la valeur nette comptable dans les comptes sociaux au 31/05/2014, date de l'acquisition de Home Market, et des éventuels coûts de transaction.

3.6 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont constitués de titres à des fins de transactions (actions Retail Estate) dont la juste valeur au 28/02/2015 est de 1 950 K€. Cestitres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS

4.1 Provisions non courantes

						En milliers d'euros
	2013/2014	Entrée de périmètre	Dotations	Reprise		2014/2015
				utilisée	non utilisée	
Impôts	1 393					1 393
Litiges	1 535	83	221	-840	-48	950
Pensions et obligations similaires	427	109		-56	-69	412
Autres charges	125		5			130
Autres risques	1 800	5 300	4 831	-1 955	-4 240	5 736
Total	5 280	5 492	5 056	-2 851	-4 357	8 620

La provision Autres risques de 5,3 M€ en entrée de périmètre concerne le plan de reconversion du réseau Home Market existant à la date d'acquisition. Suite au rachat, un nouveau plan de restructuration a été arrêté par la direction du groupe Orchestra Prémaman ; la provision existante à l'entrée de périmètre a ainsi été reprise et une nouvelle provision a été évaluée et constituée dans le cadre des activités ainsi abandonnées.

4.2 Passifs éventuels

Contrôle fiscal

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2015.

Litiges

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2015.

Créance impayée

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2015.

NOTE 5 – STOCKS

Les stocks sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

Les variations des provisions pour dépréciations des stocks par rapport à l'exercice précédent s'analysent comme suit :

	En milliers d'euros	
	28/02/15	28/02/14
Marchandises et stocks en transit	213 950	120 278
Provision pour dépréciation	1 912	1 848
Total	212 038	118 431

La valeur des stocks en transit au 28/02/2015 est de 27,2 M€.

La forte augmentation du niveau de stocks est liée notamment à l'ouverture de 42.000 m² de surfaces additionnelles, à des anticipations d'achats sur la collection textile été et à la montée en puissance de l'activité puériculture.

NOTE 6 – ETAT DES CREANCES

6.1 Créances clients et risque de crédit

Le montant des créances clients au bilan consolidé s'élève à 11 093 milliers d'euros et se décompose comme suit :

	En milliers d'euros	
	28/02/15	28/02/14
Créances clients	(1 392)	881
Créances clients - effets escomptés	12 485	8 998
Total net	11 093	9 879

	28/02/15	28/02/14
Créances clients brutes	4 954	6 404
Créances clients - effets escomptés	12 485	8 998
Provisions pour dépréciation	(6 345)	(5 524)
Total	11 093	9 879

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

	28/02/15	28/02/14
Créances clients	11 093	9 879
Chiffre d'affaires total	513 246	458 977
Chiffre d'affaires hors succursales	245 520	209 530
Délai moyen (en jours)	15	15

La répartition des créances du Groupe Orchestra-Prémaman sur les franchises et les clients négoce par échéance à la clôture est la suivante :

	28/02/15	28/02/14
Non échues	9 929	8 764
Echues moins de 6 mois	1 164	1 115
Echues entre 6 et 12 mois		
Echues entre 12 et 60 mois		
Echues au-delà		
Total	11 093	9 879

Les clients commissionnaires affiliés franchisés se voient prélever le produit de leurs ventes, net de la commission contractuelle, sur une fréquence bimensuelle.

Des virements avant expédition sont exigés pour tous les clients export dont la couverture est insuffisante.

6.2 Autres créances

Les autres créances se composent des postes suivants :

	28/02/15	28/02/14
Créances sociales	455	277
Créances fiscales	14 589	10 535
Fournisseurs - avoirs et avances	4 175	3 316
Créances diverses	5 754	10 740
Charges constatées d'avance	13 436	8 405
Total	38 410	33 273

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance, des commissions affiliations calculées sur les ventes des adhésions au Club Orchestra, ainsi que d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.

NOTE 7 – ETAT DES DETTES D’EXPLOITATION

Les dettes d’exploitation sont à moins d’un an, à l’exception des produits constatés d’avance sur les ventes des adhésions au Club Orchestra, lesquels pour partie s’étalent sur deux ans.

	28/02/15	28/02/14
Dettes fournisseurs	129 936	91 597
Dettes sociales	15 662	11 992
Dettes fiscales	20 003	21 988
Total des dettes fiscales et sociales	35 664	33 980
Clients - avoirs et avances	3 000	2 289
Dettes diverses	8 034	8 291
Produits constatés d’avance	20 113	16 091
Total des autres dettes	31 148	26 671
Total	196 748	152 247

La croissance des dettes fournisseurs s’explique par l’augmentation du volume des achats.

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture.

Les dettes diverses se composent essentiellement des comptes courant d’associés.

Les produits constatés d’avance sont composés essentiellement de l’étalement du prix de l’adhésion au Club Orchestra : leur augmentation accompagne la croissance des adhésions au Club Orchestra, notamment sur la France et la Belgique, ainsi que la Grèce, la Réunion et le Maroc.

NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES

8.1 Détail des dettes financières

Les dettes financières sont essentiellement constituées :

- d’un contrat de crédit syndiqué multidevises à terme, signé le 06 mai 2013 auprès d’un pool de 14 banques, d’une durée maximum de 6 ans, d’un montant disponible au 28 février 2015 de 173,9 millions d’euros ;
- d’un emprunt obligataire, contracté le 6 novembre 2014 dans le but d’augmenter et de diversifier le financement général du Groupe, d’un montant de 20 millions d’euros, remboursable en totalité le 6 novembre 2020 ;
- des comptes courants des parties liées pour un montant de 39,7 millions d’euros.

	28/02/2015	28/02/2014
Emprunts bancaires à + 1 an	45 363	59 882
Emprunts obligataires à + 1 an	19 610	
Autres emprunts et dettes assimilés à + 1 an	19 500	
Participation salariés	240	71
Crédit bail à + 1 an	2 907	3 327
Dépôts et cautions reçus	7 299	5 035
Avances en devises	18 133	11 430
Dettes financière long terme	113 052	79 746
Découvert bancaire	9 038	6 715
Mobilisation de créances	12 485	8 998
Emprunts bancaires à - 1 an	12 580	736
Autres emprunts et dettes assimilés à -1 an	21 587	4 669
Crédit bail à - 1 an	1 607	1 410
Dettes financière court terme	57 298	22 528
Trésorerie et équivalent de trésorerie	42 105	41 176
Total dettes financières nettes	128 244	61 098
Total dettes financières nettes des dépôts et cautions	120 705	55 991
Total dettes financières nettes des dépôts et cautions, et nettes des comptes courants des parties liées	81 005	52 991

8.2 Echéance des dettes financières

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	28/02/2014
Échéances à moins d'un an (trésorerie nette)	-5 007	-21 648
Échéances de 2 à 5 ans	86 012	74 639
Total des dettes financières nettes des dépôts et cautions, et nettes des comptes courants des parties liées	81 005	52 991

8.3 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.

Le contrat syndiqué, ainsi que l'emprunt obligataire, prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2015 permettent le respect de ces covenants.

NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS, DERIVES, EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable IFRS est reprise dans la note 12.

9.1 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent principalement à un risque financier de change et un risque de taux.

9.1.1 Risque de change

Le groupe paie ses achats en dollars, en yuans et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finances du groupe, directement rattaché au Directeur Général et au Président Directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD) et du yuan (RMB).

Couvertures de change

Seuls les achats du Groupe sont couverts, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

Les instruments de couverture sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations prévisionnelles de l'année en cours et de l'année à venir dont la réalisation est jugée hautement probable.

Sur la base des informations fournies par le service des achats, les opérations d'exploitation en dollar et en yuan font l'objet de couvertures de change, soit par options, soit par achats ou ventes à terme de devises.

Toutes les ventes sont réalisées en euros.

La valeur de marché des couvertures en cours au 28 février 2015 est de :

- 238 millions d'USD avec des échéances allant du 1^{er} mars 2015 au 29 Août 2016, soit 203,7 millions d'euros ;
- 526 millions de RMB avec des échéances allant du 1^{er} mars 2015 au 13 Mai 2016, soit 70,6 millions d'euros ;
- 2,9 millions d'USD avec des échéances allant du 1^{er} mars 2015 au 8 février 2016, soit 2,5 millions d'euros.

Banque	Date échéance	Taux de couverture	K USD	K€	Taux de juste valeur (taux de clôture)	K€	K€	K€
			Dette totale USD	Dette totale au taux de couverture		Juste valeur au 28/02/15	Couverture, dette existante	Couverture, impact en capitaux propres
CACIB	30/06/15	1,1643	15 000	12 883	1,124	13 345	-122	
BECM	16/07/15	1,1595	5 000	4 312	1,124	4 448	-59	
NATIXIS	31/08/15	1,3620	4 992	3 665	1,124	4 441	582	
SG	31/08/15	1,3800	851	617	1,124	757	107	
NATIXIS	31/08/15	1,1615	22 626	19 480	1,124	20 130	-232	
SG	31/08/15	1,1633	3 034	2 608	1,124	2 699	-27	
HSBC	30/09/15	1,1641	10 000	8 590	1,124	8 897	-83	
HSBC	30/10/15	1,1648	10 000	8 585	1,124	8 897	-78	
CACIB	13/11/15	1,1670	10 000	8 569	1,124	8 897	-62	
CACIB	15/12/15	1,1678	10 000	8 563	1,124	8 897	-27	175
SG	17/12/15	1,4100	123	87	1,124	110		22
SG	17/12/15	1,1661	815	699	1,124	725		26
NATIXIS	29/12/15	1,4025	1 210	863	1,124	1 077		214
NATIXIS	29/12/15	1,1638	2 530	2 174	1,124	2 251		77
NATIXIS	29/12/15	1,1638	550	473	1,124	489		17
SG	31/12/15	1,1663	5 000	4 287	1,124	4 448		161
NATIXIS	15/01/16	1,1363	10 000	8 800	1,124	8 897		96
SMC	15/01/16	1,1628	5 000	4 300	1,124	4 448		148
BECM	15/01/16	1,1630	5 000	4 299	1,124	4 448		149
CIC	12/02/16	1,1650	5 000	4 292	1,124	4 448		157
CACIB	12/02/16	1,1695	10 000	8 551	1,124	8 897		346
NATIXIS	16/02/16	1,1373	10 000	8 793	1,124	8 897		104
SMC	16/02/16	1,1642	4 500	3 865	1,124	4 004		138
BNP	15/03/16	1,1648	15 000	12 878	1,124	13 345		467
NATIXIS AC	30/03/16	1,2180	3 871	3 178	1,124	3 444		266
KBC	31/03/16	1,3035	600	460	1,124	534		74
KBC	31/03/16	1,1676	5 000	4 282	1,124	4 448		166
KBC	31/03/16	1,2185	2 400	1 970	1,124	2 135		166
NATIXIS	29/04/16	1,1402	10 000	8 770	1,124	8 897		126
SG	29/04/16	1,1699	5 000	4 274	1,124	4 448		175
KBC	29/04/16	1,1681	15 000	12 841	1,124	13 345		504
CACIB	13/05/16	1,1669	15 000	12 855	1,124	13 345		491
SG	18/05/16	1,3310	685	514	1,124	609		95
KBC	27/05/16	1,2900	300	233	1,124	267		34
CIC	31/05/16	1,1695	3 500	2 993	1,124	3 114		121
SG	28/06/16	1,1700	5 000	4 274	1,124	4 448		175
BECM	15/07/16	1,1675	4 500	3 854	1,124	4 004		149
SG	08/08/16	1,2130	333	275	1,124	296		22
NATIXIS AC	29/08/16	1,2700	177	139	1,124	157		18
NATIXIS AC	31/08/15	1,2050	706	586	1,124	628		42
		1,1697	238 302	203 731	1,124	212 013	0	4 921

Exposition de change sur l'activité commerciale

En milliers d'USD

	2014/2015	2013/2014
Exposition bilan	(86 259)	(73 527)
Exposition flux futurs	(152 043)	(143 594)
Instruments dérivés de change	238 302	217 122
Exposition nette après couverture		

La juste valeur des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture.

Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

Aucune inefficacité n'a été enregistrée en résultat sur les périodes 2013 et 2014.

Banque	Date échéance	Taux de couverture	K RMB	K€	Taux de juste valeur (taux de clôture)	K€	K€	K€
			Dette totale RMB	Dette totale au taux de couverture		Juste valeur au 28/02/15	Couverture, dette existante	Couverture, impact en capitaux propres
NATIXIS	16/03/15	8,1735	7 200	881	7,0485	1 021	80	
HSBC	04/05/15	7,2430	28 700	3 962	7,0485	4 072	-131	
HSBC	02/06/15	7,2630	30 000	4 131	7,0485	4 256	-125	
HSBC (ACC)	26/06/15	8,3600	5 800	694	7,0485	823	81	
HSBC	02/07/15	7,2830	30 000	4 119	7,0485	4 256	-114	
HSBC	13/03/15	8,1740	20 400	2 496	7,0485	2 894	228	
CACIB	30/09/15	7,3660	30 000	4 073	7,0485	4 256	-19	132
HSBC	08/10/15	7,3430	30 000	4 086	7,0485	4 256		171
NATIXIS AC	02/11/15	7,6400	14 350	1 878	7,0485	2 036		158
CACIB	30/10/15	7,3888	30 000	4 060	7,0485	4 256		196
HSBC	03/11/15	7,3630	30 000	4 074	7,0485	4 256		182
HSBC	13/11/15	7,4010	60 000	8 107	7,0485	8 512		405
HSBC	02/12/15	7,3830	30 000	4 063	7,0485	4 256		193
CACIB	15/03/16	7,4877	40 000	5 342	7,0485	5 675		333
CACIB	15/04/16	7,5098	40 000	5 326	7,0485	5 675		349
CACIB	13/05/16	7,5299	40 000	5 312	7,0485	5 675		363
HSBC	13/05/16	7,5160	60 000	7 983	7,0485	8 512		529
		7,4581	526 450	70 588	7,0485	74 690	0	3 010

Exposition de change sur l'activité commerciale

	En milliers de RMB	
	2014/2015	2013/2014
Exposition bilan	(130 478)	
Exposition flux futurs	(395 972)	
Instruments dérivés de change	526 450	
Exposition nette après couverture		

9.1.2 Risque de taux

Le Groupe ne se couvre pas systématiquement contre le risque de taux. Les emprunts sont tous souscrits à taux variables. Aucune couverture au titre du risque de taux n'est en cours pour la clôture 2014.

9.2 Risques de crédit

Se reporter à la note 6.

9.3 Risques de liquidité

L'échéancier des dettes financières est repris dans la note 8.

NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs Opérationnels, l'information sectorielle est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente un réseau de distribution.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne selon des indicateurs de performance commune à l'ensemble du Groupe.

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

28/02/2015

En milliers d'euros

Compte de résultat	Succursales	Franchisés	Négoce	Internet	Siège + divers	GROUPE
Chiffres d'affaires	267 726	219 667	7 680	15 798	2 375	513 246
Résultats opérationnels courants	33 287	45 089	2 582	4 821	(51 925)	33 854
<i>% du chiffre d'affaires</i>	12%	21%	34%	31%		7%
Autres produits et charges opérationnels						19 645
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						759
Résultat financier						(7 814)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						46 444
Impôt						(9 070)
Résultat net des activités abandonnées						(6 261)
Résultat de l'exercice						31 113
Dont minoritaires						345

28/02/2014

En milliers d'euros

Compte de résultat	Succursales	Franchisés	Négoce	Internet	Siège + divers	GROUPE
Chiffres d'affaires	249 446	194 078	2 735	11 795	922	458 977
Résultats opérationnels courants	22 257	31 637	1 136	3 021	(38 918)	19 134
<i>% du chiffre d'affaires</i>	9%	16%	42%	26%		4%
Autres produits et charges opérationnels						3 496
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						642
Résultat financier						(4 385)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						18 888
Impôt						(5 685)
Résultat net des activités abandonnées						506
Résultat de l'exercice						13 708
Dont minoritaires						191

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

	En milliers d'euros	
	28/02/15	28/02/14
Badwill	21 912	1 160
Résultat sur cessions d'immeubles	412	2 867
Dépréciation / sorties actifs incorporels	(738)	
Autres	(1 940)	(531)
TOTAL	19 645	3 496

Le badwill de 21 912 millions constaté au 28/02/2015 est consécutif au rachat du réseau de magasins Home Market. Ce badwill est la matérialisation de la mise à la juste valeur des actifs et des passifs de Home Market au 19 mai 2014, notamment les immeubles et les droits aux baux. Celui de 1 160 millions d'euros au 28/02/2014 est lié à l'acquisition des sociétés Baby 2000.

Le résultat sur cessions d'immeubles est composé au 28/02/2015 de la vente d'immeubles Home Market, ainsi que deux immeubles Prémaman. Au 28/02/2014, ce résultat provenait de la vente d'immeubles Prémaman.

Au 28/02/2015, le poste Autres est constitué principalement de la reprise de la provision existante à l'entrée de périmètre de Home Market (cf note 4.1), des charges liées à la taxe Eco-emballages, ainsi qu'à des droits de douanes relatifs aux exercices antérieurs.

NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

12.1 Coût financier net

Le coût de l'endettement est essentiellement constitué des intérêts sur emprunts court et moyen terme.

	En milliers d'euros	
	2014/2015	2013/2014
Produit de trésorerie et équivalent de trésorerie		
Coût de l'endettement financier net	(5 386)	(3 835)
Coût financier net	(5 386)	(3 835)
Autres produits et charges financiers	(2 428)	(550)
TOTAL	(7 814)	(4 385)

12.2 Autres charges et produits financiers

En milliers d'euros		
	2014/2015	2013/2014
Produits financiers	5 216	3 286
Gain de change et variation des dérivés	1 491	339
Autres produits financiers	3 725	2 947
Charges financières	(7 643)	(3 836)
Perte de change et variation des dérivés	(6 070)	(2 055)
Provisions à caractère financier	(1 274)	(19)
Autres charges financières	(299)	(1 762)
TOTAL	(2 428)	(550)

NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

La charge d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

Composants de la charge d'impôt (en milliers d'euros)	28/02/2015	28/02/2014
Impôt exigible	10 114	9 029
Dont impôt exigible de l'exercice	10 114	9 029
Dont impôt forfaitaire		
Impôts différés	-1 045	-3 344
dont immobilisations incorporelles corporelles et financières	-8 108	-1 533
dont engagements envers le personnel	9	-11
dont stock créances et dettes	-5 497	-523
dont différences temporaires	197	371
dont provisions	2 064	704
dont abandon de créance	2 097	
dont déficits fiscaux	5 344	-1 665
dont dépréciation actifs	-206	-811
dont garantie de passif		131
dont dividendes	7	-7
dont activités abandonnées	3 223	
dont divers	-173	1
Total d'impôt	9 070	5 685

Preuve d'impôt (en milliers d'euros)

Résultat consolidé	31 113
Impôts courants et différés comptabilisés (charge)	9 070
Résultat consolidé avant impôt	40 183
Taux d'impôt applicable en France	33,33%
Impôt théorique	13 394
Ecart constaté entre théorique et réel	-4 325

Impôt théorique	13 394
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	197
Résultat social négatif, IDA non comptabilisé	824
Différences de taux et retraitements fiscaux	-1 307
Badwill Home Market	-7 161
Dividendes et autres flux intra-groupe	152
Activité abandonnée	2 149
CVAE	1 266
Participation	-238
Sociétés mises en équivalence	-253
Autres	47
Impôt réel	9 070
Ecart constaté entre théorique et réel	-4 325

La CVAE se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par « IAS 12.2, Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

La CVAE est ainsi présentée en impôt sur le résultat au titre de l'exercice.

Les impositions résultant des éléments suivants ont été comptabilisées à la clôture :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité,
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation,
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le détail des impôts différés est le suivant :

En milliers d'euros						
	28/02/2014	Augmentation		Diminution		28/02/2015
		IDA	IDP	IDA	IDP	
Report déficitaire	7 898	1 145				9 043
Différences temporaires	441			(197)		244
Elimination opérations internes	(501)		(2 097)			(2 598)
Crédit-bail	43	14				57
Indemnité de départ en retraite	69			(9)		60
Marge sur stock	875	1 150				2 025
Juste valeur	(6 524)	1 450	(4 642)			(9 715)
Couverture de change	2 189	4 348				6 537
Provisions internes	(5)			(120)		(125)
Immobilisations incorporelles	276	148				424
Immobilisations financières	163		(57)			106
Stocks	(888)		(20)		648	(260)
Recherche et développement	(287)		(84)			(371)
Amortissements	(616)		(421)			(1 037)
Distribution de dividendes	7			(7)		
Garantie de passif	(131)					(131)
Autres	(427)		(31)		313	(145)
Imposition différée totale	2 583	8 255	(7 352)	(333)	961	4 114

L'évaluation de la capacité du groupe à utiliser les pertes fiscales reportables repose sur des projections de résultats. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés.

Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur le capital à risque reportable de Prémaman (1,6 millions d'euros) en l'absence de visibilité certaine sur la capacité de Prémaman à l'utiliser dans les délais d'imputation.

L'imposition latente afférente aux écarts d'évaluation affectés aux droits au bail et à la marque est prise en compte.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant le dernier taux en vigueur pour chaque société.

NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture, le capital social de la société s'élève à 19 203 558 euros divisés en 3 200 593 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	En milliers d'euros	
	2014/2015	2013/2014
Résultat net	31 113	13 708
Nombre moyen d'actions en circulation	3 200 593	3 200 593
Nombre d'actions diluées en circulation	3 200 593	3 200 593
Résultat net de base par action (en €)	9,72	4,28
Résultat net dilué (en €)	9,72	4,28

L'effet dilutif est calculé selon la « méthode du rachat d'actions », les fonds qui sont recueillis au moment de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions résultant de l'exercice des droits. Seul le montant net d'actions ainsi créées vient s'ajouter au nombre moyen pondéré d'actions.

Cette méthode n'est appliquée que pour les options d'achat dites « dans la monnaie ».

NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1 Engagements donnés

	en milliers d'euros	
	2014/2015	2013/2014
Crédocs	20 844	30 287
Lettres de crédit	7 052	7 131
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	173 900	177 000
Avals, cautions et garanties données	17 247	12 923
Instruments de couverture à terme	274 818	161 917
Total	493 861	389 258

Ces sûretés ont été consenties au profit des banques dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué de 147 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, destiné à restructurer l'endettement du Groupe et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement. Il n'y a pas eu de variation au cours de la période.

16.2 Engagements reçus

	en milliers d'euros	
	2014/2015	2013/2014
Cautions	390	299
Garanties bancaires	2 971	2 491
Lettres de crédit	493	493
Nantissements	883	883
Total	4 737	4 166

NOTE 17 – TRESORERIE

La trésorerie est uniquement composée de comptes bancaires en euros et dollars.

NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS

Toutes les options concernant les plans de stock options attribués les 17 avril 2008, 01 septembre 2008 et 25 novembre 2008 étaient levées à la clôture du précédent exercice.

NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

19.1 Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Les transactions entre le Groupe et les sociétés consolidées par intégration globale sont principalement :

- achats/ventes de marchandises (faisant l'objet d'une convention de Garanties de Marge),
- prestations de services,
- charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- dividendes.

Ces transactions ont été éliminées en consolidation.

19.2 Participations non consolidées

Les ventes de marchandises aux parties liées se sont faites aux prix normaux généralement pratiqués. Les achats de marchandises ont été réalisés au prix du marché. Aucune garantie n'a été accordée ou reçue avec les parties liées.

	En milliers d'euros			
	Créances	Dettes	Produits	Charges
FIME France		63	11	159
FIME Hong Kong	827	2 054		1 993
FIME China		2 671		2 364
FIME Belgium				875
HM Belgium		9 960		10
YELED		25 870		70
VEGOTEX		10 363		18 570
BOGO		217		184
BOILOV	243	18	5	48
MAHB				10
JCG MEDIA SAS	102		2	
KAZIBAO GMBH	136			
POFRA				
ORCHESTRA VOSTOK (Russie)	25			
ORLOG				
ASIA RETAIL DISPALY		1 158		1 158
Total	1 332	52 374	19	25 442

Filiales d'Orchestra Participation non consolidées au 28/02/2015 :

	En milliers d'euros			
	Créances	Dettes	Produits	Charges
BABYDREAM		91	1 784	
LES PETITS LOUPS	14		11	
MTK				
Total	14	91	1 795	

19.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 6 743,8 milliers d'euros au 28/02/2015.

Un montant de 29.7 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice.

NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT

Les paiements minimum restant à verser et leur juste de valeur à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

	En millier d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	2 922	1 815			
Redevances restant à verser	4 956		1 972	2 940	
Amortissements	2 161	1 606	1 755	2 592	

NOTE 21 – EFFECTIFS

	28/02/15	28/02/14
Effectif à la clôture de l'exercice	2 708	2 375
<i>dont France</i>	<i>1 459</i>	<i>1 288</i>
<i>dont Belgique</i>	<i>581</i>	<i>424</i>

NOTE 22 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement majeur n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice.

20.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 28 février 2015

Aux Actionnaires,

ORCHESTRA PREMAMAN

200, avenue des Tamaris

ZAC SAINT ANTOINE

34130 SAINT AUNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORCHESTRA PREMAMAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés de l'exercice ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 « Autres produits et charges opérationnels non courants » des annexes aux comptes consolidés qui mentionne le produit exceptionnel consécutif à l'acquisition du réseau de magasins Home Market dont le principe de détermination est exposé dans la note 1.4.1 « Goodwill ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.1 « Goodwill », 1.4.2 « Immobilisations incorporelles » et 1.4.4 « Dépréciations d'actifs » des annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification et information spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Montpellier, le 21 mai 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Darnet

Pierrick Belen

20.1.5 Comptes consolidés annuels établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 28 février 2014

A. COMPTES CONSOLIDES

1. Comptes de résultat consolidés

	Notes	En milliers d'euros	
		28/02/2014	28/02/2013
Produits d'exploitation		458 978	371 935
Produit des activités ordinaires	10	458 977	371 913
Autres produits		1	22
Charges d'exploitation		439 844	356 972
Achats consommés		221 888	179 873
Charges externes		134 687	112 334
Impôts et taxes		5 001	4 102
Charges de personnel		51 916	44 454
Dotations aux amortissements		23 639	17 836
Dotations aux provisions		3 281	(62)
Autres charges		(568)	(1 565)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		19 134	14 963
Autres produits et charges opérationnels	11	3 496	11 000
RESULTAT OPERATIONNEL		22 630	25 963
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		642	
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		23 272	25 963
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12		
Coût de l'endettement financier brut	12	(3 835)	(1 877)
Coût financier net		(3 835)	(1 877)
Autres charges et produits financiers	12	(550)	(628)
Produit / Charge d'impôt	13	(5 685)	(3 140)
Résultat net des activités poursuivies		13 202	20 318
Résultat net des activités abandonnées		506	(863)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		13 708	19 455
Part du Groupe		13 518	19 330
Part revenant aux intérêts minoritaires		191	124

2. Etat du résultat global du Groupe

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	13 708	19 455
<i>Montants comptabilisés en capitaux propres :</i>		
Ecart de conversion	(554)	(97)
Variations des instruments financiers	(1 572)	2 840
Autres éléments du résultat global	(2 126)	2 743
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	11 583	22 197

3. Etat de la situation financière du groupe

En milliers d'euros

ACTIF		28/02/2014	28/02/2013	
	Notes	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes
ACTIF NON COURANT		223 244	81 673	141 571
Goodwill	3.1	5 191	18	5 173
Immobilisations incorporelles	3.2	76 707	21 096	55 611
Immobilisations corporelles	3.3	119 432	60 366	59 066
Actifs financiers	3.4	7 963	194	7 769
Titres des sociétés mises en équivalence		3 961		3 961
Actifs d'impôts différés	13	9 991		9 991
ACTIF COURANT		210 201	7 441	202 759
Stocks et en-cours	5	120 278	1 848	118 431
Créances clients	6.1	15 403	5 524	9 879
Autres créances d'exploitation	6.2	33 343	70	33 273
Instruments dérivés de change	9			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	41 176		41 176
TOTAL ACTIF		433 445	89 115	344 330
PASSIF				
			28/02/2014	28/02/2013
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			74 362	79 198
Capital	14		19 206	23 460
Réserves consolidées			41 639	36 408
Résultat de l'exercice			13 518	19 330
<i>Réserves minoritaires</i>			122	99
<i>Résultat minoritaire</i>			190	124
TOTAL CAPITAUX PROPRES			74 674	79 421
PASSIFS NON COURANTS			92 436	38 812
Provisions non courantes	4.2		5 280	8 176
Passifs d'impôts non courant différés	13		7 410	9 947
Passifs financiers long terme	8		79 746	20 690
PASSIFS COURANTS			177 220	198 609
Passifs financiers court terme	8		22 528	73 321
Provisions courantes	4.1			(44)
Instruments financiers dérivés de change	9		2 445	873
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7		91 597	77 014
Dettes fiscales et sociales	7		33 980	25 613
Autres créditeurs	7		26 671	21 832
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			344 330	316 842

4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros		
	28/02/2014	28/02/2013
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	13 708	19 455
Amortissements	24 079	17 793
Provisions	(10 095)	5 619
Elimination des plus ou moins values de cession	(2 416)	(21 839)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(642)	
Coût de l'endettement financier net	3 835	1 877
Impact des variations de dérivés		
Impact des stock-options		
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	5 685	3 140
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	34 154	26 045
Impôts versés	(9 029)	(3 447)
Variation du BFR lié à l'activité	34 485	(6 118)
Variation de stock	2 670	(29 663)
Variation des créances d'exploitation	10 833	2 806
Variation des dettes d'exploitation	16 561	14 348
Variation des autres créances et autres dettes	4 420	6 391
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	59 610	16 480
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	(44 125)	(36 009)
Encaissement liés aux cessions des immobilisations	15 907	9 460
Incidence des variations de périmètre et taux de change	(4 480)	4 643
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS	(32 698)	(21 907)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation du capital	(4 262)	310
Variation de l'auto-contrôle	(5 683)	(1 493)
Nouveaux emprunts	59 874	2 750
Depôt et cautionnement reçu	1 910	220
Credit bail	799	(771)
Autres financement nets	(2 073)	(2 158)
Impact variations de dérivés		(452)
Remboursement d'emprunts	(43 965)	(5 488)
Intérêts financiers nets versés	(3 729)	(1 877)
Dividendes versés aux minoritaires	(5 439)	(1 235)
Incidence de la variation des taux de change	(156)	(67)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(2 723)	(10 261)
Variation de la trésorerie		
Flux de trésorerie liés à l'activité	59 610	16 480
Flux de trésorerie liés aux investissements	(32 698)	(21 907)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 723)	(10 261)
VARIATION DE LA TRESORERIE	24 189	(15 688)
Trésorerie à l'ouverture	10 272	25 960
Trésorerie à la clôture	34 461	10 272
VARIATION DE LA TRESORERIE	24 189	(15 688)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41 176	26 409
Découverts bancaires	6 715	16 137
Trésorerie à la clôture	34 461	10 272

5. Etat des variations des capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Titres d'autocontrôle	Autres réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01/03/2012	23 150	25 255	38	10 804	59 247	150	59 396
Résultat net de la période				19 330	19 330	124	19 455
Ecarts de conversion				(86)	(86)	(11)	(97)
Variations des instruments financiers				2 840	2 840		2 840
Total autres éléments du résultat global				2 754	2 754	(11)	2 743
Résultat global total de la période				22 084	22 084	113	22 197
Augmentation de capital	310				310		310
Diminution de capital							
Opérations sur actions propres			(1 493)		(1 493)		(1 493)
Distribution de dividendes				(1 235)	(1 235)		(1 235)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires	310		(1 493)	(1 235)	(2 418)		(2 418)
Autres variations				285	285	(40)	245
Capitaux propres au 28/02/2013	23 460	25 255	(1 455)	31 938	79 198	222	79 421
Résultat net de la période				13 518	13 518	191	13 708
Ecarts de conversion				(544)	(544)	(10)	(554)
Variations des instruments financiers				(1 572)	(1 572)		(1 572)
Total autres éléments du résultat global				(2 116)	(2 116)	(10)	(2 126)
Résultat global total de la période				11 402	11 402	181	11 583
Augmentation de capital	316	120			436		436
Diminution de capital	(4 591)	(3 794)			(8 385)		(8 385)
Opérations sur actions propres			(2 490)		(2 490)		(2 490)
Distribution de dividendes	19	(3 314)		(2 144)	(5 439)		(5 439)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires	(4 257)	(6 988)	(2 490)	(2 144)	(15 879)		(15 879)
Autres variations	2		(38)	(323)	(359)	(91)	(450)
Capitaux propres au 28/02/2014	19 206	18 267	(3 983)	40 873	74 362	313	74 675

Les principaux impacts en capitaux propres sur la période sont les suivants :

- Résultat de l'exercice ;
- Variation du capital ;
- Variation de l'autocontrôle ;
- Distribution de dividendes.

B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations Générales :

La Société Orchestra-Prémaman est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé 200 avenue des Tamaris, 34130 SAINT AUNES. L'action est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment C) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés annuels d'Orchestra-Prémaman reflètent la situation comptable de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales, ensemble désigné ci-après comme « le Groupe », ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées. L'exercice social de douze mois clôture le 28 février de chaque année.

Orchestra-Prémaman est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires affiliés et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 28 février 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 mai 2014.

Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 IFRS

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Le référentiel appliqué, disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) est constitué des normes IAS/IFRS et des interprétations y afférentes du SIC (*Standing Interpretations Committee*) et de l'IFRS Interpretations Committee.

Nouvelles normes

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union européenne et d'application obligatoire à compter du 1er mars 2013.

Le Groupe a appliqué toutes les normes, amendements et interprétations qui lui sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} mars 2013. Cela concerne notamment la norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, qui définit les règles de détermination de la juste valeur et prescrit les informations à fournir en annexe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union européenne et d'application obligatoire à compter des périodes ouvertes à partir du 1er janvier 2014.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes suivantes :

- Norme IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- Norme IFRS 11 – Partenariats ;

- Norme IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

Ces normes seront appliquées à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} mars 2014.

Base de préparation des états financiers consolidés

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique à l'exception :

- des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur,
- des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- Le montant des dépréciations des créances clients ;
- La valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée ;
- L'exécution des tests de perte de valeur des goodwill, des autres actifs incorporels, des actifs corporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence dans un contexte économique particulièrement difficile et incertain quant à son évolution ;
- Le montant des engagements de retraite ;

- Le montant des provisions pour litiges ;
- Les charges liées aux options d'achat d'actions.

1.2 Méthodes de consolidation

➤ Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe Orchestra-Prémaman exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à obtenir des avantages de ses activités. Ainsi, les filiales Vêtements Orchestra Canada Inc., Orchestra Prendas Infantiles, Orchestra Belgium BVBA, Orchestra Switzerland, Orchestra Asia, SCI JVM, Club At Cost Ltd, Kazibao Ltd, Orchestra Hellas SA, Orchestra Turquie Ltd, Orchestra Prémaman Belgium, Prémaman Luxembourg SA, Babyland SA, Babydis SA, Orchestra China Hong Kong Ltd, Orchestra China Shanghai Ltd, Orchestra India Ltd, JRMT BVBA, BABY 2000 BVBA, BABY 2000 ANTWERPEN BVBA, BABY 2000 HASSELT BVBA, Orchestra Maroc SARL, Orchestra Cyprus Ltd, Orchestra Italia et Orchestra Participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les résultats des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Les soldes, transactions, produits et charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation par intégration globale. La méthode de l'intégration globale appliquée est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé (capitaux propres) et au compte de résultat consolidé. En cas de perte de filiales, le résultat global est réparti entre la part des propriétaires de la société mère et celle des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts des minoritaires), même en cas de solde déficitaire pour ces derniers.

➤ Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Les sociétés ORC Distribution Maroc SARL, Orchest'run SAS et Prémaman Mauritius, qui sont entrées dans le périmètre en cours d'exercice, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 28 février 2014.

➤ Entreprises associées mises en équivalence

Les sociétés Shanghai World Fashion Hong Kong et Shanghai World Fashion Shanghai, qui avaient été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 28 février 2013, sont mises en équivalence à compter du 1^{er} mars 2013.

Les sociétés Zanaka SPRL, Karina International, OMD SAS, SOGUITEX SAS, ORCH AJACCIO SAS, LANMOR SAS, Saturne SAS, LAM SAS, SOSSO ET CYRINE SAS, Jolis Coeurs SAS, JADOR SAS, ORCH'AMILLY SAS, Les Doudous SAS, ELB SAS et Le Trèfle SAS, sont également mises en équivalence au 28 février 2014.

1.3 Méthode de conversion des éléments en devises

➤ Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change couvert à la date de transaction (utilisation pour des raisons pratiques du cours moyen du mois comme approximation du taux du jour de chaque transaction des opérations du mois).

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au cours historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

➤ Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «écarts de conversion» («Primes et réserves») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis aux taux de clôture.

1.4 Actifs non courants

1.4.1 Goodwill

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill » alors que le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé :

- à la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi qu'à l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- à la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel, sans impact d'impôt.

Chaque goodwill est alloué au plus tard dans les 12 mois suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Le goodwill ainsi que les ajustements de valeur du goodwill relatifs à une entité étrangère sont assimilés à un actif de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill constaté dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère par l'entité détentrice des titres est converti en euros au cours de clôture.

En date de clôture, les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur, conformément aux normes IFRS 3R - *Regroupement d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*. Les dépréciations sont inscrites au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation effectués systématiquement à chaque clôture d'exercice et dès lors que des événements ou circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements

ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent et remettent en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 1.4.4.

Lors de la cession d'UGT auxquelles est alloué du goodwill, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

1.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, ou à leur coût de production pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques, les droits au bail et les frais de développement.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéterminée.

Marques Orchestra

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Le groupe a qualifié les marques Orchestra d'immobilisations à durée de vie indéterminée. En conséquence, ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement une fois par an à la date de clôture et lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Droits au bail

Les droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Ces immobilisations incorporelles sont des actifs à durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra-Prémaman sont constitués de frais de collection et de développement en France et dans les filiales ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,

- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatif à la collection N+1 sont amortis sur 6 mois et 1 an.

Les dépenses de développement (internes et externes) engagées sur cet exercice concernant quatre projets informatiques majeurs pour l'Entreprise (Datawarehouse, CBR, Manhattan et M3) ont été immobilisées.

1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts ultérieurs relatifs à une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif au moment où ils sont encourus s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au groupe et si ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges, calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	4 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

1.4.4 Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs* les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendant des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (la plus petite UGT est le magasin). Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- évolution du chiffre d'affaires et du résultat contributif
- évolutions réglementaires
- évolution des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel des activités concernées.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas disponibles à l'usage ainsi que les UGT incluant un goodwill font l'objet, indépendamment de tout indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation annuel et plus fréquemment en cas de survenance d'indice(s) de perte de valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés sont estimés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie après impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la direction du groupe pour l'exercice à venir ;
- le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt (10%) ;
- la valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini.

- *Goodwill*

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT ou à ce groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable de chaque actif.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

- Immobilisations incorporelles

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe effectue une analyse de la valeur de marché en effectuant des analyses suivant la nature de l'immobilisation incorporelle.

- Droits au bail :

Les valeurs de clôture des droits au bail sont calculées en fonction du chiffre d'affaires, du résultat contributif, de la valeur de marché et des résultats prévisionnels du magasin concerné.

A la clôture, les droits au bail et droit d'entrée ont fait l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-là est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur de marché pour l'entreprise a été appréciée en fonction notamment des critères suivants :

- pourcentage du chiffre d'affaires TTC annuel (compris entre 40% à 80 % en fonction de l'emplacement du magasin) ;
- niveau de résultat contributif ;
- évaluation sur la base de rapports d'expert indépendants.

Les hypothèses retenues en termes d'évolution de chiffre d'affaires reflètent les prévisions d'activités et de rentabilité données par les managers opérationnels des actifs concernés, en conformité avec l'évolution de leur environnement et les données de marché disponibles.

- Marques :

La méthode d'appréciation de ces actifs incorporels retenue par le Groupe consiste en l'actualisation des flux de royalties réelles ou que le Groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus.

Les royalties réelles correspondent aux montants effectivement facturés par le Groupe à ses franchisés export pour l'année considérée et s'établissent entre 2 et 6 % HT des achats effectués par les franchisés.

Les royalties théoriques sont calculées sur les achats effectués par les magasins détenus en propre et des franchisés qui n'ont pas de royalties en appliquant un taux de 10% HT sur les achats consommés.

Le montant ainsi déterminé est actualisé sur une période de 7 ans à un taux de redevance de 15% l'an et comparé à la valeur nette comptable au 28 février de l'année considérée.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

1.4.5 Actifs financiers

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue quatre catégories d'actifs financiers

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les prêts et créances ;
- les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- et les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, les pertes et gains latents sont enregistrés dans le résultat global. Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse importante ou prolongée cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances sont des instruments financiers donnant lieu à des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie regroupe les créances clients, la trésorerie disponible, ...). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est la méthode pour calculer le coût amorti d'un instrument de dette/créance. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser les flux futurs de trésorerie (y compris commissions, coûts de transaction, ...) sur la durée de vie attendue de l'instrument à sa valeur nette comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance -crédit, les créances clients soient dépréciées selon la règle suivante :

- 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux
- 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois

1.5 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Orchestra est amenée à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

1.6 Dettes financières (courantes et non courantes)

La norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation distingue deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale ;

- les passifs évalués au coût amorti.

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires et les emprunts bancaires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.7 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le groupe utilise des instruments dérivés, essentiellement des achats à terme, pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale et a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat de la période, sauf si les instruments dérivés sont désignés en tant qu'instrument de couverture auquel l'enregistrement en résultat dépend de la nature de la relation de couverture.

Eligibilité à la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de d'éligibilité à la comptabilité de couverture tels que définis par la norme IAS 39 :

- dès l'origine de la couverture, désignation et documentation formalisée décrivant la relation de couverture et son objectif,

- documentation de l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place.

Comptabilisation des instruments de couverture

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instrument de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat. De plus les variations de juste valeur de l'élément couvert, attribuables au risque couvert sont également enregistrées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture sont enregistrées de la manière suivante :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts et sont donc enregistrés en coût d'achats des marchandises (le groupe ne documente que des couvertures d'achats de marchandises au titre du risque de change);
- la part inefficace est enregistrée en résultat.

La couverture est arrêtée/déqualifiée si l'entité révoque ses relations de couverture, si l'instrument de couverture expire est vendu, terminé ou exercé ou s'il ne qualifie plus en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres jusqu'en date de déqualification y sont maintenus et recyclés en résultat lorsque la transaction future affecte in fine le résultat. Si la transaction future ne doit plus se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.

1.8 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, et en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que cette même différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

1.9 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs.

Ces derniers sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté, estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

1.10 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus

Les actions d'autocontrôle détenues par le groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession. Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

1.11 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles ou actions gratuites) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Orchestra sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

1.12 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes-Merton, est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée sur la base des estimations de la direction, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

1.13 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Prémaman s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Table de mortalité INSEE 2004 - 2006
- Age de départ à la retraite prévu, sauf dérogation individuelle, à 67 ans
- Le taux d'actualisation retenu est de 1,25 %
- Départ à l'initiative de l'employeur
- Catégories d'emplois :
 - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Cadres : taux rotation 4% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 206 milliers d'euros, charges sociales comprises.

La valeur de cet engagement calculé a fait l'objet d'une provision.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les emprunts et dettes financières courants.

Les placements à court terme sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne "éléments constatés directement en capitaux propres".

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.15 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteur Opérationnels » remplaçant IAS 14, le Groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle qui est basée sur le reporting interne examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

1.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services à des tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés est comptabilisé avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

1.17 Evénements significatifs de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 459 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014, soit une progression de 23.4% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012/2013 (+17,7% hors Prémaman et Baby 2000).

Cette croissance est exclusivement liée à l'augmentation du nombre de points de vente sous enseigne Orchestra exploités en succursale et en commission-affiliation (455 au 28 février 2014 contre 388 au 28 février 2013) et au chiffre d'affaires généré par Prémaman (50.4 millions d'euros en année pleine vs 34.1 millions d'euros sur 8 mois au cours de l'exercice précédent) et Baby 2000 depuis son acquisition en juin 2013 (11 millions d'euros).

Le 1^{er} mars 2013, le Conseil d'Administration d'Orchestra Prémaman SA a pris acte des résultats de l'Offre Publique de Rachat initiée par la société le 30 janvier 2013 et portant sur 10% du capital, soit 391 002 actions. L'offre a été sursouscrite. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler les 391 002 actions ainsi acquises et d'annuler également les 374 154 actions détenues à cette date au titre du programme de rachat d'action, réduisant ainsi le capital à due concurrence. Ce dernier est alors passé de 23 460 114€ à 18 869 178€.

Le 6 mai 2013, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé auprès d'un pool de 14 banques.

Il s'agit d'un crédit multidevises à terme partiellement amortissable d'un montant de 177 millions d'euros et d'une durée maximum de 6 ans. Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008 et qui devait s'amortir quasi intégralement en juillet 2013.

Le 1^{er} juin 2013, le Groupe Orchestra a fait l'acquisition du Groupe Baby 2000, marque-enseigne belge de 6 magasins spécialisée dans les articles de puériculture et de textile enfants.

Les filiales Capulana distribuidaro De produtos SA (Espagne), Gubesa colaboraciones SA (Portugal) et Au Furet SA (Belgique) ont été liquidées car sans activité.

La filiale Allons z'enfants Sarl (France) a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit d'Orchestra-Prémaman Belgium SA.

La filiale Grebels Abee SA (Grèce) a été absorbée par Orchestra Hellas SA.

La filiale Dalmiel Inc. (Canada) a été absorbée par Vêtements Orchestra Canada Inc

A noter aussi que la société a procédé à un abandon de créances commerciales au profit de 1 260 747 € au profit de la filiale Orchestra Shanghai.

Evolution du nombre de points de vente

Le groupe poursuit son développement et compte au 28 février 2014, 485 points de vente à l'enseigne Orchestra (dont 264 en France et 221 à l'étranger) contre 445 l'an passé, 110 à l'enseigne Prémaman (dont 91 au Bélux) et 6 à l'enseigne Baby 2000 (en Belgique).

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Sociétés du groupe

Les sociétés suivantes sont prises en compte dans le périmètre de consolidation :

Nom de la société consolidée	Siège	% de contrôle	Secteur d'activité
Orchestra Prémaman SA	France	Société consolidante	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Printandes Infantiles	Espagne	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Belgium BVBA	Belgique	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Babyland SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Babydis SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Orchestra Prémaman Belgium SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
JRMT BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
BABY 2000 BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
BABY 2000 Antwerpen BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
BABY 2000 Hasselt BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	100%	Distribution puériculture et vêtements
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Italia	Italie	100%	Distribution de vêtements pour enfants

Orchestra Hellas SA	Grèce	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Cyprus LTD	Chypre	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Turquie ltd	Turquie	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Vêtements Orchestra Canada Inc	Canada	100%	Conception, animation d'un site internet dédié aux enfants et aux adolescents
Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Shanghai World Fashion	Hong Kong	49,5%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China ltd	Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China ltd	Shanghai	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Shanghai World Fashion	Shanghai	49,5%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Inde ltd	Inde	97%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestrun SAS	Ile de la Réunion	50%	Distribution de vêtements pour enfants
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	100%	Société immobilière (bureaux)
Kazibao Ltd	Ile Maurice	79%	Bureau d'achats
Prémaman Mauritius	Ile Maurice	50%	Distribution de vêtements pour enfants
KARINA international	Ile Maurice	30%	Fabrication de vêtements
Orchestra Maroc SARL	Maroc	100%	Commerce gros vêtements
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	50%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCHESTRA PARTICIPATION	France	100%	Holding
OMD SAS	France	40%	Distribution de vêtements pour enfants
SOGUITEX SAS	France	24,0%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCH AJACCIO SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LANMOR SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
SATURNE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
L.A.M. SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
SOSSO et CYRINE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
JOLIS CŒURS SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants

JADOR SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCH'AMILLY SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LES DOUDOUS SAS	France	40%	Distribution de vêtements pour enfants
ELB SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LE TREFLE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
ZANAKA SPRL	Belgique	40%	Distribution de vêtements pour enfants
SCI JVM	France	100%	Société immobilière

La filiale allemande Kazibao GmbH, créée en septembre 2000 et mise en sommeil en décembre 2000, n'est pas consolidée. Les titres et les comptes courants sont provisionnés à 100%.

En 2005, Orchestra Prémaman a réalisé une prise de participation à hauteur de 50% dans la société POFRA. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation. Les titres de participation sont dépréciés en totalité.

Les sociétés créées en cours d'exercice en partenariat avec des clients affiliés, dont les magasins n'ont ouvert qu'en fin de période, n'ont pas été consolidés au 28 février 2014 en l'absence de contribution significative (2 AC Digne SAS, TRIBORC SAS, BWO SAS, PUERIS SAS, SO KIDS SAS, THEO & CHLOE SAS, 2HBACK SAS).

2.2 Variation du périmètre de consolidation

Le 1^{er} juin 2013, le Groupe Orchestra a fait l'acquisition du groupe Baby 2000, marque-enseigne belge de 6 magasins spécialisée dans les articles de puériculture et le textile enfants/maternité. Le groupe BABY 2000 est composé de 4 sociétés : JRMT BVBA, BABY 2000 BVBA, BABY 2000 ANTWERPEN BVBA, BABY 2000 HASSELT BVBA.

Les sociétés suivantes, créées ou achetées en 2013/2014, ont été intégrées dans le périmètre : Orchestra Maroc SARL (Maroc), ORC Distribution Maroc SARL (Maroc), Orchestra Cyprus Ltd (Chypre), Prémaman Mauritius (Ile Maurice) et Orchestrin SAS (Ile de la Réunion).

Les sociétés suivantes, dans lesquelles le Groupe Orchestra a acquis des participations minoritaires, par l'intermédiaire de sa nouvelle filiale ORCHESTRA PARTICIPATION, font leur entrée dans le périmètre, et sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence : OMD, SOGUITEX, ORCH AJACCIO, LANMOR, SATURNE, L.A.M., SOSSO et CYRINE, JOLIS CŒURS, JADOR, ORCH'AMILLY, LES DOUDOUS, ELB, LE TREFLE.

La filiale Orchestra Belgium a acquis le 15 mars 2013 une participation de 40% dans le capital de la société ZANAKA, laquelle est intégrée dans le périmètre et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 28 février 2014.

La société Orchestra Italia SRL, créée en 2007 dans le but de développer l'activité du Groupe en Italie, était exclue du périmètre en raison de son caractère non significatif. Elle est consolidée pour la 1^{ère} fois au 28 février 2014 suite à l'ouverture de 2 points de vente en cours d'exercice.

La participation du Groupe dans la société Karina International est passée de 20 à 30% en septembre 2013. Aussi, la société est-elle dorénavant consolidée par mise en équivalence.

2.3 Changement de méthode de consolidation

Le Groupe s'est désengagé partiellement de Shanghai World Fashion Hong Kong au cours du second semestre 2013/2014. Pour cette raison, cette société, ainsi que sa filiale Shanghai World Fashion Shanghai, ont été mises en équivalence à compter du 1er mars 2013 alors qu'elles étaient intégrées selon la méthode proportionnelle auparavant.

Sont présentées ci-après les données comparatives entre les comptes précédemment publiés et les comptes tels qu'ils auraient été arrêtés si ces 2 sociétés avaient été mises en équivalence dès le 1er mars 2012.

ACTIF

En milliers d'euros	2012/2013 proforma			2012/2013 publié		
	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes
ACTIF NON COURANT	202 992	69 906	133 085	202 446	70 167	132 278
Goodwill	5 161	10	5 151	5 161	10	5 151
Immobilisations incorporelles	67 552	15 749	51 802	67 552	15 749	51 802
Immobilisations corporelles	112 012	53 608	58 404	113 161	53 869	59 292
Actifs financiers	6 897	539	6 358	6 897	539	6 358
Titres des sociétés mises en équivalence	1 695		1 695			
Actifs d'impôts différés	9 675		9 675	9 675		9 675
ACTIF COURANT	196 778	13 361	183 417	197 925	13 361	184 564
Stocks et en-cours	119 297	4 903	114 394	119 264	4 903	114 361
Créances clients	26 378	8 387	17 991	27 320	8 387	18 933
Autres créances d'exploitation	24 808	71	24 736	24 933	71	24 861
Instruments dérivés de change						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 296		26 296	26 409		26 409
TOTAL ACTIF	399 770	83 267	316 502	400 371	83 528	316 842

PASSIF

En milliers d'euros	2012/2013	2012/2013
	proforma	publié
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	79 198	79 198
Capital	23 460	23 460
Réserves consolidées	36 408	36 408
Résultat de l'exercice	19 330	19 330
<i>Réserves minoritaires</i>	99	99
<i>Résultat minoritaire</i>	124	124
TOTAL CAPITAUX PROPRES	79 421	79 421
PASSIFS NON COURANTS	38 544	38 812
Provisions non courantes	7 908	8 176
Passifs d'impôts non courant différés	9 947	9 947
Passifs financiers long terme	20 690	20 690
PASSIFS COURANTS	198 537	198 609
Passifs financiers court terme	73 321	73 321
Provisions courantes	(44)	(44)
Instruments financiers dérivés de change	873	873
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 677	77 014
Dettes fiscales et sociales	25 610	25 613
Autres créditeurs	22 100	21 832
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	316 502	316 842

Proforma compte de résultat 28/02/2013

En milliers d'euros	2012 / 2013 proforma	2012 / 2013 publié
Produits d'exploitation	368 159	371 935
Produit des activités ordinaires	368 137	371 913
Autres produits	22	22
Charges d'exploitation	353 628	356 972
Achats consommés	177 009	179 873
Charges externes	111 655	112 334
Impôts et taxes	4 064	4 102
Charges de personnel	43 774	44 454
Dotations aux amortissements	17 755	17 836
Dotations aux provisions	(62)	(62)
Autres charges (comptes de liaison)	(566)	(1 565)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	14 531	14 963
Autres produits et charges opérationnels	11 001	11 000
RESULTAT OPERATIONNEL	25 532	25 963
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	413	
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25 945	25 963
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		
Intérêts et charges financières	(1 869)	(1 877)
Coût financier net	(1 869)	(1 877)
Autres charges et produits financiers	(618)	(628)
Produit / Charge d'impôt	(3 140)	(3 140)
Résultat net des activités abandonnées	(863)	(863)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	19 455	19 455
Part du Groupe	19 330	19 330

NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

3.1 Goodwill

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Impact change	Fusion	Cession	2013/2014
Canada	170					170
Suisse	3 546		16			3 563
Belgique	695					695
Pomme Framboise	659					659
Fusion H2179 / Couleurs Arc en ciel / Nialex / H21	81					81
BABY 2000		6				6
Total	5 151	6	16			5 174

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice.

3.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres	2013/2014
Frais d'établissement	19		47		(121)	(55)
Frais de développement	13 568	8 236			(6 730)	15 075
Concessions, brevets, marques	24 035	2 470	182	(2)	(326)	26 359
Fonds commercial et droit au bail	29 275	1 665	1 773	(14)	(349)	32 350
Autres immobilisations incorporelles	407	646	544		(71)	1 526
Immobilisations incorporelles en cours	247	1 204				1 452
Total valeurs brutes	67 552	14 221	2 547	(16)	(7 597)	76 707
Frais d'établissement	22	5	47		(121)	(47)
Frais de développement	7 034	7 606			(6 622)	8 018
Concessions, brevets, marques	7 711	1 663	182	(2)	(38)	9 516
Fonds commercial et droit au bail	598	(80)		(10)	2 167	2 675
Autres immobilisations incorporelles	384	184	431		(65)	934
Immobilisations incorporelles en cours						
Total amortissements	15 749	9 377	660	(12)	(4 679)	21 096
Frais de développement	(3)	(5)			(0)	(8)
Frais de développement	6 535	630			(108)	7 057
Concessions, brevets, marques	16 324	807			(288)	16 843
Fonds commercial et droit au bail	28 677	1 745	1 773	(4)	(2 516)	29 675
Autres immobilisations incorporelles	22	462	114		(6)	592
Immobilisations incorporelles en cours	247	1 204				1 452
Total valeurs nettes	51 802	4 844	1 886	(4)	(2 918)	55 611

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement des frais de collection (8,2 M€), des logiciels (2,5 M€) et de l'évaluation à la juste valeur du droit au bail de Baby 2000 (1,8 M€).

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un Groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Une provision pour dépréciation d'actif d'un montant total de 2,4 M€ a été comptabilisée au 28/02/2014 sur certains magasins espagnols et belges, ainsi qu'un magasin China Shanghai.

3.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (dont mise au rebut)	2013/2014
Terrains	833			(744)	296	385
Constructions	14 112	490	132	(9 302)	(1 284)	4 148
Construction en crédit-bail	1 426			(1 426)		
Installations techniques	5 984	444	787	(283)	(1 004)	5 928
Installations techniques en crédit-bail	3 095	1 885				4 980
Autres immobilisations corporelles	84 832	23 420	4 010	(6 415)	(6 741)	99 106
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	2 505	1 502		(653)		3 354
Immobilisations corporelles en cours	374	1 156				1 531
Total valeurs brutes	113 161	28 897	4 930	(18 824)	(8 732)	119 432
Terrains - Prov.	(13)					(13)
Constructions	3 307	(922)	80	(690)	(163)	1 611
Construction en crédit-bail	143			(143)	0	
Installations techniques	3 323	468	736	(110)	(770)	3 648

Installations techniques en crédit-bail	1 610	726				2 336
Autres immobilisations corporelles	44 744	7 468	2 856	(1 226)	(1 834)	52 009
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	755	673		(653)	0	774
Total amortissements	53 869	8 414	3 672	(2 822)	(2 766)	60 366
Terrains	846			(744)	296	398
Constructions	10 805	1 412	53	(8 612)	(1 121)	2 537
Construction en crédit-bail	1 283			(1 283)	(0)	
Installations techniques	2 660	(25)	51	(173)	(234)	2 279
Installations techniques en crédit-bail	1 485	1 159				2 643
Autres immobilisations corporelles	40 087	15 689	1 154	(5 190)	(4 644)	47 096
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	1 751	830			(0)	2 581
Immobilisations corporelles en cours	374	1 156				1 531
Total valeurs nettes	59 292	20 221	1 258	(16 002)	(5 703)	59 066

Les agencements des magasins représentent l'essentiel des investissements de l'exercice.

Le poste « entrée de périmètre » est impacté en valeur nette à hauteur de 1,1 million d'euros par Baby 2000.

La vente de 6 biens immobiliers du groupe Prémaman a permis de dégager un profit net de 2,8 millions sur l'exercice 2013/2014.

3.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (dont chg de périmètre)	2013/2014
Titres de participation	607	678			(480)	805
Autres titres immobilisés	39	23			(0)	62
Créances sur participation	299	75				374
Autres immo. financières	5 952	2 008	25	(1 262)		6 722
Total valeurs brutes	6 897	2 783	25	(1 262)	(480)	7 963
Titres de participation - Prov.	108		(10)		(0)	98
Autres titres immobilisés - Prov.						
Créances sur participation	335				(335)	
Autres immo. financières	96				(0)	96
Total dépréciations	539		(10)		(336)	194
Titres de participation	499	678	10		(479)	707
Autres titres immobilisés	39	23			(0)	62
Créances sur participation	(36)	75			335	374
Autres immo. financières	5 856	2 008	25	(1 262)	0	6 626
Total valeurs nettes	6 358	2 783	35	(1 262)	(144)	7 769

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

Les titres acquis de la société Ciel Textile contribuent à hauteur de 604 K€ à la croissance du poste Titres de participation, le reste étant représenté par les participations dans les sociétés créées récemment en partenariat avec des clients affiliés et non encore consolidées au 28/02/2014.

NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS

4.1 Provisions non courante

En milliers d'euros

	2012/2013	Dotation	Reprise		2013/2014
			utilisée	non utilisée	
Impôts	1 393				1 393
Litiges	1 388	732	-72	-513	1 535
Perte de change					
Pensions et obligations similaires	395	32			427
Autres charges		125			125
Autres risques	5 000		-3 200		1 800
Total	8 176	889	-3 272	-513	5 280

Impôts : contentieux fiscal (1 393 K€). Dans un arrêt du 6 mai 2014, postérieur à la clôture de l'exercice, la Cour d'appel de Marseille a rejeté la requête de la société. Un pourvoi en Cassation peut être formé dans un délai de deux mois.

La reprise de provision de 3,2M€ concerne le plan de réduction des effectifs Prémaman mis en place au cours de l'exercice précédent.

4.2 Passifs éventuels

Contrôle fiscal

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2014.

Litiges

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2014.

Créance impayée

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2014.

NOTE 5 – STOCKS

Les stocks sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

Les variations des provisions pour dépréciations des stocks par rapport à l'exercice précédent s'analysent comme suit :

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Marchandises et stocks en transit	120 278	119 264
Provision pour dépréciation	1 848	4 903
Total	118 431	114 361

L'entrée de périmètre de Baby 2000 a un impact de 3,7 M€ sur le niveau des stocks du Groupe au 28 février 2014.

NOTE 6 – ETAT DES CREANCES

6.3 Créances clients et risque de crédit

Le montant des créances clients au bilan consolidé s'élève à 9 879 milliers d'euros et se décompose comme suit :

En milliers d'euros		
	2013/2014	2012/2013
Créances clients	881	6 117
Créances clients - effets escomptés	8 998	12 816
Total	9 879	18 933

En milliers d'euros		
	28/02/2014	28/02/2013
Créances clients brutes	6 404	14 504
Créances clients - effets escomptés	8 998	12 816
Provision pour dépréciation	(5 524)	(8 387)
Total	9 879	18 933

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

En milliers d'euros		
	2013/2014	2012/2013
Créances clients	9 879	18 933
Chiffre d'affaires total	458 977	371 913
Chiffre d'affaires hors succursales	209 530	183 180
Délai moyen (en jours)	15	33

La répartition des créances du Groupe Orchestra-Prémaman sur les franchises et les clients négoce par échéance à la clôture est la suivante :

En milliers d'euros		
	2013/2014	2012/2013
Non échues	8 764	16 838
Echues moins de 6 mois	1 115	2 095
Echues entre 6 et 12 mois		
Echues entre 12 et 60 mois		
Echues au-delà		
Total	9 879	18 933

Les clients franchisés en France se voient proposer, dans le cadre de la couverture de leur encours, des délais de paiements aménagés en fonction de la saisonnalité de leurs ventes.

Des virements avant expédition sont exigés pour tous les clients dont la couverture est insuffisante.

6.4 Autres créances

Les autres créances se composent des postes suivants :

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
Créances sociales	277	361
Créances fiscales	10 535	9 425
Fournisseurs - avoirs et avances	3 316	1 326
Créances diverses	10 740	8 616
Charges constatées d'avance	8 405	5 133
Total	33 273	24 861

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance et d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.

NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes d'exploitations sont toutes à moins d'un an.

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Dettes fournisseurs	91 597	77 014
Dettes sociales	11 992	11 296
Dettes fiscales	21 988	14 317
Total des dettes fiscales et sociales	33 980	25 613
Clients - avoirs et avances	2 289	4 253
Dettes diverses	8 291	4 297
Produits constatés d'avance	16 091	13 283
Total des autres dettes	26 671	21 832
Total	152 247	124 460

La croissance des dettes fournisseurs s'explique par l'augmentation du volume des achats.

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture. L'impôt société sur les sociétés Orchestra Prémaman SA et Babyland SA, ainsi que la TVA sur les sociétés qui font leur entrée dans le périmètre de consolidation, contribuent à la croissance de ce poste.

Les dettes diverses se composent essentiellement des comptes courant d'associés.

Les produits constatés d'avance sont composés essentiellement de l'étalement du prix de l'adhésion au Club Orchestra : leur augmentation accompagne la croissance des adhésions au Club Orchestra, notamment sur la France et la Belgique, ainsi que la Grèce, la Réunion et le Maroc.

Les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES

8.1 Echéance des dettes financières

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
Échéances à moins d'un an	22 528	73 321
Échéances de 2 à 5 ans	79 746	20 690
Total des dettes financières	102 274	94 011

Un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 6 mai 2013 auprès d'un pool de 14 banques.

Il s'agit d'un crédit multidevises à terme partiellement amortissable, d'un montant de 177 millions d'euros et d'une durée maximum de 6 ans.

Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008, qui devait s'amortir quasis intégralement en juillet 2013.

Au 28/2/2014, le montant des lignes disponibles s'élève à 78,4M€.

Ce contrat prévoit le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2014 permettent le respect de ces covenants.

8.2 Détail des dettes financières

En milliers d'euros

	2013/2014	2012/2013
Emprunts bancaires à + 1 an	59 882	15 818
Participation salariés	71	226
Crédit bail à + 1 an	3 327	1 519
Dépôts et cautions reçus	5 035	3 128
Avances en devises	11 430	
Dette financière long terme	79 746	20 690
Découvert bancaire	6 715	16 137
Mobilisation de créances	8 998	12 816
Avance en devises		9 684
Emprunts bancaire à - 1 an	736	31 230
Autres emprunts et dettes assimilés	4 669	1 034
Crédit bail à - 1 an	1 410	2 420
Dette financière court terme	22 528	73 321
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41 176	26 409
Total dettes financières nettes	61 098	67 603
Total dettes financières nettes des dépôts et cautions	55 991	64 249

8.3 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.

NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS, DERIVES, EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable IFRS est reprise dans la note 12.

Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent principalement à un risque financier de change et un risque de taux.

9.1.1 Risque de change

Le groupe paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Il se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finances qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD).

Couvertures de change

Seuls les achats du Groupe sont couverts, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

Les instruments de couverture sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations prévisionnelles de l'année en cours et de l'année à venir dont la réalisation est jugée hautement probable.

Sur la base des informations fournies par le service des achats, les opérations d'exploitation en dollar font l'objet de couvertures de change, soit par options, soit par achats ou ventes à terme de devises.

A la clôture, les contrats suivants étaient souscrits :

Saisons	Date échéance	Taux de couverture	K USD	K€	Taux de juste valeur (taux de clôture)	K€	K€	K€
			Dette totale USD	Dette totale au taux de couverture		Juste valeur au 28/02/2014	Couverture de dettes, dette existante (Note 1)	Couverture de dettes, impact en capitaux propres
H13	14/03/14	1,2844	5 350	4 165	1,3813	3 873	-155	
H13	28/04/14	1,3500	11 830	8 763	1,3813	8 564	105	
E14	16/04/14	1,3234	5 000	3 778	1,3813	3 620	-30	
E14	30/04/14	1,3221	9 000	6 807	1,3813	6 516	-61	
E14	30/05/14	1,3213	4 500	3 406	1,3813	3 258	-32	
E14	30/05/14	1,3220	2 500	1 891	1,3813	1 810	-17	
E14	30/05/14	1,3223	6 000	4 538	1,3813	4 344	-40	
E14	16/05/14	1,3212	5 500	4 163	1,3813	3 982	-40	
E14	30/06/14	1,3227	8 000	6 048	1,3813	5 792	-51	
E14	17/06/14	1,3247	5 000	3 774	1,3813	3 620	-26	
E14	16/07/14	1,3228	6 000	4 536	1,3813	4 344	-38	
E14	31/07/14	1,3238	3 000	2 266	1,3813	2 172	-17	
E14	02/09/14	1,3380	20 400	15 247	1,3813	14 769	4	-435
H14	31/10/14	1,3244	6 500	4 908	1,3813	4 706		-202
H14	14/11/14	1,3245	6 500	4 908	1,3813	4 706		-202
H14	15/12/14	1,3247	7 000	5 284	1,3813	5 068		-217
H14	10/12/14	1,3314	4 000	3 004	1,3813	2 896		-109
H14	12/12/14	1,3315	3 500	2 629	1,3813	2 534		-95
H14	15/12/14	1,3437	5 600	4 168	1,3813	4 054		-113
H14	15/01/15	1,3288	8 500	6 397	1,3813	6 154		-243
H14	30/01/15	1,3289	8 500	6 396	1,3813	6 154		-243
H14	02/02/15	1,3700	10 850	7 920	1,3813	7 855		-65
H14	13/02/15	1,3425	5 000	3 724	1,3813	3 620		-105
H14	17/02/15	1,3291	8 000	6 019	1,3813	5 792		-227
H14	18/02/15	1,3753	5 000	3 636	1,3813	3 620		-16
H14	27/02/15	1,3752	5 000	3 636	1,3813	3 620		-16
H14	27/08/15	1,3800	500	362	1,3813	362		0
E15	18/02/15	1,3750	5 000	3 636	1,3813	3 620		-17
E15	30/04/15	1,3752	5 000	3 636	1,3813	3 620		-16
E15	29/05/15	1,3757	5 000	3 635	1,3813	3 620		-15
E15	30/06/15	1,3762	10 000	7 266	1,3813	7 240		-27
E15	30/06/15	1,3764	5 000	3 633	1,3813	3 620		-13
E15	16/07/15	1,3760	5 000	3 634	1,3813	3 620		-14
E15	31/08/15	1,3620	5 592	4 106	1,3813	4 048		-57
			217 122	161 917	1,3813	157 186	-399	-2 445

Exposition de change sur l'activité commerciale

	En milliers d'USD	
	2013/2014	2012/2013
Exposition bilan	(73 527)	(74 861)
Exposition flux futurs	(143 594)	(80 006)
Instruments dérivés de change	217 122	154 867
Exposition nette après couverture		

La juste valeur des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture.

Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

Aucune inefficacité n'a été enregistrée en résultat sur les périodes 2012 et 2013.

9.1 Risque de taux

Le Groupe ne se couvre pas systématiquement contre le risque de taux. Les emprunts sont tous souscrits à taux variables. Aucune couverture au titre du risque de taux n'est en cours pour la clôture 2013.

9.2 Risques de crédit

Se reporter à la note 6.

9.3 Risques de liquidité

L'échéancier des dettes financières est repris dans la note 8.

NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs Opérationnels, l'information sectorielle est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente un réseau de distribution.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne selon des indicateurs de performance commune à l'ensemble du Groupe.

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

28/02/2014

En milliers d'euros

Compte de résultat	Succursales	Franchise	Négoce	Internet	Siège + divers	GROUPE
Chiffres d'affaires	249 446	194 078	2 735	11 795	922	458 977
Résultats opérationnel courant	22 257	31 637	1 136	3 021	(38 918)	19 134
% du chiffre d'affaires	9%	16%	42%	26%		4%
Autres produits et charges opérationnels						3 496
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						642
Résultat financier						(4 385)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						18 888
Impôt						(5 685)
Résultat net des activités abandonnées						506
Résultat de l'exercice						13 708
Dont minoritaires						191

28/02/2013

En milliers d'euros

Compte de résultat	Succursales	Franchise	Négoce	Internet	Siège + divers	GROUPE
Chiffres d'affaires	188 733	169 008	2 491	7 962	3 718	371 913
Résultats opérationnel courant	21 376	28 408	1 005	2 290	(38 116)	14 963
% du chiffre d'affaires	11%	17%	40%	29%		4%
Autres produits et charges opérationnels						11 000
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						
Résultat financier						(2 505)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						23 458
Impôt						(3 140)
Résultat net des activités abandonnées						(863)
Résultat de l'exercice						19 455
Dont minoritaires						124

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

	2013/2014	2012/2013
Autres charges opérationnelles	(1 072)	(6 900)
Autres produits opérationnels	2 442	16 914
Résultat sur cessions d'immobilisations	2 126	985
TOTAL	3 496	11 000

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » passe de 11 millions à 3,5 millions d'euros.

Au 28 février 2013, il avait principalement enregistré :

- en produit, le badwill de 16,8 millions d'euros lié à l'acquisition du groupe Prémaman et,
- en charge, une provision de 5 millions d'euros relative au plan de réduction des effectifs du groupe Prémaman.

Au 28 février 2014, il enregistre essentiellement :

- le badwill de 1,2 million d'euros lié à l'acquisition de Baby 2000. Il est la matérialisation de la mise à la juste valeur des actifs et passifs de Baby 2000, notamment les droits au bail et les stocks, minorée du prix d'acquisition des titres,
- un profit net de 2,8 millions d'euros sur la cession de certains biens immobiliers du groupe Prémaman.

NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

12.1 Coût financier net

Le coût de l'endettement est essentiellement constitué des intérêts sur emprunt court et moyen terme.

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Coût de l'endettement financier net	(3 835)	(1 877)
Coût financier net	(3 835)	(1 877)
Autres produits et charges financiers	(550)	(628)
TOTAL	(4 385)	(2 505)

12.2 Autres charges et produits financiers

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Produits financiers	3 286	2 355
Gain de change et variation des dérivés	339	1 371
Autres produits financiers	2 947	984
Charges financières	(3 836)	(2 983)
Perte de change et variation des dérivés	(2 055)	(1 403)
Provisions à caractère financier	(19)	
Autres charges financières	(1 762)	(1 580)
TOTAL	(550)	(628)

NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

La charge d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
Impôt exigible	9 029	3 447
Dont impôt exigible de l'exercice	9 029	3 432
Dont impôt forfaitaire		15
Impôts différés	-3 344	-307
dont immobilisations incorporelles corporelles et financières	-1 533	325
dont engagements envers le personnel	-11	-42
dont stock créances et dettes	-523	436
dont différences temporaires	371	-23
dont provisions	704	-20
dont abandon de créance		501
dont déficits fiscaux	-1 665	-1 190
dont autocontrôle	-811	-212
dont garantie de passif	131	
dont dividendes	-7	
dont divers	1	-82
Total d'impôt	5 685	3 140

Preuve d'impôt

En milliers d'euros

	28/02/2014
Résultat consolidé	13 708
Impôts courant et différés comptabilisés (charge)	5 685
Résultat consolidé avant impôt et mise en équivalence	19 394
Taux d'impôt applicable en France	33,33%
Impôt théorique	6 465
Ecart constaté entre théorique et réel	-779
<hr/>	
Impôt théorique	6 465
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	-394
Résultat social négatif, IDA non comptabilisé	387
Différences de taux et retraitements fiscaux	-397
Badwill Baby 2000	-387
Badwill Prémaman	-77
Instruments financiers (dette future sans impact sur le résultat)	-524
Distribution de dividendes intra-groupe	138
Activité abandonnée	-169
CVAE	783
Participation	368
Sociétés mises en équivalence, amortissement dérogatoire	-510
Autres	2
Impôt réel	5 685
Ecart constaté entre théorique et réel	-779

La CVAE se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par « IAS 12.2, Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

La CVAE est ainsi présentée en impôt sur le résultat au titre de l'exercice.

Les impositions résultant des éléments suivants ont été comptabilisées à la clôture :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité,
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation,
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le détail des impôts différés est le suivant :

	En milliers d'euros			
	28/02/2013	Augmentation	Diminution	28/02/2014
Report déficitaire	8 280	1 549	1 931	7 898
Différences temporaires	47	441	47	441
Abandon de créance	(501)			(501)
Crédit-bail	6	37		43
Indemnité de départ en retraite	58	11		69
Provision		1 167	1 167	(0)
Marge sur stock	364	511		875
Juste valeur	(9 331)	3 181	373	(6 524)
Couverture de change	1 665	524		2 189
Provisions internes	(146)	141		(5)
Immobilisations incorporelles	553		277	276
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	249		86	163
Stocks	(698)	561	752	(888)
Recherche et développement	(393)	106		(287)
Amortissements	1		617	(616)
Distribution de dividendes		7		7
Garantie de passif			131	(131)
Autres	(426)	(1)		(427)
Imposition différée totale	(272)	8 236	5 381	2 583
Dont Impôts différés actifs	9 675	317		9 992
Dont Impôts différés passifs	(9 947)		(2 537)	(7 410)

L'évaluation de la capacité du groupe à utiliser les pertes fiscales reportables repose sur des projections de résultats. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés.

Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur le capital à risque reportable de Prémaman (1,6 millions d'euros) en l'absence de visibilité certaine sur la capacité de Prémaman à l'utiliser dans les délais d'imputation.

L'imposition latente afférente aux écarts d'évaluation affectés aux droits au bail et à la marque est prise en compte.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant le dernier taux en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture, le capital social de la société s'élève à 19 203 558 euros divisés en 3 200 593 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

Le 1er mars 2013, le Conseil d'Administration d'Orchestra Prémaman SA a pris acte des résultats de l'Offre Publique de Rachat initiée par la société le 30 janvier 2013 et portant sur 10% du capital, soit 391 002 actions. L'offre a été sursouscrite. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler les 391 002 actions ainsi acquises et d'annuler également les 374 154 actions détenues à cette date au titre du programme de rachat d'actions, réduisant ainsi le capital à due concurrence. Ce dernier est alors passé de 23 460 114€ à 18 869 178€.

Des options ont été exercées par des salariés de l'entreprise au cours de l'exercice : 52 592 actions représentant 315 552€ de capital.

Par ailleurs, certains actionnaires ont opté pour le paiement de leur dividende 2012/2013 en actions : 3 138 actions ont ainsi été souscrites (18 828€ de capital).

NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Résultat net	13 708	19 455
Nombre moyen d'actions en circulation	3 200 593	3 910 019
Nombre d'actions dilués en circulation	3 200 593	3 962 611
Résultat net de base par action (en €)	4,28	4,98
Résultat net dilué (en €)	4,28	4,91

L'effet dilutif est calculé selon la « méthode du rachat d'actions », les fonds qui sont recueillis au moment de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions résultant de l'exercice des droits. Seul le montant net d'actions ainsi créées vient s'ajouter au nombre moyen pondéré d'actions.

Cette méthode n'est appliquée que pour les options d'achat dites « dans la monnaie ».

NOTE 16 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1 Engagements donné

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Crédoc	30 287	22 774
Lettres de crédit	7 131	5 962
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	177 000	115 917
Avals, cautions et garanties données	12 923	7 688
Instruments de couverture à terme	161 917	120 160
Total	389 258	272 501

Ces sûretés ont été consenties au profit des banques dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué de 147 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, destiné à restructurer l'endettement du Groupe et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement. Il n'y a pas eu de variation au cours de la période.

16.2 Engagements reçus

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Cautions	299	299
Garanties bancaires	2 491	1 708
Lettres de crédit	493	711
Nantissements	883	883
Total	4 166	3 601

NOTE 17 - TRESORERIE

La trésorerie est uniquement composée de comptes bancaires en euros et dollars.

NOTE 18 - PAIEMENT EN ACTIONS

Toutes les options concernant les plans de stock options attribués les 17 avril 2008, 01 septembre 2008 et 25 novembre 2008 sont levées au 28/02/2014.

NOTE 19 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

19.1 Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Les transactions entre le Groupe et les sociétés consolidées par intégration globale sont principalement :

- achats/ventes de marchandises (faisant l'objet d'une convention de Garanties de Marge),

- prestations de services,
- charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- dividendes.

Ces transactions ont été éliminées en consolidation.

19.2 Participations non consolidées

Les ventes de marchandises aux parties liées se sont faites aux prix normaux généralement pratiqués. Les achats de marchandises ont été réalisés au prix du marché. Aucune garantie n'a été accordée ou reçue avec les parties liées.

			En milliers d'euros	
	Créances	Dettes	Produits	Charges
FIME Hong Kong	55			2 726
FIME China				1 780
VEGOTEX		8 371		17 285
BOILOV	193			
BOGO	250	228	9	196
KAZIBAO GMBH	136			
Total	633	8 599	9	21 987

Filiales d'Orchestra participations non consolidées au 28/02/14 :

			En milliers d'euros	
	Créances	Dettes	Produits	Charges
2 AC DIGNE SAS	4	52		
TRIBORC SAS		71		
BWO SAS		107		
PUERIS SAS		295		
THEO & CHLOE SAS	1			
Total	5	525		

19.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 2 185 milliers d'euros au 28/02/2014.

Un montant de 30.6 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice.

NOTE 20 - LOCATION-FINANCEMENT

Les paiements minimum restant à verser et leur juste de valeur à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	2 071	851	692		
Redevances restant à verser	785		851	2 971	1 135
Amortissements	1 435	726	1 361	2 573	1 015

NOTE 21 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 1^{er} avril 2014, les actionnaires composant le concert Mestre et le concert Gotlib ont décidé de regrouper au sein de YELED INVEST, une holding de droit luxembourgeois, l'intégralité de leurs participations détenues dans Orchestra-Prémaman. Cette holding est contrôlée à 67% par la famille Mestre et à 33% par la famille Gotlib.

Par suite de ce regroupement, la société YELED INVEST détient 2.867.143 actions Orchestra-Prémaman représentant 89,58% des actions et des droits de vote théoriques de la société et 96,11% après retraitement de l'auto-détention.

En conséquence, la société YELED INVEST a indiqué son intention de déposer une Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un retrait obligatoire au prix par action de 37,75 € sur les actions Orchestra-Prémaman non détenues par elle-même, sous réserves des travaux d'évaluation de l'expert indépendant qui a été désigné par la Société conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF et de l'examen des projets de note d'information et de note en réponse qui sont déposés à l'Autorité des Marchés Financiers en pareil cas.

Le Groupe Orchestra-Prémaman a, en date du 9 mai 2014, acquit la société belge « Home Market », spécialiste de l'équipement de la maison (revêtements des sols), filiale de la société Saint-Maclou. Cette acquisition a été réalisée via la société Orchestra-Prémaman Belgium moyennant la prise en charge du plan de restructuration engagé par les cédants en complément du prix payé pour le rachat de la participation.

Cette acquisition permet au Groupe de disposer d'un réseau composé d'une quarantaine de magasins (succursales) tous situés au BELUX (55.000 M² environ). L'intérêt pour Orchestra-Prémaman est d'optimiser son maillage et sa présence sur le territoire BELUX en ayant ainsi accès à des points de vente de plus grande surface et/ou mieux situés que les actuels ex-Prémaman et d'atteindre immédiatement la taille critique dans le métier de la puériculture, permettant ainsi un accroissement de la rentabilité de l'ensemble de ses points de ventes puériculture dans le monde

La société Home Market emploie actuellement environ 230 personnes dont près de 180 personnes dans le réseau de magasins. La société Home Market traverse des difficultés depuis plusieurs années et a accumulé plus de 10M€ de pertes au cours des 3 derniers exercices.

En date du 1^{er} mars 2014, les filiales Baby 2000 BVBA, Baby 2000 Antwerpen BVBA, Baby 2000 Hasselt BVBA, Babyland SA et Babydis ont fait l'objet d'une cession d'universalité au profit d'Orchestra Prémaman Belgium SA.

20.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 28 février 2014

Aux Actionnaires,

ORCHESTRA PREMAMAN

200, avenue des Tamaris

34130 Saint Aunes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORCHESTRA PREMAMAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés de l'exercice ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.1 « Goodwill », 1.4.2 « Immobilisations incorporelles » et 1.4.4 « Dépréciations d'actifs » des annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification et information spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Montpellier, le 26 mai 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Darnet

Pierrick Belen

20.2 Comptes annuels pour l'exercice clos le 29 février 2016 et rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 29 février 2016

20.2.1 Comptes annuels pour l'exercice clos le 29 février 2016

ORCHESTRA PREMAMAN SA

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 29/02/2016

COMPTE DE RESULTAT AU 29 FEVRIER 2016

	en milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2015
Produits d'exploitation	502 442	461 424
Chiffre d'affaires	487 928	444 947
Autres produits	12 910	12 875
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 604	3 602
Charges d'exploitation	500 573	426 415
Achats de marchandises et autres approvisionnements	269 605	294 635
Variation de stock	3 696	(75 807)
Autres achats et charges externes	154 447	136 879
Impôts et taxes	7 501	7 280
Salaires et traitements	31 458	30 822
Charges sociales	9 249	9 794

Dotations aux amortissements	23 218	21 998
Dotations aux provisions	1 122	409
Autres charges	277	405
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 869	35 009
Produits financiers	8 795	16 696
Charges financières	(8 835)	(11 358)
Dotations et reprises financières		
RESULTAT FINANCIER	(40)	5 338
RESULTAT COURANT	1 830	40 347
Produits exceptionnels	5 318	4 633
Charges exceptionnelles	(19 306)	(31 028)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(13 988)	(26 395)
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	(12 158)	13 952
Participation des salariés		(714)
Impôt sur les bénéfices	1 297	(4 622)
RESULTAT NET	(10 861)	8 616

BILAN AU 29/02/2016

ACTIF	en milliers d'euros			
	29/02/16		28/02/15	
	Valeurs brutes	Amort. & prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	289 316	71 964	217 352	149 221
Immobilisations incorporelles	79 855	24 098	55 757	48 136
Frais de développement	16 667	10 259	6 408	6 526
Frais d'établissement	29	29	0	
Concessions, brevets, marques	31 631	13 166	18 465	12 798
Fonds commercial	23 711	156	23 555	21 565
Autres	650	488	162	57
Immobilisations en cours	7 167		7 167	7 190
Immobilisations corporelles	91 253	39 578	51 675	42 624
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations	88 080	39 578	48 502	40 258
Immobilisations en cours	3 173		3 173	2 366
Immobilisations financières	118 208	8 288	109 920	58 461
Titres et créances rattachées à des participations	105 565	8 277	97 288	47 674
Actions propres	8 030		8 030	6 195
Autres titres immobilisés	16		16	16
Autres immobilisations financières	4 597	11	4 586	4 576
ACTIF CIRCULANT	230 519	5 210	225 309	207 004

Stock	160 086	443	159 643	162 686
Créances d'exploitation	42 837	4 766	38 071	20 115
Créances clients et comptes rattachés	29 215	4 205	25 010	12 063
Autres créances	13 622	561	13 061	8 052
Valeurs mobilières de placement	16 614	1	16 613	170
Disponibilités	10 982		10 982	24 033
COMPTES DE REGULARISATION	8 750		8 750	10 012
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	162		162	
TOTAL ACTIF	528 747	77 174	451 573	366 237

PASSIF

en milliers d'euros

Avant répartition			
	29/02/16		28/02/15
CAPITAUX PROPRES	28 978		48 310
Capital	19 204		19 204
Primes d'émission, fusion, apport	17 797		18 267
Réserves	1 597		1 167
Report à nouveau	639		626
Résultat de l'exercice	(10 861)		8 616
Provisions réglementées	602		430
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	710		1 587
TOTAL DES DETTES	406 314		302 780
Dettes financières	216 193		166 840
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	168 815		103 558
Emprunts et dettes financières diverses	47 378		63 282
Dettes d'exploitation	190 121		135 940
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 937		116 129
Dettes fiscales et sociales	20 052		15 783
Autres dettes	23 132		4 028
COMPTES DE REGULARISATION	15 527		13 502
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	44		58
TOTAL PASSIF	451 573		366 237

NOTE 1

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels arrêtés au 29 février 2016 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n°2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation ;
- ✓ Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 6 mai 2013 auprès d'un pool de 14 banques et restructuré en juillet 2015 afin d'optimiser la structure financière du Groupe et permettre un traitement pari passu de l'Euro PP avec les financements en place, prévoit le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 29/02/2016 respectent les exigences de ces covenants.

Le chiffre d'affaires opéré sur les commissionnaires-affiliés est présenté avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette dernière est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels acquis ou développés en partie par l'entreprise, les marques acquises, les droits au bail et fonds de commerce ainsi que les malis de fusion.

Les fonds de commerce et droits au bail étant considérés comme des éléments à durée de vie indéterminée ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement. Ces derniers sont évalués à la date de clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel.

Les marques acquises et malis de fusion font l'objet d'un test de dépréciation réalisé à la clôture des comptes.

Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels devient durablement inférieure à sa valeur actuelle, telle que déterminée selon les méthodes décrites en note 4, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

La durée d'amortissement retenue pour les licences et logiciels acquis est généralement d'un an.

Les frais relatifs au développement des outils de la "supply chain" et les logiciels développés en interne sont amortis sur 5 ans.

Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra Prémaman sont constitués de frais de collection et de développement en France et dans les filiales.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément au nouveau règlement sur les actifs :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les dépenses de développement (internes et externes) engagées depuis l'exercice précédent concernant les projets informatiques majeurs pour l'Entreprise (Manhattan, Web, M3) ont été immobilisés. Les projets Manhattan et Web ont été activés sur l'exercice ; le projet M3 n'est pas en service à la date de clôture de l'exercice.

Les frais de collection engagés en N et relatifs à la collection N+1 sont amortis sur 6 mois, c'est-à-dire la durée de la saison. Seuls les frais relatifs aux stylistes, aux séminaires et à la Direction Générale sont amortis sur un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations	Durée d'utilisation
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

Les frais d'acquisition de titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

Les actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

A la date de clôture, la société détient 241.737 d'actions propres pour une valeur globale d'acquisition d'un montant de 7 903 milliers d'euros, soit 8% du capital de l'entité.

Les valeurs brutes de sortie sont calculées selon la méthode FIFO.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

Les frais de collection prévisionnels sont intégrés dans le prix de revient dans le logiciel d'exploitation.

Une régularisation est opérée en fin d'exercice permettant d'ajuster la projection au réel intégré dans la valeur des stocks.

L'ensemble des stocks est issu d'un inventaire permanent. Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

Les stocks sont dépréciés par voie de provision en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté, estimation faite à partir d'éléments historiques et statistiques.

Créances clients et évaluations des dépréciations

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance-crédit, les créances clients soient dépréciées en fonction de l'analyse du risque de non recouvrement et selon la règle suivante :

- ✓ 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux ;
- ✓ 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois ;
- ✓ 100% pour les créances supérieures à 18 mois.

Il en résulte une provision pour dépréciation qui figure au bilan pour 4 205 milliers d'euros.

A noter que la Société est actuellement en procès avec l'un de ses clients export et la banque de ce dernier pour une créance impayée de 728 milliers d'euros, assortie d'une garantie bancaire.

La Cour d'Appel de Paris, dans son arrêt rendu le 25 février 2014 a déclaré le Contredit de la Société mal fondé. La Société a formé un pourvoi en Cassation contre cette décision.

A ce stade de la procédure, et compte tenu de la probabilité de non recouvrement de cette créance, la société a porté à 100% le montant de la provision.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

La Société comptabilise une provision pour litige lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Le contrôle fiscal relatif aux exercices 2001-2002-2003 avait fait l'objet d'une proposition de rectification en date du 15 décembre 2004. L'essentiel des redressements notifiés portait sur l'utilisation des déficits ordinaires et les amortissements réputés différés de 2001 pour des montants respectifs de 3 391 milliers d'euros et 53 milliers d'euros. Les redressements envisagés ont été contestés par la Société. Cette dernière avait engagé une procédure contentieuse que le Tribunal Administratif a déboutée par un jugement en date 9 juin 2011.

La Société a fait appel le 3 août 2011, maintenant sa position. Néanmoins, conformément à la procédure d'appel, le montant du redressement a dû être versé, soit 1 393 milliers d'euros en principal, et le litige a été provisionné en totalité depuis les comptes au 28 février 2013.

La Cour d'Appel de Marseille ayant rejeté la requête de la Société dans un arrêt du 6 mai 2014, le Conseil d'Etat a été saisi en octobre 2014.

Le Conseil d'Etat a rendu son jugement en novembre 2015 en faveur de la société.

La provision de 1 393 milliers d'euros a fait l'objet d'une reprise dans les comptes du 29 février 2016. Le remboursement reste en attente à la clôture de l'exercice.

Instruments financiers

La société met en place des stratégies de couverture de ses achats faits en devises étrangères essentiellement en dollars américains et yuans chinois. Des couvertures sont pratiquées en fonction d'un cours fixe utilisé lors du budget. Ces couvertures sont faites sous forme d'achats à terme.

La couverture est prise au moment du budget et est comptabilisée de la façon suivante :

- ✓ jusqu'à la réalisation des opérations : la couverture constitue un engagement hors bilan et aucune perte ni aucun profit n'est enregistré sur cet engagement à la clôture de l'exercice ;
- ✓ lors de la réalisation des opérations, les achats et les dettes correspondants sont comptabilisés au cours moyen de couverture semestriel. Le report/déport des contrats à terme est considéré comme un coût d'acquisition de l'élément couvert. Aucun écart de change n'est dégagé lors du règlement de la dette.

A la clôture de l'exercice, la différence entre le cours moyen de couverture du semestre écoulé et celui du semestre suivant est portée en résultat financier puis en achat de marchandises. Aucun écart de conversion ne figure au bilan concernant ces couvertures.

Le montant des gains et pertes réalisés sur les dérivés en application de la comptabilité de couverture s'élèvent à 1 132 milliers d'euros au 29/02/2016.

Cotisations de retraite et indemnité de départ en retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Prémaman s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode rétrospective. Cette méthode, évalue la quotité de droits acquise par le salarié à la date d'évaluation.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité : TF 00-02
- ✓ Age de départ à la retraite : 67 ans
- ✓ Le taux d'actualisation retenu est de 1.80%
- ✓ Départ à l'initiative du salarié
- ✓ Catégories d'emplois :
 - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué au 29 février 2016 à 161 milliers d'euros.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 pour un montant de 64 milliers d'euros. L'engagement net de la société s'élève ainsi à 97 milliers d'euros.

Faits caractéristiques de l'exercice

- **Emprunt obligataire et crédit syndiqué**

En Juillet 2015, Orchestra-Prémaman a procédé à une émission obligataire multi tranches d'un montant total de 57.5 M€ sous forme d'un placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens.

L'émission obligataire est composée d'une tranche de 22.5 M€ de maturité 6 ans avec un coupon de 4.031% et d'une autre tranche de 35 M€ de maturité 7 ans avec un coupon de 4.340%.

Une émission obligataire complémentaire multi tranches d'un montant total de 22.5M€ de maturité 6 et 7 ans sous forme d'un placement privé (Euro PP) auprès d'investisseurs institutionnels européens a été finalisée en octobre 2015. Les obligations émises sont assimilées et forment une souche unique avec les obligations émises en juillet 2015

Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché libre d'Euronext à Paris.

Ces opérations permettent de financer dans de bonnes conditions les besoins généraux du Groupe, d'allonger la maturité de sa dette et de diversifier ses sources de financement au service de sa stratégie de croissance ambitieuse au cours des prochaines années.

Simultanément en juillet 2015, la Société a restructuré son crédit syndiqué existant, afin d'optimiser sa structure financière et de permettre un traitement pari passu avec les emprunts obligataires.

Par ailleurs, les obligations souscrites le 6 Novembre 2014, qui portaient intérêts au taux de 6,25 % l'an à leur date d'émission (les intérêts annuels versés le 6 novembre 2015 l'ont été au taux de 6,25%) ont vu leur taux d'intérêt annuel ramené à 4,75 % l'an à compter du 6 novembre 2015, compte tenu de la signature de l'avenant au contrat de syndiqué intervenue en juillet 2015, et de l'obtention en conséquence de la levée définitive des restrictions relatives au remboursement anticipé des obligations et à l'octroi de sûretés (application d'une clause de step-down de 150 points de base prévue au contrat obligataire).

- **Participations**

Il a été procédé à une augmentation de capital de la filiale en Allemagne. La participation d'Orchestra-Prémaman est passée de 50% à 90%.

La Société a créé une filiale à Madagascar en fin d'exercice. Il s'agit d'un bureau d'achat.

- **VMP**

La société a fait l'acquisition de titres de la société américaine DESTINATION MATERNITY CORPORATION (société cotée au NASDAQ dont le nombre de titres fluctue), à hauteur de 14% environ du capital de cette société. La quasi-totalité des actions acquises a été cédée à l'actionnaire majoritaire Yeled Invest en date du 2 mai 2016. Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

- **Correction d'erreur sur les comptes au 28/02/2015**

A la clôture de l'exercice, il a été relevé une erreur dans la comptabilisation des écarts de change sur les dettes fournisseurs en devises au 28 février 2015 dans le cadre de la valorisation de ces dernières au taux de couverture. Le résultat au 28 février 2015 a donc été majoré de 13 025 milliers d'euros avant impôt, soit un impact positif de 8 683 milliers d'euros sur le résultat net après impôts.

Conformément à la réglementation comptable, l'impact de cette erreur avant impôt, soit 13 025 milliers d'euros, a été comptabilisé au résultat de l'exercice clos le 29 février 2016 en charges exceptionnelles. Les tableaux ci-dessous présentent l'impact qu'aurait eu cette correction sur les postes concernés des comptes au 28 février 2015 :

COMPTE DE RESULTAT AU 28 FEVRIER 2015

en milliers d'euros

	Comptes Présentés	Corrections	Comptes Corrigés
Charges d'exploitation	426 415	13 025	439 440
Achats de marchandises et autres approvisionnements	294 635	13 025	307 660
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 009	-13 025	21 984
RESULTAT COURANT	40 347	-13 025	27 322
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	13 952	-13 025	927
Impôt sur les bénéfices	-4 622	4 342	-280
RESULTAT NET	8 616	-8 683	-67

BILAN AU 28/02/2015

en milliers d'euros

ACTIF	Comptes Présentés	Corrections	Comptes Corrigés
ACTIF CIRCULANT	207 004	4 342	211 346
Créances d'exploitation	20 115	4 342	24 457
Autres créances	8 052	4 342	12 394
TOTAL ACTIF	366 237	4 342	370 579

PASSIF	Comptes Présentés	Corrections	Comptes Corrigés
CAPITAUX PROPRES	48 310	-8 683	39 627
Résultat de l'exercice	8 616	-8 683	-67
TOTAL DES DETTES	302 780	13 025	315 805
Dettes d'exploitation	135 940	13 025	148 965
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 129	13 025	129 154
TOTAL PASSIF	366 237	4 342	370 579

Autres informations

Le total du bilan de l'exercice après affectation du résultat est de 451 573 milliers d'euros. Le résultat net comptable est une perte de 10 861 milliers d'euros.

Orchestra Prémaman SA bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi calculé conformément à l'article 244 quater c du CGI, au taux de 6% depuis le 01/01/2014.

La société présente les produits résultant de l'application de ce dispositif, dans un sous-compte dédié, en diminution de ses charges de personnel pour un montant de 1 579 k€.

La société YELED, sise 9B Bld du Prince Henri 1724 Luxembourg, consolide les comptes de la société selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 2 : ACTIF IMMOBILISE

	en milliers d'euros			
	Valeurs brutes	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes
	au 28/02/15			au 29/02/16
Immobilisations incorporelles	73 313	27 251	20 708	79 856
Immobilisations corporelles	76 230	31 391	16 369	91 252
Immobilisations financières	65 290	261 813	208 895	118 208
TOTAL	214 833	320 455	245 972	289 316

1-

Immobilisations incorporelles :

La valeur des droits au bail et fonds de commerce inscrite à l'actif au cours de l'exercice 2015-2016 correspond aux montants décaissés lors des acquisitions.

A la date de clôture le montant des droits au bail et des droits d'entrée s'élève à 17 604 milliers d'euros, et le montant des fonds de commerce s'élève à 6 107 milliers d'euros.

Un mali de fusion d'une valeur de 4 043 milliers d'euros est comptabilisé dans le compte 207 - Fonds commercial. La société Kazibao a absorbé la société Orchestra en 2001. La comptabilisation de cette opération juridique a eu pour conséquence la constatation de ce mali. Un test de dépréciation est réalisé à la clôture des comptes et ne laisse apparaître aucun indice de perte de valeur du mali de fusion.

La société a acquis 25 magasins dont 1 reprise à un Franchisé et deux en contrat de mandataires gérants. La société a cédé 6 magasins à des franchisés (passage en CAF). La société a fermé 10 magasins (dont 3 transferts).

L'exercice 2015/2016 enregistre une sortie d'actif brut pour 14 158 milliers d'euros concernant les frais de développement des saisons antérieures totalement amortis.

Les frais de développement engagés sur l'exercice dans le cadre des projets informatiques, incluant les coûts internes s'élèvent à 6 357 K€.

2- Immobilisations corporelles :

Les augmentations concernent principalement l'acquisition de nouveaux points de vente, la rénovation des magasins et des investissements réalisés au siège.

Les diminutions correspondent à la cession des magasins ainsi qu'à la mise au rebut des immobilisations liées à la rénovation du parc magasins.

3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux titres des filiales de la société Orchestra Prémaman S.A. et aux créances rattachées aux participations. Les titres se décomposent comme suit :

	en milliers d'euros			
au 29 février 2016	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	% détention
OPI	6 000	6 000	0	99,99%
Orchestra Belgique	3 000	0	3 000	99,53%
Orchestra Suisse	2 014	0	2 014	100,00%
Babyland	1 195	0	1 195	100,00%
Orchestra Prémaman Belgium	10 299	0	10 299	100,00%
Orchestra Hellas (Grèce)	60	0	60	75,00%

Orchestra Turquie	771	757	14	99.99%
Orchestra Canada	0	0	0	100.00%
Orchestra Maroc	9	9	0	100.00%
Orc Distribution Maroc	4	0	4	50.00%
Orchestra Chypre	1	0	1	100.00%
Orchestra Deutschland	119	0	119	90.00%
Orchestra Italie	10	10	0	100.00%
Orchestra Participation	10	0	10	100.00%
Orchestra Asia	446	0	446	99.00%
Kazibao	86	0	86	79.00%
Club at cost	563	0	563	100.00%
Orchestra Vostok	36	0	36	100.00%
Orlog	160	0	160	40.00%
Orchestra Madagascar	0	0	0	100.00%
Autres titres de participation non consolidés	183	83	100	
TOTAL des titres de participation	24 966	6 859	18 107	

en milliers d'euros

Immobilisations financières - valeur brute

	28/02/2015	Augmentations	Diminutions	29/02/2016
Titres de participation	24 862	104	0	24 966
Créances rattachées à des participations	29 544	258 900	207 846	80 598
Actions propres	6 195	2 036	201	8 030
Autres titres immobilisés	16	0	0	16
Dépôts de garantie et prêts	4 672	773	848	4 597
TOTAL	65 290	261 813	208 895	118 208

en milliers d'euros

Immobilisations financières - provisions

	28/02/2015	Augmentations	Diminutions	29/02/2016
Titres de participation	5 500	1 359	0	6 859
Créances rattachées à des participations	1 231	216	29	1 418
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Dépôts de garantie et prêts	96	0	85	11
TOTAL	6 827	1 575	114	8 288

en milliers d'euros

**Immobilisations financières -
valeur nette**

	28/02/2015	Augmentations	Diminutions	29/02/2016
Titres de participations	19 362	104	1 359	18 107
Créances rattachées à des participations	28 313	258 684	207 817	79 180
Actions propres	6 195	2 036	201	8 030
Autres titres immobilisés	16	0	0	16
Dépôts de garantie et prêts	4 576	773	763	4 586
TOTAL	58 462	261 597	210 140	109 919

NOTE 3 – AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	28/02/2015	Augmentations	Diminutions	29/02/2016
Immobilisations incorporelles	25 085	13 092	14 171	24 006
Immobilisations corporelles	33 607	10 127	4 156	39 578
TOTAL	58 692	23 219	18 327	63 584

Les amortissements des éléments incorporels correspondent principalement aux logiciels et frais de développement mis en service.

Les autres éléments incorporels non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la note 4.

NOTE 4 – PROVISIONS

en milliers d'euros

	28/02/2015	Augmentations	Diminutions	29/02/2016
Provisions Règlementées	430	171	0	601
Provisions pour risques et charges	1 586	555	1 431	710
Provisions pour risques	1 586	195	1 431	350
Provisions pour charges	0	360	0	360
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	92	0	0	92

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	6 827	1 575	114	8 288
Provisions pour dépréciation des stocks et encours	1 262	22	841	443
Provisions pour dépréciation des créances	4 061	927	221	4 767
TOTAL GENERAL	14 258	3 250	2 607	14 901

Provisions pour risques et charges

	en milliers d'euros			
	28/02/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	29/02/2016
Provisions pour litiges	193	33	38	188
Provisions pour perte de change	0	162	0	162
Autres provisions pour risques	1 393	0	1 393	0
Provisions pour charges	0	360	0	360
Total	1 586	555	1 431	710

Les provisions pour litiges sont pour l'essentiel constituées de litiges prud'homaux, commerciaux.

Les provisions pour charges sont relatives au solde à l'exercice des bons de clôture liés aux listes de naissance.

Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles

La valeur du fonds commercial et du droit au bail est testée pour chaque magasin à partir d'une valeur estimée sur la base d'un multiple de chiffre d'affaires. En cas d'indice de perte de valeur, il est fait appel à un expert indépendant pour évaluer ces éléments incorporels à partir des méthodes généralement retenues sur le secteur d'activité. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nette comptable.

Au 29/02/2016, les provisions pour dépréciation relatives à ces éléments s'élèvent à 92 k€.

Le mali de fusion et la marque Orchestra comptabilisés dans les comptes suite à la fusion en 2001 avec l'entité Kazibao font l'objet d'un test de dépréciation. Ce dernier est notamment fondé sur l'actualisation des flux de royalties que le groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus. Par application de cette méthode à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

NOTE 5 – STOCKS

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Stocks tissus	347	857
Stocks agencements	4 931	7 639
Stocks marchandises	158 655	151 584
Stocks échantillons	15	6
Montant brut	163 948	160 086
Provision pour dépréciation	1 262	443

La valeur des stocks à la clôture de l'exercice intègre les stocks en transit.

NOTE 6 – CREANCES ET DETTES

a) Echéances des créances et des dettes

	en milliers d'euros		
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	80 598		80 598
Autres immobilisations financières	4 596	3	4 593
Total créances de l'actif immobilisé	85 194	3	85 191
Clients et comptes rattachés	29 215	25 111	4 104
Autres créances	13 622	12 741	881
Total créances de l'actif circulant	42 837	37 852	4 985
Charges constatées d'avance	8 749	8 517	232
Ecart de Conversion	162	162	
TOTAL	136 942	46 534	90 408

	en milliers d'euros			
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts / dettes établissements crédit	168 815	22 244	66 530	80 040
Emprunts et dettes financières diverses	47 378	400	43 635	3 343
Total dettes financières	216 193	22 644	110 165	83 383
Fournisseurs	131 918	131 918		
Fournisseurs factures non parvenues	15 019	15 019		
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 937	146 937		
Dettes sociales	8 511	8 511		
Dettes fiscales	11 541	11 541		
Total dettes sociales et fiscales	20 052	20 052		
Dettes diverses	23 132	23 132		
Total autres dettes	23 132	23 132		
Total dettes d'exploitation	190 121	190 121		
Produits constatés d'avance	15 527	14 781	746	
Ecart de conversion	44	44		
TOTAL	421 885	227 590	110 911	83 383

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont principalement constitués par la syndication et les emprunts obligataires.

b) Autres créances

Autres créances				en milliers d'euros
	Net	Brut	Provision	Net
	28/02/2015	29/02/2016		29/02/2016
TVA	2 569	2 779		2 779
Cession immobilisations	82	82		82
Personnel et organismes sociaux	93	95		95
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	2 196	3 195		3 195
Impôt Société	2 282	6 223		6 223
Divers	830	1 248	561	687
TOTAL	8 052	13 622	561	13 062

c) Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance			en milliers d'euros
	28/02/2015		29/02/2016
Loyers et charges	3 064		2 468
Honoraires syndication	154		68
Cartes Club	3 729		4 074
CB / Assurances / TF/Entretien	1 161		726
Divers	1 904		1 413
Total	10 012		8 749

Produits constatés d'avance			en milliers d'euros
	28/02/2015		29/02/2016
Cartes Club		12 809	14 533
Divers	693		994
Total	13 502		15 527

d) Dettes financières

Dettes financières	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Emprunt syndiqué	55 400	63 213
Avances en devises	18 133	
Emprunts obligataires	20 000	100 000
Autres emprunts	491	261
Intérêts courus	608	2 563
Concours bancaires	8 927	2 777
Sous-total des emprunts / dettes établissements de crédit	103 558	168 815
Dépôts et cautionnements reçus	6 066	9 138
Participation des salariés	240	326
Emprunts assortis de conditions particulières	1 700	7 300
Dettes rattachées à des participations	29 405	30 613
Comptes courants	25 870	
Sous-total des emprunts / dettes diverses	63 282	47 378
Total dettes financières	166 840	216 193

Elles sont essentiellement constituées :

- 1) d'un contrat de crédit syndiqué multidevises à terme, signé le 06 mai 2013 auprès d'un pool de 13 banques, d'une durée maximum de 6 ans, d'un montant disponible au 29 Février 2016 de 162 millions d'euros.

en milliers d'euros	Montant total de la ligne au 29/02/2016	Montant utilisé au 29/02/2016		Montant de la ligne disponible au 29/02/2016
		Dettes financières	Engagements par signature	
Tranche A Prêt amortissable	12 400	12 400		0
Tranche B1 Crédit amortissable (avances)	31 162	31 162		0
Tranche B2 Crédit revolving (auxiliaire)	30 000	0		30 000
Tranche B2 USD (ex AED)	20 000	19 651		349
Tranche C1 Engagements par signature	68 500		33 979	34 520
TOTAL	162 062	63 213	33 979	64 869

Echéances du crédit syndiqué :

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus		
		Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans	
Tranche A Prêt amortissable	12 400	3 100	9 300	
Tranche B1 Crédit amortissable (avances)	31 162	8 737	22 425	
Tranche B2 Crédit revolving (auxiliaire)	0	0	0	
Tranche B2 USD (ex AED)	19 651	5 000	14 651	
TOTAL	63 213	16 837	46 376	0

- 2) d'un emprunt obligataire, contracté le 6 novembre 2014 dans le but d'augmenter et de diversifier le financement général du Groupe, d'un montant de 20 millions d'euros, remboursable en totalité le 6 novembre 2020.
- 3) d'un emprunt obligataire contracté le 15 juillet 2015 et le 7 octobre 2015, d'un montant de 80 millions d'euros remboursable à hauteur de 41,5 millions d'euros le 22 juillet 2021, et le solde de 38,5 millions d'euros le 22 juillet 2022.

e) Charges à payer

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Factures non parvenues	9 841	15 019
Avoirs à établir	1 385	3 676
Dettes sociales	6 047	4 184
Dettes fiscales	2 294	3 160
Intérêts courus	802	2 728
Autres charges à payer	739	526
TOTAL	21 108	29 293

f) Produits à recevoir

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Factures à établir	9 727	12 432
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	1 336	923
Organismes Sociaux	75	46

Autres	117	349
TOTAL	11 255	13 750

g) Dettes et créances représentées par des effets de commerce

en milliers d'euros

	28/02/2015	29/02/2016
Fournisseurs : effets à payer	30 881	24 011
Clients : effets à recevoir	20 495	23 139

NOTE 7 – INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

en milliers d'euros

	Valeurs brutes concernant les parties liées	les autres participations
Titres de participation	24 783	183
<i>(Cf. note 2.3)</i>		
Provision sur titres de participation	-6 776	-83
<i>OPI (Espagne)</i>	<i>-6 000</i>	
<i>Orchestra Turquie</i>	<i>-758</i>	
<i>Autres</i>	<i>-19</i>	<i>-83</i>
Créances rattachées à des participations	80 040	558
<i>OPI (Espagne)</i>	<i>2 177</i>	
<i>Orchestra Belgium</i>	<i>1 547</i>	
<i>Orchestra Prémaman Belgique</i>	<i>48 817</i>	
<i>JRMT</i>	<i>762</i>	
<i>Orchestra Participation</i>	<i>9 101</i>	
<i>Orchestra Suisse</i>	<i>1 600</i>	
<i>Club at cost</i>	<i>910</i>	
<i>Orchestra Maroc</i>	<i>2 065</i>	
<i>Orchestra Hellas(Grèce)</i>	<i>8 380</i>	
<i>Orchestra Canada</i>	<i>858</i>	
<i>Orchestra Italie</i>	<i>376</i>	
<i>Orchestra Turquie</i>	<i>981</i>	
<i>Orchestra China</i>	<i>836</i>	
<i>Orchestra Asia</i>	<i>17</i>	
<i>Orchestra Vostok (Russie)</i>	<i>1 599</i>	
<i>Autres</i>	<i>13</i>	<i>558</i>
Provision sur créances rattachées	- 1 069	349
<i>Orchestra Canada</i>	<i>-853</i>	
<i>Orchestra Maroc</i>	<i>-216</i>	
<i>Autres</i>		<i>-349</i>
Dettes rattachées à des participations	30 613	
<i>Orchestra Asia</i>	<i>8 054</i>	
<i>Orchestra Belgium</i>	<i>21</i>	
<i>Orchestra Chypre</i>	<i>523</i>	
<i>Ets F.Devresse</i>	<i>17 994</i>	
<i>Orchestra Prémaman Luxembourg</i>	<i>729</i>	
<i>Orchestra Switzerland</i>	<i>3 291</i>	
Créances clients et comptes rattachés	14 751	24

<i>OPI (Espagne)</i>	2 473	
<i>Orchestra Belgium</i>	494	
<i>Orchestra Suisse</i>	1 447	
<i>Orchestra Canada</i>	81	
<i>Orchestra Hellas(Grèce)</i>	5 452	
<i>Orchestra Turquie</i>	45	
<i>Orchestra Chine shg</i>	46	
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	4 694	
<i>Orchestra Prémaman Mauritius</i>	190	
<i>Orchestra Chypre</i>	386	
<i>Orchestra Maroc</i>	2 943	
<i>Orchestra Italie</i>	222	
<i>Orchestra Prémaman Luxembourg</i>	272	
<i>Orchestrin</i>	-231	
<i>Orchestra Deutschland</i>	998	
<i>Orchestra Vostok (Russie)</i>	847	
<i>SAS STILPASS</i>	-321	
<i>OMD</i>	- 981	
<i>SAS PITCHOUNS</i>	-291	
<i>SAS CGBBKIDS</i>	619	
<i>PUERIS</i>	-511	
<i>SAS CARBONE</i>	-468	
<i>Autres partenaires</i>	-3 655	24
Emprunts et dettes financières divers	22 442	
<i>YELED</i>	16 200	
<i>SAS Carbone</i>	500	
<i>SAS PITCHOUNS</i>	578	
<i>PUERIS</i>	500	
<i>SAS OMD</i>	405	
<i>Autres partenaires</i>	4 259	
Autres créances	1 306	
<i>SWF</i>	321	
<i>Orchestra Suisse</i>	130	
<i>Orchestrin</i>	140	
<i>Orcsavanna</i>	139	
<i>Orchestra Prémaman Luxembourg</i>	126	
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	232	
<i>Autres partenaires</i>	218	
Dettes fournisseurs	58 613	
<i>Orchestra Asia</i>	26 127	
<i>Kazibao</i>	481	
<i>SWF</i>	2 562	
<i>Karina International</i>	2 664	
<i>FIME HKG</i>	289	
<i>ORLOG</i>	601	
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	5 283	
<i>Orchestra Madagascar</i>	195	
<i>Asia Retail</i>	4 563	
<i>Végotex</i>	15 848	
Autres dettes	2 750	
<i>Orchestra Espagne</i>	1 379	
<i>Orchestra Belgium</i>	88	
<i>Orchestra Deutschland</i>	69	
<i>Orchestra Italie</i>	53	
<i>Orchestra Prémaman Belgique</i>	1 022	
<i>Orchestra Prémaman Luxembourg</i>	23	

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements donnés**

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Lettres de crédit	7 052	8 499
Créances cédées non échues	12 485	10 051
Crédits documentaires	20 844	28 304
Nantissements hypothèques et sûretés réelles (1)	173 900	0
Avals, cautions et garanties données	15 817	10 198
Autres engagements donnés (2)	114	97
Instruments de couverture de change (3)	274 818	248 998
TOTAL	505 030	306 147

(1) Montant des sous-jacents garantis.

Suivant l'avenant au contrat du crédit syndiqué en date du 10 juillet 2015, une mainlevée des sûretés précédemment consenties a été effectuée.

(2) Concerne la provision retraite. Un contrat d'assurance a été signé sur 2007 couvrant l'indemnité de retraite à hauteur de 64 milliers d'euros. La différence entre l'engagement au 29 février 2016 et cet actif constitue un engagement hors bilan.

(3) Nominal du dérivé converti au taux de l'instrument de couverture.

Les informations concernant les crédits-bails se présentent comme suit :

	En milliers d'euros			
	Exercice en cours	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	2 135			
Redevances restant à payer		2 074	1 770	
Amortissement	1 901	1 833	1 567	

Les crédits-bails ci-dessus concernent le matériel informatique et la mécanisation de l'entrepôt (lot 1 et lot 2).

Le montant des redevances cumulées à la clôture de l'exercice est de 4 568 milliers d'euros.

Le montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice est de 4 027 milliers d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, suite à la réforme de la formation professionnelle le compteur d'heures de formation est du ressort de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Engagements reçus

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Cautions	390	0
Garanties bancaires	2 452	2 033
Lettres de crédit	493	310
Nantissements	883	916

Abandon de créance avec retour à meilleure fortune (1)	26 132	26 132
TOTAL	30 350	29 391

- (1) Les abandons de créance concernent :
- OPI pour 7 714 milliers d'euros
 - Orchestra Premaman Belgium pour 18 277 milliers d'euros
 - Orchestra Canada pour 141 milliers d'euros

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Ventes détail	167 502	189 583
Ventes franchisés et négoce	246 596	258 277
CA adhésion club	24 132	26 488
Autres prestations de service	6 717	13 579
TOTAL	444 947	487 928
France	338 487	369 545
Export	106 460	118 383
TOTAL	444 947	487 928

NOTE 10 – TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant du poste transferts de charges (504 milliers d'euros) correspond essentiellement à des indemnités d'assurance et des frais de personnel.

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

	en milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Intérêts et produits assimilés	574	514
Produits financiers de participation	1 463	6 308
Reprise sur provisions	46	114
Différences positives de change	14 257	1 858
Boni de liquidation	356	--
Total des produits financiers	16 696	8 795
Intérêts et charges assimilés	3 850	5 980
Charges financières de participation	512	1 070
Dotations aux provisions	937	1 576
Différences négatives de change	5 982	213
Mali de fusion	77	-4
Total des charges financières	11 358	8 835
RESULTAT FINANCIER	5 338	(40)

Le résultat financier est essentiellement composé des différences de change, des intérêts bancaires, des intérêts sur comptes courants des filiales, des provisions sur immobilisations financières, des intérêts des obligations ainsi que des dividendes reçus des filiales.

Au 29 février 2016, il enregistre également 1 390 milliers d'euros de profit sur la cession anticipée d'instruments de couverture de change.

NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	En milliers d'euros	
	28/02/2015	29/02/2016
Résultat sur opérations de gestion	72	839
Produits de cessions d'immobilisations	2 954	3 848
Reprises de provisions	1 607	631
Total des produits exceptionnels	4 633	5 318
	28/02/2015	29/02/2016
Résultat sur opérations de gestion (1)	25 963	14 840
VNC des cessions d'immobilisations	4 893	3 912
Dotations aux provisions	172	554
Total des charges exceptionnelles	31 028	19 306
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(26 395)	(13 988)

(1) dont :	28/02/2015	29/02/2016
-abandon de créance au profit d'OPI	6 838	
-abandon de créance au profit de O.P.BELGIUM	18 277	
-correction d'erreur au 28/02/2015 (cf.note 1)		13 025

NOTE 13 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Capitaux propres au 28/02/2015	19 203	18 267	1 793	8 616	430	48 309
Affectation du résultat de l'exercice N-1			(195)	195		0
Distribution de dividendes		(469)	639	(8 811)		(8 641)
Augmentation de capital						0
Diminution de capital						0
Résultat au 29/02/2016				(10 861)		(10 861)
Amortissements dérogatoires					171	171
Capitaux propres au 29/02/2016	19 203	17 797	2 237	(10 861)	602	28 978

Le capital est composé de 3 200 593 actions pour une valeur nominale de 6 euros.

NOTE 14 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS**Risque de change**

La Société paie ses achats en dollars, en yuans et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays principalement en euro. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change. La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finances du groupe, directement rattaché au Directeur Général et au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD) et du yuan (RMB).

Des couvertures sont pratiquées sur la totalité de l'exposition principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée. La valeur de marché nominale des instruments de couvertures en cours au 29 février 2016 est de :

- 218 millions d'USD avec des échéances allant du 1^{er} mars 2016 au 29 Janvier 2018, soit 196 millions d'euros au regard des taux de couverture des dérivés.
- 391 millions de RMB avec des échéances allant du 1^{er} mars 2016 au 15 Février 2017, soit 52,6 millions d'euros au regard des taux de couverture des dérivés.

L'essentiel des ventes sont réalisées en euros.

Risque de taux

La Société ne se couvre pas spécifiquement contre le risque de taux. Les emprunts sont essentiellement souscrits à taux fixe.

NOTE 15 – EFFECTIFS

L'effectif inscrit au 29 février 2016 est de 1 499 personnes.

	28/02/2015	29/02/2016
Cadre	212	221
Agent de maîtrise	200	212
Employé	1 030	1 066
TOTAL	1 442	1 499

NOTE 16 – RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	29/02/2012	28/02/2013	28/02/2014	28/02/2015	29/02/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12mois	12mois	12mois	12mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	23 150	23 460	19 203	19 203	19 203
Nombre d'actions émises	3 858 369	3 910 019	3 200 593	3 200 593	3 200 593
Valeur nominale d'action	6,0	6.0	6.0	6.0	6.0

Résultat global des opérations effectuées	(en milliers d'euros)				
Chiffre d'affaires hors taxes	246 561	316 035	383 244	444 947	487 928
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	26 342	27 070	31 842	33 184	12 369
Impôt sur les bénéfices	(3 012)	(2 135)	(5 413)	(4 622)	1 297
Participation des salariés	(283)		(1 104)	(714)	0
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	183	(309)	8 510	8 616	(10 861)
Montant des bénéfices distribués		1 235	5 439	8 001	8 811

Résultat des opérations réduit à une seule action	(en euros)				
Résultat après impôt et participation mais avant amortissements et provisions	5.97	6.38	7.91	8.70	3.86
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	(0,0)	(0.0)	2.7	2.7	(3.39)
Dividende versé à chaque action		0.3	1.7	2.5	2.75

Personnel

Nombre de salariés (effectifs fin période)	891	1 221	1 279	1 442	1 499
Masse salariale (milliers d'euros)	15 193	22 139	26 073	30 822	31 458

Analyse du résultat et de l'impôt sur les sociétés :

	29/02/2016	Part d'IS
Résultat d'exploitation	1 869	0
Résultat financier	(40)	0
Résultat exceptionnel	(13 988)	0
Résultat avant impôts	(12 158)	0
Taxe dividendes et Crédits impôt		96
Impôts sur les bénéficiaires au 29/02/2016 (1)		(1 393)
Résultat après impôts		(10 861)

(1) Cf note 1 Paragraphe Provisions pour risques et charges

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

	Base	Part d'IS
Charges à payer	228	76
Provision pour participation légale	0	0
Ecart de conversion sur devises	162	53
Déficit fiscal reportable en avant (1)	16 739	5 524
Résultat avant impôts	17 129	5 653

(2) Dont déficit reporté en avant d'Orchestra Participations SAS (société intégrée fiscalement). 34 K€.

Le taux d'impôt retenu par simplification correspond au taux d'impôt sur les sociétés applicables en France (33,33%). Une convention d'intégration fiscale a été signée le 10 juin 2015 entre la société Orchestra Premaman SA et sa filiale Orchestra Participations SAS. La société Orchestra Participations SAS autorise la société Orchestra Premaman SA à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats pour le groupe.

NOTE 17 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
OPI (Espagne)	-2 875	99,99%	6 000	0	2 177	-	26 743	-1 088	-
Orchestra Suisse	7 114	100,00%	2 014	2 014	-1 691	-	16 243	1 082	4 140

Orchestra Belgium	2 789	99,53%	3 000	3 000	1 526	-	5 362	-283	-
Babyland		100,00%	1 195	1 195		-			
Orchestra Premaman Belgium	-8 723	100,00%	10 299	10 299	48 817	-	102 552	-19 258	-
Orchestra Hellas (Grèce)	1 428	75,00%	60	60	8 380	-	37 512	340	-
Orchestra Turquie	9	99,99%	772	14	981	-	695	-110	-
Orchestra Canada	-596	100,00%	0	0	858	-	1 027	-104	-
Orchestra Maroc	-566	100,00%	9	0	2 065	-	13 120	-129	-
Orc Dist Maroc	1 117	50,00%	4	4		-	4 370	532	107
Orchestra Chypre	591	100,00%	1	1	-523	-	5 581	215	-
Orchestra Italie	-211	100,00%	10	0	376	-	1 982	-127	-
Orchestra Asie	47 690	99,00%	446	446	-8 072	-	15 998	27 220	-
Kazibao Maurice	680	79,00%	86	86		-	1 164	422	523
CAC Maurice	618	100,00%	563	563	910	-	456	-25	-
Boilov	-120	70,00%	4	0	213	-	46	48	-
Orchestra Participation	268	100,00%	10	10	9 101	-		162	-
Orchestra Allemagne	62	90,00%	119	119		-	2 486	66	-
ORLOG	520	40,00%	160	160		-	645	28	-
Kazibao Allemagne		100,00%	25	0	136	-			
JCG MEDIA		2,94%	50	0	204	-			
MAHB		4,94%	100	100		-			
Pofra		50,00%	4	0		-			
VOSTOK	-1 019	100,00%	36	36	1 599	-	580	-1 060	-
Orchestra Madagascar	117	100,00%	0	0		-	197	117	

NOTE 18 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE

Le montant des rémunérations comptabilisées sur l'exercice, pour les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 1 794 milliers d'euros au 29/02/2016 (2 158 milliers d'euros sur l'exercice précédent).

Un montant de 29.5 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice (29.7 milliers d'euros sur l'exercice précédent).

NOTE 19 - AUTRES INFORMATIONS

Honoraires comptabilisés en charges au titre de l'exercice relatifs aux Commissaires aux Comptes :

	PricewaterhouseCoopers Audit	AXIOME Audit et Stratégie
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	117	107

Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	17	3
TOTAL	134	110

NOTE 20 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Afin de se consacrer pleinement à la mise en œuvre des axes de travail opérationnels et stratégiques qu'elle s'est fixée, et de ne pas obérer ses capacités financières pour faire face à son exploitation et à sa croissance, la Société a cédé à la société Yeled Invest, le 2 mai 2016, la quasi-totalité des titres qu'elle détenait au sein de la société Destination Maternity Corporation pour un prix de 16,4 M€, correspondant au coût d'acquisition de ces titres augmenté du remboursement intégral de tous les frais engagés par la société pour acquérir ces titres et engager les discussions avec le Board de la société Destination Maternity Corporation. Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

20.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 29 février 2016

Aux Actionnaires

ORCHESTRA PREMAMAN

200, avenue des Tamaris
ZAC SAINT-ANTOINE
34130 SAINT-AUNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 février 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ORCHESTRA PREMAMAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui présente l'incidence de la correction d'erreur sur les comptes au 28 février 2015.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les modalités d'évaluation des immobilisations financières et des immobilisations incorporelles sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Montpellier, le 3 juin 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Gianni Darnet

Axiome Audit & Stratégie

Pierrick Belen

20.3 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution de dividendes adoptée par le Groupe vise une distribution annuelle de dividendes de l'ordre de 30% du résultat net consolidé.

Dans ce cadre, la Société Orchestra Prémaman a distribué un dividende de 2,90 euros par action au titre de l'exercice clos le 28 février 2015 (soit un montant global de 9 281 719 euros) et un dividende de 2,50 euros par action au titre de l'exercice clos le 28 février 2014 (soit un montant global de 8 001 482,50 euros³⁰).

Au titre de l'exercice clos le 29 février 2016, compte tenu d'une part de la correction d'erreur au titre de l'exercice précédent (se référer à la note 1.3 des comptes de l'exercice clos le 29 février 2016 et présenté au chapitre 20.1.1 du présent document de référence), et d'autre part de la restriction imposée par le contrat de crédit syndiqué de respecter un ratio d'endettement financier de 2,50x (se référer au chapitre 10.2 du présent document de référence concernant les limitations imposées par le contrat de crédit syndiqué et au chapitre 4.4.1 pour la définition du ratio d'endettement financier), le Conseil d'Administration du 12 mai 2016 a décidé de proposer à l'assemblée générale annuelle prévue le 29 juillet 2016 de ne pas distribuer de dividende.

20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date d'enregistrement du document de référence, la Société n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société à l'exception des litiges mentionnés dans la note 6 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence et ayant fait l'objet de provisions pour un montant de 929 K€.

Ils concernent principalement des litiges relatifs à des ruptures ou non reconductions ou zones d'exclusivité de contrats, au sein de la filiale Orchestra Prémaman Belgium, avec d'anciens franchisés de l'enseigne Prémaman, qui réclament des indemnités pour rupture abusive ou non-respect de la zone d'exclusivité (2 litiges en défense, et 2 litiges à l'initiative de la filiale ayant fait l'objet de demandes reconventionnelles des parties adverses, dont le principal, LOIDE MODA, décrit dans la note 6 des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016 figurant au chapitre 20.1.1 du présent document de référence). L'estimation du montant figurant en provision au 29 février 2016 au titre de ces litiges, soit 615 K€, correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Cette estimation est révisée chaque semestre, dossier par dossier, par la direction générale en concertation avec ses conseils.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 29 février 2016, en dehors des éléments mentionnés au sein du chapitre 12 du présent document de référence.

³⁰ Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au report à nouveau.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

Au 29 février 2016, le capital de la Société s'élève à 19 203 558 € divisé en 3 200 593 actions d'une valeur nominale de 6 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement souscrites et libérées. Ces 3 200 593 actions représentent 3 200 593 droits de votes théoriques.

En application de la loi Florange du 29 mars 2014, les actions détenues au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double depuis le 3 avril 2016. En conséquence, les droits de vote théoriques s'élèvent à 4 348 747 au 30 avril 2016.

Autorisation soumise au vote de l'Assemblée Générale du 29 juillet 2016 :

Il est prévu à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de la société qui se tiendra le 29 juillet 2016 d'autoriser le conseil d'administration à mettre en œuvre, à une date qui sera fixée par ce dernier, une division de la valeur nominale de l'action, actuellement à 6 €. Ainsi, la valeur nominale sera fixée à 1,20 € par action et par voie de conséquence, il serait prévu la remise de 5 actions de 1,20 € contre 1 action de 6 € actuellement.

Il est précisé que le délai de 2 ans applicable au droit de vote double ne sera pas interrompu par l'échange. L'assemblée générale donnera le pouvoir au conseil d'administration de faire le nécessaire pour appliquer les présentes décisions au plus tard à l'issue de l'assemblée tenue en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

21.1.2 Actions non représentatives du capital social

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 juillet 2015 :

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 24 juillet 2015 a autorisé, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 Juillet 2014 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ORCHESTRA PREMAMAN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juillet 2014 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Prix d'achat maximum par action : 200 euros. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant de 200 euros sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 64 011 860 euros.

Au 29 février 2016, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 241 737 actions représentant 7,55% du capital social, dont 4 635 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités et 237 102 actions détenues dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Ces actions auto-détenues ont une valeur nominale globale de 1 450 422 euros, soit 6 euros par action.

Autorisation soumise au vote de l'Assemblée Générale du 29 juillet 2016 :

Il est prévu à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de la Société qui se réunira le 29 juillet 2016 d'autoriser, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 24 Juillet 2015 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ORCHESTRA PREMAMAN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Prix d'achat maximum par action : 200 euros. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant de 200 euros sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 64 011 800 euros.

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

Au cours de l'exercice 2015/2016, les données relatives au marché de l'action Orchestra – Prémaman sont les suivantes :

Cours Extrêmes	
+ haut	56.00 €
+ bas	121.00 €

L'Assemblée Générale du 24 juillet 2015 dans sa 5ème résolution « Programme de rachats d'actions » a autorisé notre société à opérer sur ses propres actions en vue, entre autres, de la régularisation du marché. Au cours de l'exercice 2015/2016, les transactions effectuées dans ce contexte ont été les suivantes :

Actions détenues par la société au 1er mars 2015	219.980
Nombre d'actions achetées	25 826
Nombre d'actions vendues	4 069
Nombre d'actions annulées	-
Cours moyen des achats	78.42€
Cours moyen des ventes	92.28€
Actions détenues par la société au 29 février 2016	241.737

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	18 %
Actionnariat salarié	0%
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0%
Opérations de croissance externe	82%
Annulation	0%

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant

21.1.5 Capital autorisé

Les délégations et autorisations en matière d'émissions consenties par les assemblées générales du 9 juillet 2013, du 29 juillet 2014 et du 24 juillet 2015 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	29/07/2014	28/09/2016	Montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 20 000 000€
Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	29/07/2014	28/09/2016	Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises de 20 000 000€
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	29/07/2014	28/09/2016	10% du capital social au jour de l'assemblée générale
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	09/07/2013	08/09/2016	10% du capital social existant au jour de la 1 ^{ère} attribution
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	24/07/15	23/01/2017	10 % du nombre d'actions composant le capital social (montant maximal de l'opération de 64 011 860€ ; prix d'achat unitaire maximum de 200€)
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	29/07/2014	28/07/2016	10% du capital social au jour de la décision d'annulation
Utilisation des délégations en période d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité	29/07/2014	28/01/2016	N/A
Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créances (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la société ou une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	24/07/2015	23/09/2017	Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises de 20 000 000€ (1) Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 20 000 000€ (1)
Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant	24/07/2015	23/09/2017	Montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 20 000 000€ (1), étant précisé qu'il sera limité à 20% du

accès à des actions ordinaires à émettre (par la société ou une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier			capital social par an Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis de 20 000 000€ (1)
Délégation au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	24/07/2015	23/01/2017	Montant nominal global maximum des actions auquel les bons émis sont susceptibles de donner droit : 6 000 000€
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code de travail	24/07/2015	23/09/2017	2,5 % du capital social à la date de la décision du conseil d'administration de la réalisation de l'augmentation de capital

(1) Le plafond de 20 000 000 € est commun à ces deux délégations

Autorisation soumise au vote de l'Assemblée Générale du 29 juillet 2016 :

Il est prévu à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de la société qui se tiendra le 29 juillet 2016 de renouveler l'ensemble des délégations de compétence dans leur principe et de revaloriser le seuil du montant possible d'émission de titres de créances de 20 à 100 millions d'euros dans le cadre de toutes les autorisations existantes à ce jour.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices.

Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises ou annulées	Montant nominal (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Montant nominal cumulé du capital social (€)	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale (€)
28/02/2013					23 460 114,00	3 910 019	6
01/03/2013	Annulation d'actions suite à l'offre publique de rachat	765 156	4 590 936,00	3 794 086,01	18 869 178,00	3 144 863	6
	Levées d'options	52 592	315 552,00	119 984,77	19 184 730,00	3 197 455	6
	Paiement de dividendes en actions	3 138	18 828,00	60 563,40	19 203 558,00	3 200 593	6
28/02/2014					19 203 558,00	3 200 593	6
28/02/2015					19 203 558,00	3 200 593	6
29/02/2016					19 203 558,00	3 200 593	6

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

	Situation au 28 février 2014			Situation au 28 février 2015			Situation au 29 février 2016		
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables
Famille Mestre	1 921 699	60,04%	64,42%						
Famille Gotlib	945 448	29,54%	31,69%						
Sous-total	2 867 147	89,58%	96,11%						
YELED INVEST (1)				2 898 276	90,55%	97,24%	2 898 276	90,55%	97,95%
Auto-détention	217 488	6,80%		219 980	6,87%		241 737	7,55%	
Autres actionnaires	115 958	3,62%	3,89%	82 337	2,57%	2,76%	60 580	1,89%	2,05%
Total	3 200 593	100,00%	100,00%	3 200 593	100,00%	100,00%	3 200 593	100,00%	100,00%

(1) En date du 1^{er} avril 2014, les actionnaires composant le concert Mestre et le concert Gotlib ont décidé de regrouper au sein de YELED INVEST, une holding de droit luxembourgeois, l'intégralité de leurs participations détenues dans Orchestra-Prémaman. Cette holding est contrôlée à 67% par la famille Mestre et à 33% par la famille Gotlib.

21.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Se reporter au tableau figurant au chapitre 21.1.7.2.

21.1.7.4 Part du capital faisant l'objet de nantissements

Le tableau ci-après présente la part du capital faisant l'objet de nantissement :

Nom de l'actionnaire	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
YELED INVEST	Banque Palatine	01/04/2014	31/08/2018	Remboursement complet des sommes dues à la Banque	88 430 (1)	2,76%
YELED INVEST	Banque Palatine	05/03/2014	31/12/2018	Remboursement complet des sommes dues à la Banque	188 600	5,89%
YELED INVEST	Naxicap	29/01/2015	29/01/2022	Date d'Acquittement des Obligations Garanties (2)	869 483	27,17%
TOTAL					1 146 513	35,82%

(1) Ajustement au 31 août, après chaque échéance, du nantissement en fonction du cours moyen calculé sur le mois d'août précédent l'échéance.

(2) Date d'Acquittement des Obligations Garanties : désigne la date à laquelle toutes les sommes dues ou à devoir par l'Emetteur au titre des Obligations Garanties seront intégralement payées et/ou remboursées, sans condition, définitivement, en fonds immédiatement disponibles.

21.2 Acte constitutif et statuts

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires décidées par l'assemblée générale mixte du 24 juillet 2015.

Par ailleurs, il est prévu à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de la société qui se tiendra le 29 juillet 2016 :

- de mettre en harmonie l'article 29 des statuts relatifs au droit de vote avec l'article L225-123 tel que modifié par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 ;

- de prévoir la faculté pour le conseil de nommer à titre provisoire un censeur, sous réserve de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

21.2.1 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et en tous pays :

- Directement ou indirectement, dans tous pays, la création, la fabrication, l'achat et la vente de tous articles se rapportant à l'équipement de la personne et de la maison ;
- L'exploitation directe ou indirecte dans le cadre de l'objet social, de tous fonds de commerce, par prise en sous-location ou location, à toute société liée directement ou indirectement à la société ;
- La gestion et le développement de tous types de réseaux de distribution commerciale comprenant notamment la distribution via Internet;
- Toutes opérations d'import, export de bien de consommation ;

- La création, la propriété et la gestion de marques déposées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La création, le développement et l'exploitation de tous sites Internet et, en particulier, de sites s'adressant aux enfants et adolescents et à leurs parents ; le commerce, la prestation de services et la publicité sur Internet, sous toutes ses formes ;
- La souscription, l'acquisition par tous les moyens, la détention et la gestion de participation dans toutes sociétés ou entreprises, existantes ou à créer, sous quelques formes que ce soit, françaises ou étrangères ;
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires contribuant à la réalisation de l'objet social ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de l'objet social.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Conseil d'administration

Les articles 14 à 19 et les articles 21 et 22 des statuts portant sur les membres du conseil d'administration sont présentés dans le chapitre 16.1.1.2 du présent document de référence.

21.2.2.2 Direction générale

Les articles 20 à 22 des statuts portant sur la direction générale sont présentés dans les chapitres 16.1.1.2 et 16.1.2.2 du présent document de référence.

21.2.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.2.3.1 Formes de titres

Les actions sont nominatives ou, si la législation le permet, au porteur, selon le choix de l'actionnaire.

Les actions émises donnent lieu à une inscription en comptes individuels ouverts par la Société ou tout intermédiaire habilité, au nom de chaque actionnaire et tenus dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires.

21.2.2.3.2 Droits de vote

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les statuts prévoient un droit de vote double pour les actions de la Société détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Se référer au chapitre 18.2 du présent document de référence.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

21.2.2.4 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée générale ordinaire détermine la part de celles-ci attribuée aux actionnaires sous forme de dividende ; ce dernier est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes ou des acomptes sur dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou à défaut par le conseil d'administration.

21.2.2.4.1 Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article L.1126-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).

21.2.2.5 Droit au boni de liquidation

Hors les cas de dissolution prévus par la loi, et sauf prorogation régulière, la dissolution de la société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou à la suite d'une décision de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires.

Le ou les liquidateurs, sauf décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, continue(nt) les affaires en cours jusqu'à leur achèvement.

Le produit net de la liquidation après l'extinction du passif et des charges sociales et le remboursement aux actionnaires du montant nominal non amorti de leurs actions est réparti entre les actionnaires en tenant compte, le cas échéant, des droits de catégories différentes.

21.2.2.6 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce

21.2.2.7 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.2.8 Titres au porteur identifiables

La Société est autorisée à faire usage des dispositions prévues par la loi, et notamment de l'article L.228-2 du Code de commerce, en matière d'identification des détenteurs de titres au porteur et, à cette fin, peut demander à tout moment au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres, contre rémunération à sa charge, les renseignements visés à l'article L.228-2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est notamment en droit de demander à tout moment le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.2.9 Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer au chapitre 21.1.3. du présent document de référence

21.2.3 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.4 Assemblées générales d'actionnaires

Article 24 - NATURE DES ASSEMBLEES

*Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.
Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées Spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.
Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.*

Article 25 - CONVOCATION ET REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.

Article 26 - ORDRE DU JOUR

*1 - L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation, sauf exceptions prévues par la loi. L'ordre du jour est indiqué dans l'avis de convocation.
2 - L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, sauf si la loi en dispose autrement.*

Article 27 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS

*1 - Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.
Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les porteurs d'actions au porteur doivent être munis d'une attestation de participation.
Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

2 - Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi.

3 - Un actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions fixées par la loi.*

Article 28 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU - PROCES-VERBAUX

*1 - Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance.
Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2 - Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.
En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.
A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.*

*Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.
Le bureau ainsi constitué désigne un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.*

*3 - Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la Loi.
Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.*

Article 29 - QUORUM - VOTE

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

*En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.
Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.*

2 - Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

3 - Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Article 30 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Article 31- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué et sauf accord unanime des actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Article 32 - ASSEMBLEES SPECIALES

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne peuvent délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

21.2.5 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.6 Franchissements de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale à 2,5 % du capital ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction inférieur à 10% du capital ou des droits de vote (hors franchissements de seuils légaux), est tenue, dans les quinze jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette obligation s'applique également lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification, et ce, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

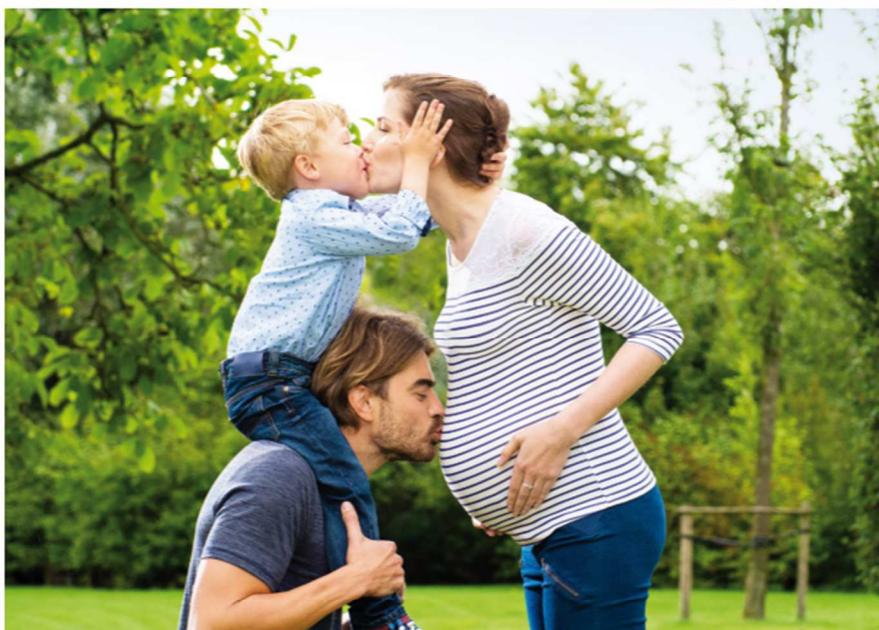
Les déclarations ci-dessus s'appliquent sans préjudice des déclarations de franchissement de seuils prévues par des dispositions légales ou réglementaires en vigueur

21.2.7 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

21.3 Autre : rapport RSE au 29 février 2016

Bienvenue chez Orchestra



Annexe du Rapport de gestion Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale

- Articles 225 du Grenelle II
- Exercice comptable 2015-16



Sommaire

- **Partie 1** : Informations sociales
- **Partie 2** : Informations sociétales
- **Partie 3** : Informations environnementales
- **Partie 4** : Principaux indicateurs du pilotage RSE
- **Partie 5** : Note méthodologique relative aux informations sociales, sociétales et environnementales



Partie 1 : Informations sociales

Emploi

Effectifs

Les effectifs de l'ensemble du Groupe, présents au 29 février 2016, s'établissent à **2 832** salariés (hors stagiaires et hors intérimaires) et se décomposent comme suit :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, au cours des deux dernières années, des effectifs inscrits au dernier jour de l'exercice au niveau du groupe par zone géographique.

	Effectif au 28/02/15	Effectif au 29/02/16	Evolution
Orchestra Prémaman France	1 442	1 499	4%
Orchestra Prémaman Belgique	581	526	-9%
Autres Filiales du Groupe	685	807	18%
TOTAL	2 708	2 832	5%

Les périmètres France et Belgique représentent **72% de l'effectif total du Groupe**.

Au cours de l'exercice 2015-16, le groupe a enregistré une augmentation globale de ses effectifs de +5% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'expliquant notamment par :

- Une politique d'ouverture de magasins soutenue, qui a vu le parc de magasins s'accroître de 23 unités, dont 15 en France (+4%).
- La finalisation de la restructuration du réseau belge, qui a conduit à la fermeture de points de vente (-9%).
- Dans les autres pays, par le développement de nouvelles filiales en Allemagne et en Russie, et le renforcement des équipes des bureaux d'achats textile (+18%).

Effectifs Groupe par unités de travail

	Effectif au 28/02/15			Effectif au 29/02/16			Evolution		
	Fonctions supports	Logistique	Magasin	Fonctions supports	Logistique	Magasin	Fonctions supports	Logistique	Magasin
Orchestra Prémaman France	302	176	964	305	123	1071	1%	-30%	11%
Orchestra Prémaman Belgique	74	55	452	69	42	415	-7%	-24%	-8%
Autres Filiales du Groupe	147	1	537	175	10	622	19%	900%	16%
TOTAL	523	232	1953	549	175	2108	5%	-25%	8%



Siège social en France (site de Saint Aunes dans l'Hérault)

Suite à une période de recrutements au sein des fonctions supports du siège social en France au cours de l'exercice 2014-15 (+26%), l'effectif du siège social est resté stable au cours de l'exercice 2015-2016 avec une progression de +1%.



Plates-formes logistiques

La diminution de l'effectif logistique en France (-30%) et en Belgique (-24%), constatée au cours de l'exercice, a pour principale explication la réaffectation d'une partie de l'activité supply chain sur un nouveau site basé à Lauwin Planque dans le Nord de la France, sous-traitée auprès d'un prestataire logistique.



Effectifs Magasins

La campagne d'ouverture de magasins menée au cours de l'exercice 2015-16 a contribué significativement à l'augmentation des effectifs évoluant en magasin (+8%).

Effectifs Groupe par type de contrats de travail

Le groupe Orchestra-Prémaman privilégie les contrats à durée indéterminée sur le périmètre France (83% des contrats du groupe sont à durée indéterminée) et continue sa politique volontariste en terme d'alternance avec une augmentation du pourcentage d'alternants au sein du groupe et plus particulièrement en France (+23%) et en Belgique.

	Effectif au 28/02/15			Effectif au 29/02/16			Evolution		
	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants
Orchestra Prémaman France	1182	195	65	1242	177	80	5%	-9%	23%
Orchestra Prémaman Belgique	468	105	8	415	86	25	-11%	-18%	213%
Autres Filiales du Groupe	621	53	11	707	91	9	14%	72%	-18%
TOTAL	2271	353	84	2364	354	114	4%	0%	36%

Effectifs Groupe par sexe

Le Groupe Orchestra-Prémaman a un effectif majoritairement féminin. Cette singularité s'explique en grande partie du fait de notre secteur d'activité, le commerce, et plus particulièrement dans l'univers du prêt à porter pour enfant et produits de puériculture.



L'effectif de sexe masculin représente 20% de l'effectif total du groupe.
Nous retrouvons la plus grande majorité des hommes sur les fonctions supports et dans les métiers de la logistique.



L'effectif de sexe féminin représente 80% de l'effectif total du groupe.
Nous retrouvons la plus grande majorité des femmes en magasins et sur les fonctions supports.

Pyramide des âges

La structure des âges est relative jeune au sein du Groupe. La tranche des moins de 30 ans représentant plus de 50% de l'effectif calculé.

Ages moyens	29/02/2016
moins de 30 ans	50%
de 31 ans à 44 ans	37%
de 45 ans et plus	13%

Le Groupe reste cependant vigilant à la diversité des profils que nous recrutons.

Tableau de l'effectif Groupe avec une répartition par sexe

	Effectif au 28/02/15		Effectif au 29/02/16		Evolution	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Orchestra Prémaman France	285	1157	274	1225	-4%	6%
Orchestra Prémaman Belgique	158	423	131	395	-17%	-7%
Autres Filiales du Groupe	122	563	148	659	21%	17%
TOTAL	565	2143	553	2279	-2%	6%

Effectifs groupe répartis par zones géographiques

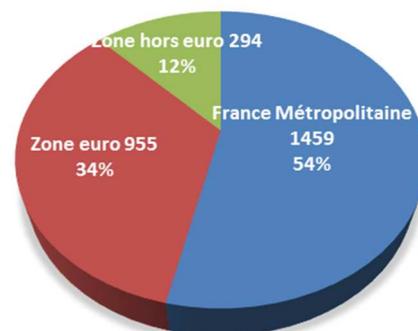
Le groupe Orchestra Prémaman prend une dimension de plus en plus internationale notamment en termes d'effectifs et d'implantations, qui se traduisent par une augmentation de l'effectif de la zone hors euro de + 14%.



L'effectif Groupe : 2 832

Part de l'effectif France au niveau du Groupe

La part de l'effectif France Métropolitaine représente 53% de l'effectif total du groupe.



Répartition de l'effectif Groupe par zones géographiques

	Effectif au 29/02/15	Effectif au 29/02/16	Evolution
France Dom Tom	1459	1516	4%
Zone euro	955	974	2%
Zone hors euro	294	342	16%
TOTAL	2708	2832	5%

Embauches

Au cours de l'exercice 2015-16, le Groupe Orchestra-Prémaman a recruté 2 198 personnes contre 2 069 lors du précédent exercice soit une évolution de + 6.2%, dont 1 512 pour l'entité Française.

Le Groupe a recruté 608 salariés sous contrats à durée indéterminée lors de l'exercice 2015-16 contre 800 lors du précédent exercice et 1 476 salariés sous contrats à durée déterminée contre 1203 l'exercice précédent.

Embauches par types de contrat de travail

	Effectif au 28/02/15			Effectif au 29/02/16			Evolution		
	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants	CDI	CDD	Alternants
Orchestra Prémaman France	412	995	53	291	1153	68	-29%	16%	28%
Orchestra Prémaman Belgique	53	95	7	24	146	38	-55%	54%	
Autres Filiales du Groupe	335	113	6	295	174	8	-12%	54%	33%
TOTAL	800	1203	66	610	1473	114	-24%	22%	73%

Embauches réparties par unités de travail

	Effectif au 28/02/15			Effectif au 29/02/16			Evolution		
	Fonctions supports	Logistique	Magasin	Fonctions supports	Logistique	Magasin	Fonctions supports	Logistique	Magasin
Orchestra Prémaman France	118	213	1129	80	54	1378	-32%	-75%	22%
Orchestra Prémaman Belgique	20	30	105	19	23	166	-5%	-23%	58%
Autres Filiales du Groupe	74	77	303	45	6	426	-39%	-92%	41%
TOTAL	212	320	1537	144	83	1970	-32%	-74%	28%

Départs

Le Groupe Orchestra Prémaman enregistre 2 473 départs au cours de l'exercice 2015-16 contre 1 742 lors du précédent exercice soit une augmentation de 42%.

Au cours de l'exercice, le réseau France n'a pas eu recours à des licenciements économiques.

Sur le périmètre belge, les licenciements pour motif économique correspondent à la finalisation de la restructuration du réseau de magasins évoquée ci-avant.

Total des départs du Groupe

	Effectif au 28/02/15	Effectif au 29/02/16	Evolution
Lic: Motif Personnel	128	146	14%
Lic: Motif économique	63	76	21%
Lic: Motif inaptitude	13	25	92%
Démission	307	405	32%
Fin de CDD et autres*	1231	1821	48%
TOTAL	1742	2473	42%

*ruptures conventionnelles

Rémunérations et évolution des rémunérations

L'ensemble des rémunérations perçues par les salariés du Groupe Orchestra-Prémaman au cours de l'exercice 2015-16 s'élève à 58 273 962€. Ce montant est stabilisé par rapport à l'exercice 2014-15 (-1%).

La politique de rémunération est définie au niveau de chaque filiale du Groupe. Elle tend à permettre de remplir les conditions pour attirer, motiver et fidéliser les salariés, tout en conservant une maîtrise de la masse salariale.

En matière de système de rémunération les salariés évoluant sur le périmètre France disposent bénéficient d'un dispositif qui s'articule autour d'un salaire de base, d'un système de variable individuelle mais également de certains avantages sociaux.

En termes d'évolution collective, cette dernière se traduit par la manière suivante :

- des augmentations générales initiées par la Direction Générale à la fin de chaque exercice comptable.
- des augmentations liées à l'évolution des minima conventionnels, initiée par la branche professionnelle du secteur.

Les salariés de la plateforme logistique de St Aunès bénéficient d'une grille de classification spécifique ayant pour objectif de valoriser les compétences des collaborateurs ainsi que leur polyvalence tout en leur apportant des perspectives d'évolution.

Système de rémunération variable

Sur le périmètre France, le système de variable appliqué pour le personnel du réseau a pour objectifs d'animer l'activité commerciale de nos conseillers de vente, de nos responsables magasins et de nos responsables de région.

Le système de variable des magasins sur le réseau Français a été révisé au cours du précédent exercice afin de prendre en considération les spécificités des différents formats de magasin ainsi que les orientations fixées par la Direction Commerciale. Il prend appui sur des indicateurs économiques clés tels que le Chiffre d’Affaires du point de vente ou de la Région, la maîtrise de la masse salariale pour les responsables magasin et responsables régionaux, le développement de notre concept « Club » ainsi que sur la bonne tenue de nos magasins.

Ce système est complété par des challenges ponctuels réalisés en magasin et liés à des incentives spécifiques pouvant animer des temps forts commerciaux annuels.

De manière générale, l’ensemble des collaborateurs d’ORCHESTRA PREMAMAN bénéficient d’un dispositif de variable indexé sur leurs performances individuelles et/ou collectives.

Epargne salariale

Sur le périmètre France, le Groupe Orchestra-Prémaman affirme sa volonté d’associer les salariés aux fruits de la réussite de l’entreprise et de sa performance économique, au travers de la mise en place d’un dispositif d’épargne salariale.

Pour la 4^{ème} année consécutive, les résultats du groupe ont permis au titre de l’exercice 2015-16 de dégager une enveloppe d’épargne salariale combinant un montant lié au dispositif de participation ainsi qu’à l’accord d’intéressement.

- **En matière de Participation**

Le groupe entend poursuivre sa politique de Participation au niveau du périmètre France si les résultats financiers le permettent.

- **En matière d’intéressement**

L’accord d’intéressement signé par les partenaires sociaux lors du précédent exercice a eu pour objectif de rendre le dispositif encore plus proche de l’activité, au travers des dispositions suivantes :

- L’indicateur financier retenu pour le calcul de l’enveloppe d’intéressement est désormais l’Excédent Brut d’Exploitation (EBE) plus en lien avec l’activité même et sur lequel les salariés ont une influence directe,
- L’Accord prévoit la mise en place d’un bonus supplémentaire (« création de valeur ») dont le déclenchement dépendra des performances de l’entreprise en matière de Chiffre d’Affaires
- La Direction se réserve la possibilité de verser une prime « supplément d’intéressement » sur un exercice donné.

- **En matière de plan épargne entreprise**

Le groupe met à disposition des salariés Français un plan épargne entreprise, qui intègre plusieurs fonds de placement, au choix des salariés ; ces différents fonds de placement se différencient en termes de durée d’immobilisation des fonds et de niveau de risque.

Les différents dispositifs mis en place permettent aux salariés français de se constituer une épargne personnelle dans des conditions financières et fiscales particulièrement favorables.

Charges sociales

Les charges sociales du Groupe s'élèvent à 17 057 463 € en diminution de – 1% par rapport à l'exercice précédent.

Organisation du travail

Au niveau du Groupe, la durée moyenne hebdomadaire du temps de travail s'élève à 39h pour le personnel non cadre et de 40h pour le personnel cadre.

Sur le périmètre France, conformément aux dispositions de la loi sur la réduction du temps de travail, l'entité française a mis en œuvre la réduction du temps de travail au travers la signature d'un accord d'entreprise sur l'aménagement, organisation et réduction du temps de travail en date du 16 septembre 1999.

Cette organisation est toujours en vigueur dans les magasins, au siège social et sur la plateforme logistique.

L'horaire de travail des salariés évoluant en magasins est planifié.

Les salariés travaillant sur les fonctions supports bénéficient d'une organisation du temps de travail sur 5 jours ou 4 jours suivant les contraintes liées à l'activité et les souhaits des collaborateurs.

Les salariés travaillant sur la plateforme logistique bénéficient d'une gestion annualisée du temps de travail. Le travail de nuit à part ailleurs été mis en place à la logistique en janvier 2013.

Pour l'encadrement, la mise en place d'un forfait d'heures supplémentaires a été généralisée.

Le travail à temps partiel

Au niveau du Groupe, le nombre de salariés occupant un poste à temps partiel est en légère augmentation (+6.1%) par rapport à l'exercice précédent avec 978 salariés.

81% des salariés à temps partiel ont une base horaire contrat comprise entre 22h/semaine et inférieure à la durée légale du pays (pour la France 35h/semaine).

Dans la mesure du possible la France privilégie les contrats à temps partiel choisis, à la différence des contrats à temps partiel non choisis, au travers de la communication de manière hebdomadaire des offres internes ainsi que par l'intermédiaire des entretiens professionnels où le collaborateur a la possibilité de s'exprimer sur la durée contractuelle.

Organisation du travail pour les salariés à temps partiel

	Effectif au 28/02/15	Effectif au 29/02/16	Evolution
Moins de 8h/sem	15	16	7%
De 8h à 22h/sem	156	165	6%
De 22h à moins de 35h	751	797	6%
TOTAL	922	978	6%

Absentéisme

Au cours de l'exercice 2015-16, le taux d'absentéisme au niveau du Groupe Orchestra-Prémaman s'élève à 6.4% (hors filiale Belgique DEVRESSE : la majorité des salariés restés affectés sur cette filiale

sont en arrêt maladie longue durée ou en prestation de préavis. Les autres salariés ayant été transférés vers Orchestra-Prémaman Belgium SA pour intégrer les points de vente).

Nous observons une baisse du taux d'absentéisme sur le périmètre France avec un taux de 6.2% contre 7.4% lors du précédent exercice.

Malgré la baisse du taux d'absentéisme par rapport au précédent exercice, le groupe reste cependant vigilant pour continuer à réduire le taux.

Ces heures d'absences correspondent à tous les motifs d'absence, à l'exception des heures d'absence pour congés maternité, congés parentaux et tous types d'absence pour motif familial.

Relations sociales

L'organisation du dialogue social et bilans des accords collectifs

Les relations sociales ainsi que la signature des accords collectifs sont gérés au niveau local dans le respect des lois applicables au sein des différents pays.

En France, les relations sociales s'articulent de la manière suivante :

- Le comité d'entreprise s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice au rythme d'une réunion par mois.
- Les Délégués du personnel se sont réunis 12 fois (une réunion par mois)
- Le comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni 7 fois (4 fois en ordinaire et 3 fois en extraordinaire).

L'entreprise ne dispose pas de délégués syndicaux mais d'un représentant de section syndicale appartenant à la CGT.

Les accords suivants ont été signés au cours de l'exercice en France Dom Tom et en Belgique

- Pour le périmètre Belge
 - CCT Avantages non récurrents liés aux résultats (03/06/2015)
 - CCT Octroi de titres-repas électroniques en lieu et place des titres-repas papier (21/09/2015)
 - CCT Avantages non récurrents liés aux résultats (29/09/2015)
 - CCT Exécution de la CCT du 30/6/2015 de la CP311 (26/10/2015)
 - CCT Avantages non récurrents liés aux résultats (27/01/2016)
- Pour le périmètre France métropolitaine
 - Renouvellement du plan d'action sur l'égalité Hommes & Femmes (30 octobre 2015)
 - Avenant à la révision du régime de frais de santé et de prévoyance (16 décembre 2015)
- Pour le périmètre de la réunion
 - Signature d'un accord sur les frais de santé et de prévoyance

Conditions de santé et de sécurité au travail

Les conditions de santé et de sécurité au travail sont gérées au niveau local dans le plus strict respect des lois applicables au sein de chaque pays.

Le groupe recherche l'amélioration constante des conditions de santé et de sécurité des collaborateurs ; et par conséquent, les questions relatives à l'amélioration des conditions du travail et du bien-être des collaborateurs requièrent une attention toute particulière de la part de la Direction Générale.

Afin d'illustrer la volonté du groupe à améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail, le groupe, sur le périmètre France, a embauché un responsable sécurité. Dans le cadre de la création de cette fonction, le responsable de sécurité participera pleinement à la définition de la politique de sécurité du groupe et aura pour vocation d'être force de proposition dans la mise en œuvre opérationnelle des actions.

La prévention des risques professionnels est un des axes qui est développé au sein de l'entreprise.

Cela passe en premier lieu par la mise à jour régulière pour chaque entité située en France du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUER), accompagné en cela par la Direction des Ressources Humaines, le médecin du travail rattaché au siège social ainsi que les membres du CHSCT. Lors de la mise à jour du DUER au niveau des magasins au cours de l'exercice, il a été convenu avec les partenaires sociaux d'apporter une meilleure visibilité notamment au niveau des magasins afin d'y intégrer trois configurations différentes selon que tel ou tel point de vente soit un magasin 100% Textile, un Concept mixte Textile/ Puériculture ou un Mégastore.

Afin d'appréhender la question de la pénibilité au-delà de son aspect réglementaire, le cabinet mandaté par la Direction Générale a finalisé l'audit sur la pénibilité en rendant ses conclusions auprès de la Direction ainsi qu'auprès des partenaires sociaux.

L'étude avait pour objectif d'évaluer les situations dites de pénibilité au sens de la réglementation. L'audit a été réalisé sur les différents sites du groupe (magasin, siège, logistique) avec la participation des membres du CHSCT.

A la suite de l'audit, il en résulte que le seuil des 50% d'effectifs exposés à des facteurs de pénibilité définis par la réglementation en vigueur n'est pas atteint. La société Orchestra-Prémaman n'est pas soumise à l'obligation de mettre en place un plan d'action sur le présent sujet. Cependant, cet audit a permis d'avoir un regard extérieur sur nos pratiques et notre politique de prévention des risques professionnels tout en apportant une méthodologie qui permet au groupe d'accroître son expertise en la matière.

Au cours de l'exercice, aucun accord n'a été signé en matière de santé et sécurité au travail au cours de l'exercice.

Nombre d'accidents de travail sur l'exercice

Le nombre d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail a été de 100 sur l'exercice contre 136 recensés au cours du précédent exercice :

Accident de travail	Effectif au 28/02/15	Effectif au 29/02/16	Evolution
Orchestra Prémaman France	97	65	-33%
Orchestra Prémaman Belgique	30	31	3%
Autres Filiales du Groupe	9	4	-56%
TOTAL	136	100	-85%

Taux de Fréquence & Taux de gravité

	Exercice 2014-15	Exercice 2015-16	Evolution
Taux de Fréquence			
Orchestra Prémaman France	50,3	30,3	-40%
Orchestra Prémaman Belgique	33,2	49,3	48%
Orchestra Prémaman Espagne	20,1	11,2	-44%
Orchestra Prémaman Suisse	18,5	18,3	-1%

Au cours de l'exercice nous avons dénombré une déclaration de maladie professionnelle ayant fait l'objet d'une acceptation de la part de l'assurance maladie.

	Exercice 2014-15	Exercice 2015-16	Evolution
Taux de gravité			
Orchestra Prémaman France	1,7	1,3	-24%
Orchestra Prémaman Belgique	0,4	1,6	300%
Orchestra Prémaman Espagne	3,9	17,1	338%
Orchestra Prémaman Suisse	0,2	0,2	0%

Formation

La formation professionnelle étant un axe majeur dans le développement économique du groupe, la politique de formation professionnelle se traduit notamment par :

- **Ecole de formation Interne Groupe**

Depuis 2013, le groupe a mis en place une école de formation interne avec comme objectifs :

- de professionnaliser l'ensemble du réseau (succursales et franchisés) en proposant une offre de formation en adéquation avec la politique commerciale de Groupe,
- de répondre aux problématiques terrain.

Depuis cette structure ne cesse de monter en puissance en proposant des modules de formations sur différents thèmes (parcours d'intégration, management, vente/accueil, recrutement...) et pour différents publics (Directeurs et Responsables de magasin, Chefs de département, Adjoints et Conseillers de vente).

- **Magasins formateurs sur les principales filiales**

Ces magasins « Ecole » sont nos relais terrain. Ils accompagnent dans la pratique les collaborateurs promus ou recrutés.

Ces magasins sont sélectionnés en fonction d'un cahier des charges précis.

Développement des magasins formateurs sur l'ensemble des principales filiales :

- 10 magasins en France
- 2 magasins en Belgique
- 8 magasins en Espagne
- 1 magasin en Suisse

Ces structures ont pour objectifs :

- d'apprendre aux nouveaux collaborateurs le Savoir-Faire Orchestra
- de garantir une certaine homogénéité des bonnes pratiques sur l'ensemble du réseau
- d'évaluer et de détecter les potentiels lors d'éventuelles évolutions professionnelles.

Le montant global consacré à la politique de formation du Groupe s'élève pour cet exercice à 784 K€ contre 540K€ lors du précédent exercice.

- **Formations Ambassadeurs**

En 2015, un important dispositif de formation a été déployé. Les formations Ambassadeurs ont concerné l'ensemble des collaborateurs Managers et Conseillers de Vente de France, Suisse, Belgique et Espagne.

Au total, 1097 personnes ont été formées en 3 mois.

L'enjeu pour Orchestra était en un trimestre de motiver l'ensemble des équipes et fédérer autour de ce projet.

Objectifs des formations

- Homogénéiser les pratiques Accueil/Vente
- Créer une signature Orchestra-Prémaman visible pour les clients
- Donner à nos managers des clés et outils pour piloter la performance des points de vente
- Développer nos indicateurs en magasin

Heures de formation dispensées

- 7h pour les Conseillers de Vente
- 14h pour les Managers
- 14h pour les Directeurs Régionaux

A l'issue des formations, les équipes ont à leur disposition de nouveaux outils de travail en lien avec

- Leur pays et leur culture
- Leur métier
- L'activité et les clients

Résultats intéressants et visibles dans un premier sur les baromètres « satisfactions clients ». Sur toutes les filiales, les items en progrès sont :

- Accueil des vendeurs
- Prise en charge des clients
- Ambiance dans les magasins

Taux d'accès à la formation Groupe

	Effectif au 29/02/16
Nombre de salariés formés	1 667
Nombre d'heures de formation	24 816
Taux d'accès à la formation	59%

Egalité de traitement

Lutte contre les discriminations

Le groupe Orchestra-Prémaman s'engage dans la lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité au sein de ses effectifs.

Alternance

Le groupe Orchestra Prémaman au travers de sa politique d'alternance continue à participer activement à l'intégration et à la professionnalisation des étudiants par le biais de l'alternance, véritable stratégie pour l'entreprise.

L'effort important réalisé par l'entreprise depuis 2013 en faveur de l'insertion des jeunes par la voie de l'alternance (apprentissage ou professionnalisation) s'est poursuivi au cours de l'exercice au niveau du groupe avec une augmentation de +36% et plus particulièrement en France (+23%).

En 2015, sur le périmètre France, nous pouvions comptabiliser plus de 80 contrats en alternance.

Dans le cadre de notre politique d'alternance, nous avons renforcé l'accompagnement et le rôle du tuteur dans l'entreprise. Chaque jeune est accompagné par un tuteur tout au long de sa formation. Le tuteur disposant d'une véritable expertise métier et d'une véritable approche pédagogique.

Il s'engage à encadrer l'alternant et à transmettre sa pratique professionnelle. Le suivi personnalisé a été renforcé au travers de la mise en place d'un guide de l'alternant et d'un livret tuteur.

Recrutements

En termes de rédaction d'offre d'emploi, le Groupe s'engage à répondre aux critères de non-discrimination notamment dans l'appellation du poste à pourvoir et mentionne l'ouverture du poste à tous les individus en situation de handicap ou non.

Egalité professionnelle

Au 29 février 2016, l'effectif du Groupe Orchestra-Prémaman comptait 2 279 femmes, soit 80% et 553 hommes.

Cette forte proportion de femmes dans l'effectif s'explique en grande partie par le fait que notre activité principale se situe dans le secteur du commerce et plus particulièrement celui du textile enfant et de la puériculture.

En comparaison avec les données transmises par la branche d'activité du commerce, nous observons que cette forte représentation des femmes dans l'effectif est identique à celle observée dans la branche (80%).

En France, le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle comptant pour l'année 2014 étant arrivée à échéance, les représentants du personnel ainsi que la Direction confirment au travers de la signature d'un nouveau plan leur attachement au principe fondamental de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes au sein de la société.

Ce nouveau plan d'action aura comme principal objectif de poursuivre les efforts entrepris lors du précédent plan mais également d'entrevoir de nouvelles dispositions en la matière.

Les dispositions prises dans le cadre du renouvellement du plan « égalité Hommes & Femmes » ont pour ambitions de s'assurer qu'un traitement équivalent soit appliqué entre les Femmes et les Hommes et d'encourager la mixité au sein des différentes unités de travail.

En 2015, le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle se traduisait par une série d'action autour de quatre domaines plus spécifique à savoir :

- L'embauche
- Rémunération effective
- La formation professionnelle
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale



Politique Handicap

En France, le Groupe continue de mettre en œuvre de nombreuses actions pour favoriser l'emploi et le maintien au travail des personnes en situation de handicap.

En 2015, les actions entreprises ont été de natures diverses:

- Dans le cadre de la semaine nationale de l'Handicap, le Groupe s'est associé à cette manifestation au travers de la signature d'un partenariat avec le forum Handi-Job qui s'est déroulé le 16 novembre 2015 au Corum de Montpellier.
- Réalisation d'un diagnostic handicap par l'intermédiaire d'un cabinet externe afin de faire un état des lieux des actions mises en œuvre et l'étude de nouvelles opportunités.



- Etude de faisabilité en cours pour la signature d'une convention auprès de l'AGEFIPH permettant de développer la politique Handicap

- Développement de l'accueil de stagiaires en situation de Handicap au sein des fonctions supports mais également aussi dans les magasins dans le cadre de notre politique d'alternance. Pour illustrer ces actions, nous avons signé une convention avec l'association Trisomie 21 qui s'est traduite par l'accueil d'un stagiaire au sein de notre magasin mégastore situé à Saint Aunès

Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT

Dans tous les pays dans lesquels le Groupe Orchestra-Prémaman exerce une activité, l'encadrement du Groupe veille à ce que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail soient respectées le plus strictement.

Partie 2 : Informations Sociétales

L'impact territorial, économique et social de l'activité d'Orchestra Prémaman

Le développement économique du Groupe Orchestra Prémaman a pour conséquence de participer directement et indirectement à l'activité économique des pays dans lesquelles le groupe est implanté notamment en termes de création d'emplois.

En outre, les implantations des magasins ainsi que les plateformes logistiques permettent au Groupe de jouer un rôle significatif dans la dynamisation du tissu économique, ceci se traduit par :

- Affirmation du Groupe d'être un acteur économique majeur de la région Montpellieraine au travers de la présence sur un seul et même site du siège social d'une des principales plateformes logistique et d'un magasin de plus de 3 000 m².
- Développement des partenariats avec les écoles de la région Montpellieraine permettant de faciliter l'intégration de stagiaires au sein des effectifs du Groupe (Ecole Supérieur de Commerce de Montpellier, ISEM- Université Montpellier).
- Implantation d'une plateforme logistique de 50 000m² extensible à 120 000 m² à Saint-Laurent-Blangy (près de la ville d'ARRAS). Cette dernière devrait générer dans les prochains mois des créations d'emploi sur la région les hauts de France.

Les actions de partenariat et de mécénat

La politique de mécénat et de sponsoring en France se traduit principalement par l'octroi de subventions pour des associations, des partenariats sur des manifestations et du sponsoring.

L'objectif étant d'apporter un soutien financier ou matériel à une action ou activité d'intérêt général (culture, humanitaire...).

Les valeurs de l'évènement choisi sont aussi importantes : engagement, plaisir, proximité, solidarité, formation, combativité, sportivité, amitié... .

La majorité des actions ont pour dénominateur commun le monde de l'enfant, ceci se traduisant principalement par :

- Versement d'un don auprès de l'Agence du don en nature, de plus de 40 000 articles de textile. Ces produits seront redistribués aux plus démunis en France via le réseau d'association partenaires de l'agence. Cette action permet de participer à la lutte contre l'exclusion sociale par le biais du mécénat « produit » et de conjuguer les notions de solidarité et de développement durable afin de rapprocher le monde associatif et les grandes entreprises.
- Le groupe a soutenu pour une nouvelle année, la course caritative organisée par l'association « La Montpellier-Reine a du Cœur ». Cette association permet d'aider à lutter contre le cancer du sein en reversant des dons à des organismes qui combattent le cancer du sein.
- Orchestra est partenaire du Montpellier Hérault Rugby (MHR) au travers d'Ovalie Pitchous, qui réserve aux enfants durant les rencontres sportives des animations.

Les relations entretenus avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise.

Les conditions de dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe s'efforce d'entretenir un dialogue permanent et constructif avec ses parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes.

		Au 29 février 2016	
		En M€	En % CA
Chiffres d'Affaires		559,6	100%
Fournisseurs	<i>Achats consommés et charges externes</i>	-437,7	-78,2%
Actionnaires	<i>Dividendes versés et OPRA</i>	-9	-1,6%
Banques	<i>Frais Bancaires et intérêts de la dette</i>	-6,4	-1,1%
Salariés	<i>Hors charges assises sur les salaires</i>	-52,1	-9,3%
Etats	<i>Y compris charges assises sur les salaires</i>	-20,1	-3,6%
Autofinancement après dividendes		34,3	6,1%
Investissements nets de cessions		-41,9	-7,5%
Autofinancement net d'investissements		-7,6	-1,4%
Autocontrôle		-1,7	-0,3%
Financements externes		34	6,1%
Variation BFR et flux non cash		-38,2	-6,8%
Variation du Cash		-13,5	-2,4%

Les relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

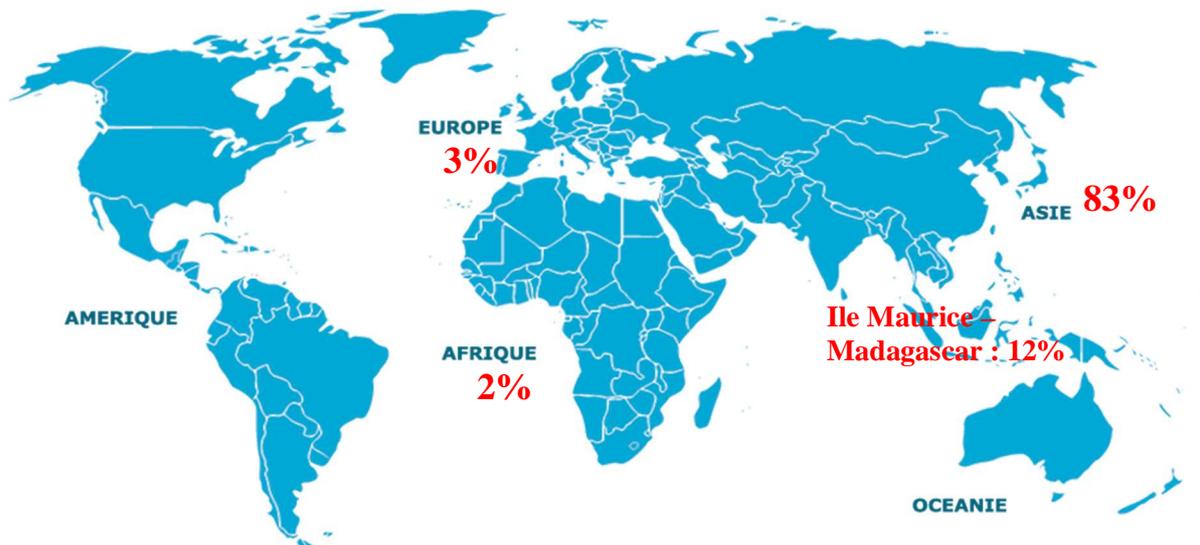
Dans le cadre de notre activité textile, le Groupe Orchestra-Prémaman s'est doté de bureaux d'achats qui ont pour objet d'assurer le suivi des achats et des productions dans le respect des procédures établies par le Groupe.

Le Groupe réalise ces achats textiles au travers de 3 principaux canaux d'approvisionnement :

- Des bureaux d'achat (appartenant au Groupe) qui représentent 60% des quantités achetées ;
- Des agents indépendants qui représentent 33% des quantités achetées ;
- Des fournisseurs en direct qui représentent 7% des quantités achetées.

A l'intérieur de chaque bureau d'achats, nous disposons de contrôleurs qualités qui sont chargés d'inspecter nos produits tout au long de la chaîne d'approvisionnements.

Répartition des achats textile par zone géographique



Asie : Chine, Inde, Bangladesh, Indonésie, Sri Lanka, Vietnam, Myanmar, Philippines

Relations entre le Groupe et ses bureaux d'achat

- Relations entre le Groupe et ses bureaux d'achat

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Orchestra Premaman s'est doté de bureaux d'achat (3 en Asie et un à l'île Maurice) qui ont pour but d'assurer le suivi des achats et production/qualité dans le respect des procédures établies par le Groupe.

Représentant 60% des achats textiles, les bureaux d'achat sont des leviers déterminants pour intégrer les principes de responsabilité sociétale dans les processus d'achats. Ils s'assurent en particulier que les fournisseurs signent le code de conduite BSCI et procèdent régulièrement à des audits propres au groupe. Toute nouvelle usine étant auditée avant que la commande soit passée.

Les bureaux d'achats sont chargés de procéder à des inspections d'usines des fournisseurs. Pour ce faire, ils disposent sur place de contrôleurs qualité formés aux normes et standards du Groupe. Les bureaux d'achats doivent suivre le processus défini dans le cahier des charges qualité.

Un logiciel permet au Groupe de piloter l'activité « contrôle qualité » des bureaux d'achats. L'objectif est que tous les intervenants dans le processus de contrôle qualité disposent du même outil et des données pour évaluer les fournisseurs.

Suite aux visites des contrôleurs qualité des bureaux d'achats, des évaluations des fournisseurs sont réalisées (évaluations techniques et sociétales) et des plans d'actions correctives sont mis en place grâce à un document appelé « Corrective Action Plan ».

Au cours de l'exercice concerné, le nombre d'audits par bureaux d'achat est le suivant :

- Chine : 77
- Inde : 93
- Bangladesh : 23
- Maurice : 8

Le potentiel risque d'instabilité du partenariat fournisseur est minimisé par la politique du Groupe Orchestra, laquelle consiste à pérenniser les relations avec les fournisseurs qualitatifs. Les déréférencements étant rares, le risque doit être considéré comme quasi inexistant.

- Relations entre le Groupe et les agents

Représentant 33% des achats textiles, ce moyen de sourcing reste incontournable dans l'organisation de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

Les agents s'engagent à faire le suivi des références qui leur sont confiées et sont garant du contrôle et de la bonne conformité des produits. A la demande expresse du Groupe, les agents font également révéifier chaque expédition par un bureau tiers indépendant.

En cohérence avec les objectifs de rationalisation des processus d'achats, le Groupe concentre ces volumes les plus significatifs auprès d'un nombre limité d'agents. En effet, 50% du volume d'achat auprès d'agents est concentré autour de 7 d'entre eux (sur 107 agents). La relation qu'entretient le Groupe avec eux date par ailleurs de plus de 15 ans.

- Relations entre le Groupe et les fournisseurs

Représentant uniquement 7% des achats textiles, les 8 fournisseurs directs avec lesquels nous travaillons ne représentent pas le canal privilégié par le Groupe. Un suivi attentif des résultats d'audit BSCI permet au Groupe de pouvoir avoir une visibilité et transparence quant à la bonne application des principes fondamentaux des conditions de travail chez ces fournisseurs. Le groupe peut d'ailleurs être amené à demander à ses propres bureaux d'achats d'aller inspecter les usines, pour tous les fournisseurs d'accessoires sur la période.

De plus, parmi ces 7 fournisseurs, 5 sont des fournisseurs historiques (depuis plus de 15 ans) et sont considérés comme de véritables partenaires. Ces 5 fournisseurs correspondent à 99.50% de nos achats en direct.

La stratégie du Groupe est de continuer à concentrer ses volumes d'achats auprès de ses bureaux d'achat et agents historiques.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Afin de lutter contre la corruption, le Groupe Orchestra Prémaman a mis en place des mesures permettant d'encadrer et de contrôler toutes les étapes et les acteurs qui interviennent dans le processus d'achats de marchandises notamment sur la partie textile.

Disposant d'une part d'une équipe d'achat centralisée en France et d'autre part de personnel encadrants se situant directement dans les bureaux d'achats ces derniers poursuivent des missions communes notamment :

- d'identifier et remonter toutes anomalies
- de favoriser la pluralité de fournisseurs.

De plus, toute décision finale revient uniquement à la Direction Achats.

Ces mesures permettent donc à l'entreprise de se prémunir de tout acte de corruption.

- Le groupe Orchestra Premaman adhère depuis décembre 2013 à la Business Social Compliance Initiative (BSCI)
- Le cahier des charges du groupe Orchestra Premaman est fréquemment revu (tous les deux environ). Il est validé et signé par tous ses fournisseurs et agents. Il a notamment été complété par le nouveau code de conduite de la BSCI que ses fournisseurs ont pour obligation de signer.
- Au-delà de l'encouragement des procédures de diligences raisonnables, l'initiative propose des outils de sensibilisation (pour les acheteurs et les fournisseurs) et incite les donneurs d'ordre à récompenser les fournisseurs les plus engagés. Il n'est pas question d'interrompre les relations commerciales avec les fournisseurs en cas de non-conformité constatée mais de les aider à se mettre en conformité (grâce aux formations dispensées entre autre par le BSCI).
- Concrètement, aucun fournisseur n'est autorisé à travailler avec le groupe Orchestra Premaman tant qu'il n'a pas signé le code de conduite BSCI (maintenant inséré au cahier des charges).
- L'audit BSCI porte sur les grands principes internationaux de responsabilité sociétale : convention de l'OIT, déclarations universelles des droits de l'Homme des Nations-Unies, déclaration de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Pacte Mondial de l'ONU et principes directeurs de l'OCDE.
- Ces questions couvrent les thématiques suivantes : relations avec les sous-traitants, heures supplémentaires, salaire minimum, protection sociale, travail forcé, travail des enfants, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, discrimination, harcèlement et abus, santé et sécurité et garantie du respect des droits de l'Homme.
- Depuis 2015, les audits se basent sur le nouveau Code de Conduite BSCI qui a changé sa méthode de notation : A (Outstanding), B (Good), C (Acceptable), D (Insuffisant), E (Unacceptable), Zero Tolerance.
- Des améliorations mesurables et visibles doivent être constatées à chaque audit.
- Ci-dessous les résultats des audits BSCI à Mars 2016. Sur 204 fournisseurs du groupe Orchestra Premaman référencés dans la plateforme BSCI, 85 ont été audités (soit 40.20%).

RESULTATS DES AUDITS	
Bon	33
Améliorations nécessaires	49
Non conforme	0

- Parmi les fournisseurs audités, on peut noter que 100% ont un niveau de performance satisfaisant/acceptable (niveau général « bon » ou avec « améliorations nécessaires ». Il avait été prévu au cours de cet exercice d'utiliser un nouveau logiciel pour le suivi de notre supply chain, dans lequel nous aurions été amenés à pouvoir qualifier nos fournisseurs tant au plan technique que sociétale. Avec une notation allant de vert foncé (excellent) à rouge non acceptable. La note « Zero Tolerance » de BSCI étant bloquante et ne permettant pas aux

acheteurs de passer toute commande auprès de se fournisseur tant que les résultats du ré-audit n'aient pas été acceptables.

Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs

La Garantie la santé et la sécurité des consommateurs vis-à-vis de la mise sur le marché des produits du Groupe est un enjeu majeur pour Orchestra Premaman.

Le groupe s'attache à poursuivre ses efforts afin de multiplier le nombre de contrôle qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Procédure de contrôle qualité pour les produits textiles

- En amont de la production
 - Toute nouvelle usine doit être évaluée avant démarrage d'une production pour le Groupe. Cela se fait soit par l'équipe qualité de nos bureaux, soit par les agents, soit par le Direction Industrielle du Groupe. De fréquentes visites à l'étranger de celle-ci permettent de s'assurer que notre niveau d'exigence est toujours bien respecté.
 - Membre de la BSCI depuis décembre 2013, notre but est de faire tendre notre supply chain vers un sourcing en adéquation avec le code de conduite BSCI.
 - Chaque article commandé est soumis à des tests expliqués en détail dans le cahier des charges tests. Ces tests permettent à Orchestra Premaman de s'assurer de la conformité de ses articles conformément aux normes REACH mais aussi de ses propres standards qualité avant la mise sur le marché.
 - Aucune marchandise ne peut être expédiée si le rapport de tests n'est pas validé par Orchestra Premaman. Un module « qualité-test » a d'ailleurs été implémenté dans notre logiciel achat afin de pouvoir monitorer ces tests.

- A réception de la marchandise

L'équipe de contrôleurs qualité basée sur la plateforme logistique contrôle toute la marchandise. Ils contrôlent la qualité de plusieurs échantillons de produits de chacune des livraisons qui arrivent à l'entrepôt.

Si la marchandise n'est pas conforme à notre cahier des charges, celle-ci est immédiatement bloquée et est soit réparée soit détruite. Un rapport de contrôle est émis et envoyé aux fournisseurs pour chaque défaut rencontré.

- Service client

Le Groupe dispose d'un service clients qui a pour mission de prendre en charge tous les appels et mails de nos consommateurs ayant pour objet la présente d'une défectuosité d'un produit acheté dans l'un de nos magasins ou sur le site internet.

Nous précisons dans les conditions générales de ventes que dans le cas d'achat d'un article qui présente un signe manifeste de défectuosité, le client dispose d'un délai d'un mois pour obtenir le remboursement ou échange directement en magasin.

Passé ce délai, le client a la possibilité de retourner le produit au service clients d'Orchestra Premaman.

- A partir d'Octobre 2016, nous allons implémenter un PLM qui va nous permettre, entre autre, un suivi au jour le jour de l'évolution des évaluations et certifications (type Oeko Tex, SA 8000 ; ISO 9001) de nos fournisseurs. Tous fournisseurs évalués comme non conforme (tant au niveau technique que qualité produit ou sociétale) sera immédiatement bloqué avant nouvelle évaluation. L'enjeu est donc d'avoir une transparence et une vision instantanée de notre parc fournisseur.

Procédure de contrôle qualité pour les produits de puériculture

Les produits de puériculture font également l'objet de différents points de contrôle afin de garantir aux consommateurs finals que les produits soient conformes à la réglementation en vigueur :

- Au niveau des fournisseurs

Un cahier des charges résumant l'ensemble de nos exigences qualité est communiqué aux fournisseurs de la marque propre.

Les cahiers des charges qualité décrivent l'ensemble des exigences normatives obligatoires ainsi que les exigences supplémentaires, internes au groupe, principalement sur la sécurité chimique et la performance des éléments en textile des articles de puériculture.

- Au niveau de nos marques de distribution (MDD)

Concernant les fournisseurs de Marque de distribution (MDD) hors Europe : les cahiers des charges qualité sont systématiquement envoyés avant la validation produit. La validation produit se fait par le recueil des rapports d'essais, la création d'un dossier technique (liste des rapports d'essais, fiche techniques, photos détaillées, liste des marquages produit/packaging/notice d'utilisation ou de montage).

Toutes les commandes sont inspectées en usine une fois 100% produites et au moins 80% emballées.

Concernant les fournisseurs de Marque de distribution (MDD) Europe : les cahiers des charges qualité sont systématiquement envoyés avant la validation produit. La validation produit se fait par le recueil des rapports d'essais et la validation des marquages produit/packaging/notice d'utilisation ou de montage).

L'inspection des commandes en usine est traitée par les équipes du fournisseur Européen.

- Service clients

Le groupe dispose d'un service clients qui a pour mission de prendre en charge tous les appels de consommateurs ayant pour objet la présence d'une défectuosité d'un produit acheté dans l'un de nos magasins ou sur le site internet.

Partie 3 : Informations Environnementales

Le groupe Orchestra Prémaman a respecté les contraintes environnementales qui lui sont applicables. Cependant, le groupe n'a pas entamé de démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement en cours de cet exercice.

Utilisation durable des ressources

La consommation électrique

Le directeur d'achats consommables et frais généraux mène divers actions en France permettant d'optimiser la consommation d'énergie des équipements aussi bien dans le réseau magasin que sur la plateforme logistique. Ceci se traduisant notamment par :

- Au niveau du réseau magasin : volonté de réaliser des efforts d'optimisation de consommation d'électricité au travers le remplacement de l'équipement existant par des systèmes de LED.
- Au niveau de l'entrepôt logistique : finalisation en cours des travaux permettant d'équiper de panneaux photovoltaïques la superficie de la toiture de l'entrepôt basé à Saint Aunès.

Les données relatives à la consommation d'énergie, d'eau concernent exclusivement le périmètre France et Belgique.

	France			Belgique
	2014	2015	Evolution	2015
Siège + logistique				
-Electricité (kWh)	3 105 479	2 755 227	-11%	385 244
-Gaz (kWh)	642 233	974 761	52%	567 446
- Eau (m3)	3 736	5 764	54%	867
-Mazout (litre)				65 268
Magasins				
-Electricité (kWh)	12 315 349	12 529 177	2%	4 810 007

La consommation de Gaz

L'utilisation de gaz est utilisée au siège social situé à St Aunès ainsi que pour la plateforme logistique présent sur le même site. Dans le cadre de cet exercice nous avons intégré les données pour le périmètre de la Belgique.

L'augmentation de consommation du gaz enregistrée au cours de l'exercice sur le périmètre France a s'explique par l'augmentation des surfaces et des températures ainsi que le chauffage de la plateforme logistique.

La consommation de Diesel et essence consommées au niveau de la France

Le groupe dispose d'une flotte de véhicule qui est mis à disposition dans le cadre de déplacement professionnel.

Litres			
	Année 2014	Année 2015	Evolution
Diesel	112503	73 358	-34,8%
Essence	3465	1 596	-53,9%
Total	115 968	74 954	-35,4%

Consommation d'eau

L'eau ne constitue pas un enjeu significatif pour le Groupe. En effet, la consommation d'eau se traduit essentiellement par un usage pour les sanitaires.

L'augmentation de consommation d'eau entre l'année 2014 et 2015 s'explique en partie par l'incorporation d'un nouvel entrepôt basé à St Jean de Vedas.

A noter que 30% de la consommation d'eau de la logistique et du siège social provienne directement du Rhône et non du réseau local.

Pour la première année de consolidation de la consommation d'eau sur le périmètre de la Belgique, le résultat décrit dans le tableau ci-dessus correspond à taux de couverture de la donnée à hauteur de 30%.

Des mesures de consolidations ont été prises afin de pouvoir élargir le périmètre de la donnée pour les exercices suivants.

La prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets

Recyclage à l'entrepôt logistique

La principale plateforme logistique située à Saint Aunès a mis en place un système de recyclage des palettes utilisées.

Par ailleurs, la plateforme dispose de bennes à compacteur qui permet de donner une seconde vie aux cartons utilisés par le groupe.

Au cours de l'exercice 2015-16, la plateforme de Saint Aunès a trié via l'utilisation de son compacteur 561 tonnes de cartons (estimatif à partir d'une consommation mensuelle) contre 630 tonnes lors du précédent exercice.

Recyclage magasins

Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique

Orchestra-Prémaman participe activement au recyclage de ses matériels informatiques.

En France, Orchestra-Prémaman fait recycler son matériel informatique par l'intermédiaire d'une entreprise adaptée, spécialisée en démantèlement de matériels informatiques avec lequel un contrat de récupération et de recyclage a été signé.

Toutes ces opérations de collecte et de recyclage sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur pour l'année 2015.

Recyclage des consommables

Le siège social du groupe utilise des cartouches d'encre réutilisables et fait appel à une entreprise locale pour le remplissage.

Par ailleurs, les cartouches d'encre usagées sont renvoyées aux fournisseurs afin de procéder à leur recyclage.

Recyclage papier

Afin de recycler les papiers usagés du siège social, Orchestra Prémaman a signé un contrat de prestation de service avec le Groupe La Poste qui permet de collecter les papiers usagés de bureau via l'utilisation de l'écobelle (contenants individuels en carton remis à chaque salarié) et de procéder ensuite à leur recyclage.

Au cours de l'année 2015, le recyclage de papier s'est élevé à 5 635 kg de papier, ce qui a généré une économie de 1 690 kg de Co2.

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

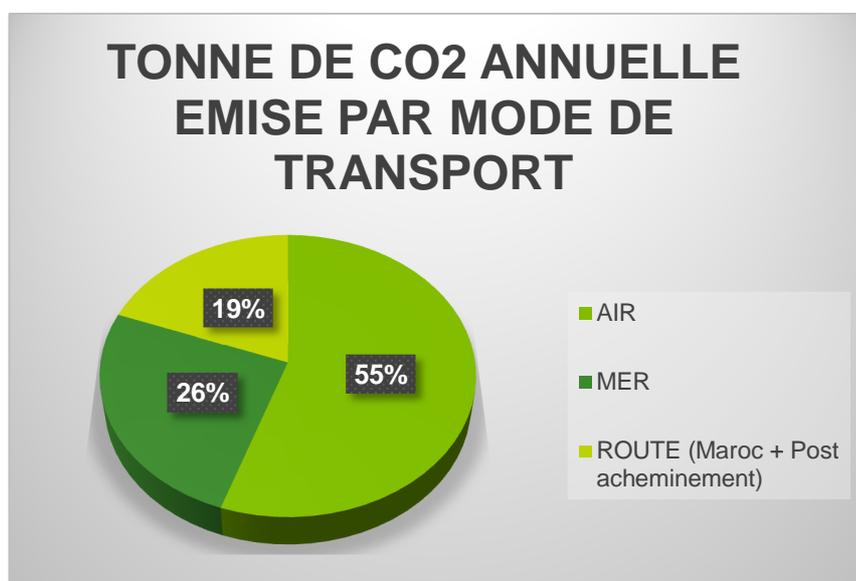
L'empreinte carbone directe du groupe est peu élevée de par sa qualité de distributeur.

Etant donné que le Groupe Orchestra-Prémaman ne conçoit pas directement les produits vendus sous l'enseigne, l'empreinte carbone du groupe résulte essentiellement du transport des marchandises : via le réseau d'approvisionnement et de sous-traitance des prestataires de transport.

En ce qui concerne l'activité d'approvisionnement, ne sont prises en compte que les importations Textile, gérées par ORCHESTRA PREMAMAN (sont donc exclues les livraisons DDP), et sur le bassin d'activité Asie du Sud Est, Océan Indien, et le Maroc, qui représentent en moyenne 92% des achats.

Sur la période de Mars 2015 à Février 2016, le groupe a émis 7 584,84 T équivalent CO2 (Eq CO2) au travers par le transport des marchandises.

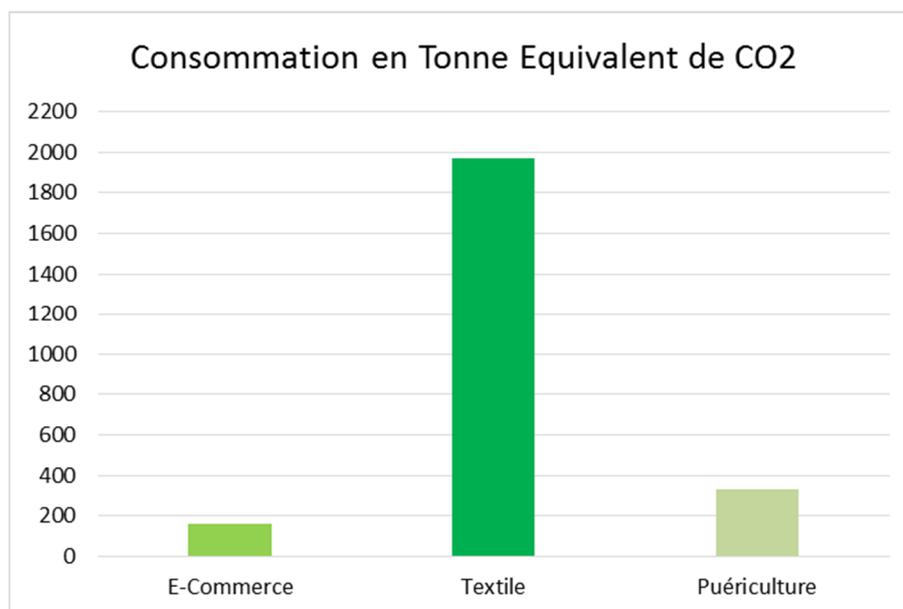
La consommation se répartie sur différents modes de transport, tel que représentés dans le graphique ci-dessous :



En moyenne, une pièce importée, consomme 126,4g équivalent CO2.

Pour la partie distribution, le périmètre de cet exercice a été étendu afin de présenter les consommations liées au transport de marchandises effectué par nos principaux prestataires de transport, depuis l'entrepôt logistique en France (Activité Textile) et à destination :

- Des particuliers, sur l'activité e-commerce (France et Belgique) en livraison à domicile
- Des magasins France, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Italie, Suisse, et Espagne
- En ce qui concerne la puériculture, le périmètre est la livraison des points de ventes en France, Belgique, et Suisse



Partie 4 : Principaux indicateurs du pilotage RSE

Indicateurs Sociaux

Indicateurs sociaux	2014-15	2015-16
Effectif total Groupe	2 708	2 832
Part de femmes dans l'effectif total	79%	80%
Part de salariés travaillant sur les fonctions supports dans l'effectif total	19%	19%
Part de salariés en alternance sur le périmètre France	4.5%	5.3%
Nombre total de recrutements en contrat à durée indéterminée	800	610
Salariés ayant un contrat à durée indéterminée dans l'effectif total	84%	83%
Nombre de licenciements pour motif économique	63	76
Effectif travaillant à temps partiel	922	978
Taux d'absentéisme France	7,40%	6.2%
Taux d'absentéisme en Belgique (moyenne sur les différentes entités Belges)	8,80%	23.8%
Nombre d'accidents de travail au niveau du groupe	136	100

Indicateurs Environnementaux

Indicateurs environnementaux	2014-15	2015-16
Consommation Electricité - périmètre France (en KWH)	15 420 828	15 284 404
Consommation d'eau – périmètre France (m3)	3 736	5 764
Consommation de Gaz – périmètre France	642 233	974 761

Contexte du rapport extra-financier

La rédaction du rapport extra-financier a pour objectif de répondre aux 42 thématiques de l'article 225 du Grenelle II.

Les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent rapport ont été établies au titre de l'exercice clos le 29 février 2016 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce issu du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

Périmètre du rapport extra-financier

Le périmètre de reporting établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L.233-3 du Code de commerce est constitué de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales (hors franchise).

Pour le compte de l'exercice 2015-16, les entités du groupe mises en équivalence n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

De plus, le périmètre de reporting comporte plusieurs exceptions :

- **Périmètre des informations sociales**

A l'exception des indicateurs relatifs aux effectifs, aux embauches, aux départs, aux rémunérations, formation, les données sociales sont limitées à un périmètre restreint qui correspond à un taux de couverture à savoir :

- Taux de couverture pour le calcul de la pyramide des âges : 75% de l'effectif total du groupe.
- Taux de couverture pour le calcul des heures à temps partiel : 88% de l'effectif total du groupe.
- Taux de couverture pour le calcul du taux d'absentéisme : 89% de l'effectif total du groupe.
- Taux de couverture pour le calcul du nombre d'accident de travail : 81% de l'effectif total du groupe.

Le groupe Orchestra-Prémaman s'engage à continuer à enrichir le périmètre de reporting social afin d'améliorer son taux de couverture dans le prochain exercice de reporting.

Concernant les modalités de calcul retenues pour les données sociales présentes dans le rapport

- Effectif : Il s'agit de prendre en compte l'effectif inscrit dans le logiciel de paie par individu (non proratisé) au dernier jour de l'exercice comptable à savoir le 29/02/2016 pour l'ensemble des contrats de travail (à l'exception des stagiaires et des intérimaires).
- Embauche : il s'agit de prendre toutes les embauches intervenues au cours de l'exercice à l'exception des stagiaires.
- Absentéisme : le mode de calcul retenu pour le taux d'absentéisme est le suivant :
Nombre d'heures d'absence / (Nombre d'heures travaillées + Nombre d'heure

d'absence). Il faut entendre par heures d'absence, toutes absences hors congés maternité, congés parentaux et pour évènements familiaux.

- Taux de fréquence : Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures. Seuls les accidents du travail avec arrêt intervenus pendant l'exercice sont comptabilisés ; les accidents de trajet avec arrêt sont donc exclus du calcul.
- Taux de gravité : Le taux de gravité correspond au nombre de jours de travail perdus pour les accidents du travail par millier d'heures travaillées. Concernant la nature des jours calendaires perdus, seules les données France et Belgique sont en jours calendaires. Pour les autres filiales cette précision n'a pu être vérifiée.

Le périmètre de calcul des taux de gravité et de fréquence est le suivant : France, Belgique, Espagne, Suisse.

- **Périmètre des informations environnementales**

Le périmètre des informations environnementales est limité au périmètre France et Belgique pour le présent exercice.

- Les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées portent sur le périmètre complet des magasins (hors franchisés et résiliés au cours de la période), centres logistiques et du siège en France sur une année civile pour la partie énergie et Gaz.
- Les informations relatives aux consommations et déchets de carton sont limitées aux bâtiments logistiques de la zone de l'Hérault (St Aunes, Vendargues et Mauguio). A ce jour, les déchets d'emballages cartons des magasins ne sont pas suivis.
- Les données sont répertoriées sur une année civile, permettant d'obtenir les informations complètes.

- **Périmètre des informations sociétales**

Les informations portent sur l'ensemble des sociétés du Groupe.

Période de reporting

Sauf indication contraire, la période de reporting porte sur l'exercice fiscal du 1er mars 2015 au 29 février 2016.

Organisation du reporting et processus de collecte des informations

Un référentiel de reporting interne a été mis à jour et enrichi en 2015 et qui indique les définitions et la source des informations reportées. Plusieurs contributeurs sont sollicités au sein du Groupe afin de fournir les informations nécessaires.

Les indicateurs sociaux ont été collectés par l'intermédiaire d'un réseau de contributeurs identifiés dans chacune de nos filiales.

Concernant les indicateurs environnementaux, le groupe ne dispose pas encore d'un dispositif de collecte normalisé au sein des filiales et devra le mettre en place pour les prochains exercices.

Justification de l'exclusion de certaines informations

Le groupe Orchestra-Prémaman n'est directement engagé dans aucune activité industrielle de transformation de matières ou de production. De fait, les impacts directs de l'activité du groupe sur l'environnement sont limités. Les informations suivantes sont donc jugées non pertinentes pour le groupe.

- **Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement** : les impacts limités sur l'environnement de nos activités ne justifient pas la mise en place d'actions de formation auprès de nos collaborateurs.
- **Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions** ; montant des provisions pour risques en matière d'environnement ; mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à l'activité ; utilisation des sols : le groupe n'est pas à l'origine de risques significatifs ou de pollutions majeures.
- **Adaptation au changement climatique** : le groupe n'a pas identifié d'impacts directs du changement climatique sur ses activités et n'a donc pas développé de stratégie d'adaptation particulière ;
- **Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité** : le groupe n'est pas à l'origine d'impacts significatifs sur la biodiversité, il n'a pas non plus mis en place de mesures spécifiques pour protéger ou préserver la biodiversité.
- **Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales hors territoire France.**
- **La consommation de matières premières et les mesures pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation** : Le groupe ne dispose pas à ce jour d'actions collectives au niveau des différentes filiales en matière de politique d'amélioration de la consommation de matières premières.
Néanmoins, le groupe Orchestra s'attache à rester vigilant sur ces questions notamment sur les impacts générés par la chaîne d'approvisionnement.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des trois dernières années, autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société (www.orchestra-kazibao.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants, ou une copie de ces documents, peuvent être consultés :

- les statuts d'Orchestra-Prémaman ;
- tous rapports, courriers et autres documents ;
- les informations financières historiques incluses dans le présent document de référence.

L'ensemble de ces documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société, 200 avenue des Tamaris, ZAC Saint Antoine, 34130 Saint Aunès.

Dans la mesure où la Société est cotée sur un marché réglementé, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.orchestra-kazibao.com).

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations sur les participations figurent à la note 11 des comptes consolidés de la Société pour la période de douze mois close le 29 février 2016, présentée au chapitre 20.1.1 du présent document de référence.

ANNEXE : TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Ci-après, les références aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel :

RUBRIQUES	CHAPITRES
Comptes annuels de la Société	20.2.1
Comptes consolidés du Groupe	20.1.1
Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)	
Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce	
<i>Analyse des résultats, de l'évolution de la situation financière et de la situation de l'endettement</i>	9, 10
<i>Utilisation des instruments financiers par l'entreprise</i>	4.4, 10
<i>Indicateurs clés de performance financière et non financière</i>	3, 9, 17, 21
<i>Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontés</i>	4
<i>Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital</i>	21.1.5
Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce : éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	16.4.4
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce : rachats par la Société de ses propres actions	21.1.3
Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	1.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.2.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.1.2
Honoraires des commissaires aux comptes	20.1.1 - Note 12
Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	16.4
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	16.5